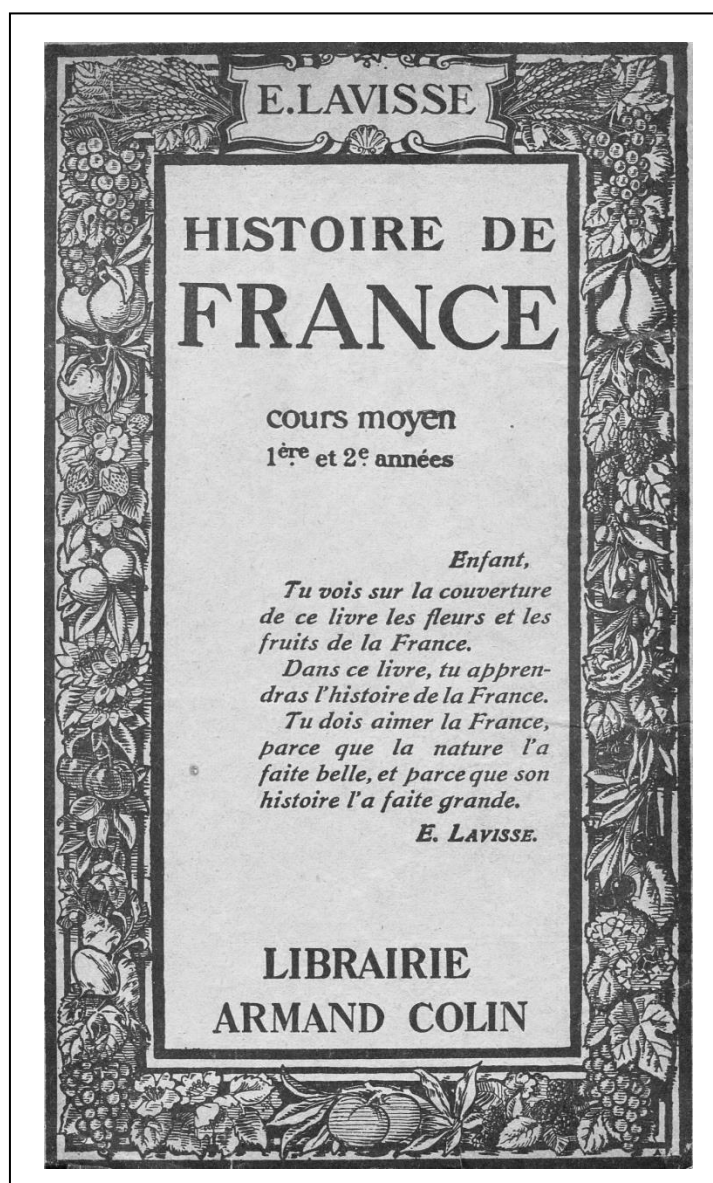


Cahier Nivernais d' Histoire de l' Education



N° 27 – 2014

A
MNE

LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

Sommaire du numéro 27

- Avant-propos – Denis THURIOT , Maire de Nevers, Président de Nevers Agglomération 3
- Donateurs..... 4
- Rapport sur la situation de l'enseignement - *Année 1915* 5
- L'année 1914 - 1915 et le Lycée de Nevers - Jean BUGAREL 9
- 7 août 1914. Le départ des troupes. Les premiers combats - Jean BUGAREL 29
- 1914. La mobilisation générale. Rappel des réservistes. Les pérégrinations d'un ancien élève du Lycée de Nevers, de Saint-Petersbourg à Bourges - Jean BUGAREL 36
- Documents : Devoir de mémoire : un album sur la guerre de 1914-18 réalisés par les élèves de Saint-Germain Chassenay dans les années 60-70 41
- Julieta Solis : Le Piouler ou *Mes années Freinet* - Présenté par Jacqueline MASSICOT 52
- Gaspard Chaumette (Nevers 1763 Paris 1794) Un collégien facétieux - Roger CLAY 54
- L'épineuse question scolaire à Prémery au XIX^e siècle - Sylviane JURQUET 61
- L'école de Mouron-sur-Yonne (1869-1966) – Jean BARJOT 98
- Le grand Meaulnes à l'école d'antan - Roger CLAY 112
- Le grand Meaulnes, un roman tissé comme un patchwork...- Roger CLAY 125
- Le mot du Président. Le Musée Nivernais de l'Éducation, une fenêtre ouverte sur la Morale - Ph. JOLY 137

Couverture : Ernest. Lavis, Histoire de France, Cours moyen 1^{ère} et 2^e années. Armand Colin, 53^e édition, 1956

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

26 Numéros parus – 12,00 € le numéro

****Prix spéciaux pour la collection complète ou pour les adhérents****

Sont également disponibles **les numéros hors série** des Cahiers :

- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	10,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) Ecole Normale de Varzy	10,00 €
- Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926)	10,00 €
- Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers	10,00 €
- La pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 à 2008)	25,00 €
- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :	
N° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40"	10,00 €
N° 95 : "D'encre et de plume"	10,00 €
N° 108 : "De la plume à la... souris"	10,00 €

Directeur de la publication : Philippe Joly

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly



LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

MAISON FONDÉE EN 1988

(Association loi 1901 du 14 janvier 1988 - N° 3/10231)



Adhésion pour l'année civile : 12 €

Chèque à l'ordre des « Amis du Musée Nivernais de l'Éducation »
à adresser 8 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 NEVERS

Avant-propos

Denis THURIOT



Maire de Nevers
Président de Nevers Agglomération

Lorsqu'on évoque le mot école, je ne peux m'empêcher de penser à cette toile de Jean Geoffroy « En classe, le travail des petits » peinte en 1889, où l'on voit une ribambelle d'écoliers, tous de blouses vêtus, appliqués à la tâche, munis de leurs plumes, encriers et cahiers, sous la direction d'une jeune institutrice en arrière-plan. Cette scène ordonnée et paisible (peut-être trop... ?) d'une classe de la IIIe République, devenue une sorte d'image d'Epinal figée dans l'inconscient collectif, est d'un tel réalisme que l'on se demande même si ce n'est pas une photographie.

Et puis, plus d'un siècle a passé, et ce cadre si familier, qui paraissait immuable, a dû faire place à de nouvelles réalités : la diversification des publics, l'intensification et l'allongement de la scolarité, la marche vers le collège unique, l'évolution de la formation et du statut des enseignants, l'urbanisation accélérée et son corollaire l'exode rural, mais aussi, avec l'arrivée des nouvelles technologies, la diffusion de nouveaux standards matériels, qu'ils soient architecturaux, mobiliers ou qu'ils prennent la forme d'outils didactiques ou d'objets de la vie quotidienne.

A Nevers, capitale d'un département confronté à la disparition de nombreuses écoles rurales à partir des années 50, la nécessité de centraliser, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine scolaire nivernais, ainsi que la volonté de créer un musée de l'école en son sein, a très rapidement trouvé ses « hussards noirs » en la personne de Raymond Frébault, créateur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, puis de Henri Lavedan. Pari relevé, puisque le musée voit le jour en 1986, inauguré par Pierre Bérégovoy, et projet pérennisé par l'implication de tous les « Amis du Musée Nivernais de l'Education » dès 1988. Puis le musée trouve sa place définitive, en déménageant à l'ancienne école de la Maîtrise en 1994, alors mise à disposition par la municipalité de l'époque.

Quel bel exemple de reconversion et de « mise en abyme muséographique » que d'avoir investi ce bâtiment dédié initialement à l'enseignement primaire, dès la fin du XIXe siècle, puis tout au long du XXe siècle. A l'heure où la question de la réadaptation du patrimoine scolaire neversois est clairement posée par notre ville, mais également à l'aube de la création de la première classe numérique expérimentale mutualisée entre les écoles de Nevers, il s'agit bien là d'envisager très concrètement, sous ses aspects matériels dans un premier temps, quelle école de demain, mais aussi quelles conditions de travail et qualités d'accueil nous souhaitons mettre en place, pour que nos enfants et les enseignants qui y travaillent et l'animent au quotidien, s'y sentent bien.

Une chose est certaine, l'histoire de l'école, qu'elle soit neversoise ou d'ailleurs, lieu de vie et d'échanges où se transmettent les savoirs et les valeurs de la République qui éclairent et construisent nos futurs citoyens, sert à questionner et à apporter des outils de réflexion à nos actions présentes, mais à la réciproque, parce qu'elle est constamment en mouvement, il ne faut pas perdre de vue que cette histoire s'écrit également au temps présent.



DONATEURS EN 2014

- ❖ M. BARDIN Bernard (Clamecy) : documentation photographique (1958)
- ❖ Mme CAILLE : photos et buvards
- ❖ Mme CAQUARD (Billy-Chevannes) : livres scolaires, livres de bibliothèque
- ❖ M. & Mme CHAVOUET (Imphy) : livres (enseignement primaire)
- ❖ Mme CLOISEAU : livres scolaires
- ❖ COLLEGE DE DECIZE : disques 78 tours, disques (méthode Freinet)
- ❖ COLLEGE DE PREMERY : nombreuses revues B.T, B.T.2, S.B.T
- ❖ Mme COUGNY Solange (Vauzelles) : livres scolaires
- ❖ Mme FICHOT (Paris) Livres scolaires
- ❖ Mlle FRANC (Marzy) : 3 cahiers de travaux couture, un cahier de dessins d'élève
- ❖ Mme GORGES Hélène : photographies de classes et du personnel du lycée et une partie des archives de son père M. COPPENS qui fut professeur au lycée et militant syndicaliste et politique.
- ❖ M. NEANT (Vandenesse) : livres scolaires (primaire et collège)
- ❖ Mme PANNETIER Catherine (Nevers) : un lot de diapositives, 50 bobines (petits films), 3 cahiers de travaux pratiques (pliages)
- ❖ M. TARDY : Livres scolaires (Histoire géographie, anabrevet des collèges, maths 1987)
- ❖ M. VOLUT Pierre (Decize) : CD-Rom sur l'histoire de Decize (des Eduens à 1900) dont il est l'auteur.

Dons en argent :

M. Bardin Bernard, M. Blanchot Jean-François, M. & Mme Bonnet Daniel et Suzon, Mme Bonnet Jocelyne, M. Bourgeois Guy, M. Bugarel Jean, Mme Champmartin Yvette, Mme Gauthé Arlette, M. Lavedan Gérard, Mme Lourdin Jeannine, Mme Lutrand Josette, Mme Massicot Jacqueline, Mme Morlet Maryvonne, M. Paris André, M. Pautre Alain, M. Sallé Jean.

MERCI AUX DONATEURS

Rapport¹

SUR LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Année 1915

En raison de la maladie qui a retenu pendant trois mois et jusqu'à ces jours derniers M. l'inspecteur d'académie éloigné de ses fonctions, l'autorité académique a dû se borner cette année à adresser à M. le Préfet, au lieu du rapport ordinaire, les documents, tableaux et statistiques sur la situation de l'enseignement primaire que l'on trouvera ci-après.

LOCAUX SCOLAIRES

Aucune appropriation d'école, aucune création d'emploi n'a été décidée ou mise à exécution. Les projets antérieurs, énumérés dans le rapport de l'an dernier, ont été ajournés en raison des circonstances.

Tableau des élèves

NOMBRE D'ENFANTS reçus DANS LES ÉCOLES	ÉCOLES PUBLIQUES			ÉCOLES PRIVÉES			
	Année 1913-1914	Année 1914-1915	Différence pour 1915	Année 1913-1914	Année 1914-1915	Différence pour 1915	
De moins de 6 ans.	garçons...	3.627	3.304	- 323	447	432	- 15
	filles	3.272	3.081	- 191	820	748	- 72
De 6 à 13 ans.....	garçons...	19.125	18.069	-1056	1.073	1.207	+ 134
	filles	14.966	15.594	+ 628	3.180	3.309	+ 129
De plus de 13 ans..	garçons...	1.056	884	- 172	122	108	- 14
	filles	837	817	- 20	411	344	- 67
TOTAUX.....	42.883	41.749	-1134	6.053	6.148	+ 95	

La diminution du nombre des élèves des écoles publiques est due en partie à la fermeture d'un certain nombre d'écoles réquisitionnées par l'autorité militaire et en particulier des écoles de la ville de Nevers.

¹ Académie de Dijon, Département de la Nièvre, Bulletin de l'instruction primaire, 47^{ème} année, N° 6, Septembre - Octobre 1916, pages 200-209

TABLEAU DES MAITRES

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES				ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES								ÉCOLES Matern ^{les}		TOTAUX GÉNÉRAUX						OBSERVATIONS				
GARÇONS				FILLES				INSTITUTEURS				INSTITUTRICES												
Directeurs	Professeurs	Maitres adjoints	Total	Directrices	Professeurs	Maitresses adj ^{tes}	Total	Directeurs	Titulaires	Stagiaires	Total	Directrices	Titulaires	Stagiaires	Total	Directrices	Titulaires adjointes	Directeurs et directrices	Professeurs		Maitres et maitresses adjoints	Titulaires	Stagiaires	Total
<i>1^o Enseignement public</i>																								
4	7	9	20	1	2	2	5	330	121	6	457	266	228	10	504	15	9	601	9	11	349	16	986	
<i>2^o Enseignement privé</i>																								
»	»	»	»	»	»	»	»	17	18	»	35	88	113	»	201	8	2	113	»	»	133	»	246	

Nombre des instituteurs actuellement sous les drapeaux (Y compris les anciens élèves-maitres) : 252

		Instit ^{eur}	Instit ^{ice}	Totaux	
Nombres d'intérimaires	{	Instituteurs retraités	1	1	2
		Anciens normaliens	1	4	5
		Réfugiés étrangers	1	»	1
		Autres intérimaires	11	67	78
		Totaux	14	72	86
Nombres des instituteurs réfugiés			8	20	28

SITUATION COMPARÉE AU 31 DÉCEMBRE 1914 ET AU 31 DÉCEMBRE 1915

1^o Écoles

CIRCONSCRIPTIONS	Cantons	Communes	ÉCOLES PUBLIQUES				TOTAUX		DIFFÉRENCE pour 1915	ÉCOLES PRIVÉES				TOTAUX		DIFFÉRENCE pour 1915	TOTAUX généraux		DIFFÉRENCE totale pour 1915
			1915		1914		1915	1914		1915		1914		1915	1914		1915	1914	
			primaires	maternelles	primaires	maternelles				primaires	maternelles	primaires	maternelles						
Nevers.....	6	69	140	5	139	5	145	144	+ 1	36	3	36	3	39	39	»	184	183	+ 1
Château-Chinon.....	5	62	151	»	150	»	151	150	+ 1	22	1	23	1	23	24	- 1	174	174	»
Clamecy.....	7	104	161	4	161	4	165	165	»	25	»	23	»	25	23	+ 2	190	188	+ 2
Cosne.....	7	78	151	6	151	6	157	157	»	22	3	22	3	25	25	»	182	182	»
Totaux....	25	213	603	15	601	15	618	616	+ 2	105	7	104	7	112	111	+ 1	730	727	+ 3

SITUATION COMPARÉE AU 31 DÉCEMBRE 1914 ET AU 31 DÉCEMBRE 1915

2° Classes

CIRCONSCRIPTIONS	Cantons	Communes	ÉCOLES PUBLIQUES				TOTAUX			DIFFÉRENCE pour 1915	ÉCOLES PRIVÉES				TOTAUX		DIFFÉRENCE pour 1915	TOTAUX généraux		DIFFÉRENCE totale pour 1915
			1915		1914		1915	1914	1915		1914	1915	1914	1915	1914	1915		1914		
			primaires	maternelles	primaires	maternelles													primaires	
Nevers.....	6	69	(1) 264	8	270	8	272	278	- 6	89	4	98	4	93	102	- 9	365	380	- 15	
Château-Chinon.....	5	62	250	»	250	»	250	250	»	41	1	46	1	42	47	- 5	292	297	- 5	
Clamecy.....	7	104	236	7	236	7	243	243	»	42	»	44	»	42	44	- 2	285	287	- 2	
Cosne.....	7	78	260	9	259	9	269	268	+ 1	49	4	55	4	53	59	- 6	322	327	- 5	
Totaux....	25	213	1.010	24	1.015	24	1.034	1.039	- 5	221	9	243	9	230	252	- 22	1.264	1.291	- 27	

(1) L'E. P. S. de Nevers n'a pas fonctionné.

STATISTIQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF		OBSERVATIONS
	En 1913-1914	En 1914-1915	
Ecole primaire supérieure de Nevers.	207	»	Réquisitionnée par l'autorité militaire, l'école primaire supérieure de Nevers n'a pas fonctionné en 1914-1915.
— — — — — Decize.	53	61	
— — — — — La Charité	70	34	L'internat n'a pas fonctionné.
— — — — — Château-Chinon	32	27	Id.
— — — — — Clamecy.	127	99	

ÉCOLES NORMALES

1° École normale d'Instituteurs de Varzy

a) RECRUTEMENT

	En 1914	En 1915
Candidats inscrits.	35	34
— présentés	33	31
— éliminés à l'examen médical	»	2
— admissibles.	23	23
— admis	14	17
— admis sur la liste supplémentaire	7	3

b) STATISTIQUE

ANNÉES	EFFECTIF DE L'ÉCOLE	
	A la rentrée d'octobre 1915	Au 1 ^{er} janvier 1916 (après le départ de la classe 1917)
3 ^{me} Année.	Appelés sous les drapeaux ou instituteurs intérimaires.	Appelés sous les drapeaux ou instituteurs intérimaires.
2 ^{me} Année.	14 + 2 auditeurs libres.	11 + 2 auditeurs libres.
1 ^{re} Année.	17	17

2° École normale d'Institutrices de Nevers

a) RECRUTEMENT

	En 1914	En 1915
Candidates inscrites	67	65
— présentées.	64	61
— éliminées à l'examen médical.	»	»
— admissibles	49	59
— admises	14	17
— admises sur la liste supplémentaire	6	5

b) STATISTIQUE

ANNÉES	EFFECTIF DE L'ÉCOLE A LA RENTRÉE D'OCTOBRE 1915
3 ^e année	14 + 3 auditrices libres
2 ^e année	14 + 5 auditrices libres
1 ^{re} année	18

COURS D'ADULTES ET ŒUVRES AUXILIAIRES DE L'ÉCOLE

ANNÉES	NOMBRE de cours ouverts		NOMBRE des instituteurs et institutrices qui ont tenu des cours		NOMBRE d'auditeurs		MUTUALITÉS scolaires			OBSERVATIONS
	Hommes	Femmes	Instituteurs	Institutrices	Hommes	Femmes	Nombre	Nombre de Sociétaires		
								Garçons	Filles	
1913-1914	265	191	357	318	3.564	2.348	20	5.600	6.612	
1914-1915	105	135	109	236	1.371	1.532	20	2.717	3.088	
Différence en moins	165	56	248	82	2.193	816	»	2.883	3.524	

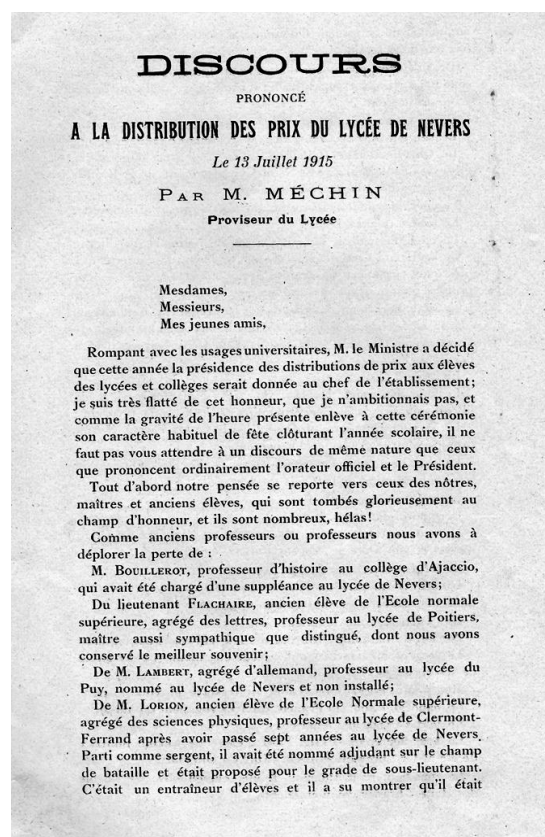
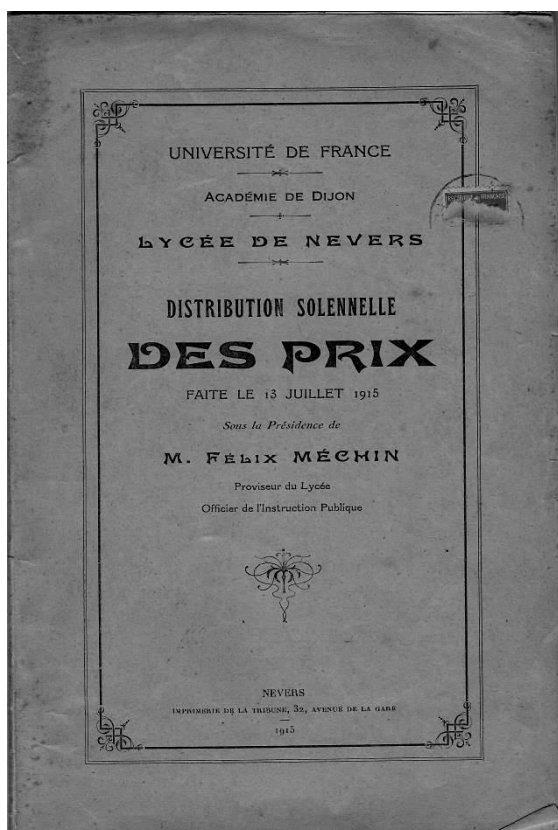
L'année 1914 - 1915 et le Lycée de Nevers.

Jean BUGAREL

Dans notre article de l'année précédente, nous avons évoqué la situation du lycée au cours de l'année scolaire 1913 - 1914 et les premiers bouleversements qu'il avait connus au cours de l'été 1914 et du 1^{er} trimestre suivant. Divers documents publiés ci-après permettent de se faire une idée de l'état d'esprit de la population nivernaise aux premiers jours d'août 1914, à travers les lettres reçues par un ancien élève du Lycée, Francis Rolland (qui sera tué dans les premiers combats) ou par les photos d'un nivernais d'adoption, le Colonel Pérez, lui aussi tué dès le premier mois de la guerre. Un autre article évoque les tribulations d'un autre ancien élève du Lycée, Antoine Rebrier, qui se trouvait en Russie en août 1914, son retour en France pour rejoindre son unité, son départ au front. Nous le suivrons par la suite, d'année en année, jusqu'en septembre 1918, où il sera tué sur le front, à travers quelques documents sauvés. Mais nous commencerons par la présentation du palmarès du 13 juillet 1915.

Le palmarès du 13 juillet 1915.

Le document essentiel pour chaque année scolaire est d'abord le palmarès de la distribution des prix qui malgré les événements, se déroula le 13 juillet 1915, avant les vacances d'été, selon le protocole traditionnel mais avec un discours moins traditionnel que de coutume, puisque, selon les instructions du Ministre, il ne devait y avoir qu'un seul discours obligatoirement prononcé par le Proviseur du Lycée. Et surtout, comme il le fera chaque année jusqu'en 1919, le Proviseur, avant la liste des prix, attribués aux meilleurs élèves, lut la liste des anciens élèves et professeurs, morts au combat, blessés, ou ayant mérité une promotion ou une décoration, liste d'ailleurs incomplète mais combien émouvante et qui occupe quand même quatre pages entières.



également un entraîneur d'hommes; il est tombé glorieusement à la tête de sa section.

De M. PATOZ, professeur d'histoire au lycée de Saint-Brieux, nommé à Nevers et non installé; il avait été promu sous-lieutenant sur le front.

Parmi les anciens élèves :

Le sergent ANDRÉ LOUIS, du 13^e régiment d'infanterie;
Le sous-lieutenant BAUDIER, du 60^e régiment d'infanterie, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, promotion de la Grande revanche. Cité à l'ordre de l'armée;

Le chef de bataillon BEAUFILS, du 154^e régiment d'infanterie;
Le soldat BOUCHY Louis;

Le chef d'escadron BOURDIAUX, du 20^e régiment d'artillerie;
Le lieutenant CHAUMEREUIL, du 89^e régiment d'infanterie, qui, blessé une première fois, refusa de se laisser évacuer; il était proposé pour le grade de capitaine;

Le sous-lieutenant CAMUZAT, du 95^e régiment d'infanterie, ancien élève et lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, architecte de grand avenir, qui avait établi les plans du nouveau lycée; cité à l'ordre de l'armée;

Le sergent CHAMOUARD;
Le sous-lieutenant DAULNY, du 236^e d'infanterie, élève de l'Ecole militaire de St-Cyr, promotion de la Grande revanche;
Le sergent DEMIMUD, professeur au lycée de Vesoul, il était proposé pour le grade de sous-lieutenant;

Le sous-lieutenant GILLOTTE, élève de l'Ecole militaire de St-Cyr, promotion de la Croix du drapeau;

Le sergent GUILLEMAND Emile;
Le caporal JAILLETTE Henri;
Le lieutenant JOHANN Charles, attaché au Ministère du Commerce, et son frère le sergent JOHANN Marcel;

Le sergent LAUCLAIR, du 27^e régiment d'infanterie;
L'infirmier LHOSTE, mort des suites d'une maladie contractée dans une ambulance du front, en soignant des blessés;

Le sergent LOQUIN Maurice;
Le chef de bataillon MOUTON, du 118^e régiment d'infanterie;
Le sergent MERLIN Léopold, décédé en Allemagne des suites de ses blessures;

MINET, MOUÏTÉ; le lieutenant de réserve MUSSET Lucien;
Le caporal PAQUELIN Francis, du 160^e régiment d'infanterie;
Le soldat PELLETIER Maurice;

Le sous-lieutenant PETIT Pierre, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, promotion de la Croix du Drapeau;

Le sous-lieutenant PIGERON Emile, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales;

Le sergent PORTA Albert, engagé volontaire au 95^e régiment d'infanterie;

Le sergent POTIN Alix, du 160^e régiment d'infanterie;
Le lieutenant RIANT Raoul, contrôleur des Contributions directes;

Le capitaine RIBAILLIER Gabriel, du groupe cycliste de la 5^e division de cavalerie, breveté de l'Ecole de guerre; a été cité à l'ordre de l'armée;

Le lieutenant de réserve REGNAULT Pierre, du 334^e régiment d'infanterie, docteur en droit, ancien lauréat (médaillon d'or) de l'Association des Anciens Elèves du Lycée; il avait été promu capitaine sur le front;

Le cavalier RENAULT Maurice, du 7^e régiment de dragons;
Le sous-lieutenant ROLLAND Francis, du 92^e régiment d'infanterie, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, et lui aussi lauréat de l'Association des Anciens Elèves. Réformé en 1912, engagé volontaire en 1913, il est parti comme sergent et fut promu sous-lieutenant sur le front. Cité à l'ordre de l'armée;

Le sous-lieutenant ROCHON DU VERDIER Serge, élève du Grand Séminaire de Saint-Sulpice;

Le caporal THOULET Fernand;
Le lieutenant VOISIN Jules;

Le sous-lieutenant SCHENCK, du 175^e régiment d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée, qui avait été promu sur le champ de bataille;

Parmi les blessés, nous comptons :
Le lieutenant BARDIN, ingénieur agronome;
Le sous-lieutenant BROU, licencié en droit, cité à l'ordre du 7^e corps;

Le sergent BOURDIER;
Le lieutenant BRACHET, professeur au Lycée de Tunis;
Le soldat COFFIGNEAU;

Le sergent CHAMPENOIS Julien, agrégé d'anglais;
Le sous-lieutenant CHARNAL, du 140^e régiment d'infanterie, promu lieutenant;

Les soldats DEBOURGES et DELANCE;
Le sergent DUGUÉ, du 13^e régiment d'infanterie;
Le sergent GODIGNON Léon, promu sous-lieutenant et cité à l'ordre du régiment;

Le sous-lieutenant GÉRIN René, de l'infanterie alpine, élève de l'Ecole normale supérieure;

Le lieutenant GAUCHÉ, du 95^e régiment d'infanterie;

Les soldats GAILLARD Albert et GAILLARD Gaston;

Le sous-lieutenant GODINOX, du 21^e bataillon de chasseurs à

pied, cité à l'ordre de l'armée et proposé pour le grade de lieutenant;

Le sergent GUILLEMAND Abel;
Les sergents JULIEN Constans, cité à l'ordre du régiment, et JOHANN Georges;

Le sergent JOURMIER, du 26^e régiment d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée;

Le soldat LUCAS Maurice qui, étant soigné dans un hôpital de Lyon, s'est offert pour l'opération délicate et dangereuse de la transfusion du sang et a contribué à sauver un camarade qu'il connaissait à peine;

Le maréchal des logis MONANGES Jean, du 36^e régiment d'artillerie;

Le lieutenant de réserve MERLIN Maximilien, commandant l'équipe téléphonique du 77^e régiment d'infanterie, cité à l'ordre du 9^e corps d'armée;

MERCERET Louis, FOLIN Raymond;
Le lieutenant PANTHIER, professeur d'histoire à Paris, qui a passé neuf ans au Lycée de Nevers, où il a laissé le meilleur souvenir;

Le lieutenant ROBIN Joseph;
Le sous-lieutenant RADEAU Lucien, cité à l'ordre du régiment; ROSSIGNOL;

Le sergent ROUSSEL André, du 13^e régiment d'infanterie;
Le lieutenant RIS, des tirailleurs algériens, blessé deux fois, cité deux fois à l'ordre du jour et nommé chevalier de la Légion d'honneur;

RIFEFAULT Marcel;

Le sous-lieutenant SALIN, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, promotion de la Grande revanche;

SUZEAU;

Le caporal SOUBAIS, du 13^e régiment d'infanterie;
SEGUIN Félix;

Le sergent VALLET Fernand;

Le lieutenant VAVON, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des sciences physiques, docteur ès-sciences qui, imparfaitement guéri et pouvant à peine se servir de son bras gauche, demanda à repartir au front, disant qu'il avait assez d'une main pour tenir son sabre;

De VILLENAUT Henri;

Disparus et dont on est sans nouvelles :

ALCAIS Alfred;

GUÉROT;

GODIGNON André;

MORLÉ;

Cités à l'ordre du jour :

Le Sergent BLOND Maurice, du 158^e régiment d'infanterie, qui s'est distingué à la prise de Notre-Dame-de-Lorette (cité à l'ordre de l'armée). A été nommé sous-lieutenant;

Le caporal COLANGE, du 95^e régiment d'infanterie;

Le soldat DONNADIEU Jean, du 13^e régiment d'infanterie (cité à l'ordre de la brigade).

Le capitaine EYRIÈS, du 168^e régiment d'infanterie. A été nommé Chevalier de la Légion d'honneur;

Le sergent FROTTIER Louis, du 213^e régiment d'infanterie. A été promu sous-lieutenant;

Le sapeur télégraphiste GIRAUX Raymond. A été nommé caporal;

Le lieutenant-colonel LEQUIME, de l'artillerie. A été nommé colonel;

Le lieutenant-colonel MARTENET, du 247^e régiment d'infanterie. A été nommé colonel;

L'aspirant MONSIEUX Victor, du 109^e régiment d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée;

Le sous-lieutenant MATHIEU, du 1^{er} régiment d'artillerie;

Les médecins aide-major PAMBET Maurice et de SAINT-RAPT Joseph;

Le sous-lieutenant SCHMITTER Georges, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, promotion de la Grande revanche;

L'officier interprète STEULLET, attaché au 1^{er} corps anglais.

Promotions et décorations :

Le médecin-major CORDILLET, nommé officier de la Légion d'honneur;

Le général GAUTHERON, de l'artillerie coloniale, nommé commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale;

Le Sergent LENOIR René, promu sous-lieutenant;

Le capitaine PACTON, de l'arme du génie, inventeur des fléchettes, promu chef de bataillon et nommé chevalier de la Légion d'honneur;

Le lieutenant-colonel PRUDHOMME Henri, nommé colonel;

Le lieutenant REGNAULT Maurice, du 232^e régiment d'infanterie, promu capitaine;

Le lieutenant de vaisseau THÉVENARD Louis-Octave-Edouard, survivant du Bouvet, promu capitaine de frégate et nommé Chevalier de la Légion d'honneur;

Le sous-lieutenant de réserve THIBIER Jean, de l'artillerie, nommé lieutenant.

En juillet 1915 donc, M. Méchin constate : *cette liste est longue — et je crains qu'elle ne soit incomplète.* En effet, il ne connaît le sort des anciens élèves ou fonctionnaires du lycée que par les informations qu'ils peuvent donner eux-mêmes ou par celles données au Lycée par leur famille. Or beaucoup d'élèves n'étaient pas originaires de la Nièvre, ou sont allés

s'installer ailleurs après leur baccalauréat. Le Lycée n'a pas été informé du sort, heureux ou malheureux de beaucoup d'entre eux. Après-guerre, lorsqu'il fallut dresser le *Livre d'Or* du Lycée, les recherches furent difficiles et ce *Livre d'Or* demeure très incomplet. Pourtant dès le mois d'octobre 1914, le Ministre avait prévu de publier la recension officielle, au moins des membres de l'enseignement public, *professeurs, instituteurs et étudiants*, tués ou blessés devant l'ennemi, il avait même prévu comme on peut le voir dans l'article ci-dessous qu'après-guerre un monument à leur mémoire serait érigé dans *chaque faculté, lycée, collège ou école*.



Au Lycée de Nevers, cette *mémoire* devait comprendre tous les anciens élèves, qu'ils fussent ou non membres de l'enseignement. Il faut préciser qu'à Nevers, l'Association des Anciens Élèves jouait un rôle important notamment avec son grand Prix annuel (la *Médaille d'Or*).

Il faut remarquer dans les quatre pages du « palmarès de guerre » le nombre très important de sous-officiers et d'officiers. Un bon nombre d'élèves du lycée, reçus dans les grandes écoles militaires, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, faisaient carrière dans l'armée, d'autres étaient normalement devenus sous-officiers ou officiers de réserve au cours de leur service militaire. Mobilisés, ils avaient rapidement été promus au fil des combats ou comme on disait « sur le champ de bataille ». Les premiers mois de la guerre virent en effet une hécatombe d'officiers de tous grades, (les ouvrages spécialisés parlent de « pertes colossales en officiers ») d'où ces promotions très rapides. L'une des causes était la tenue très voyante des officiers qui en faisait des cibles repérables facilement¹.

Sur ce palmarès de juillet 1915, figure notamment le résultat du concours d'entrée, année 1913-1914 à l'*École militaire spéciale de Saint-Cyr (Promotion de la Grande Revanche)*. Trois élèves du Lycée avaient été reçus :

Daulny Émile né le 1 mars 1895 à Nevers, reçu au Baccalauréat *Mathématiques*, en 1914, mention assez bien, Sous-lieutenant au 361^e R.I., il a été tué le 7 juin 1915 à Hébuterne, Pas-de-Calais.

¹ L'État-major dut prendre des mesures urgentes : les grades de manche sont réduits en taille, le képi doit être dissimulé sous un couvre – képi et les officiers doivent revêtir sur leur vareuse une capote de troupe.

Schmitter Georges dont M. Méchin évoque la citation à l'ordre du jour, est né le 5 avril 1896 à Nevers, Il obtint en 1913 le prix d'excellence en classe de Philosophie et au total huit nominations. Ce devait être le fils du professeur d'allemand. L'année suivante, il fut reçu à Saint-Cyr. Il avait été promu lieutenant en 1915. Lieutenant au 227^e R.I., il fut tué le 17 mars 1917 à Leskavets (Serbie). Trois citations.

Desgranges Georges dont nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

Cette année-là il y avait eu 22 élèves reçus au Baccalauréat, 12 en *Mathématiques* et 10 en *Philosophie*. Beaucoup d'entre eux vont figurer sur les *Palmarès de Guerre* des années suivantes.

Dans un article paru en 2014, dans les *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation* nous avons vu comment s'était organisée la vie du Lycée alors que la plupart des locaux étaient occupés par un hôpital militaire.

Dans son discours de juillet 1915, M. Méchin évoque une réaction des élèves qui traduit un état d'esprit qui devait être assez général dans la population. *Au mois d'octobre dernier, nous avons vu diminuer sensiblement le nombre de ceux de nos élèves qui, commençant l'étude des langues vivantes, choisissaient l'allemand ; quelques-uns même, déjà en cours d'études, manifestaient l'intention d'abandonner cette langue pour l'anglais — sous prétexte qu'après la guerre il n'y aura plus besoin de savoir l'allemand. C'est peut-être une erreur. Outre qu'il y aura toujours une littérature allemande qu'il faudra étudier et connaître, nous devons, plus que jamais, nous tenir au courant des découvertes et des travaux des savants de tous les pays. Nous devons également redoubler d'activité, au point de vue industriel et commercial, pour essayer de supplanter les Allemands ou tout au moins de rivaliser avec eux. Ils ont des représentants dans tous les pays du monde, et dans nombre de ceux-ci, la langue allemande est couramment employée ; armons nous donc pour lutter dans les meilleures conditions possibles, et pour cela, apprenons les langues dont nous aurons besoin de nous servir.*

Beaucoup croyaient (ou voulaient croire) à une victoire rapide et totale, suivie d'un anéantissement de la puissance allemande, militaire, mais aussi industrielle et commerciale. La haine naissante contre l'Allemagne, comme cette conviction, explique la désaffection des élèves pour l'étude de la langue allemande. M. Méchin comme beaucoup d'esprits lucides de cette époque, bien qu'ils ne fussent pas très nombreux, se rendait parfaitement compte de l'inanité d'une pareille vision et comprenait que l'Allemagne resterait une grande puissance mondiale et que l'après-guerre serait le début d'un autre combat, économique, bien plus important.

Il note aussi la prise de conscience du changement de nature de la guerre elle-même et traduit la surprise générale devant l'attitude des soldats : *Cette guerre, que la France a été obligée de subir après avoir fait, pour l'éviter, tout ce qui était compatible avec son honneur, est devenue une véritable guerre de siège où toutes les ressources de la science sont mises en œuvre, et auprès de laquelle les précédentes semblent des jeux d'enfants. Les anciennes batailles duraient un jour, deux ou trois au plus, tandis que nous en avons vu se prolonger pendant plusieurs semaines — et souvent nuit et jour — sans que la vaillance de nos troupes ait faibli, ce qui n'a pas manqué de surprendre nos adversaires. Sans doute ils escomptaient notre prompt écrasement, mais les événements ont montré que loin d'être la nation défaillante dont les forces auraient été dissociées par le bien-être, le luxe et les querelles politiques, la France s'est dressée tout entière contre le brutal agresseur, et l'a fait reculer. L'union de tous s'est faite et la plus grande fraternité règne entre les combattants, quelle que soit leur origine ou leur condition sociale, comme elle règne entre les soldats et leurs chefs ; les « intellectuels » ont montré qu'ils étaient capables de supporter les fatigues de cette dure campagne aussi bien que les travailleurs de la terre et de l'usine et que, comme eux, ils savaient mourir en braves ; tous n'ont qu'un souci : Vaincre, faire triompher la cause du droit et préserver la civilisation latine de la « kultur » germanique.*

M. Méchin partage l'étonnement de tous devant la capacité d'adaptation des millions de mobilisés aux conditions terribles d'une guerre qui ne ressemble à aucune des précédentes. Notons son expression curieuse : *auprès de laquelle les précédentes semblent des jeux d'enfants*. Il relève aussi les idées toutes faites sur l'affaiblissement moral de la nation française *par le bien-être, le luxe et les querelles politiques*, ainsi que l'opinion « méprisante » à l'égard des intellectuels.

Il faut remarquer aussi son insistance sur la cohésion de tous les membres de l'armée : *L'union de tous s'est faite et la plus grande fraternité règne entre les combattants, quelle que soit leur origine ou leur condition sociale, comme elle règne entre les soldats et leurs chefs*. Ce n'était pas évident du tout à la veille du conflit. Non seulement un fort courant anti-militariste s'était développé en France et l'affaire Dreyfus y avait fortement contribué, mais les luttes sociales, depuis notamment les années 1895, avaient conduit les gouvernements successifs à utiliser l'armée pour réprimer, les grèves, parfois avec beaucoup de violence, un peu partout en France. Il y avait eu des morts et des blessés et de nombreux condamnés. Et quelques années avant 1914, les révoltes des soldats contre ces répressions s'étaient multipliées, (*crosses en l'air*) immortalisées par celle du 17^e RI². Il n'était donc pas du tout évident que la mobilisation générale puisse effectivement se faire sans de nombreuses désertions et on pouvait craindre que beaucoup de soldats issus des classes populaires refusent d'obéir aux ordres. Ce ne fut pas le cas, comme on peut le voir par les récits des premiers jours d'août 1914, publiés ci-après, d'où l'étonnement de M. Méchin.

Comme beaucoup d'universitaires de cette époque, M. Méchin donne à ce conflit, une dimension de « lutte de civilisations » : *préserver la civilisation latine de la « kultur » germanique*. Cette attitude permet de donner à la guerre, un caractère « sacré », d'éviter de parler de ses dimensions économiques et de « sataniser » l'adversaire. Cette opposition entre les « civilisations » latine et germanique, était récurrente dans les discours universitaires surtout depuis 1870. C'était un des arguments favoris des « tenants » des « humanités classiques » (fondées sur le grec et le latin), contre la modernisation du système de l'enseignement secondaire. Nous la retrouvons sous-jacente dans son discours quand il souhaite que l'« union sacrée » de la nation française dans l'effort de guerre, dont il vient de parler, demeure ensuite : *Souhaitons que, le danger passé et la paix que nous aurons imposée*

² Nous rappelons ci-après quelques éléments historiques concernant cette révolte du 17^e RI (référence : Alain Raynal *L'Humanité*, 14 août 2013) :

Elle intervint en 1907, à l'apogée du soulèvement populaire qui gagne, de Nîmes à Perpignan, tout le Midi viticole. À la mévente durable du vin, se greffent la misère de tout un pays et une grave crise sociale. Depuis le début du mois de mars, des centaines de milliers de personnes – entre 500 000 et 600 000, le 9 juin à Montpellier – se rassemblent chaque dimanche dans une ville différente. La grève de l'impôt est proclamée. Par centaines, les municipalités démissionnent. Clemenceau reste sourd aux « cris des gueux » languedociens. Il choisit de réprimer. Vingt-sept régiments, plus de 25 000 fantassins et 8 000 cavaliers occupent les villes. Des émeutes éclatent. La crise atteint son paroxysme les 19, 20 et 21 juin, après l'arrestation des principaux leaders viticoles. Six manifestants, dont cinq pour la seule journée du 20, tombent à Narbonne sous le feu des militaires.

Repérés pour leur propension à chanter l'Internationale, les troupiers du pays restent pleinement solidaires de la révolte vigneronne. Quelques jours plus tôt, les soldats du 100^e d'infanterie de Narbonne s'étaient installés sur le mur de la caserne pour saluer les manifestants. L'état-major décide d'éloigner de Béziers les soldats du 17^e. Le 18 juin au soir, ils partent à pied pour Agde, distante d'une vingtaine de kilomètres. La population tente de s'opposer à ce départ. Les gendarmes interviennent. Le jeudi 20 juin, dans Narbonne assiégée, cinq manifestants dont une jeune fille de vingt ans meurent sous les balles. Des nouvelles dramatiques parviennent aux oreilles des pioupious. Ils craignent que la répression frappe la population et leurs amis de Béziers. Dans la soirée, ils refusent de rejoindre le cantonnement. Ils prennent une poudrière d'assaut.

L'un des mutins, François-Joseph Rabat, raconte : « La mutinerie partit du couvent où étaient cantonnés les 1^{er} et 2^e bataillons, qui se dirigèrent vers la caserne Mirabel. Il y avait des civils mélangés aux soldats, aucun officier. Cela commençait à barder. Le plus spectaculaire fut quand la grosse poutre qui servait pour l'exercice fut enlevée pour attaquer les portes de la poudrière. Alors les caisses de munitions furent portées au milieu de la cour. Il y en avait qui faisaient la distribution, d'autres se servaient. » Crosses en l'air, les mutins quittent Agde vers 23 heures, direction Béziers.

À Béziers le vendredi matin, 21 juin 1907. Il est environ cinq heures. « Caporal sapeur en tête, sapeurs, tambours, clairons, musique et compagnie, au signal d'« en avant », la musique joue l'Internationale et crosse en l'air nous gravissons l'avenue d'Agde (...). La foule qui nous suit grossit de plus en plus. À notre arrivée devant la mairie elle envahit toute la place. Nous exigeons que le drapeau de la mairie soit cravaté de noir, puisque le sang a coulé à Narbonne. De là, nous allons camper sur les allées Paul-Riquet devant le théâtre... »

Ainsi témoigne le caporal Joseph-Marius Fondécave, l'un des 589 soldats en rébellion du 17^e régiment d'infanterie

Sur les allées Paul-Riquet, des conciliabules se prolongent toute la journée du 21 juin entre les soldats, des membres du comité viticole, la hiérarchie militaire et le sous-préfet. Dans l'après-midi, un message attribué au président du Conseil – il sera ultérieurement révélé qu'il n'a jamais été signé par Clemenceau – assure que les mutins ne seront pas individuellement punis s'ils regagnent la caserne. Les soldats acceptent Trois jours plus tard, après avoir été regroupés dans un bataillon d'épreuve, ils sont embarqués vers la Tunisie. Destination Gafsa, 250 kilomètres à l'intérieur du désert.

établie de façon durable, cet accord persiste afin que toutes les bonnes volontés, tous les talents, toutes les forces de production, travaillent de concert pour relever les ruines accumulées par les Barbares. Ce dernier mot est fortement marqué de sens devant cet auditoire, car tous savent que le mot « Barbare » était utilisé par les anciens Grecs puis par les Romains, pour désigner les peuples n'appartenant pas à la culture gréco-latine.

Et déjà il envisage l'avenir, en comptant sur les jeunes générations, pour *remplacer tous ceux — ingénieurs, architectes, professeurs, industriels — qui auront disparu dans la tourmente et plusieurs années s'écouleront avant que les vides ne soient comblés*. Cet appel à la jeunesse sera aussi un des thèmes récurrents des discours de la guerre et de l'après-guerre. Le constat des pertes subies, et la désillusion des générations auxquelles appartient M. Méchin, sur le « progrès » irréversible de la « civilisation », les amèneront à reporter leurs espoirs sur ces jeunes générations, comptant sur elles pour réaliser le projet de société dans lequel ils avaient échoué, ce qui les conduira à leur accorder davantage d'importance³.

Il souhaite aussi une plus grande ouverture future de la France sur le monde, qui se réalisera si la guerre amène à *envisager plus sérieusement l'avenir, à avoir une conception plus nette de nos obligations et si, prenant exemple sur nos voisins, nous ne bornons pas notre ambition à rester confinés chez nous, sous prétexte que l'on s'y trouve bien et que la vie y est facile et agréable*. Ce thème aussi était développé au cours des années précédentes, même si, le plus souvent, il servait à appuyer la politique de conquête coloniale. Après-guerre, cette ouverture prendra une dimension plus politique, avec des visées européennes et même mondiales, avec la Société des Nations, première ébauche d'une organisation internationale.

Avant et après le 3 août 1914 à NEVERS. Le témoignage d'un élève du lycée et de ses parents.

En ce qui concerne les sentiments et les réactions de la population au moment de la déclaration de guerre d'août 1914, de nombreux témoignages existent et en particulier celui des journaux, mais ils peuvent être suspectés d'une certaine partialité, les circonstances exigeant d'afficher le plus possible, un patriotisme et un enthousiasme convenus.

Or un amateur de « vieux papiers », M. Michel Batista, a déniché le 28 septembre 2014, sur un marché aux puces de Bordeaux, un petit lot de lettres, adressées par des amis, pour la plupart non identifiés, et surtout par son frère, sa mère et son père, à un ancien élève du lycée de Nevers, engagé volontaire en 1913, Francis Rolland, et datées du 3 au 16 août 1914. Il nous en a immédiatement fait part. Certaines de ces lettres sont intéressantes à plusieurs titres, d'une part parce qu'elles évoquent le climat de ces journées à Nevers, notamment, et aussi parce qu'elles concernent directement deux élèves du lycée de Nevers, deux frères, dont le destin est remarquable, Francis et Louis Rolland.

Nous avons abondamment évoqué l'un et l'autre dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*⁴ et dans différents articles parus dans les *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation*. Enfin nous avons consacré une étude importante sur Louis Rolland et son œuvre de romancier (sous le pseudonyme de Louis Francis), qui a été publiée par la *Société Nivernaise des Lettres Sciences et Arts*⁵. Rappelons rapidement quelques éléments de la biographie de ces deux frères.

Leur père, Louis Rolland fut paraît-il le dernier tailleur de pierres que Nevers ait connu. Après la déclaration de guerre, en 1914, les métiers du bâtiment furent en crise et Louis, dut

³ La Grande Guerre est en effet un moment important dans la « prise de valeur » sociale des jeunes, jusque là, en général, dévalorisés vis à vis des adultes et qui vont commencer à jouer un rôle social et politique plus évident. Il en est de même pour les femmes, à qui la Grande Guerre a donné l'occasion de remplacer les hommes aussi bien dans les champs qu'à l'usine, et de montrer qu'elles en étaient parfaitement capables. Mais en fait, il faudra attendre les lendemains de la Seconde Guerre Mondiale pour que cela se traduise par des droits politiques et sociaux reconnus.

⁴ Voir sur le site du Musée Nivernais de l'Éducation.

⁵ Bulletin de la SNLSA 55^e vol, (2006-2007), p. 83 à 235 : *LOUIS FRANCIS/Louis ROLLAND, romancier, ancien élève du Lycée de Nevers*.

abandonner son métier, et entra au service de la ville comme conducteur de travaux sur la voie publique. Il devait avoir une certaine instruction comme on peut le voir dans sa lettre à son fils aîné du 16 août 1914, et une forte personnalité. Il faisait partie de cette fraction de la classe ouvrière qui ambitionnait de s'élever dans la société, par son travail, et aussi à travers la carrière à venir de ses enfants. *C'était une de ces figures représentatives d'une classe du siècle dernier. Travailleur acharné, ardent mutualiste, il consacra tous ses loisirs à la lutte pour l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière*⁶. Sa personnalité avait semblé-t-il être reconnue officiellement. *Un homme rude, fervent syndicaliste, qui fit partie du personnel municipal et reçut la Légion d'honneur, fait rare à l'époque pour un homme de sa condition*⁷.

Les Rolland avaient deux fils et tous deux, élèves à l'École du Château, firent ensuite leurs études comme boursiers au Lycée de Nevers. Louis Rolland explique⁸ par quel concours de circonstances ces enfants d'ouvriers devinrent lycéens. L'aîné Francis, né le 9 novembre 1890, tomba très gravement malade à l'âge de sept ans. Il fut sauvé par le Dr. Lefèvre et *au 1^{er} janvier de l'année suivante, mon frère alla porter ses bons vœux au Dr Lefèvre et il lui lut et lui remit un petit compliment en vers, composé par mon frère lui-même*. Le Dr. Lefèvre s'intéressa à la scolarité du gamin et c'est lui *qui indiqua à mon père par quels moyens un enfant pouvait faire ses études par le système des bourses et mon frère fut donc présenté au Lycée de Nevers*. En le présentant au Proviseur, M. Méchin, le père *qui ne connaissait que le bâtiment, demanda s'il pouvait devenir commis d'architecte*. M. Méchin l'inscrivit donc en section B, la section sans latin pour laquelle il avait besoin d'un certain recrutement. Là, intervint une autre rencontre, celle de M. Marius Gérin qui faisait à la fois la 6^e A et la 6^e B et qui remarqua que mon frère avait certaines facilités à écrire en français. C'est donc lui qui après un trimestre de classe le fit passer en 6^e A⁹, le fit travailler avec beaucoup d'énergie et mon frère ne fit pas la 5^e, il entra directement dans la classe de 4^e A, de M. Marioton¹⁰.

*Cet artisan veillait avec fermeté à l'instruction de ses deux fils, brillants élèves du Lycée de Nevers : Francis – qui devait être tué aux premiers jours de la guerre de 14 – occupait toujours la première place. Cette réussite n'était pas sans créer quelques ennuis à son frère Louis qui après les matches de rugby qu'il livrait dans l'équipe du Lycée, contre celle de l'École Normale de Varzy, confiait au directeur du journal, rugbyman à l'époque lui aussi : « Comme mon frère est toujours premier, je me fais attraper quand je suis second »*¹¹

Ces propos de Louis Francis sur son enfance, datent de 1934¹², il répondait aux questions des journalistes venus chez Gallimard, le féliciter pour le Prix Renaudot et il précisait : *Avec mon frère ça allait encore parce qu'il était toujours premier. Mais moi, quand j'étais second, je me faisais attraper. C'est insensé, disait mon père, tu es encore deuxième. Et sur une version de Tite-Live. Moi, on m'a dit pourtant que Tite-Live, c'était pas difficile ...*

⁶ *Journal du Centre*. 12-01-1949.

⁷ *Journal du Centre*. 14-11-1959, article de André Kraemer.

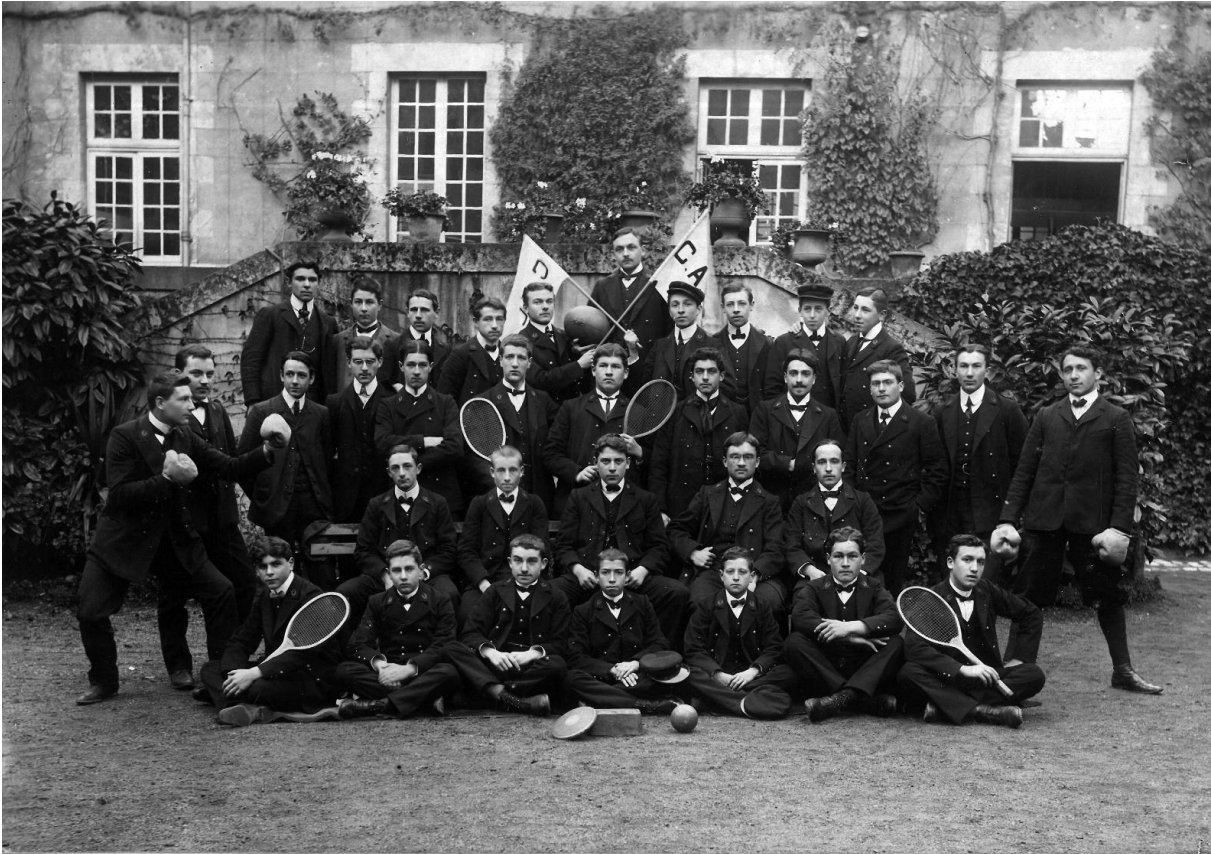
⁸ Conférence faite à une Assemblée de *L'Aiguillon* en janvier 1958, Le texte dactylographié de cette conférence, non encore publiée à notre connaissance, nous a été communiqué par son fils Jacques - Francis Rolland. Nous la citons plusieurs fois par la suite.

⁹ Effectivement, pour l'année 1902-1903 (palmarès du 30 juillet 1903) Francis Rolland est en 6^e A et emporte le prix d'Excellence, les 1^{er} prix en Langue Française, Version Latine, Récitation, soit en tout 9 nominations.

¹⁰ Sur le palmarès du 30 juillet 1904, Francis Rolland en 4^e A, obtient 10 nominations..

¹¹ *Journal du Centre*. 14-11-1959.

¹² Article du 12 décembre 1934, *La Tribune, Prix littéraires*.



Précisons que le rugby était à cette époque le sport d'équipe favori des lycéens. Voici ci-dessus une photo du C.A.L. (Club Athlétique du Lycée) qui doit dater de 1905 environ prise dans la cour d'Honneur. Francis Rolland avait quinze ans à cette époque et figure peut-être sur cette photo. Les élèves portent l'uniforme du lycée. Près des fanions du club l'un d'eux arbore fièrement un ballon ovale. Un bon nombre de ces jeunes sportifs allaient être victimes de la Grande Guerre et une plaque à leur mémoire sera placée sur le mur du perron derrière eux.



Ci dessus une photo datant de la même époque, 1905, prise dans la cour des Moyens, les élèves de 6^e à 4^e. Francis Rolland y est peut-être. Les élèves se sont mis en arc de cercle face

au photographe. Devant leur groupe, certains jouent aux billes. Les tenues des élèves, de tous les jours, sont très diverses. À gauche devant le tronc du deuxième arbre, coiffé de son éternel « calot » le concierge, M. Bertrand, décédé à l'âge de 86 ans en 1955.

Francis était entré au lycée, comme interne boursier, en sixième, en octobre 1902. Il y obtint le Prix d'excellence et 10 nominations avec des prix dans toutes les disciplines et même en gymnastique car les deux fils Rolland étaient de bons sportifs. Et il en fut de même les années suivantes. Il obtint le prix d'Honneur de Rhétorique en 1906-1907 et celui de Philosophie l'année suivante, ainsi que le Prix de l'Association des Anciens Élèves Après le baccalauréat, il entra en classe préparatoire et fut brillamment reçu à l'École Normale. Agrégé de lettres, il commença une carrière universitaire et un avenir d'homme de lettres s'ouvrait également pour lui. Réformé en 1912, il s'engagea en 1913, (92^e R.I.), fut promu sous lieutenant sur le front et fut *tué à l'ennemi*, selon la formule de son acte de décès, le 22 septembre 1914 à L'Écouvillon (Oise).

Louis suivit la même voie que son frère en commençant par la Maternelle. Après la Maternelle, ce fut l'École du Château. Il entra ensuite comme externe boursier au Lycée en 6^e en 1911. Comme beaucoup d'élèves qui n'avaient pas fait leurs études élémentaires au lycée, il dût avoir quelques difficultés d'adaptation. Il est cependant nommé 8 fois (palmarès de 1912) mais avec surtout des accessits et cependant un prix du Tableau d'Honneur et un 2^e prix d'Histoire naturelle, auxquels s'ajoute un prix de gymnastique. En 5^e (palmarès de 1913) même score mais avec deux premiers prix intéressants, celui de Français et celui d'Allemand. En 4^e (palmarès de 1914), il est nommé 10 fois notamment en Français Version latine, Grec, Histoire et Géographie et Histoire Naturelle. Le 13 juillet 1915, alors que M. Méchin vient de nommer son frère dans la longue liste des anciens du Lycée morts pour la France, il est nommé 8 fois, notamment en Français, Grec et Allemand. Sur celui de 1916, en 2^e, il est nommé dix fois avec toujours un 1^{er} prix d'Allemand et un 1^{er} prix de grec. Sur celui de 1917 en 1^{ère}, (où il est signalé comme interne), il est nommé également dix fois et avait obtenu le Prix d'Honneur de Rhétorique qui était attribué au premier Prix de Composition française. Sur celui du 13 juillet 1918, en classe de Philosophie, (toujours interne), il est félicité par le Conseil de Discipline (*pour sa conduite et son travail*) et est nommé neuf fois avec des premiers prix en dissertation française, mathématiques, physique - chimie, histoire et allemand.

Son prix de dissertation française lui valut le Prix d'Honneur de Philosophie¹³. Il obtint en outre, le Prix Louis Gautherot (fondé par un ancien élève du Lycée) attribué à *l'élève de la classe de Mathématiques ou de Philosophie, ayant obtenu le plus de points pour les compositions d'histoire et de géographie de l'année scolaire*. De plus il décrocha la Médaille « De Coubertin » ... *attribuée à l'élève des trois dernières classes qui en a été jugé digne au triple point de vue des efforts accomplis dans ses études, de ses succès sportifs, enfin de ses qualités d'énergie, de loyauté et de maîtrise de soi*. Il avait été reçu au Baccalauréat, 1^{ère} partie latin - grec en 1917 avec la mention *Bien* et en 1918, 2^{ème} partie, philosophie, avec la mention *Bien*.

Son frère Francis qui avait également obtenu ces Prix d'Honneur en Rhétorique en 1907 et en Philosophie en 1908, avait également obtenu en 1908 le très convoité Prix de L'Association des Anciens Élèves (la Médaille d'Or) mais ce Prix ne fut pas attribué pendant les années de guerre. Louis Rolland ne put donc pas concourir.

Bien que leurs parents habitassent tout près du Lycée, les deux fils Rolland furent internes, au moins certaines années. La bourse d'internat déchargeait les parents de tous les

¹³ Les Prix d'Honneur, obtenus en Rhétorique et en Philosophie, étaient décernés tous les ans depuis le début du XIXe siècle. Au début, celui de Rhétorique était attribué pour le Discours Latin et celui de Philosophie pour le Discours Français. Sur le palmarès de la classe de Philosophie, il n'y avait pas de prix de philosophie. Il n'y avait aucune composition portant spécifiquement sur cet enseignement qui avait d'ailleurs été supprimé sous le Second Empire et remplacé par la Logique. La composition majeure était celle de Dissertation Française.

frais d'entretien pendant l'année scolaire, ce qui était appréciable dans une famille ouvrière. De plus, les internes, bien encadrés, sévèrement disciplinés, vivant une vie de groupe très propice au travail et à l'émulation, constituaient au lycée, l'élément le plus solide. Leurs résultats étaient en général très bons. C'était la solution la plus intéressante pour toutes les familles modestes. Leurs enfants se montraient souvent d'excellents élèves, conscients de l'importance qu'avait pour eux cette chance d'avenir qui leur était donnée.

Voici donc les protagonistes des quatre lettres retrouvées par M. Batista. Nous les reproduisons ci-après accompagnées de quelques explications.

**Lettre d'un ami, Léon (?) à Francis Rolland,
datée de Paris, Lundi, 2 heures.**

(Sans doute le lundi 3 août 1914, l'Allemagne a déclaré la guerre à la France, officiellement,
le lundi 3 août, dans la soirée, vers 17h)

Mon cher Francis,

J'ai été un peu inquiet sur ton sort en voyant que tu n'étais pas venu mercredi et que tu n'écrivais pas.

En lisant (sur) tous les journaux ce matin que la situation devenait presque désespérée, je me suis dit que je ferais bien d'aller à Joinville.

Je me suis présenté à l'École à 11h ce matin et j'ai appris ce dont j'avais bien peur, que tu étais déjà parti.

J'aurais pourtant bien aimé te voir en ces circonstances aussi graves, car il apparaît à peu près certain désormais que nous allons avoir la guerre.

J'allais prendre le métro, ce matin, à la Place de la Nation, quand j'ai vu défiler, cours de Vincennes un régiment de Dragons qui allait s'embarquer à la gare de l'Est.

Je n'ai jamais rien vu d'aussi émouvant et à les regarder défiler, je n'ai pas pu retenir mes larmes.

J'allais à Henri IV, en arrivant devant la cour, je vois Bourgeois, son livret militaire à la main.

Il venait de recevoir l'ordre de partir « immédiatement et sans délai », pour Compiègne.

Il avait encore à passer en thème et en version ; il a demandé à le faire immédiatement et le jury le lui a permis.

Si ce qui est bien probable, un autre cas semblable se produit, les épreuves seront suspendues.

De toutes façons, nous disait Hovelague, ce matin, la liste ne paraîtra pas avant octobre.

J'ai fait un thème et une leçon française passables.

Demain, je dois passer en leçon anglaise, mardi matin en version. Le soir même si je n'ai pas encore été rappelé par le recrutement, je pars pour Plusquellec.

J'aimerais bien passer au moins quelques heures avec mes parents avant de partir pour la caserne.

À Paris l'affolement augmente d'heure en heure, non seulement les banques, mais les épiceries sont assiégées : tout le monde se prépare.

Les autos et les chevaux sont réquisitionnés depuis ce matin.

Espérons que malgré tout, cela s'arrangera encore.

Je ne te souhaite pas bon courage, je te connais assez pour savoir que tu n'en manqueras pas. Mais je fais tous mes vœux pour que dans les heures terribles qui nous attendent, le sort te favorise.

Tiens moi, autant que tu le pourras au courant de tes déplacements ; j'en ferai autant de mon côté.

Au revoir, mon vieux, et bien affectueusement à toi.

Léon

Notes : L'École Normale Militaire de Joinville, avant la guerre de 1914, formait les moniteurs de gymnastique de l'armée, qui souvent devenaient professeurs de gymnastique dans les lycées, et c'était aussi un centre de formation militaire des officiers. Le 2 août 1914, l'École ferma ses portes, la mobilisation générale avait sonné, et tous les officiers instructeurs et les officiers élèves stagiaires avaient regagné leurs garnisons respectives, Joinville était vide. Francis Rolland avait regagné son régiment à Clermont Ferrand.

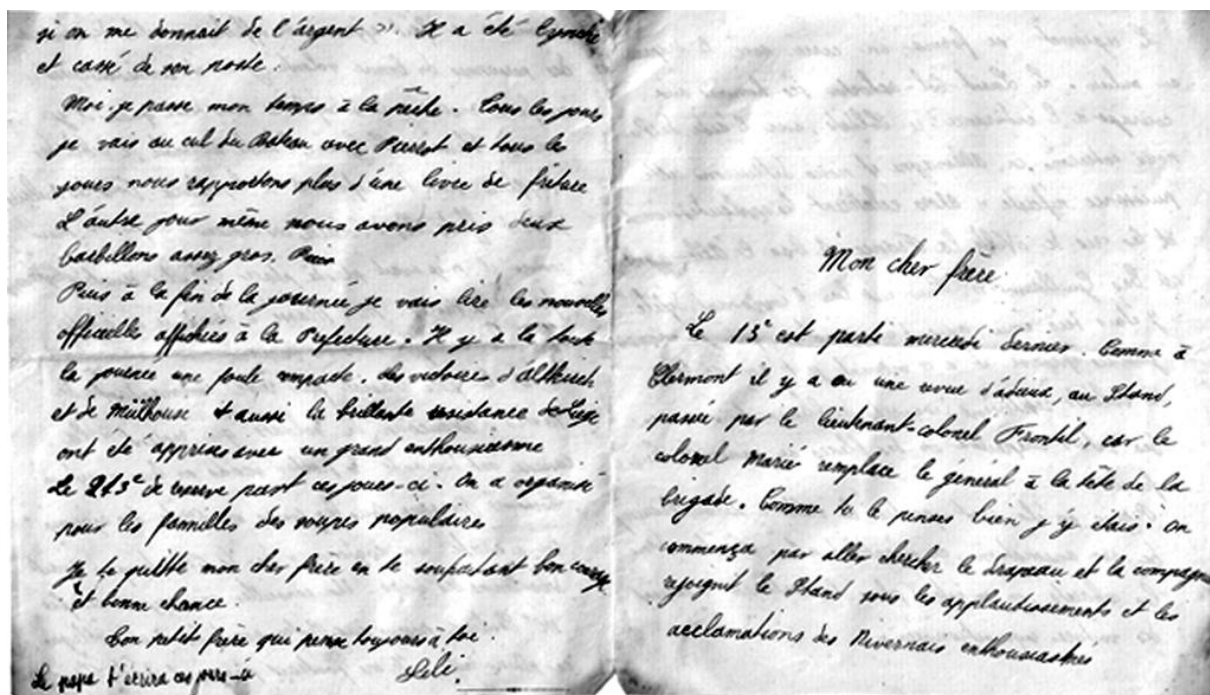
Léon et Bourgeois devaient être en train de passer les épreuves orales de l'agrégation, au Lycée Henri IV. Hovelague était inspecteur général et peut-être président du jury d'agrégation de lettres cette année-là.

Plusquellec est une ville de Bretagne. Nous savons que Francis avait des amis en Bretagne et vraisemblablement une « fiancée », originaire ou habitante de Clohars – Carnoet et qui devait venir le rejoindre à Paris en novembre d'après une autre lettre de sa famille non citée ici.

Comme on le voit, le lundi 3 août 1914, à 14 h, les principaux intéressés, les « mobilisables », ne sont pas encore tous prévenus. Jusqu'à ce jour, l'opinion publique espérait encore que « ça s'arrangerait ». Il faut noter la réaction de ce jeune homme à la vue d'un régiment partant s'embarquer à la gare de l'Est.

L'Éducation Nationale n'avait pris aucune mesure en prévision de ces événements et les examens et concours se déroulaient « normalement ». Pourtant, les jurys d'agrégation commençaient à bouleverser l'ordre des oraux pour permettre aux « appelés » de passer leurs épreuves avant de rejoindre leurs unités et on envisageait la suspension de celles-ci.

**Lettre de Louis Rolland à son frère Francis,
datée de Nevers le 8 ou 9 août 1914.**



Mon cher frère,

Le 13^e est parti mercredi dernier¹⁴.

Comme à Clermont, il y a eu une revue d'adieux au Stand, passée par le Lieutenant Colonel Frontil, car le colonel Marie remplace le général à la tête de la brigade.

Comme tu le penses bien, j'y étais.

On commença par aller chercher le drapeau et la compagnie rejoignit le stand sous les applaudissements et les acclamations des Nivernais enthousiastes.

Le régiment se forma en carré avec le drapeau au milieu.

Le Lieutenant colonel exhorta ses hommes au courage et à l'endurance :

« Soldats, avec l'aide de Dieu, nous entrerons en Allemagne et nous détruirons cette puissance néfaste »

Alors éclatèrent les applaudissements et les cris de « Vive la France », et « À bas l'Allemagne », « À bas Guillaume ».

Puis eut lieu l'imposant défilé.

J'étais très ému, mais d'une émotion que je n'avais jamais éprouvée et à ce moment je t'enviais bien.

Les soldats rentrèrent couverts de fleurs, tous avaient de petits drapeaux ou des fleurs au canon de leurs fusils.

Depuis qu'ils sont partis, la ville a perdu beaucoup de son animation, on n'entend plus chanter dans les cabarets, on n'entend plus le roulement incessant des voitures, réquisitionnées.

Le Maire a fait apposer des affiches en ville demandant des personnes de bonne volonté.

J'ai été immédiatement me faire inscrire, on m'emploiera sans doute quand il y aura des blessés.

Le Lycée, l'École Normale, l'École des Chapelains, sont transformés en hôpitaux¹⁵.

Tous les Auclair¹⁶ se sont offerts. Les demoiselles ont demandé à partir, mais comme il n'y avait plus de place, elles seront simplement infirmières à Nevers.

M. Massé a demandé à partir, on l'a envoyé dans les bureaux.

C'est le père Pascal qui reste commandant à Nevers.

Beaucoup de soldats qui restent à la caserne ont demandé à partir mais on le leur a refusé.

Presque tous les jours on arrête des espions. On a arrêté un cordonnier de La Charité qui avait déboulonné des voies. Un conseiller municipal « Unifié », M. Soulier, poseur aux Postes avait dit à un collègue en pleine rue « Je me foutrais pas mal d'être Prussien si on me donnait de l'argent ». Il a été lynché et cassé de son poste.

Moi je passe mon temps à la pêche. Tous les jours, je vais au cul du bateau avec Pierrot et tous les jours nous rapportons plus d'une livre de friture. L'autre jour, même, nous avons pris deux barbillons assez gros.

Puis à la fin de la journée je vais lire les nouvelles officielles affichées à la Préfecture.

Il y a là, toute la journée, une foule compacte.

Les victoires d'Altkirch¹⁷ et de Mulhouse et aussi la brillante résistance de Liège, ont été apprises avec un grand enthousiasme.

¹⁴ « Le 5 août 1914, dans la nuit, le 13^e RI s'embarquait en gare de Nevers, sous le commandement du lieutenant-colonel FRONTIL pour se diriger vers la Lorraine où il devait prendre part aux opérations offensives de la 1^{ère} armée commandée par le général DUBAIL. Le trajet par voie ferrée s'effectuait au milieu de l'allégresse générale ; sur tout le parcours, comme à Nevers au moment du départ, les populations accourues aux gares, aux passages à niveau, acclamaient les combattants s'en allant au front et leur jetaient des fleurs ». Extrait de l'Historique du 13^e Régiment d'Infanterie pendant la Guerre 1914-1918, p. 2, (Anonyme, Berger Levrault, sans date)

¹⁵ En réalité rien qu'à Nevers, il y avait 11 « formations sanitaires » dont 10 établissements scolaires.

¹⁶ La famille Auclair est restée liée à Louis Rolland, une descendante, Mlle Suzanne Auclair avait prêté en 1955 à la revue « Nivernais Morvan » (numéro d'Avril et Août Septembre) des photos de jeunesse de Louis.

*Le 213^{ème} de réserve part ces jours-ci.
On a organisé pour les familles des soupes populaires.
Je te quitte, mon cher frère, en te souhaitant bon courage et bonne chance. Ton petit frère qui pense toujours à toi.
Le papa t'écrira ces jours-ci.*

Lili.

Notes : Louis Rolland était familièrement appelé « Lili » dans sa famille et aussi au lycée où il était très populaire, c'était, nous dit Romain Baron, l'animateur de l'équipe de rugby qu'il entraînait avec son pipeau.



Son témoignage sur l'enthousiasme populaire au départ du régiment est significatif et corrobore ce qu'en rapporte le livre officiel. Nous n'avons pas d'image de ce défilé à Nevers, seulement une carte postale de la caserne Pitié à cette époque (datée d'octobre 1914).

¹⁷ Un ordre d'offensive fut lancée le 6 août, et exécuté le 7 au matin en direction de Mulhouse et Colmar. Alkirch fut prise le 7 août et Mulhouse le 8. Mais une contre offensive obligea le Général Curé à donner l'ordre de retraite dans la nuit du 8 au 9 août. Mulhouse fut évacuée à 5 heures du matin. Ceci permet de dater la lettre de Louis Rolland du 8 août au plus tard, avant que la nouvelle de cette retraite ne fût connue. La bataille de Liège avait commencé le 4 août, la ville, elle-même, qui n'était pas fortifiée fut conquise par les Allemands le 7 août, mais les forts résistèrent et le dernier ne capitula que le 15 août.



Cette lettre de Lili devait répondre à des nouvelles arrivées de Clermont et concernant le départ du régiment de son frère le 92^e RI et racontant sa revue d'adieux. Voici ci-dessus une photo du départ de ce régiment.¹⁸

Le 213^e RI était le régiment formé à Nevers avec les réservistes du 13^e, on voit qu'en quelques jours, ces réservistes avaient rejoint la caserne et avaient été équipés, armés et organisés réglementairement.

À noter aussi, la subite promotion du Colonel Marie, à la tête de la brigade. Comme nous l'expliquons dans un autre article, plusieurs officiers supérieurs et généraux firent défection dans les semaines précédant la déclaration de guerre, démissionnaires, mis à la retraite, d'office ou sur leur demande. La mise sur pied de guerre de régiments de réservistes exigea également un encadrement que les cadres de réserve ne pouvaient complètement assurer, d'où un mouvement hiérarchique important. De cet état de faits, résulta une suite de promotions en cascade, comme celle du lieutenant-colonel Frontil à la tête du 13^e RI.

À noter également l'installation très rapide d'hôpitaux militaires dans les locaux scolaires et l'appel aux *personnes de bonne volonté* pour assurer le service de ces hôpitaux notamment. On voit que les volontaires ne manquent pas, Lili lui-même se porte volontaire pour s'occuper des blessés. Il cite à ce propos, différentes familles de sa connaissance, notamment les Auclair qui restèrent très liés à sa famille.

L'aide aux familles dont le père a été mobilisé et qui se retrouvent sans ressources, n'avait pas été bien organisée, d'où ces « *soupes populaires* ». Le 23 octobre 1914, le journaliste Ernest Vauquelin dans *Le Petit Journal*, dénonçait les *retards invraisemblables que l'on apporte dans la distribution des allocations de secours*, certaines femmes de mobilisés devaient attendre deux ou trois mois avant de toucher cette maigre allocation qui aurait dû être versée tous les huit jours.

Cette lettre témoigne aussi de l'établissement d'une certaine psychose collective, on voit des espions partout. On s'attaque aux produits prétendus allemands (affiches publicitaires

¹⁸ Les cartes postales de Nevers et Clermont, comme les photos du monument concernant Francis Rolland, nous ont été transmises par M. Batista que nous remercions.

Kub et Maggi), ou à des personnes suspectées d'être des espions. Dans la Nièvre, les cas sont nombreux dès les premiers jours d'août et font l'objet d'articles parus dans le *Journal de la Nièvre*. Voir à ce sujet l'ouvrage de notre ami Maurice Valtat : *14-18 Le Département de la Nièvre dans la Grande Guerre*¹⁹, pages 20 et 21 : *L'espionite*.



On s'attaque aussi aux militants « pacifistes » et « antimilitaristes » (référence au Syndicat Unifié) qui avaient milité pour éviter ce conflit comme en témoigne le dessin ci-dessus, paru à cette époque avec comme légende « *Rengainez ça* ».

En 1914, mis à part les journaux, qui donnent des informations assez développées, mais avec un certain retard, et souvent tendancieuses ou volontairement incomplètes, le seul moyen d'information « rapide » était l'affichage, (à Nevers, à la Préfecture) des télégrammes et nouvelles officielles, d'où l'afflux des personnes, inquiètes de la situation générale ou du sort des leurs : *Il y a là, toute la journée, une foule compacte*. Les messages officiels font surtout état des événements favorables, (il faut « entretenir le moral de la nation ») et cela suscite un certain scepticisme. Il semble aussi que le Gouvernement et l'Etat-Major n'avaient pas une vue très exacte des forces en présence, comme en témoigne l'offensive en Alsace, sur Altkirch et Mulhouse, sans troupes de réserve, d'où une retraite précipitée.

**Lettre de Madame Rolland, à son fils Francis,
datée de Nevers, lundi 10 août 1914.**

Mon grand chéri,

C'est le cœur bien gros que je t'écris en ce temps de malheur, que je te plains, que de peine et de mal tu auras à endurer si ces chaleurs continuent.

Soigne toi autant qu'il te sera possible, je sais bien que tu ne trouveras pas toujours ce que tu voudras, même avec des sous.

Mon petit enfant aimé, je ne peux me consoler de te voir à une chose aussi horrible, toi si bon, si honnête.

Quand je t'ai quitté à la gare, le papa me disait que tout pouvait s'arranger, mais non, il a fallu que ça éclate.

Tout le monde compte sur une victoire, mais en laissant bien des victimes.

¹⁹ Paru aux Archives Départementales Dossier documentaire N° 5 1990.

Francine est venue me voir pendant que je fais ma lettre, elle pleure aussi les siens et te souhaite bon courage.

J'ai vu hier M. Sol qui m'a dit qu'il avait été versé bien des larmes aussi chez eux. Tous les amis que j'ai vus te souhaitent bien des choses et bonne chance.

J'ai été hier au jardin des Auclair, passer un moment, je n'étais pas sortie depuis bien des jours, je passe mon temps à regarder les soldats passer, par amour et respect pour toi, mon trésor.

Tu peux être tranquille pour tes lettres, j'ai mis toutes les boîtes dans ton placard avec la plus grande discrétion.

J'ai pris ta dernière photo que j'embrasse tous les jours ainsi que ta dernière lettre.

Mon chéri, je regarde toutes les cartes où tu es, ainsi que tes amis et je vous plains tous de tout mon cœur de mère bien attristée.

Renée t'envoie bien le bonjour, elle vient quelquefois m'embrasser pour me consoler, ils sont tous bien gentils dans la circonstance.

Je n'ai pas été voir le 13^e partir, qui partait le 5, ça me faisait trop de peine.

J'ai pleuré toute seule en pensant que tu allais partir aussi.

Je ne te quitte, ni nuit, ni jour, je ne supporte aucune gaieté autour de moi.

Ton frère et le papa me disent toujours de ne pas me tourmenter, mais comment faire autrement devant tant de malheur ?

Tu sais bien que tu es bien mon enfant pour ça aussi sensible que ta mère.

Le papa ne me montre pas son chagrin et me console de son mieux. Cher père qui est si fier de son grand.

Tes chères lettres si touchantes nous ont fait tant de peine mon chéri. Si au moins tu avais été officier, tu aurais eu peut-être moins de fatigue.

Tu seras sans doute nommé bientôt, tout le monde croit que ça ne durera pas longtemps, je le souhaite de tout mon cœur et je te plains bien.

Si j'avais su que tu passais à Nevers, je serais allé te voir passer la nuit ou le jour, sans te voir mais je t'aurais dit un « Au revoir » bien tendre, mon enfant chéri.

Écris nous autant que tu pourras pour nous tranquilliser.

Bon courage, mon chéri, pour toutes les fatigues que tu as à endurer et ne crains pas de demander de l'argent si on peut te le faire parvenir.

Nous t'embrassons bien tendrement, mon petit enfant chéri,

Ta mère, J. Rolland.

Madame Rolland née Jeanne Rameau était lingère, et plus jeune de sept ans que son mari, elle avait 39 ans à la naissance de Louis – Francis, son fils cadet. Elle avait moins d'instruction que son mari, et sa lettre est émaillée de fautes d'orthographe que nous avons rectifiées, mais en respectant ses expressions.

Elle est beaucoup plus anxieuse que son mari et que son fils cadet, peut-être plus consciente des dangers de cette guerre qu'elle pressent terrible « *une chose aussi horrible* ». Très inquiète aussi pour la santé de son fils qu'elle sait fragile. Comme le dit son mari dans la lettre suivante, elle *voit toujours tout en noir*.

Cette lettre témoigne que, dans toutes les familles, malgré l'enthousiasme (« *Tout le monde compte sur une victoire* ») et le patriotisme, affichés et sans doute réels, régnait une grande peur et une grande tristesse : « *Il avait été versé bien des larmes aussi chez eux* », « *Le papa ne me montre pas son chagrin* ».

Elle témoigne aussi d'une opinion assez générale sur une guerre rapide quoique coûteuse en hommes : « *tout le monde croit que ça ne durera pas longtemps ... en laissant bien des victimes* ».

Lettre particulièrement émouvante par l'amour maternel et la détresse qu'elle exprime.

**Lettre de M. Louis Rolland à son fils Francis,
datée de Nevers le 16 août 1914.**

Mon cher Francis,

Tes lettres lors de ton départ, m'ont fait grand plaisir, en voyant que tu prenais les événements du bon côté.

Il n'en est pas de même de ta mère, qui comme d'habitude et même davantage, voit toujours tout en noir.

Nous nous portons tous bien et le travail ne me manque pas.

Mon patron, Grenut étant mobilisé, le travail, chez lui, fut arrêté, mais Vallet, ayant l'Hôtel de la Caisse d'Épargne à faire, m'a embauché ; de sorte que je suis un peu privilégié parmi les ouvriers, puisque tous les ateliers et chantiers sont arrêtés aussi.

Il y a eu à Nevers beaucoup d'activité la semaine dernière, maintenant tout est calme.

— Mr Charmoux est adjudant au 213^e RI

— Mr Frossard est au 285^e. Madame Frossard ne sait pas où est son mari.

— Paul Moncham devait être à Baccarat ces jours-ci.

— Comfot à Raon l'Étape— Fernand Regouby est en Belgique, sa tante l'a dit à Louis hier.

Nous recevons tous les jours des nouvelles qui nous donnent grand espoir pour le résultat final.

Je crois que l'Allemagne s'est trompée sur notre état d'esprit. Elle nous croyait dominés par ces sentiments antipatriotiques que j'ai combattus, et j'en suis fier, dans les syndicats auxquels je participe.

Et lorsqu'on réfléchit un peu, on se demande si les propagandistes de ces théories n'ont pas été dupes ou complices des plans allemands. Devant ces faits on peut le supposer.

Mon cher fils, la guerre qui se fait et à laquelle tu prendras part sera probablement la dernière qui se fera en Europe.

Elle coûtera tellement cher que tous les peuples vont être épuisés et ne pourront recommencer de sitôt, heureusement.

Pour notre pays de France, c'est notre droit à la vie française que toi et tes camarades vont défendre. Tu penses bien que je n'ai pas de recommandations à te faire.

J'ai admiré les sentiments patriotiques que tu manifestais dans tes deux lettres et aussi comme une marque de famille : ce souci du devoir que tu veux remplir consciencieusement et dont ta mère et moi, nous t'avons toujours donné l'exemple. « Fais ce que dois, advienne que pourra ».

Espérons mon cher fils que tout se terminera pour le mieux et que nous nous reverrons tous joyeux et satisfaits de voir en Europe, une situation plus nette et plus certaine, où la vie des peuples et des individus ne dépendra pas de l'orgueil d'un homme ou de l'arrogance d'une caste.

Je te recommande, si tu te mouilles, de faire attention à toi et de ne pas négliger ta personne.

Si tu as besoin d'argent ne crains pas de le dire, de suite même, si c'est nécessaire ;

En attendant de tes nouvelles nous t'embrassons bien tous et te disons au revoir.

Ton père Louis Rolland.

Cette lettre évoque bien le début des bouleversements économiques et sociaux, qui vont se produire à Nevers comme partout, pendant et après cette guerre.

À titre d'exemple, nous avons signalé dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers* qu'en fin d'année 1914 et début 1915, devait débiter la construction d'un nouveau lycée, l'ancien étant vétuste et insalubre. C'était un chantier important, mais du fait de la guerre, de l'inflation des coûts de construction, de la défection des entreprises (sans compter la mort sur

le front de l'architecte, Camusat, ancien élève du lycée), ce projet fut annulé et le nouveau lycée n'ouvrira ses portes qu'en 1958.

Louis Rolland a encore du travail pour la construction de la Caisse d'Épargne mais il sera vite au chômage, et sera finalement embauché comme conducteur de travaux par la ville.

L'illusion assez générale sur une victoire rapide et totale s'exprime bien ici et semble confortée par les communiqués officiels qui insistent sur les quelques succès tactiques de ce début de guerre, présentés comme de grandes victoires et veulent faire croire que l'Allemagne s'était trompée complètement sur sa stratégie. Effectivement l'Etat-Major allemand escomptait une victoire rapide, avec une offensive éclair sur Paris, comme en 1870.

On retrouve aussi la critique des anciens militants pacifistes, et cependant une vision « européenne » d'un avenir possible. Déjà apparaît l'idée que cette guerre sera la « der des ders » selon l'expression qui deviendra populaire, *la guerre qui se fait et à laquelle tu prendras part sera probablement la dernière qui se fera en Europe*.

Mais y apparaît aussi le militant syndicaliste, et d'une certaine manière révolutionnaire, dans son espoir que cette guerre aboutirait à la création d'une Europe *où la vie des peuples et des individus ne dépendra pas de l'orgueil d'un homme ou de l'arrogance d'une caste*. Louis Rolland devait être proche de la tendance d'Aristide Briand et de ceux qui après la guerre tentèrent de mettre en place la Société des Nations à Genève, en vue d'éviter un nouveau conflit européen.

Carte lettre de correspondance militaire.

Expéditeur L. André (tampon de la poste : Paris Boissy d'Anglas, 21/8/14)

**Destinataire : Monsieur F. Rolland, Sergent d'infanterie,
92^e RI, 3^e Compagnie, par Clermont.**

Cher Monsieur Rolland,

Où êtes-vous en ce moment ?

Quand ma lettre vous arrivera-t-elle ?

Malgré cette ignorance, je vous envoie l'assurance de mes sentiments les plus sympathiques et vous prie de vouloir bien faire appel à mon dévouement dans toutes circonstances.

Louissette est bien désolée.

Je fais mon possible pour la rassurer par mes lettres.

Mais hélas !

Joseph est revenu des frontières de l'Est rappelé par mesure générale prise envers les élèves de Bordeaux ²⁰. Il est en ce moment à Toulouse et sert à l'hôpital militaire en qualité de médecin auxiliaire en attendant une destination. Il avait demandé à partir pour la Belgique avec un régiment d'artillerie en instance de départ. Depuis pas de nouvelle de lui.

Croyez, cher Monsieur Rolland que mes pensées et mes vœux vous accompagnent dans la terrible épreuve que les enfants de France traversent en ce moment.

L. André.

Nous ajoutons aux lettres précédentes, cette carte - lettre de correspondance militaire qui se trouvait dans le même lot que les autres²¹. Nous ignorons qui sont les personnes dont parle cet ami de Francis Rolland, mais on voit bien dans quelle précipitation se sont faits les déplacements de troupes. Francis est parti de Joinville le 1^{er} ou le 2 août pour rejoindre Clermont et, le 21, ses amis ne savaient toujours pas où il se trouvait. Il en est de même pour ce « Joseph ». Une certaine confusion semble régner dans tous ces mouvements, ce qui ne permet pas aux mobilisés, de tenir les leurs, informés de leur situation.

²⁰ Élèves de l'École de Santé Navale à Bordeaux.

²¹ En fait cette carte lettre a permis à M. Batista d'identifier précisément le destinataire des lettres puis de prendre contact avec nous.

Nous ne savons pas à quelle date Francis Rolland a reçu cette missive, ni par quel hasard ces souvenirs ont abouti sur un marché aux puces de Bordeaux. Francis Rolland a bien été nommé sous-lieutenant comme l'espérait tant sa mère mais cela n'a pas préservé sa vie.

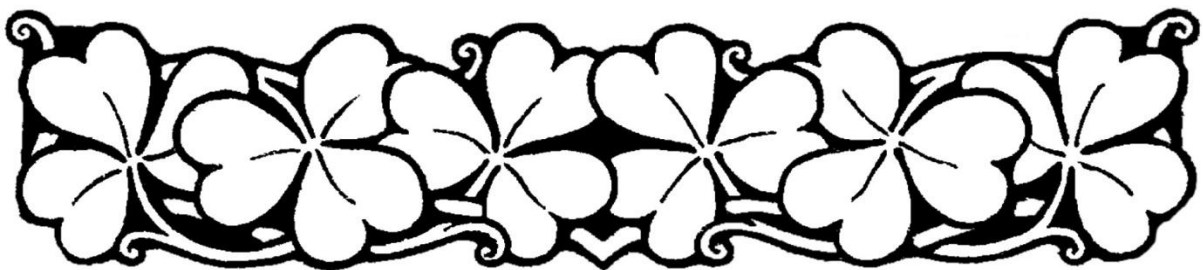
Les circonstances de la mort de Francis Rolland.

Francis Rolland, qui faisait partie du 92^e RI se retrouve comme sous-lieutenant au 86^e RI qui avec le 38^e RI constitue la 49^e Brigade. Il est affecté au 1^{er} Bataillon, 3^e Compagnie. Le 26 août s'engage la bataille de la Marne à laquelle participe ce régiment. Puis, plus ou moins reconstitué, à la suite des pertes subies (il ne comptait plus que 750 hommes) il débarque à Creil dans la journée du 13 septembre. Le 15, il arrive dans la région d'Élincourt et Ribécourt. et le 16, occupe le village de l'Écouvillon. Puis il se lance à l'assaut du point culminant du pays, la ferme Attiche, qui devient l'objectif le plus important de la région, par le superbe observatoire qu'il constitue. Les attaques se succèdent jour et nuit et la ferme est prise le 21, mais l'ennemi déclenche de furieuses contre-attaques, en vain. Les Allemands doivent se replier. Dès le 22 à l'aube, ils déclenchent un terrible feu d'artillerie qui cause des pertes très graves. De nombreux officiers sont atteints, de nombreux hommes tués ou blessés²².

Francis Rolland a donc été tué, comme cela a été dit, le 22 septembre. À L'Écouvillon (Oise) se trouve un monument rappelant cette bataille et sur lequel figure son nom.



²² D'après le journal de marche du régiment, numérisé par Paul Chagnoux (décembre 2008).



7 août 1914. Le départ des troupes. Les premiers combats.

Faute de document iconographique pour illustrer le départ de Nevers du 13^{ème} Régiment d'Infanterie dont parle Louis Rolland dans sa lettre à son frère, nous avons recherché d'autres témoignages sur l'état d'esprit de la population urbaine dans ces premiers jours de guerre. Et en fouillant les archives de sa famille nivernaise nous avons découvert des photos étonnantes sur cet épisode de la Grande Guerre et concernant un Nivernais d'adoption, le Colonel Pérez.

Ce militaire de carrière qui avait commencé comme simple soldat, et avait participé à toutes les guerres coloniales de l'époque, avait grimpé tous les échelons un à un. Il avait épousé une Nivernaise, Louise Daguët, et ils fréquentaient assidument leur famille nivernaise. En 1914, il était colonel et commandait le 2^{ème} Régiment d'Infanterie de Granville. Il partit à la guerre le 7 août 1914 et se retrouva immédiatement, à la tête d'une brigade (faute de général). Il participa aux premiers combats et fut tué le 6 septembre 1914 près de Sézanne. Son tombeau est au cimetière de Nevers.

J'ai retrouvé cinq photos, quatre au format carte postale, et un négatif en mauvais état, montrant le départ du 2^{ème} RI de Granville, le 7 août 1914.

Départ solennel, tout le régiment défile en tenue de combat, musique en tête, les officiers à cheval, à la tête de leurs unités, à travers les rues de la ville, jusqu'à la gare. Toute la population est présente, sur les trottoirs, les balcons, les terrasses des bâtiments. Certains saluent militairement la troupe ou ôtent leur chapeau, les officiers saluent eux aussi les badauds. Le colonel salue de son sabre la foule. Il y a des canotiers, des tenues d'été, des drapeaux partout dans les rues, donnant une impression de fête assez surréaliste pour nous. Une grande partie des soldats qui défilent seront tués dès les premières semaines de la guerre.

À la gare, c'est un peu la même ambiance, des parents, des amis, des officiels, assistent à l'embarquement des troupes. Il y a des wagons pour les officiers, des fourgons pour les soldats. Les officiers posent en groupe avant de s'embarquer, ils sont en tenue de combat²³ mais arborent fièrement toutes leurs médailles et décorations. Le médecin (ou infirmier) est avec eux, avec son brassard à la croix rouge. Puis il n'y a plus que les civils sur le quai, et trois militaires, dont un, serre une dernière fois sa femme dans ses bras. L'employé du chemin de fer s'apprête à siffler le départ du convoi.

²³ Les photos en noir et blanc ne permettent pas de voir les couleurs voyantes des uniformes, avec les pantalons rouge « garance », et un képi rouge, qui feront de ces soldats de magnifiques « cibles » pour leurs adversaires. Le Ministre de la Guerre avait bien présenté au Parlement, en 1913, un nouvel uniforme gris-bleu, mais il ne commencera à être distribué qu'à l'automne 1914 et surtout au printemps 1915. Le casque (type Adrian) sera distribué à l'automne 1915. Dans l'urgence, l'armée distribua des couvre - képis et des couvre - pantalons de couleur bleu. En attendant cette distribution, les hommes reçurent l'ordre strict de porter les pans de la capote (bleue) relâchés pour cacher le plus possible le pantalon rouge garance. On distribua aussi au printemps 1915 des culottes civiles en velours noir. Le premier semestre 1915 est synonyme d'anarchie vestimentaire, on équipe avec tout ce qui peut se trouver en stock et sur le marché, pas un soldat n'est vêtu et équipé comme son voisin.







La mort du Colonel Pérez.

Un mois, presque jour pour jour, après ce départ, aux allures triomphales, de son régiment, le Colonel Pérez était tué sur le front. La famille apprit sa mort par un télégramme de Louise Pérez qui était restée à Granville. *Ai douleur apprendre aujourd'hui Eugène tué le 6 Sézanne Balle au cœur Inhumé le 7 cimetière Sézanne Pourra être exhumé ultérieurement. Achetez terrain, Louise.*

Le journal de Granville « L'avenir républicain – Journal de Granville » dans son numéro 36 du samedi 12 septembre 1914, inaugurait une nouvelle rubrique intitulée **Au Champ d'Honneur** en annonçant la mort des deux premières victimes connues du 2^e RI de Ligne de Granville avec en sous-titre : **Mort du Colonel Pérez.** *Au Champ d'Honneur : ce titre paraîtra hélas ! bien souvent au cours de cette horrible guerre ; il abritera les noms de nos valeureux soldats frappés mortellement en défendant la Patrie et glorifiera leur ardent courage.*

Cet article, (intégralement retranscrit ci-dessous), malgré tout l'aspect « convenu » de la phraséologie du rédacteur, très patriotarde, éclaire certains aspects des photos du départ de Granville, reproduites ci-dessus.

Par contre, il semblerait, à le lire, qu'Eugène Pérez n'était que le deuxième « tué » du Régiment (avec le sergent-major Lucas) et qu'il n'y aurait par ailleurs que des blessés légers.

Or si nous lisons l'historique (journal de marche du régiment) de la bataille près de Sézanne, nous nous apercevons que le 6 septembre, le colonel Pérez est obligé de remplacer le 3^{ème} bataillon décimé *Le 3^e bataillon, décimé, est remplacé sur le plateau au nord-ouest du village de Charleville, par le 1^e bataillon, jusque-là maintenu en réserve par le colonel PEREZ. Presque au début de ce deuxième engagement, le colonel tombe, atteint sur la ligne de feu par une balle en plein cœur.*

Ensuite les pertes ont été très lourdes : *Un instant après, appelé vers la partie sud du village, le régiment laisse sur le plateau trois de ses compagnies, qui y restèrent accrochées pendant cinq heures, à 250 mètres de l'infanterie ennemie, au prix des plus lourdes pertes. Sur un total de 666 officiers, sous-officiers et soldats, les 2^e, 3^e, et 4^e compagnies ont 412 tués*

et blessés, représentant 62 pour 100 de leur effectif.

Le nombre de victimes est considérable : 62% pour les 3 compagnies engagées dans le combat, alors qu'on considère qu'avec 50% de combattants mis hors de combat, une unité n'est plus opérationnelle. Et avant même la mort du Colonel Pérez, un bataillon « *décimé* » avait dû être remplacé par un autre resté en réserve.

On peut à juste titre se demander quelles informations réelles avaient les journalistes de « l'arrière » sur la réalité des combats et des pertes subies.

Y avait-il une censure sévère ? Ou une volonté tacite de minimiser les pertes ? Pourtant, les familles étaient très rapidement prévenues des décès de leurs soldats, dans chaque commune, par le Maire lui-même, comme l'atteste le télégramme de sa veuve. Mais la population avait-elle conscience de la réalité globale de cette « boucherie » ?

Il est dommage que nous n'ayons pas retrouvé les lettres envoyées à sa femme par Eugène Pérez entre son départ et son décès. Elles contenaient paraît-il (d'après les souvenirs de sa nièce) un jugement sévère sur la stratégie et la tactique de l'État-Major, et sur les attaques en masse de milliers de combattants, chargeant à la baïonnette contre des armes automatiques.

Il y a peu de documents sur lui, mis à part quelques photos. J'ai retrouvé un extrait du Journal Officiel dont la date, notée à l'encre par Louise Pérez pourrait être : *Journal Officiel du 22 mai et du 19 avril 19 (?)*.

À l'Ordre du Jour de l'armée. M. Pérez, colonel, commandant le 2^e d'infanterie : a fait preuve des plus belles qualités de chef dans les combats du 22 au 24 août. Tomba mortellement frappé le 6 septembre en conduisant son régiment à l'attaque d'un village.

Le texte est évidemment très sommaire.



Cette photo d'un portrait du Colonel Pérez, fait par le peintre Orange, qui avait été mobilisé dans son régiment et était devenu son ami illustre ce que nous disions sur le caractère très « voyant » des uniformes français. C'est dans cette tenue qu'Eugène Pérez a été tué

Voici ci-dessous le faire-part officiel de son décès et la photo de sa tombe provisoire au cimetière de Sézanne, puis celle de son monument au cimetière Gautherin de Nevers et l'article du Journal de Granville cité ci-dessus.



Au Champ d'Honneur

MORT DU COLONEL PÉREZ

Au Champ d'Honneur : Ce titre paraîtra hélas ! bien souvent dans nos colonnes au cours de cette terrible guerre ; il abritera les noms de nos valeureux soldats frappés mortellement en défendant la Patrie et glorifiera leur ardent courage.

Jusqu'à présent, les deux intrépides Régiments de Granville, 2^e de ligne et 202^e ont été à diverses reprises à l'honneur. Bravement, ils ont fait face à l'agresseur et tous : Officiers, sous-officiers et soldats se sont montrés d'héroïques Français. Leur belle conduite est digne d'éloges, nous l'enregistrons avec fierté.

Malheureusement, nous avons à déplorer des victimes ; plusieurs de ces vaillants ont été blessés... d'autres sont morts...

Les blessés se remettront vite, nous en sommes convaincus, de leurs blessures, car elles sont pour la plupart légères.

Les morts ! nous les pleurerons et conserverons pieusement leur souvenir.

La semaine dernière, un de nos confrères enregistrait celle du sergent-major Lucas, du 2^e de ligne, si brave et si loyal, tombé en faisant le coup de feu.

Cette semaine éclatait comme un coup de foudre, broyant les cœurs de ceux qui le connaissaient intimement, la nouvelle que le chef de notre beau Régiment, le père affectueux et ferme, que tous ses enfants, les soldats, aimaient et respectaient tant, le colonel Pérez était tombé frappé mortellement d'une balle au cœur.

L'émotion fut considérable en ville, car la population aimait elle aussi le sympathique colonel, si accueillant, si bon, si cordial.

Elle se rappela, le départ du Régiment, grandiose d'enthousiasme, elle revit le Colonel Pérez ému jusqu'aux larmes devant une telle manifestation, souriant quand même aux habitants, et les saluant de son épée, elle se rappela enfin les paroles échangées à la gare, les promesses faites au nom de son Régiment par le chef valeureux.

Cette promesse, il l'a tenue... Stoïquement, il a donné l'exemple à ses soldats... toujours sur le front, la parole encourageante aux lèvres, il n'a cessé de leur montrer le chemin de l'honneur, du devoir... Il est tombé à son poste. Il est mort de la mort que souhaitent ces pareils en bravoure face à l'ennemi.

À sa veuve affligée, à la veuve du sergent-major Lucas, nous offrons nos condoléances sincères et émues.

COMITÉ DE LA CROIX-ROUGE

Jusqu'à présent, les deux intrépides Régiments de Granville, 2^e de ligne et 202^e ont été à diverses reprises à l'honneur. Bravement, ils ont fait face à l'agresseur et tous : Officiers, sous-officiers et soldats se sont montrés d'héroïques Français. Leur belle conduite est digne d'éloges, nous l'enregistrons avec fierté.

Malheureusement, nous avons à déplorer des victimes ; plusieurs de ces vaillants ont été blessés... d'autres sont morts...

Les blessés se remettront vite, nous en sommes convaincus, de leurs blessures, car elles sont pour la plupart légères.

Les morts ! nous les pleurerons et conserverons pieusement leur souvenir.

La semaine dernière, un de nos confrères enregistrait celle du sergent-major Lucas du 2^e de ligne, si brave et si loyal, tombé en faisant le coup de feu.

Cette semaine éclatait comme un coup de foudre, broyant les cœurs de ceux qui le connaissaient intimement la nouvelle que le chef de notre beau régiment, le père affectueux et ferme que tous ses enfants, les soldats aimaient et respectaient tant, le colonel Pérez était tombé frappé mortellement d'une balle au cœur.

L'émotion fut considérable en ville, car la population aimait, elle aussi, le sympathique colonel, si accueillant, si bon, si cordial.

Elle se rappela le départ du Régiment, grandiose d'enthousiasme, elle revit le Colonel Pérez, ému jusqu'aux larmes devant une telle manifestation, souriant quand même aux habitants, et les saluant de son épée, elle se rappela enfin les paroles échangées à la gare, les promesses faites au nom de son Régiment par le chef valeureux.

Cette promesse, il l'a tenue... Stoïquement, il a donné l'exemple à ses soldats... toujours sur le front, la parole encourageante aux lèvres, il n'a cessé de leur montrer le chemin de l'honneur, du devoir... Il est tombé à son poste. Il est mort de la mort que souhaitent ses pareils en bravoure face à l'ennemi.

À sa veuve affligée, à la veuve du sergent-major Lucas, nous offrons nos condoléances sincères et émues.

1914. La mobilisation générale. Rappel des réservistes. Les pérégrinations d'un ancien élève du Lycée de Nevers, de Saint-Pétersbourg à Bourges.

Dans notre article paru l'an dernier, nous avons souligné combien l'opinion publique, notamment à Nevers, était loin de se douter de la proximité d'une déclaration de guerre. Le discours de M. Antarieu, pour la distribution des prix du 12 juillet 1914, était une invitation, faite aux élèves à *jouir sans aucun remords, sans aucune restriction, des plaisirs durables et profonds, des jouissances solides que vous réserve la culture personnelle. Goûtez-la cette volupté, dans la paix ensoleillée des vacances, au milieu du cadre natal ...* Or lui-même, qui venait tout juste d'arriver au lycée après son service militaire, allait répondre trois semaines plus tard à l'ordre de mobilisation, ainsi que plusieurs des bacheliers de cette même année.

Nous avons un autre exemple de cet état d'esprit. Il s'agit d'un ancien élève du Lycée de Nevers qui y avait fait toutes ses classes élémentaires. Antoine Rebrier, fils d'une vieille famille nivernaise, avait débuté ses études selon la tradition familiale dans ce vieux lycée. Pour des raisons de famille, son éducation fut confiée à partir de la classe de sixième, à son oncle, militaire de carrière, Eugène Pérez. Il le suivit donc dans ses diverses garnisons et de lycée en lycée, finit par passer son baccalauréat au Lycée Ampère à Lyon le 10 juillet 1907. Il fit ensuite trois ans de service militaire (comme engagé volontaire) à Bourges (Artillerie lourde), puis en 1910, commença, à Paris, des études pour préparer le Conservatoire, il se destinait à être acteur, mais changea d'avis et partit pour l'Allemagne comme professeur de français dans une école Berlitz. Il enseigna à Breslau (Wroclaw), puis à Beuthen (Bytom), (villes polonaises faisant partie des territoires annexés par l'Allemagne).

Puis il part en Russie pour l'année scolaire 1913-1914. Il a un poste de professeur de français à Saint Pétersbourg, et se lie d'amitié avec la famille des comtes Kovalevski. En juin 1914, il part avec ses « hôtes » du côté de Narva, une ville estonienne à la frontière de la Russie, sur le bord de la Baltique, plus précisément dans les stations balnéaires du côté de Gungerbourg et d'Oust Narova. C'est là que le surprend l'annonce de la mobilisation à laquelle manifestement, il ne s'attendait pas et il ne réalise pas de suite la gravité de la situation.



Le 12 juin (calendrier russe) il envoie une carte (ci-dessus) à son oncle, le Colonel Pérez à Granville, (arrivée à Granville le 28 juin, calendrier grégorien) : *nous sommes installés maintenant près de Narva, dans une délicieuse petite plage où nous passons des journées idéales, et où nous jouissons des nuits blanches, c'est à dire que les nuits sont presque aussi claires que les midis. Nous partageons notre temps entre le tennis, le bain, les promenades en bateau, les concerts et le théâtre, mais je compte quand même les jours qui me séparent de*

ma rentrée en France. Je compte toujours partir en août, avant notre départ pour le Caucase ; j'irai sûrement faire un petit tour à Granville où j'espère vous trouver en bonne santé. L'Oncle Eugène a-t-il été content de ses manœuvres ? A-t-il vu le Président ? Avez-vous des nouvelles de Nevers ?

Comme on le voit, il comptait, après un séjour sur la mer Baltique, venir en France dans sa famille, notamment chez son oncle, puis partir en voyage dans le Caucase. La perspective de la guerre ne lui venait nullement à l'esprit.

Le Colonel Pérez qui commandait le 2^{ème} Régiment d'Infanterie de Granville, venait de participer aux grandes manœuvres du début de l'été. De graves problèmes étaient apparus dans l'armée française, les manœuvres de 1912 et 1913 avaient été désastreuses, on s'était aperçu que certains membres du haut commandement étaient complètement inadaptés pour une guerre européenne. Certains généraux étaient incapables de lire une carte d'état-major, un autre avait fait manœuvrer ses troupes d'infanterie sans prévenir, ni l'artillerie de soutien, ni les services d'intendance. À la suite de ces manœuvres, des dizaines d'officiers supérieurs et généraux avaient été mis d'office à la retraite ou carrément révoqués, d'où des mutations rapides dans le commandement.

C'est ainsi qu'Eugène Pérez, qui était commandant à Lyon en 1907, fut promu lieutenant-colonel (à Modane puis à Auxerre) puis colonel en 1912 (à Granville) et partit à la guerre le 7 août 1914, à la tête d'une brigade (faute de général pour la commander), et fut tué à la tête de sa brigade, le 6 septembre 1914 à Sézanne comme on l'a vu plus haut.

Un mois après l'envoi de la carte postale mentionnée ci-dessus, le 18 juillet (calendrier russe), c'est, pour Antoine Rebrier, la surprise catastrophique. Apparemment les autorités consulaires sont, elles aussi, prises au dépourvu. C'est encore une vue de la plage qu'il envoie à sa mère, symbole même d'un bonheur tranquille, les familles se promènent en tenue estivale, on se dore au soleil, les messieurs ont des canotiers, les dames de grands chapeaux et des ombrelles. Images d'un monde sur le point de s'écrouler et qui ne se doute de rien.



Je ne sais si tu recevras cette carte, nous apprenons à l'instant que les communications sont coupées avec l'Allemagne. J'attends un ordre du consulat à chaque minute pour la mobilisation. Par où retournerons-nous en France ? Mystère. Ici la mobilisation est complète, nous devons même quitter la ville et retourner à Pétersbourg. J'enverrai un télégramme dès que le consulat m'aura averti. Bonne santé quand même, et vous ? Réponds moi par télégramme à Pétersbourg à mon adresse s'il y a du nouveau. Gros baisers et peut-être à bientôt.

Le lendemain c'est une carte non illustrée, genre carte de guerre qu'il lui envoie, de St Pétersbourg, mais il a changé d'adresse : *Quai Voskresenskaïa 30 Kb5* : *J'ai bien reçu ta carte mais je me demande si la frontière ne sera pas déjà fermée pour celle-ci. As-tu reçu ma dernière de Hungerbourg ? Hélas nous sommes à la guerre, la mobilisation est commencée*

partout ici, nous avons été forcés de quitter les bords de la mer par crainte d'une descente maritime. Ce sera affreux ! J'ai vu le consul ce matin, pas de nouvelle pour nous, nous attendons le signal mais par où partir ??? Par le Nord peut-être ??? Ne vous inquiétez pas si vous ne recevez plus de nouvelles de moi J'enverrai (si possible) un télégramme dès la nouvelle de mon retour. Que fait-on en France ? Nous ne recevons plus les journaux. Santé excellente. Écris-moi si tu le penses utile à l'adresse ci-dessus. Souhaite mille choses de ma part à l'oncle Eugène et à la tante Louise et bon courage. Santé pour vous tous. Peut-être à bientôt.

De son côté, sa mère, Marie Antoinette Rebrier est très inquiète. Une petite lettre à son fils du 28 juillet 1914 exprime bien ses sentiments : *Je suis tourmentée au dernier point de ces terribles menaces de guerre. Sortirons-nous de là par une heureuse détente ? Les nouvelles hier soir semblaient plus rassurantes, il n'est pas possible qu'on en arrive à une pareille extrémité. On a beau se dire tout cela mais la crainte règne malgré tout. Louise (sa sœur, épouse du colonel Pérez) m'écrit à l'instant, nous avons les mêmes craintes, chacun pour les nôtres. Je me demande si tu vas rentrer, si tu le pourras seulement, si l'heure redoutable est là. Tu devrais bien avoir la pensée de m'écrire. Tout cela sera peut-être, espérons – le, un mauvais cauchemar qui finira bien. Mon mot t'arrivera-t-il avec tout cela, je ne sais. Je suis enfin bien inquiète. Bons baisers de ta mère.*

Le retour en France d'Antoine Rebrier.

C'est dans une lettre d'Antoine Rebrier à sa tante, Louise Pérez, datée de **Bourges le 27 août 1914** que nous trouvons quelques indications sur son voyage de retour en France et sur le moral des soldats. Il se trouve donc à Bourges avant de partir pour le front.

Merci de ton télégramme reçu ce matin seulement, j'étais tout heureux de voir qu'au milieu de tout ton chagrin, tu pensais tant à ton petit neveu. Oh oui, va, on est plein de courage et prêt comme les autres à faire son devoir. Je crois que la famille sera bien représentée à la guerre et que le neveu sera digne de l'oncle. Tous les jours je fouille les journaux, interroge les blessés qui passent, hélas en grand nombre ici, pour savoir ce qu'est devenu le brave 2^e RI (le régiment du colonel Pérez), mais jusqu'à présent, rien de précis, pas de nouvelles autres que les lettres de l'oncle Eugène que tu as envoyées à maman. Les nouvelles semblent être meilleures tous ces jours, mais quelle boucherie. Ici je suis versé à la 67^e B^{rie} de dépôt, tous nous demandons à partir et peut-être bientôt nous irons rejoindre nos compagnons aux lignes de tir ; nous sommes équipés sur pied de guerre et n'attendons qu'un ordre. Tu as lu sans doute la supériorité de notre artillerie sur celle des boches, cela fait que nous sommes fort peu exposés et l'on compte un pourcentage très faible d'artilleurs parmi les morts et les blessés ; c'est cette pauvre infanterie qui est la plus exposée, leur hâte de se battre est tellement grande et leur acharnement si terrible qu'ils gênent, disait un officier blessé, le tir de nos batteries.

Le courage et la détermination de ces soldats sont incontestables, mais ils sont à l'arrière et n'ont pas encore vu la réalité des combats. On a l'impression qu'il y a, à la fois une certaine glorification des combattants, surtout les fantassins, comme pour minimiser les pertes subies, qui en ces premières semaines de guerre sont déjà énormes, ce que traduit bien son expression : *mais quelle boucherie* et d'autre part une campagne pour les rassurer (les artilleurs sont moins exposés). Antoine raconte ensuite son voyage de retour.

Tu as dû apprendre par maman les péripéties de notre voyage. Partis le 1^{er} jour de la mobilisation, nous avons suivi toute la frontière allemande et autrichienne, où les soldats et le peuple nous ont reçus comme des triomphateurs, pour nous rendre à Odessa. Là un bateau nous attendait : les Messageries « Le Mossoul », mais il n'y avait pas d'ordre de départ : le commandant attend. Nous apprenons que la mer Noire est couverte de mines flottantes (lancées du Danube). 2 bateaux sautent le jour de notre départ. Le commandant prend sur sa

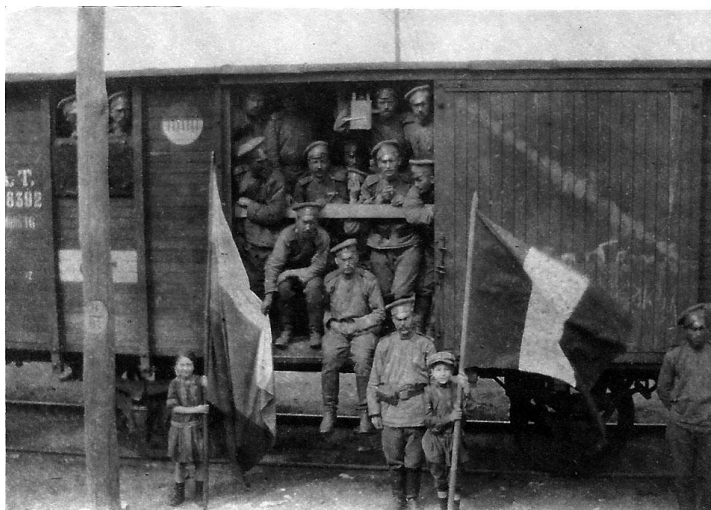
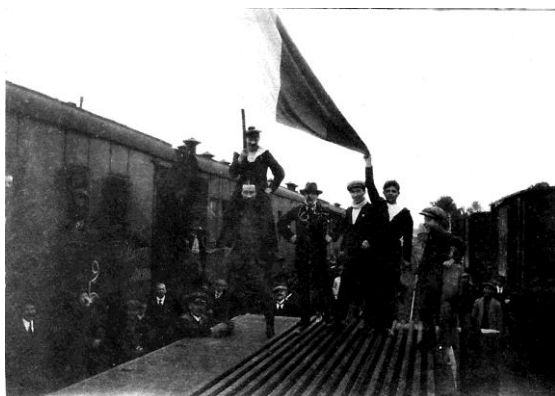
responsabilité de nous faire partir, mais en nous avertissant du péril. Nous couchons avec nos ceintures de sauvetage. Enfin nous sommes dans le Bosphore, mais la Turquie nous refuse les guides et tout est miné. L'ambassadeur menace et on cède. Nous essayons deux coups de canon après Constantinople dans la mer de Marmara. Mêmes difficultés dans les Dardanelles. Enfin nous passons, rencontrons la flotte anglaise à la sortie puis à Malte et la flotte française qui partait pour Trieste. Nous naviguons tous feux éteints par le nord de l'Afrique et arrivons à Marseille d'où le rapide m'a ramené à Nevers pour quelques heures.

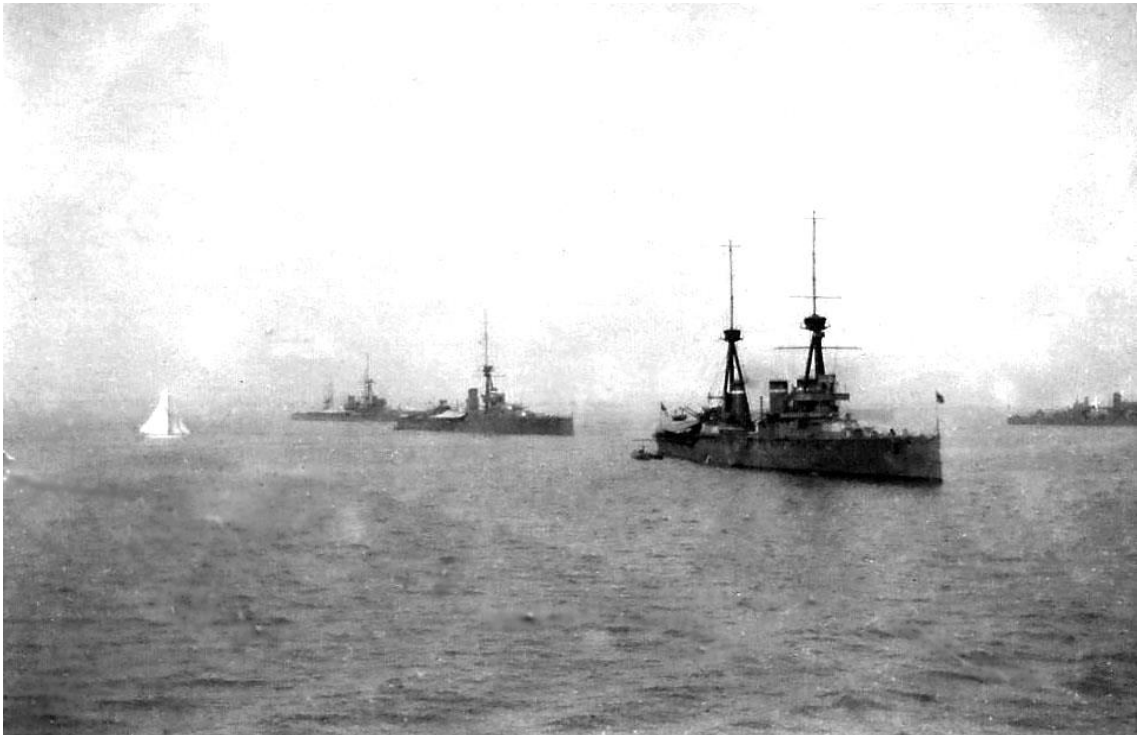
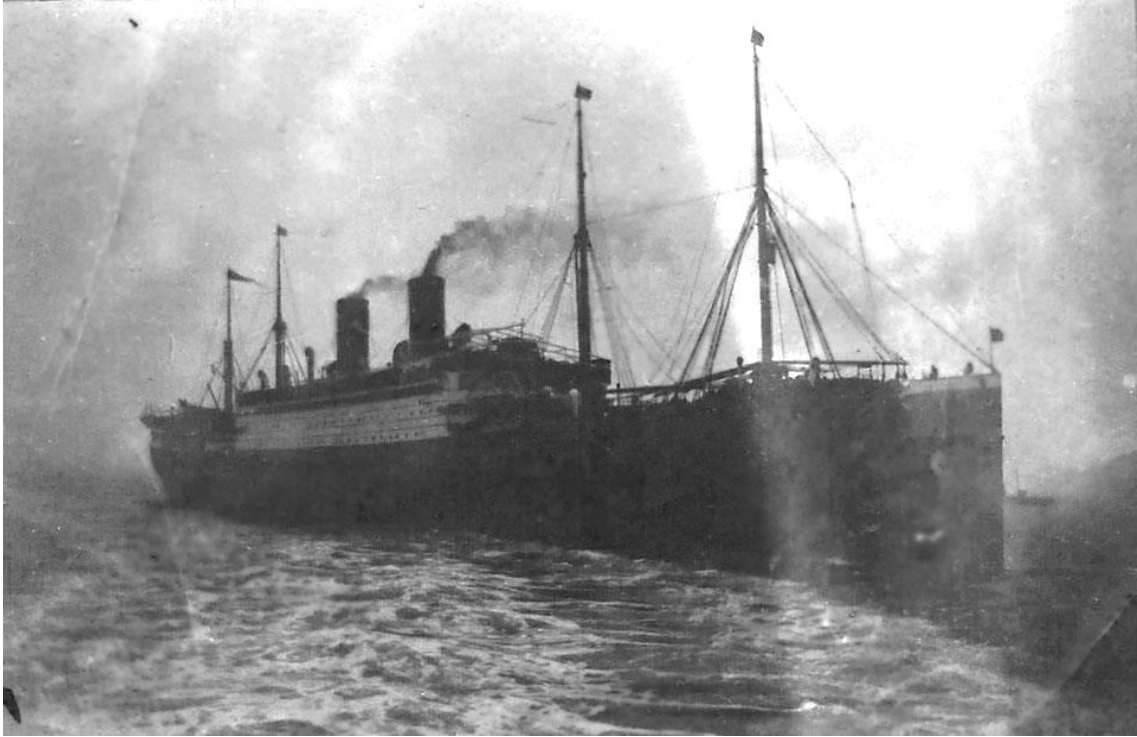
J'ai demandé, n'en dis rien à maman à partir comme interprète sur la ligne de combat, je crois que je réussirai et peut-être irai-je bientôt rejoindre l'oncle Eugène ; j'écrirai dès que j'aurai la réponse.

Donc ma tante Louise, bon courage pour toi. Tout notre monde reviendra ; les Russes avancent à pas de géants et je connais les Russes, ils mangeront les Allemands comme eux leurs saucisses. Donne – moi des nouvelles à la 67^e Cie de Dépôt.

Son optimisme, son espoir final, sont touchants, en fait, ni son oncle ni lui-même ne reviendront, et d'autres membres de la famille, comme le cousin Francis Jouanique (un autre ancien élève du lycée de Nevers) seront aussi victimes de cette guerre. Quant à son espoir sur l'armée russe, il ne reposait sur rien de concret. Son livret militaire porte un visa d'Odessa le 28 juillet 1914 (10 août) et précise : *N'a rien touché au départ*. Et un de Marseille le 21 août 1914.

J'ai retrouvé quelques photos qu'il avait dû prendre au passage au cours de son voyage à travers la Russie et la mer Méditerranée. Les trois premières sont des images de la mobilisation dans une petite gare de Pologne, le salut au drapeau, la foule sur le quai, un fourgon plein de soldats avec deux gamins (un garçon et une fille brandissant des drapeaux). Antoine a intitulé cette photo « *sleeping car plein de nos alliés* ». Les deux autres sont des photos de bateaux naviguant apparemment tous feux éteints.





Documents :

Devoir de mémoire : un album sur la guerre de 1914-18 réalisés par les élèves de Saint-Germain Chassenay dans les années 60-70

Dans les années 60-70, M. et Mme Picard, instituteurs à Saint-Germain-Chassenay ne manquaient jamais une commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Dans les programmes de l'époque, l'enseignement de l'histoire était inclus dans ce qu'il était convenu d'appeler les « activités d'éveil ». Cette approche très inspirée des tenants des « méthodes nouvelles » des pédagogues novateurs tels que Freinet, favorisait les enquêtes, les sorties sur le terrain et la production de documents en commun.

Les deux enseignants ont donc réalisé un projet pédagogique très riche pour expliquer la Grande Guerre à leurs élèves en produisant un album original après une enquête auprès des poilus du village.

M. Picard a bien voulu nous écrire une lettre avec ses souvenirs au sujet de ce travail collaboratif de sa classe. Nous reproduisons ce courrier et l'intégralité de l'album conservé au Musée.



Monsieur

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons relu ce document oublié.

Effectivement, il s'agit d'un travail réalisé par mes élèves de CM et fin d'études.

Nous sommes restés en poste double à St Germain de 1964 à 1983 et nous avons perpétué la tradition d'honorer les anciens, chaque année, le 11 novembre et le 8 mai en chantant notre hymne national au monument aux morts.

Dans le cadre des activités d'éveil, en histoire, nous avons eu la chance de pouvoir interroger des "pouilles" qui ont bien voulu répondre à nos questions et d'obtenir des objets se rapportant à cette période.

Étant moi-même très motivé pour parler de cette guerre 14-18 à laquelle avait participé mon père (blessé de guerre et invalide).

Avec mes élèves nous avons recherché dans la bibliothèque de l'école les documents nécessaires et questionné avec l'aide d'un petit magnétophone à piles les acteurs encore vivants de cette grande guerre.

En travail de groupes nous avons peaufiné les textes et sélectionné les meilleurs. Chaque élève a recopié son propre texte, certains, avec mon aide, ont établi les cartes, d'autres recherché les illustrations, se risquant aussi aux dessins d'après observation (monument aux morts, casque, etc..). Ainsi a été réalisé ce petit album.

Le cliché paru dans le "Journal du Centre" a dû être effectué par M. Brasquies, professeur au Collège de Dornes et correspondant local du journal.

Nous avons été ravis de reconnaître nos anciens élèves ; sur la photo, c'est mon épouse qui les dirige et près d'elle, à gauche, nos deux fils.

En espérant avoir satisfait à votre demande, veuillez recevoir Monsieur nos salutations les meilleures.



Nos "Foilus"
racontent.

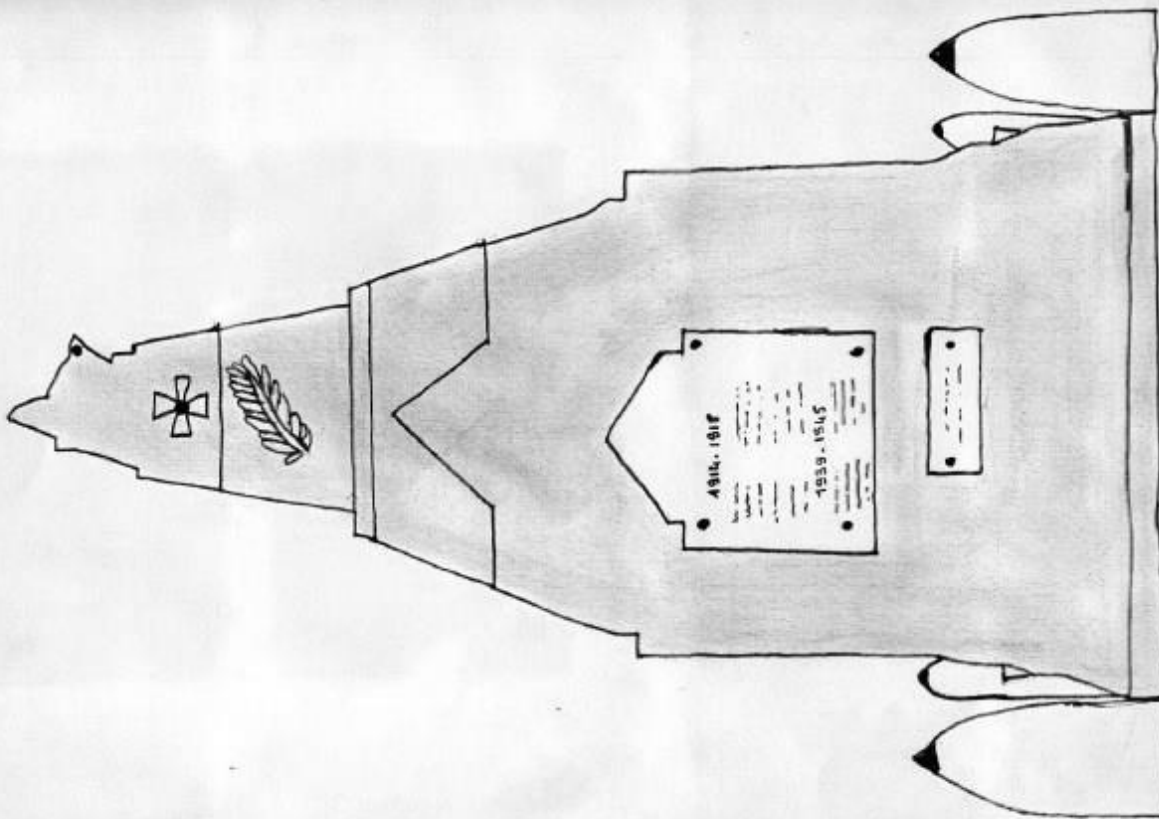
Les Anciens Combattants de St Germain -

La guerre éclate en 1914. Elle durera 4 ans
De St Germain, les uns après les autres, partent :
France, Philibert et Albert Martin, Gabriel Stugent, Louis
Chamaux, René Espiraud, France Camus, René Boisy, France
Bugnaud, Rémy Roy, Pierre Broim, Eugène Buisson, Elie
Lachot, Léon Tacheron, Georges Gobillot, Louis Pinot, Gilbert
Chamaux, Pierre Fayet, Emile Durousseau, Gilbert Vallet,
Pierre Baugeon, André Michel, Noël Miché, Louis Durousseau,
André Eron, François Bureau, Joseph Pinot, Claude Bramage,
Lucien Lomay, Georges Basello, Durant André.



Certains reviennent, souvent blessés, mais beaucoup sont morts
sur les champs de bataille (La Somme, la Marne, Verdun...)
Chaque année, le 11 novembre, anniversaire de l'armistice
de 1918, on se souvient de ceux dont les noms sont gravés
sur le monument aux morts.

Le monument aux morts de St Germain.



1914-1918

Lemaître	Georges
Bouillet	François
Denis	Louis. Emile
Vallet	Louis
Benaud	Jean
Traves	Albert
Floumet	Pierre
Lacaud	Félix
Maupas	Antoine
Blot	Blaise
Bagneux	Jean
Gauthier	Victor
Bescreaux	Eugène
Bouillet	Henri



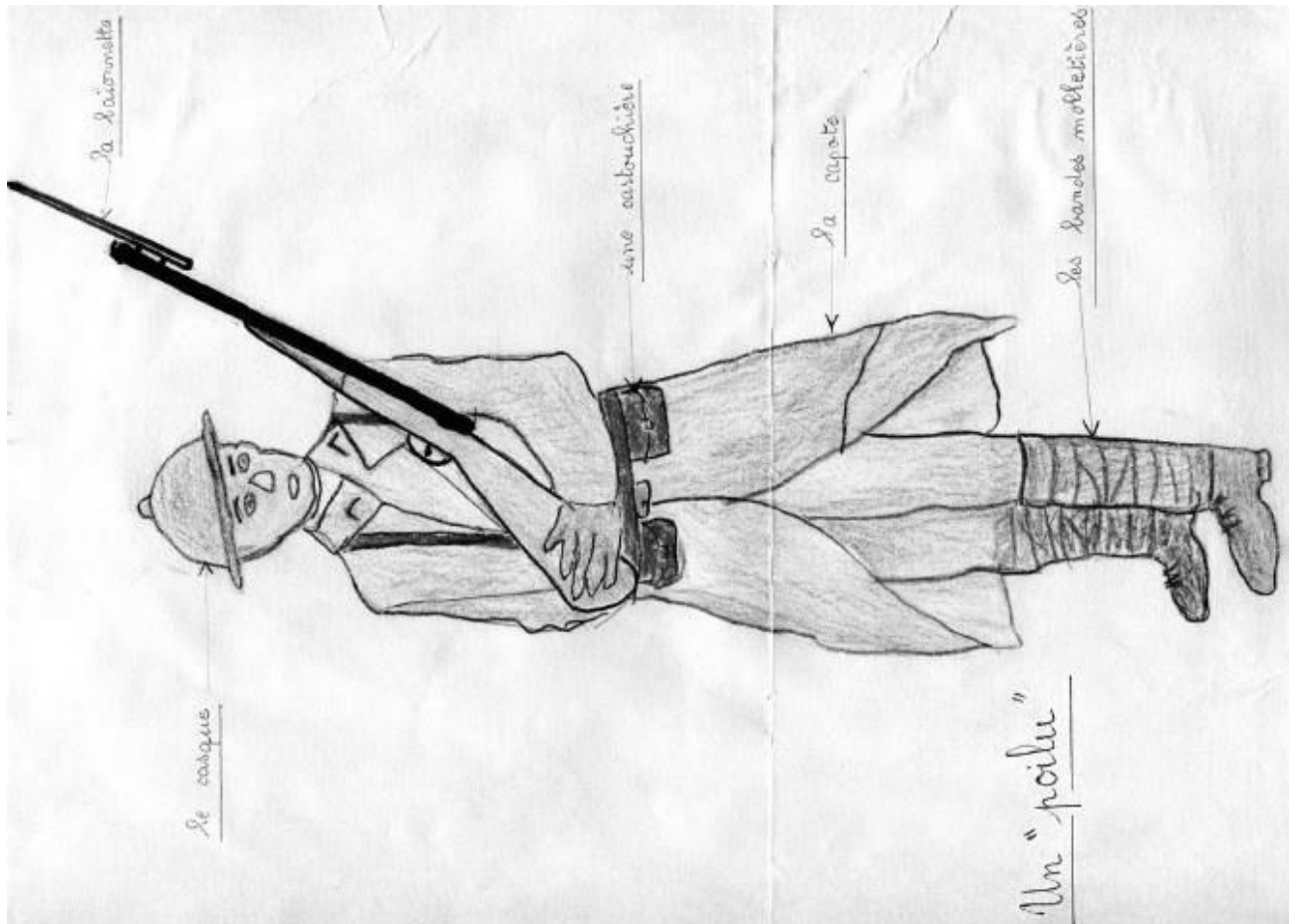
La cérémonie du 11 novembre à St Germain.

Dujoyard lui, il ne reste à 3^e Germanain que quelques anciens combattants de 14-18 et ils ont bien voulu nous raconter leurs souvenirs.

Monsieur Bugnau

nous raconte...

« En 1915 je me suis engagé. J'ai été affecté au 37^{ème} régiment d'artillerie à Bourges (très bons de classe). On nous a appris à Dijon pour former des canons de 75. Ensuite nous sommes allés à Dijon pour former des régiments d'artillerie lourde. Après je suis monté au front c'est à dire sur le champ de bataille dans la Somme. Dès mon arrivée, nous avons reçu le baptême du feu c'est à dire être bombardés par les canons allemands. P'tait réjouissant mais on s'habitue. Nous étions habillés en bleu horizon avec un cabot et un coque. Nous portions un paquetage (sac à habits), deux positions un min que à gaz, un fusil, un bidon et une musette...



Monsieur Albert Martin

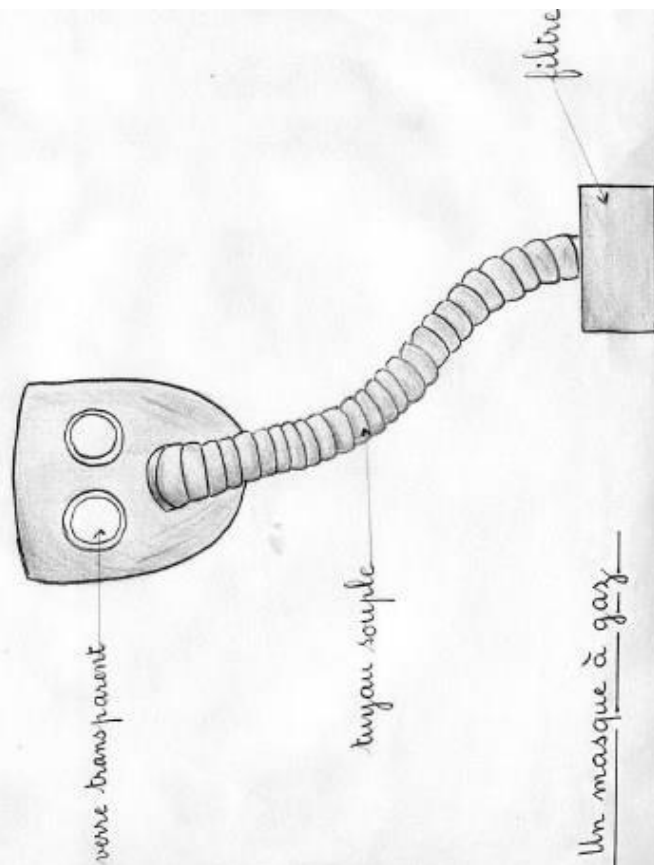
La guerre éclate au début du mois d'août 1914.

« Je pars le 2^{ème} jour après la déclaration de guerre. Je suis mobilisé à Châlons sur la ligne au 2^{ème} escadron d'Infanterie. On me donne un fusil de guerre Lebel. 3 cartouches avec le centurion. Je participe à la bataille de la Marne en 1914...



— Avance allemande en août 1914
XXXX bataille de la Marne

... Le plus terrible pour moi fut la bataille de la Somme. y'était téléphoniste. Je montais en ligne par des boyaux, entre de tranches servant à ramasser en première ligne. Je n'ité mais les Allemands avec des jumelles et je posais et réparais le téléphone même sous les obus. On rampait bien souvent dans les tranchées et y avait souvent de l'eau et les flaqueurs m'aidaient quelques fois trois jours ainsi. En plein hiver quel supplice !
J'ai eu la chance de ne pas aller à Verdun. J'avais été gagé et me trouvais à l'hôpital au Storre. Pour téléphoner j'avais posé mon masque à gaz »



La bataille de la Marne.

La bataille de la Marne commence fin août 1914 et dure environ deux mois.

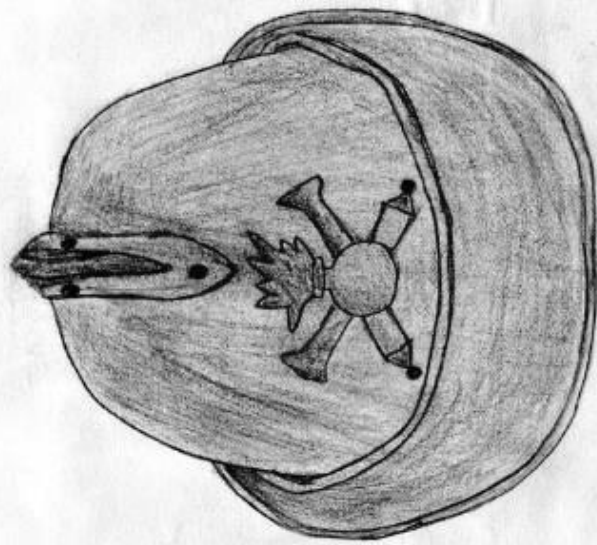
Les Allemands arrivent près de Paris jusqu'à la Marne. Le général Joffre essaie de les arrêter.

Le général Gallieni vient à l'aide en transportant toutes ses troupes en taxis de Paris jusque sur le champ de bataille.

Les Allemands sont arrêtés, refoulés et ici commencent même la guerre d'attente c'est-à-dire la guerre des tranchées.



Un "taxi de la Marne"

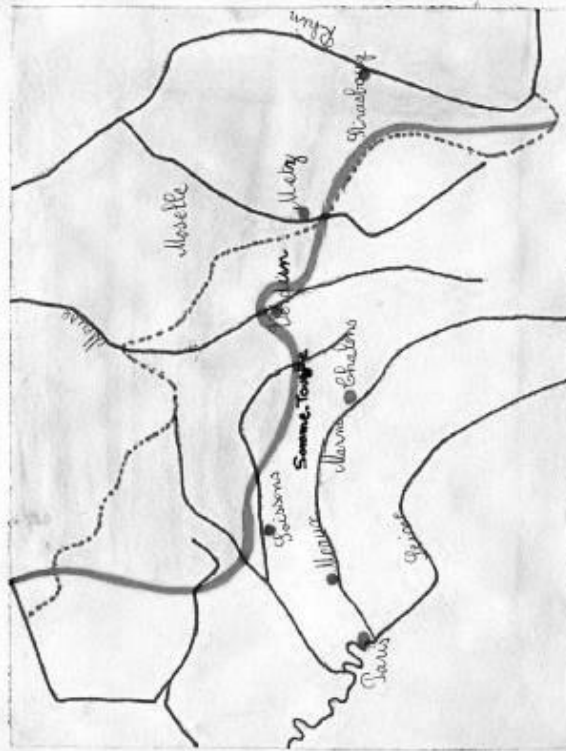


Le casque d'un "poilu"

« Je suis blessé à Liéonard, en Alsace.
Je suis évacué à l'Hôpital militaire de Gerolmen
puis on m'envoie à Bellons-sur-Saône... »

Monsieur Émile Turouseau

« Je suis parti le 11 janvier 1916 au 85^{ème} Régiment d'Infanterie à Besençon. Le 4 mai, c'est le départ pour le camp de Valdoon que j'ai quitté le 1^{er} septembre pour le Bataillon de marche à La Fert en Ardennaise. Je suis monté pour la première fois au front dans le clocher, le 21 septembre 1916 pendant 45 jours. Après un peu de repos, je suis remonté en ligne le 2 octobre à la suite de l'échec où j'ai passé tout le mois d'octobre. En avant décembre on m'a envoyé à 4^{ème} Jean sur Lande et Somme Fouille, près de 4 Bataillon sur Marne...



----- frontière France - Allemagne
 ———— ligne des tranchées de 1915 à 1918

La vie dans les tranchées -

...La vie dans les tranchées est rendue encore plus pénible par le froid, la boue et les bombardements.
 « J'ai surtout souffert du froid pendant 8 mois 1916-1917, à Somme l'oude

Pain, on tout était gelé, même nos chaussures. Si par malheur nous des poisons pendant les 18 heures que nous étions en réserve il fallait les faire déglutir sur la cuisine roulante pour pouvoir les remettre

Dans des boyaux nous avions de la boue jusqu'aux genoux. Il fallait s'entraîner pour pouvoir s'en arracher



Dans les tranchées...

... La vie dans les tranchées est bien pénible. L'ensemble de temps en temps, on peut se reposer car c'est chacun son tour de garde.
 En réserve le danger est le même qu'en première ligne mais on peut se reposer et aller chercher le ravitaillement sans être sur de le rapporter car souvent la course des sapeurs est interrompue. Le plus dur à supporter est certes le bombardement qui dure souvent toutes les journées. La nuit on attend toujours une attaque qui peut survenir à tout moment...

Attâques et contre-attaques.

... En 1^{ère} ligne, à Verdun, nous étions dans les tranchées, prêts au signal. Nous partions par vagues successives. Mais souvent, la première vague était arrêtée. Faut-elle se terrer sur place, soit elle revenait à la tranchée car presque toujours il y avait contre-attaque...

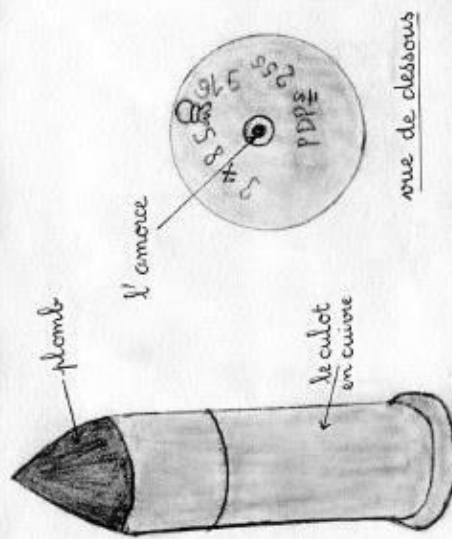


La scène se passe à Verdun. Une tranchée française pendant la bataille de Verdun. On voit les tranchées, les barbelés, les sacs de sable et les soldats qui combattent sans arrêt.

Une vague d'assaut française attaque les lignes allemandes.

Les bombardements.

... Après Verdun, on m'envoie en Alsace, secteur assez tranquille.
 Soudain, un jour, le bombardement des lignes commença à 6 heures du matin avec artillerie et mitrailleuse jusqu'à 15 h. Un groupe franc, venu espérer pour faire le coup, a réussi à ramener 12 prisonniers. Mais ensuite nous avons subi des bombardements terribles.
 Certains dous contenaient un gaz asphyxiant qui s'échappait quand l'obus explosait. Se vent prouvait ce gaz vers nos tranchées et il fallait porter un masque à gaz...



Un obus français de 37

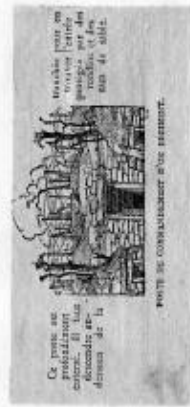
Verdun

« Moi, Verdun, je me l'ai pas regu au plus mauvais. Je m'ai fait que les attaques de 1917. »

En septembre 1917, je suis monté à Verdun côté 304 et 814. Le 23 octobre, les Allemands m'ont attaqué à la côte 304. C'était section et moi nous avons été enterrés vivants au moins 1 heure. Heureusement nous sommes dégagés mais en laissant deux morts dans notreabri de fortune.

Ilôt sortis, je mets ma mitrailleuse à découvert au-dessus de notre tranchée. On réussit à arrêter les Allemands, ce qui m'a valu une citation à l'ordre du régiment.

Nous sommes restés 50 jours dans la troue. Enfin, le 20 décembre, c'était la relève pour l'Alsace, secteur assez tranquille...



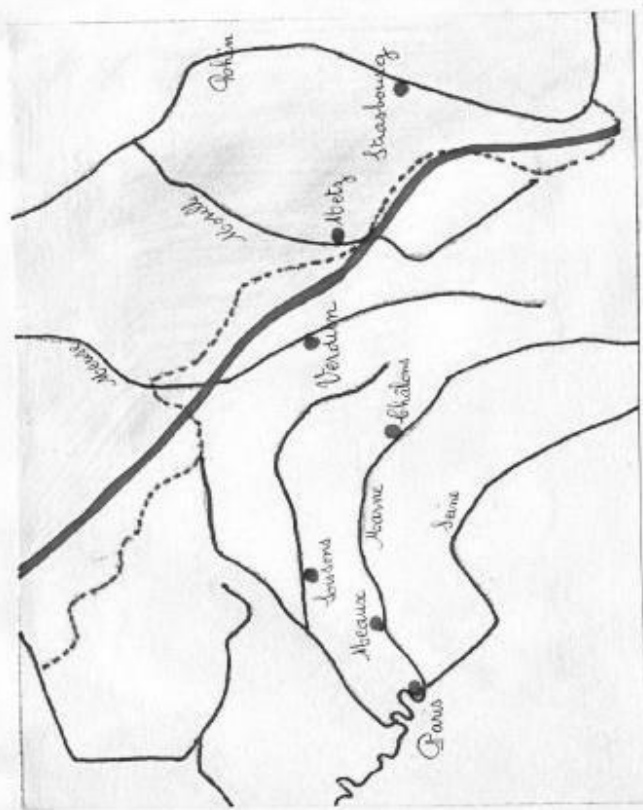
La fin de la guerre.

... Après Verdun et l'Alsace, nous partons le 2 mai 1918 pour la Belgique au secours des Anglais qui étaient en déroute.

Le 16 mai 1918, devant le mont Kemmel que nous avons attaqué à 8 h, nous avançons de 100 mètres sans trop de pertes. Mais les Allemands contre-attaquent, il faut se défendre et j'obtiens une deuxième citation. Deux jours plus tard, nouvelle attaque avec les gaz. Je suis évacué à Berque; un bout de 45 jours je demande à rentrer à ma compagnie. Nous revenons en France dans la région de Soissons. Le 10 août 1918, les Allemands essaient de percer notre front mais nous les repoussons. Cela me vaut ma troisième citation.

Après une petite ^{pause} on me ramène encore une fois en Belgique; c'était le 14 octobre mais cette fois c'était pour attaquer. Mais je suis blessé pour avoir été obés à une foule en voulant ramener un commandé blessé dans notre trou individuel. Je suis évacué sur Paris - plage d'au la guerre finit pour moi. >>>

Le 11 novembre 1918...



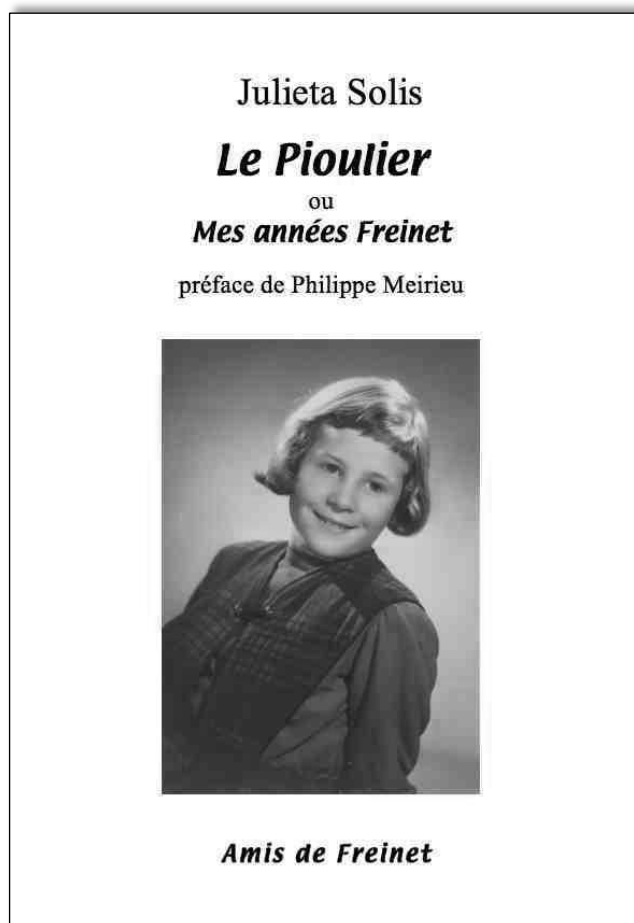
— ligne du front le 11 novembre 1918

Livre :

Julieta Solis – LE PIOULER ou *Mes années Freinet*

Présenté par Jacqueline MASSICOT

14-12-2014



Julieta est née de parents espagnols : Andréa et Fransisco Solis. Sa mère, réfugiée politique, a accouché à Corbigny (58) le 16 octobre 1939 et elle est morte 18 mois plus tard du tétanos. Ses amis, Titus Stapler, compagnon de Juliette Ténine, tous les deux résistants et clandestins, recueillent Julieta et la confient à la mère de Titus à Nanterre.

Après la guerre, Titus lui donne son nom « Stapler ». Juliette ne connaît, en fait, sa véritable identité qu'à l'âge de 32 ans et elle a 59 ans quand Juliette Ténine l'adopte.

Elle a peur de Juliette Ténine. De santé fragile, elle manifeste des bronchites à répétition avec une anorexie sévère mentale s'aggravant d'année en année...

Sur les conseils d'une amie, ses parents la conduisent (elle a dix ans) à l'école Freinet de Vence « Le Piouler » tenue par Célestin et Elise Freinet que les enfants appellent Papa et Maman Freinet. Julieta découvre la Provence, le

monde des enfants, la bienveillance des Freinet et leur respect pour les enfants. Elle guérit au bout de quelques semaines et ce seront les années les plus lumineuses de son enfance.

Julieta a été chef-monteuse pendant une quarantaine d'années à la RTF, l'ORTF et à la SFP. Suite à un plan de licenciement, elle est devenue intermittente mais a beaucoup travaillé. Pendant 6 mois de chômage, elle a écrit ses souvenirs dont ce livre sur l'Ecole de Vence : « Julieta Solis – LE PIOULER ou *Mes années Freinet* », préfacé par Philippe Meirieu et édité par les Amis de Freinet.

A la retraite, Julieta vit dans le Bourbonnais, dans une maison isolée au coin d'un bois avec ses chats, ses poules, ses canards...et son perroquet Kino.

Invitée par l'Université du Temps libre à Nevers, accompagnée de Kino, elle a su émouvoir son auditoire par sa présentation et celle de son livre. Elle nous a enchantés par la lecture de certains passages et le débat qui aurait pu avoir lieu sur la Pédagogie Freinet est devenu inutile tant elle a su si bien convaincre que la Pédagogie Freinet ne peut se réduire aux techniques si on n'a pas ce respect de l'Enfant qui l'amènera sans démagogie à donner le meilleur de lui-même.

Toutefois, Jacqueline Massicot qui accompagnait Julieta, a retracé en quelques mots l'histoire de l'Ecole Freinet de Vence.

Une cabale orchestrée par l'Action Française en 1933 contre Freinet l'oblige à se mettre en congé longue durée. Il crée une école mixte avec internat à Vence en 1935. Débutée par l'administration, elle devient un lieu d'expérimentation et de formation en 1936. En 1937, elle accueille de plus en plus de pensionnaires et de réfugiés Espagnols.

En 1940-41, Freinet est arrêté et interné. Elise est contrainte de fermer l'école. Elle la confie à une association tchèque qui sauvegardera les enfants juifs.

En 1946, l'école est de nouveau ouverte mais l'internat fermera en 1971.

En 1991, elle est rachetée par l'Etat et devient une Ecole Publique à statut spécial. Ses locaux sont désormais inscrits au patrimoine historique.

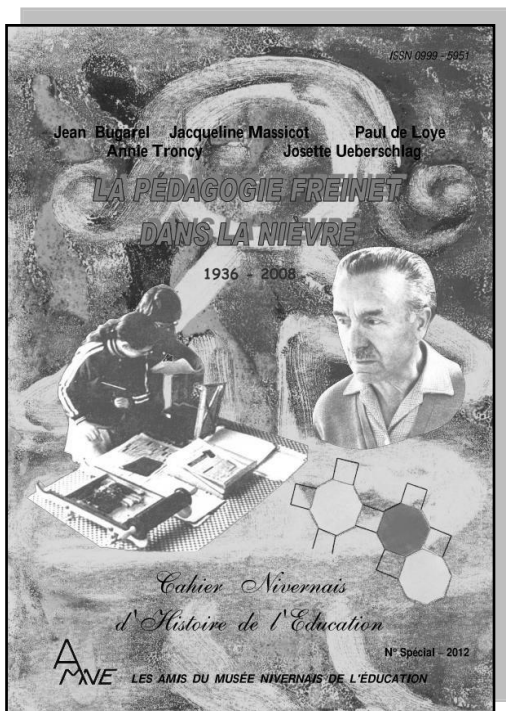
Jacqueline Massicot rappelle également l'existence du mouvement Freinet dans la Nièvre en signalant l'ouvrage collectif « La Pédagogie dans la Nièvre de 1936 à 2008 » édité par le Musée Nivernais de l'Education.

Annie Troncy, toujours militante à l'ICEM national (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne-pédagogie Freinet) fait le point sur la situation actuelle. Le mouvement existe encore dans de nombreux pays du monde et départements français, les publications continuent.

Si Freinet était encore parmi nous, sûr qu'il serait d'accord avec les rythmes scolaires et préférerait un travail sur les compétences à la notation-couperet.

Merci à Julieta de nous avoir fait vivre ce moment d'émotion.

Ce livre complète l'ouvrage « La Pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 – 2008), numéro spécial 2012 des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education, édité par le Musée Nivernais de l'Éducation à Nevers, rédigé par Jean Bugarel, Jacqueline Massicot, Annie Troncy, Paul de Loye et Josette Ueberschlag, en vente au Musée.



Julieta Solis et son perroquet Kino lors de sa venue à Nevers à l'université du temps libre le 11 décembre 2014.

Le Musée Nivernais de l'Éducation ayant pour vocation de retracer l'histoire de l'école et de l'éducation dans la Nièvre, certains enseignants ayant pratiqué la Pédagogie Freinet dans leur classe ont pensé qu'il serait intéressant de faire revivre cette pédagogie dans le département de 1936 à 2008.

Dans la Nièvre, en 1938, le GEN (Groupe d'Éducation Nouvelle) fut officiellement créé autour d'Henri Coqblin qui, en 1947, contribua à la création de l'ICEM (Institut coopératif de l'École Moderne) au congrès national de la C.E.L (Coopérative de l'Enseignement Laïc) à Dijon.

L'INEM (Institut Nivernais de l'École Moderne) fut créé en 1967, après la mort de Freinet en 1966. Il connut une bonne vingtaine d'années d'innovation et d'activités pendant lesquelles plusieurs de ses membres occupèrent des fonctions au sein de l'ICEM, avant de s'étioler pour disparaître définitivement en 2008.

Cet ouvrage rappelle les différentes initiatives départementales dont la construction du groupe scolaire de Magny-Cours. Il relate également la pratique de cette pédagogie qui demande un investissement personnel et une grande rigueur. Cette brochure de 300 pages est le résultat d'un travail collectif, mené par Jacqueline Massicot, Annie Troncy et Josette Ueberschlag, trois figures bien connues de l'ICEM avec l'aide précieuse de Jean Bugarel et Paul de Loye,

Gaspard Chaumette
(Nevers 1763 Paris 1794)

Un collégien facétieux

(Extrait d'une recherche sur l'enfance et l'adolescence du futur Procureur Syndic de la Commune de Paris en 1793-94)

Roger CLAY 

Les registres paroissiaux notent la naissance de Gaspard Chaumette à Nevers le 24 mai 1763. Son père est maître cordonnier. Il est né au 12 de la rue de la Barre, selon certains, selon d'autres il a pu naître aussi cour Saint Etienne.

De son enfance, nous n'avons aucune trace, et nous pouvons tout au plus imaginer un garnement qui dans ce quartier populaire court la rue avec d'autres galopins. Entre l'échoppe du père et les rues étroites et encombrées du quartier, il musarde, farceur, alerte, dégourdi, curieux. Du moins ce sont ces traits de caractère dont il fera preuve plus tard, au collège notamment.

Le bourg Saint-Étienne, avec son prieuré et son église, sera le lieu de ses ébats et de ses premières découvertes. Les familles sont entassées dans ce



*Pierre-Gaspard Chaumette
par François Séraphin Delpech*



La maison natale de Chaumette,
vue par l'artiste de Nevers F. Chalandre.

quartier populaire qui comporte alors près de 1900 paroissiens, marchands, petits artisans comme le père Chaumette, ouvriers, journaliers, quelques bourgeois, quelques nobles, et trois moines en cette fin de siècle où les vocations s'essouffent. C'est un quartier hétéroclite. Le contraste est frappant entre les hôtels spacieux, paisibles et leurs jardins d'agrément, et la rue bruyante, encombrée, malodorante.

C'est dans cet environnement que le jeune Chaumette grandit. Il a la chance d'avoir un père artisan et sans doute estimé et habile. Mais de plus en plus la concurrence – il y a 30 maîtres cordonniers à Nevers vers 1785- se ressent et le coût de la vie enchérit. La situation est fragile mais le père a de l'ambition pour son fils unique. Il rêve pour lui d'un état ecclésiastique, qui lui épargnerait la misère ou l'incertitude du lendemain. Peut-être en fait il la confiance à ses illustres clients ? Peut-être que parmi ses clients figure un Parmentier, l'avocat du duc du Nivernais qui habite rue Saint Trohé et qui est le représentant de Louis Jules Barbon Mancini sur la place de Nevers ou un abbé Minet qui dirige le collège ? Gaspard semble



avoir de bonnes dispositions pour les études. Rien n'affirme qu'il ait fréquenté une école avant d'entrer au Collège. Peut-être a-t-il été remarqué par le curé de la paroisse lors des séances de catéchisme, et dans ce cas il aurait été confié au maître d'une petite école. Cet enfant du bourg vit tout à côté de la collégiale et ne manque pas de bagout et de caractère. Voilà beaucoup de supposition mais toujours est-il qu'à 10 ans, il entre au collège de la ville. Or il semble selon une enquête menée par le recteur de Bourges qu'il y avait à la veille de la révolution sept maîtres es art. Ils enseignaient les premières notions de latin, et leurs élèves n'étaient admis au collège que lorsqu'ils en étaient capables. Ce fut sans doute le cas de Gaspard, remarqué par le curé et admis dans

l'une des petites écoles de la ville. La même enquête laisse entendre qu'il n'y avait point de boursier au collège et qu'aucun sujet n'y était reçu gratuitement. Le père Chaumette n'avait pas les moyens de financer les études de son fils. C'est ici qu'intervient le duc de Nevers.

On prétend que le duc - deuxième fortune de France et qui vivait dans son hôtel à Paris - faisait instruire à ses frais un grand nombre d'enfants pauvres. Il dotait même des jeunes filles vertueuses et méritantes lorsqu'elles se mariaient, et chaque année, à Nevers, 28 d'entre elles « sages et de bonnes mœurs » bénéficiaient de sa générosité. Cela entretenait sa popularité, encore que Barbon Mancini, le dernier duc de Nevers était d'un naturel généreux. Parmentier, son avocat, son représentant dans la place, était chargé sur le terrain de choisir les bénéficiaires de ces actes charitables. Il habitait rue Saint Trohé, dans la paroisse et devait fréquemment passer devant l'échoppe du maître cordonnier Chaumette.

On imagine la joie et la fierté des parents lorsqu'ils apprennent que leur fils sera pris en charge par les professeurs du collège et cela grâce sans doute à la bonté du Duc et de Parmentier son avocat. Grâce à ce dernier, Gaspard ne connaîtra pas la misère, il entrera dans les ordres, qui sait ? Et gagnera du coup sa place au Paradis. En outre l'abbé Minet veillera sur leur rejeton. Voilà donc notre héros comblé, du moins en apparence. Car il a connu une relative liberté dans son bourg, il est fier, rebelle, et peu enclin à supporter les chaînes d'une institution religieuse qui prône la prière et la discipline à longueur de journée. En plus, il n'accepte pas d'être sous la protection de quiconque, fut-il prince ou évêque. Il acceptera de moins en moins qu'on le traite avec commisération dans ce collège réputé et dirigé depuis peu par des prêtres séculiers. Un établissement qui scolarise essentiellement des fils de bourgeois et quelques rares boursiers qui se sont distingués par leurs bonnes dispositions. Gaspard connaît le prix du travail, car comme tous les enfants de ce milieu



Louis Barbon Mancini

miséreux, il a dû aider son père, courir dans le quartier pour livrer les commandes et prendre sa part dans les besognes quotidiennes. IL a côtoyé rue des Charniers ou de la Barre la pauvreté et l'opulence, la servitude et l'arrogance, l'aristocrate et l'indigent. Sur le parvis de Saint-Etienne, il a vu les miséreux tendre la main aux nantis qui se rachetaient leur mauvaise conscience au prix d'une modeste obole, du moins c'est ce qu'il évoquera un jour à la tribune des Cordeliers.

En 1793, porte-parole fougueux des sans-culotte, il évoquera « *Les riches noyés dans l'abondance qui humilient les malheureux alors même qu'ils leur prêtent secours* »

Ces malheureux, les orphelins, les enfants abandonnés il les retrouvera plus tard enfermés à l'Hôpital Général, à l'Hôtel Dieu Saint-Didier ou à la maison de force de Nevers, En cette fin de siècle on cloître volontiers les vagabonds et les parasites. Au fond de la cour Saint Etienne, là où se trouve aujourd'hui la Manutention, il a entrevu les moines qui possèdent à profusion des terres des vignes et des chasubles d'or et qui prêchent la bonne parole, voire la pauvreté. Lui, l'enfant du bourg sait ce que c'est que la pauvreté.

Au fond de lui germe insidieusement un sentiment d'injustice qu'il cultivera par la suite.

Lorsque le jeune Chaumette entre en cinquième au Collège de Nevers, recommandé par une âme charitable et sous la tutelle de l'abbé Miné, il a 10 ans.



La mendicité à Nevers d'après Guy Thuillier



Collège des Jésuites de Nevers

Nous sommes en octobre 1773. Il y a peu d'archives sur cette période prérévolutionnaire, la plupart des documents de cette époque ont disparu pendant la révolution. Rien en particulier sur la vie intérieure du collège et peu de chose entre 1773 et 1776 si ce n'est quelques soutenances de thèses présentées par des élèves de rhétorique. Je ne peux là encore que m'appuyer sur des écrits ultérieurs et notamment sur les almanachs populaires qui fleurissent sous la Restauration et je l'avoue, un peu sur mon intuition. Le Collège des Jésuites avait été fondé en 1572 grâce à la largesse du Duc et de la Duchesse de Gonzague. C'était l'un des tout premiers implantés en France et il bénéficiait d'une bonne

réputation. Tous les notables, les beaux esprits, la haute bourgeoisie locale l'avaient fréquenté. Mais avec le temps, l'enseignement donné par les jésuites avaient perdu de son éclat, et de nouvelles lumières éclairaient cette fin de siècle. Discreditée par les philosophes, jalouée par d'autres congrégations, minée par des affaires financières, la compagnie de Jésus fut proscrite en France en 1764. Le jugement du Parlement de Paris était sans appel : La Compagnie « nuit à l'ordre civil, viole la loi naturelle, détruit la religion et la moralité, corrompt la jeunesse ».

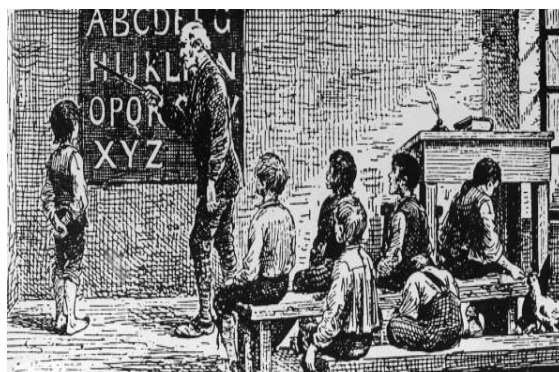


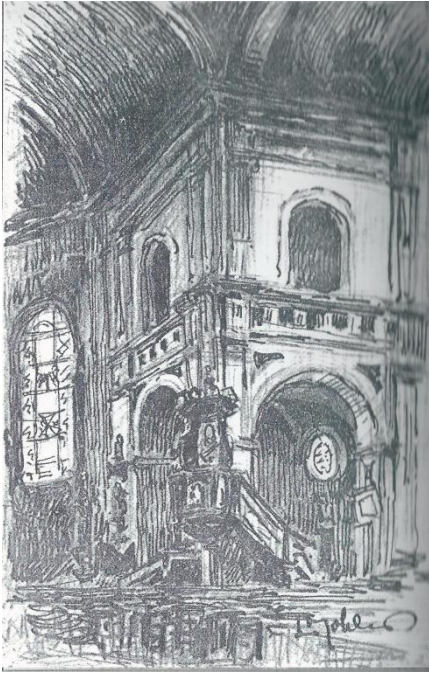
Expulsion des Jésuites

Le 11 août 1763 à Compiègne Louis XV donnait des lettres patentes en faveur du Collège de Nevers. Il confirmait les droits du duc de Nevers, son cousin (Les oraisons, la messe solennelle et la présentation du cierge le jour de la Saint Louis seront maintenus) mais en changeait l'administration et en chassait les jésuites. Le collège serait désormais sous l'administration d'un bureau et composé d'un principal (l'abbé Miné semble-t-il en 1773) d'un professeur de rhétorique, un professeur de philosophie et

de quatre régents, en cinquième, quatrième, troisième et seconde. 10 ans plus tard, Gaspard entre donc en cinquième en tant qu'externe. Or l'entrée au collège suppose que le futur élève sache lire et écrire. Cela laisse entendre que l'enfant a bénéficié d'un enseignement élémentaire, peut-être sous la férule du curé de Saint Etienne dans une école paroissiale ou peut-être dans une petite école du bourg ou de la ville, petites écoles souvent mixtes et contrôlées par la ville

Il y en avait sept à Nevers en 1773 (contre 12 un siècle plus tôt), à cela ajoutons quelques écoles gratuites. Mais au total pas plus de 50 élèves payants et 150 gratuits. Pour une population de plus de 13.000 habitants, c'est peu. Le Nivernais à cette époque est l'une des régions les plus analphabètes (on parle de 20% de gens capables de lire). Les enfants et les adolescents restaient le plus souvent livrés à eux-mêmes. Or l'école a pour mission d'encadrer et de moraliser la jeunesse. Les « jeunes gens, sans instruction, mal élevés, deviennent indociles, libertins, joueurs, blasphémateurs, querelleurs, ils s'adonnent à l'ivrognerie, à l'impureté, aux larcins, au brigandage C'est du moins ce que pensait Charles Démia, le fondateur des petites écoles. Gaspard, lui, connaît ses rudiments, et entre d'emblée au collège. Son père « *voulait lui donner l'instruction dont il avait été privé* » peut-on lire dans une biographie nivernaise qui lui est consacré en 1845 En cinquième il arrivait fréquemment que les élèves redoublent, triplent avant d'aborder la quatrième et il n'y avait pas d'âge requis pour entrer à ce niveau. Gaspard, lui, passera normalement en quatrième, puis en troisième. Ce qui dément les jugements portés sur lui par l'un de ses détracteurs quelques années plus tard. Celui-ci le présente comme un écolier médiocre, aigri, jaloux, ambitieux, un raté. Mais il s'agit d'un jugement de circonstances peu après la condamnation à mort de Chaumette., extrait d'un pamphlet intitulé « Vie privée de





Saint Etienne

Gaspard Chaumette, pour servir de suite à la vie du fameux scélérat de ce siècle »

Peut-on croire, sous le régime de la Terreur, qu'un traître à la nation puisse avoir été un bon élève ? D'ailleurs a-t-il brillé, rien ne le prouve car les palmarès des prix n'a pas été retrouvé, en dépit des recherches persévérantes de Monsieur Bugarel.

Les maîtres qui l'accueillent sont des religieux, l'abbé Frébault en cinquième, l'abbé Lallemand en quatrième et l'abbé Martin en troisième. Ils lui enseignent d'abord la religion, du matin dans la chapelle du collège, l'église Saint Pierre aujourd'hui, jusqu'au soir, et dans la journée la grammaire française, la version et le thème latin, de l'histoire, un peu de mathématiques et de physique ce qui est nouveau, un enseignement plus moderne que celui de leurs prédécesseurs jésuites. Sont-ils froids, égoïstes comme il le prétendra par la suite ? Peu disert sur son passé, il déclarera néanmoins devant le Conseil Général de la Commune en 1793, alors que Barère l'accusait d'avoir été un ancien moine « *J'ai étudié il est vrai chez les moines* », mais jamais il n'a eu l'intention

d'embrasser la vie monastique. Le despotisme, l'autorité, le mépris voilà ce que le gamin du bourg Saint-Étienne ne peut supporter. Or l'objectif des maîtres n'est-il pas de soumettre, de dresser de faire de leurs élèves de bons serviteurs de Dieu et du Roi. Quitte à user du bâton, de la verge, ou du fouet pour venir à bout des plus rebelles.

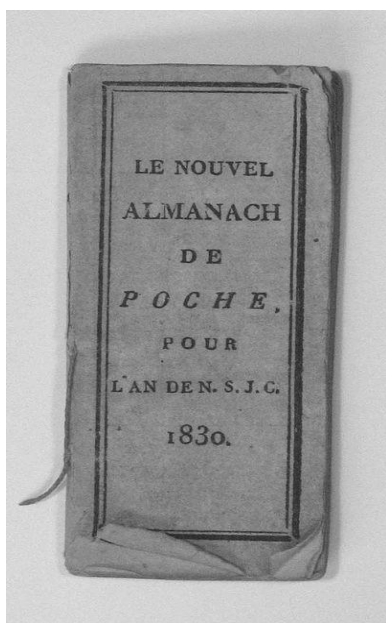
« *Il est convenable d'appliquer les punitions corporelles pour corriger les fautes de la paresse ou de la malice* » affirment-ils. D'ailleurs, pour tenir compte des critiques, ils ne procèdent pas eux même à la punition dégradante car ils ne sauraient agir sous la colère. Ils font appel à une personne étrangère à l'établissement et payé au nombre de coups dictés par les maîtres. On a vu combien, notre Gaspard était fier, sensible, soucieux de sa dignité. On a deviné également sa propension à s'amuser, à plaisanter, à s'indigner. Au collège de Nevers, on



Une punition corporelle

accepte mal l'impertinence, l'indiscipline, on exige l'entière obéissance. Rien de surprenant à ce qu'il soit souvent puni. Rien de surprenant à ce qu'il se révolte contre l'injustice.

Et rien n'est plus humiliant qu'un châtement corporel qui a lieu en public. Ce n'est pas la douleur qu'il craint lorsqu'on le fouette, mais le sentiment de perdre sa dignité personnelle. Il résiste par la dérision, mais il reste profondément marqué. Est-ce une légende ou un témoignage recueilli par des proches ? Dans l'almanach populaire, plusieurs anecdotes évoquent ces séances où le correcteur avait reçu la mission de corriger le perturbateur. Je vous en livre deux particulièrement savoureuses. Condamné par son professeur de troisième pour avoir commis une escapade, à l'approche du corripion notre écolier simula une attaque d'épilepsie dont furent dupes les spectateurs à l'aspect de ses contorsions et de l'écume couvrant ses lèvres au moyen d'un morceau de savon qu'il délayait dans sa bouche. Emporté par ses camarades, il profita de l'ouverture des portes pour se sauver dans la rue. Une autre



fois « *menacé du même châtimement et déjà dépouillé de ce que les anglais appellent le vêtement nécessaire, l'impertinent écolier dit effrontément à son maître qu'on ne se déshabillait ainsi que pour satisfaire aux besoins de la nature et sans plus de gêne au beau milieu de la classe, il s'accroupit au nez du professeur et de ses camarades stupéfaits et se conduisit comme s'il eût été dans un cabinet inodore* ». J'ai beau douter de l'authenticité de ces facéties, je ne peux m'empêcher de reconnaître là les traits de caractère de notre client. Son inconduite, sa dissipation lui valurent son expulsion. Son intelligence, sa vivacité d'esprit lui auraient sans doute permis d'aller au-delà dans ses études. Jamais il ne pardonnera à ses maîtres de l'avoir chassé. Plus tard il reprendra des études mais jamais il ne rattrapera le temps perdu, et cette rupture brutale pour des raisons qui lui paraissaient futiles constitue une injustice de plus.

Au mépris affiché par des camarades plus fortunés, fils d'officier, de riches faïenciers, voire de nobles, s'ajoute cette sanction inique, sans appel. Il ne se doute pas que l'enseignement prodigué au collège s'adresse à une élite et qu'elle a pour objet de former une société polie, lettrée, destinée aux jouissances et au luxe de la conversation. Elle ne saurait convenir à des fils d'artisan comme Guillaume Douin, fils d'un perruquier, ou de Moreau, fils d'un maître de pension, ses condisciples ou lui-même, à moins de se destiner à entrer dans un ordre religieux, de devenir missionnaire, curé de village, ou enseignant. Or, non seulement Gaspard aime la plaisanterie et cultive l'impertinence, mais il n'a pas la foi. La messe matinale et quotidienne, les oraisons, les versets, les lectures de l'évangile, la vie des saints, la litanie de la Sainte Enfance, il les subit depuis 3 ans, sans grande conviction.

Peu à peu, en raison de sa dissipation et de son insolence il exaspère ses maîtres peu enclins à lui pardonner ses frasques. En outre, les prêtres le soupçonnent d'incrédulité à l'égard de la religion chrétienne et eux ne plaisantent pas sur ce chapitre.

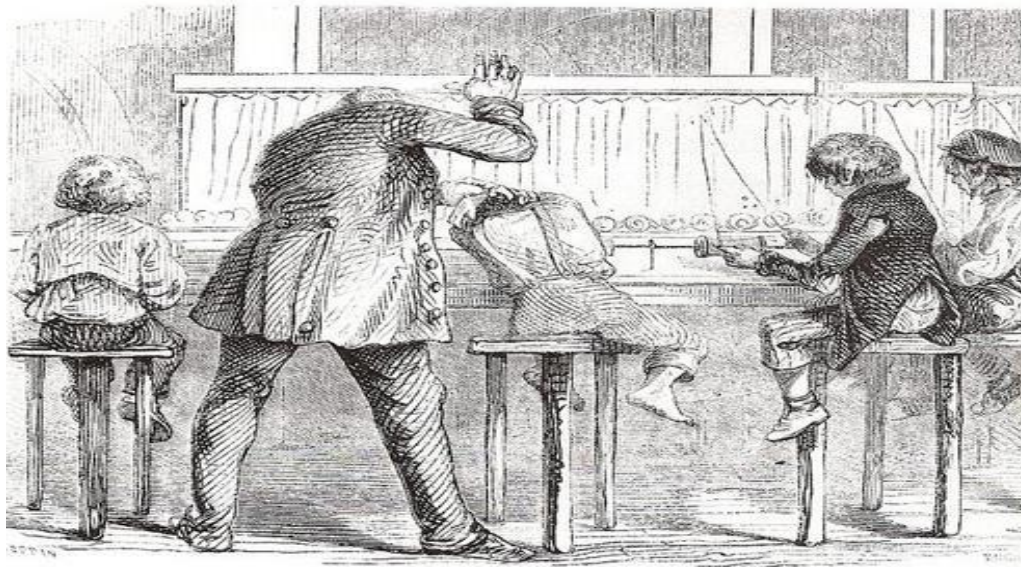
L'almanach Boyau mentionne en 1842 un fait qui serait à l'origine de son éviction du collège. Il révéla, écrit-il, ses tendances à l'athéisme en manifestant à deux de ses camarades son incrédulité au moment le plus solennel de la messe. « *Il se permit à cet instant une plaisanterie qui devint par l'indiscrétion de ses camarades la véritable cause de son expulsion.* » On ignore la nature de cette plaisanterie au moment du sacrifice, mais la sanction, si le fait est avéré, est d'une sévérité excessive. Elle frappe un enfant qui ne mesure pas les conséquences de ses propos, qui est blasé par le rite répétitif imposé par l'établissement et il prématuré d'y voir une marque d'athéisme. S'il deviendra sceptique, agnostique puis résolument athée, l'injustice qui lui est faite lors de cette exclusion, en est le point de départ. Il se sentait capable de poursuivre ses études et le voilà à la rue, abandonné à la vindicte de ses parents et sous la risée de ses condisciples mieux nés. Les frères des écoles pensaient qu'ils parviendraient à le dompter comme les autres en usant du fouet si nécessaire. N'auraient-ils pas dû écouter le Père Lamy qui admettait « qu'il y a des temps d'opiniâtreté où un enfant se ferait plutôt tuer que de plier ». Gaspard n'a pas la souplesse du roseau. Il ne plie pas. On le casse, on le rejette. Jamais la blessure qui lui est faite



Les frères

au collège de Nevers ne se cicatrisera. Un an avant d'être guillotiné il déclara que « le despotisme insupportable des moines, loin de l'engager à embrasser la vie monastique, le força bientôt à désertier la maison paternelle ». Le voilà donc à treize ans proscrit, dans une situation inconfortable. Songez aux espoirs qu'avait fondés papa Chaumette sur ce fils à l'avenir si prometteur et que la vanité a égaré. Mais son gamin ne fera pas acte de contrition.

Ce jeune garçon, intelligent et sensible a déjà deux raisons de se révolter. Il a côtoyé la misère au bourg Saint Etienne et mesuré combien la société est dure et injuste envers les pauvres. Au collège il a subi l'humiliation et le mépris et il a été victime de l'intolérance, de la froideur et de la sévérité des frères chargés de le former, il a tâté du fouet. Alors, il ravalera sa salive, et devant le désarroi de sa famille, l'opprobre de ses voisins, la menace du clergé, il devance - si l'on peut dire - l'appel, il a 13 ans, il sera mousse dans la marine royale.



**LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS
DE L'ÉDUCATION**

(Association loi 1901 du 14 janvier 1988 - N° 3/10231)
Adhésion pour l'année civile : 12 euros
chèque à l'ordre des « Amis du Musée Nivernais de l'Éducation »
A adresser 8 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 NEVERS

L'épineuse question scolaire à Prémery au XIX^e siècle

Sylviane JURQUET 

La question scolaire sera, tout au long du 19^e siècle et jusqu'en 1905, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un problème particulièrement délicat, engendré par les luttes sans merci qui opposeront cléricaux et anticléricaux, au gré des fluctuations politiques municipales. Et l'on ne peut être certain que, malgré les déclarations sirupeuses ou enflammées, voire grossières, ce soit toujours l'intérêt des enfants qui ait été prioritaire.

Bien avant la Révolution, à l'instigation des évêques de Nevers, comtes de Prémery, l'enseignement était dispensé aux jeunes, particulièrement aux garçons. On trouve la mention de recteurs aux 17^e et 18^e siècles et on sait que vers 1760, le Collège tenu par un certain Simon Clémendot avait une excellente réputation.

Nous n'avons pas d'informations pour la période révolutionnaire, les registres municipaux ayant disparu. Une étude de M. Carré, instituteur à la retraite permet de reconstituer le déroulement des faits à partir de 1804.

14 juillet 1804. Nicolas Godard devient instituteur et dirige le Collège, situé dans la rue des Prêtres, actuellement rue de Nièvre et alors en très mauvais état. Cet établissement, vraisemblablement construit en 1740, est considéré en 1812, comme étant humide et malsain, malgré les réparations qui y ont été faites.

L'enseignement n'est pas gratuit. En 1804, les familles doivent s'acquitter de la rétribution scolaire : 1,25F pour l'apprentissage de la lecture, 1,50F pour la lecture et l'écriture et 2F pour l'arithmétique. Les indigents recensés par la mairie ne paient pas.

En 1812, cette rétribution va de 1,50F à 3F. A cette date l'instituteur perçoit 200F par an, est logé et bénéficie d'un lot d'affouage et d'un autre pour les élèves.

A cette même date, malgré une annonce dans le Moniteur de la Nièvre, le Conseil municipal a du mal à recruter un instituteur. Finalement, M. Pierre Louis Moreau accepte le poste. Il est bachelier es sciences et a déjà dirigé un pensionnat ce qu'il fait également à Prémery. Le Collège menaçant ruine, le pensionnat se trouve dans une maison communale, dans la rue des Prêtres.

Comme il n'y a plus d'école pour les filles, quelques-unes y sont accueillies. L'éducation des filles n'est pas, en effet, à cette époque, une priorité. A la fin du 18^e siècle, quelques sœurs de la Charité et Instruction chrétienne avaient bien ouvert une école dans la maison qu'elles occupaient et qui fut démolie au siècle suivant pour construire la halle, mais parties à la Révolution, elles n'étaient pas revenues malgré une demande de la mairie en date du 7 septembre 1816. La Commune souhaitait rouvrir la maison d'éducation des demoiselles. Il était prévu qu'une sœur s'occuperait des soins aux malades, une autre de la classe gratuite et une autre de la classe payante. Elles devraient en tirer 900F. La Commune s'engageait à réparer la maison et à l'aménager.

8 septembre 1820. La proposition est renouvelée. Le Conseil exprime son « intention d'avoir en cette commune trois sœurs de la Charité destinées à tenir une maison d'éducation pour les demoiselles et soigner les malades ».

20 juin 1821. La Commune fait entreprendre les réparations (coût 400F) car les sœurs ont accepté la proposition. Tout est prêt à la fin de 1821 mais les sœurs ne viennent pas. M. Moreau est donc le seul instituteur à Prémery et, s'il donne satisfaction pour l'éducation des garçons, les filles elles, demeurent dans l'ignorance et la municipalité s'en émeut.

5 mai 1828. « Il est enfin temps d'avoir une maison d'éducation pour les filles et de voir les enfants élevés dans les principes de la religion. Avant la Révolution, il existait à Prémery un établissement semblable à celui qu'il (le maire) propose aujourd'hui, que la maison qu'il occupait existe encore mais que cette maison agrandie d'ailleurs sert au greffe et à la justice de paix, le bas y ayant été consacré, qu'il y aurait en quelque sorte de l'inconvénient à ce que les religieuses chargées de l'éducation des enfants se voient troubler (sic) dans leur exercice par le public appelé pour affaire, soit au greffe, soit à la salle d'audience, que cette maison située sur la place du marché, aurait encore pour elles le désagrément du bruit indispensable à la tenue des marchés et de leur approvisionnement, qu'il existe dans cette ville, dans la rue des Prêtres, vis-à-vis de l'église, une maison appartenant à la Commune et où se tient le pensionnat du sieur Moreau dans laquelle elles se trouveraient infiniment mieux sous tous les rapports, que le sieur Moreau ne pourrait refuser de leur céder cette maison pour prendre l'autre dans laquelle il serait également bien sous le rapport du logement, qu'il est vrai cependant de dire que le jardin attaché à la maison qu'il occupe est plus vaste que celui de la nouvelle dans laquelle il serait installé mais que la commune possédant encore un jardin très vaste affermé à la gendarmerie pour trois années à partir du 1^{er} janvier dernier...on pourrait lui abandonner pendant ce laps de temps le fermage de ce jardin (40F).Et après l'expiration du bail lui en conférer la jouissance gratuite pendant tout le temps qu'il resterait instituteur à Prémery...La maison où il pourrait transporter son domicile est reconstruite à neuf et exempte de toutes espèces de réparations. »

Le projet est mis en délibération. Les avis divergent. Deux conseillers, MM Ferrier et Lasne-Deville protestent. On passe au vote. La proposition est adoptée avec 5 voix de majorité.

Le Conseil arrête :

« 1° la Commune de Prémery est autorisée à solliciter l'établissement d'une maison d'éducation pour les jeunes personnes du sexe, qui serait tenue par trois sœurs de la Charité qui s'occuperaient aussi de secourir les malades indigents. Il sera payé à chacune d'elles une somme de 300F par an, il leur sera fourni des meubles meublants et effets mobiliers d'une indispensable nécessité jusqu'à concurrence de 300F.

2° de faire déguerpir le sieur Moreau de la maison qu'il occupe actuellement pour l'instant où les dames de la Charité arriveront ; à cet effet, les sieurs Monsinjon, appariteur de justice, et Rousseau, garde des bois communaux, seront tenus incontinent de quitter cette maison pour que le tout soit mis à la disposition du dit sieur Moreau.

3° de faire constater par un homme de l'art, assisté de MM. Pierre Charles Horsteiner, notaire, et Poirier François, curé de cette ville, que le Conseil désigne à cet effet, les réparations et arrangements qui pourraient être nécessaires pour l'arrangement de cette maison..

4° Le sieur Moreau recevra l'indemnité ci-dessus. »

Hélas, la supérieure des sœurs ne consent toujours pas à l'installation des religieuses, exigeant le local ancien dans sa totalité. Malgré son désir d'avoir des enseignantes religieuses, le Conseil doit se résoudre à adopter une autre solution :

3 mai 1829. « Le Conseil considérant qu'il est de la dernière urgence d'avoir en cette ville une maison d'éducation pour les jeunes personnes, que ce serait s'abuser de compter de nouveau sur des religieuses qui n'annoncent pas l'intention de quitter leur communauté bien qu'elles aient promis le contraire, et qu'une maîtresse de pension séculière peut remplir le même état et être beaucoup moins onéreuse à la Commune, (décide)

Art 1 ; La demoiselle Clémence Neulot, institutrice à Entrains qui demande son admission en cette qualité à Prémery, sera reçue sauf l'agrément des autorités supérieures en cette ville pour y exercer la dite fonction renseignement préalablement pris sur sa moralité et sur son instruction.

Art 2 ; la demoiselle Neulot sera priée par une lettre de M. le Maire de paraître devant le Conseil pendant la cession (sic) de mai pour y justifier es pièces nécessaires en pareil cas, et d'arrêter s'il y a lieu les conditions de sa translation de résidence et des obligations qui devront en être la suite. »

10 mai 1829. Entretien du maire et de M^{elle} Neulot qui a « l'intention de se fixer à Prémery en qualité d'institutrice à partir du 1^{er} juin à la charge pour la Commune de lui faire un traitement de 500F et de lui fournir :

1°) un logement dans lequel elle puisse trouver la facilité d'habiter et d'y tenir classe.

2°) un droit d'usage gratuit.

3°) le transport gratuit de son mobilier à Prémery.

4°) à la charge aussi pour la Commune de renoncer au salaire des enfants qui lui seront confiés et de le laisser toucher par elle pour son compte personnel.

Ce salaire serait déterminé entre elle et les parents en présence du Conseil et de son agrément.

(Il est donc décidé qu'elle recevra) :

le logement de la cour de la maison de la ville, le jardin, cour et aisance indépendante le tout agréé par elle attendu que le corps de bâtiment de devant, une partie de cour et droit excepté ».

A la satisfaction de tous, le problème de l'instruction des filles est apparemment résolu.

12 mai 1829. « L'arrivée de cette institutrice à Prémery, chose désirée ardemment par tous les pères de famille de la commune... Depuis plus de 12 ans, le pays était privé d'une institutrice, les pères de famille voient avec douleur leurs enfans (sic) rester dans l'ignorance, motif pour lequel l'arrivée de M^{elle} Neulot doit être retardée le moins possible. »

Il semble bien que l'égalité homme-femme n'ait pas été de mise alors et ce au détriment de l'homme car M. Moreau, instituteur, ne percevait que 200F alors que sa collègue touche 500F. Il adresse donc au maire une réclamation qui lui vaut d'être convoqué devant le Conseil.

12 mai 1830. On lui fait observer :

« 1° qu'il avait eu tort de cesser de payer le droit universitaire sans lequel il ne pouvait que clandestinement donner les premiers élémens (sic) de la langue latine condition qu'avaient religieusement remplie ses prédécesseurs et sous laquelle il avait été admis par la Commune qu'il avait par cette économie anihillé (sic) en quelque sorte l'établissement de la maison d'éducation dirigée par lui en ce sens qu'il l'avait placée dans la catégorie (sic) des petites écoles de campagne ce qui n'avait jamais existé puisqu'au contraire ses prédécesseurs avaient toujours des élèves en pension, avantage dont il s'était privé par son fait.

2° Que joint à cela, le Conseil, tout en rendant au sieur Moreau la justice qui lui est due sous le rapport social, a vu avec peine le sieur Moreau ne pas s'occuper aussi utilement de ses élèves qu'il aurait pu le faire, les laisser en quelque sorte leur libre arbitre et lui-même consacrer aux plaisirs des instants qu'il aurait dû uniquement employer si ce n'est à leur instruction car chaque chose en son terme, au moins surveiller les élèves dans leurs amusements et leurs jeux dans la récréation, devoirs d'un instituteur et sur lequel les parents doivent compter. Dans l'accomplissement de ces devoirs impérieux, les parents trouvent la sécurité convenable et les élèves que leur âge dispose aux plaisirs, éprouvent moins de regrets de ne pouvoir s'y livrer, voyant leur maître s'en abstenir .

3° Que l'exercice de la promenade aux heures permises et réglées par le maître, exercice si salubre pour la santé des élèves produit souvent de funestes effets par ce que l'absence du maître les met à même de se livrer à des courses et des sauts que leur âge, leur inexpérience ne permet pas de pouvoir mettre en rapport avec leurs forces.

4° Enfin qu'il est encore un devoir qui n'est pas moins précieux pour les parents que pour les élèves et que le maître doit remplir, c'est celui de conduire à la messe et aux vêpres

les dimanches et fêtes ces mêmes élèves. Le sieur Moreau ayant pris l'engagement de remplir désormais toutes ces obligations qui viennent de lui être mises sous les yeux

...à dater du 1^{er} janvier 1831, le sieur Moreau jouira d'un traitement de 450F. Il devra acquitter pendant le cours de la présente année et pour les subséquentes la rétribution universitaire au moyen de laquelle il pourra donner publiquement des leçons de latin en se conformant toutes fois (sic) dans l'exécution des règlements sur l'enseignement.

Le Conseil se réserve le droit d'augmenter le traitement si le sieur Moreau se met à même par son zèle et son assiduité de mériter cette faveur. »

Que penseraient de ces devoirs les enseignants actuels ? Comme on le voit, la religion est omniprésente et, quelles qu'aient été les opinions de M. Moreau, il lui faut obtempérer s'il veut manger !

La réintroduction de l'enseignement du latin doit redorer le blason du Collège et permettre le retour de pensionnaires. Est-ce le cas ? Rien ne le prouve.

C'est alors que le Conseil émet une idée qui devrait permettre à la Commune de faire partager les frais de l'éducation par la Commune voisine de Sichamps.

22 décembre 1833. « La commune de Sichamps est trop peu peuplée pour avoir un instituteur

... (elle) peut se créer des ressources en affermant une chaume dont elle ne retire rien en ce moment et dont elle est propriétaire. »

A quoi ces ressources pourraient-elles servir ? A financer le projet de Prémery :

« que la commune de Sichamps soit réunie à celle de Prémery pour former ensemble une école primaire pour chaque sexe.

...que cette commune soit astreinte à payer annuellement dans la caisse municipale de Prémery une somme qui sera déterminée par M. le Préfet. »

Evidemment les réparations futures seraient payées en commun.

En attendant, le Conseil se préoccupe de la rétribution scolaire :

10 mai 1834. D'après la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, c'est au Conseil municipal de fixer la rétribution mensuelle à payer par les élèves à l'enseignant, suivant les degrés d'instruction dans lesquels se trouvent les élèves.

« Pour les commençants ou ceux qui apprennent à lire seulement ; 1 F par mois.

Pour ceux qui apprendront à lire et à écrire sur l'ardoise (commençants) : 1,50 F par mois.

Pour apprendre à lire et à écrire correctement : 2F.

Pour apprendre à lire, écrire et calculer : 2,50F

Pour l'enseignement de la grammaire et autres éléments et généralement tout ce qui se doit enseigner dans les écoles primaires : 3F. »

En cas d'absence de 15 jours, les élèves ne paieront qu'un demi-mois.

L'instituteur et l'institutrice « devront recevoir gratuitement et sans aucune rétribution, les élèves indigents qui leur seront envoyés par l'autorité pour recevoir dans leur école les mêmes soins que les autres élèves qui paieront la rétribution ci-dessus fixée ».

Il y aura deux jours de congé par semaine : le jeudi et le dimanche auxquels s'ajouteront les fêtes reconnues par le Concordat.

15 juin 1834. Déception pour Prémery, la réponse de Sichamps est négative :

« La réunion de ces deux communes n'avait point lieu d'être par suite de l'opposition qu'a formée la Commune de Sichamps. »

Il y aura néanmoins ce jour-là un heureux : M. Moreau, instituteur dont le traitement est porté à 500F. Satisfaction très brève cependant :

3 mai 1835. « Lors de la rédaction du budget pour 1836, il est fait observer par un des membres du Conseil que les traitements de l'institutrice et de l'instituteur étaient portés au

budget de 1835 pour chacun d'eux à la somme de 500F, que cette somme était beaucoup trop forte et n'était point en rapport avec ce qu'ils enseignaient l'un et l'autre, qu'en conséquence, il proposait une réduction de traitement de chacun d'eux. »

Cette proposition est adoptée par 9 voix contre 4 : les traitements pour 1836 sont fixés à 400F.

Il semble que l'enseignement à Prémery ne soit pas à la hauteur des espérances et que des plaintes émanent des familles. Le Conseil s'en émeut :

10 mai 1837. « Depuis longtemps le pays se plaint que l'instruction à Prémery est tout à fait nulle. Que beaucoup d'habitants qui ont le désir de donner de l'instruction à leurs enfants et dont les moyens pécuniers (sic) ne leur permet (sic) pas de les sortir se trouve (sic) dans l'impossibilité de les faire instruire et forcé (sic) de les laisser dans une ignorance complète (sic). Qu'un état de choses si malheureux pour un pays ne peut être toléré (sic) plus longtemps et qu'il est du devoir du Conseil d'attirer l'attention de l'autorité supérieure sur un objet aussi important, il est proposé par le même membre de porter le traitement de l'instituteur à 1 000F et de l'obliger à avoir un sous-maître. »

Il est évident que le rédacteur du compte rendu n'a pas bénéficié d'un enseignement de qualité, du moins en ce qui concerne l'orthographe.

Après la délibération, la demande précise est formulée « que l'école de Prémery soit classée au rang des écoles supérieures et que le maître est (sic) le droit d'y enseigner tout ce que la loi indique »

Le traitement de l'instituteur est adopté : « 1 000F sous la condition expresse qu'il aura un sous-maître auquel il donnera le logement, la table et 400F de traitement. »

Il faut bien entendu attendre la décision de l'autorité supérieure. Celle-ci tarde à venir. Le Conseil s'impatiente et réitère sa demande :

15 mai 1838. La loi du 28 juin est défavorable au pays car « le maître n'a plus le droit d'enseigner ce qu'il enseignait avant...ni d'avoir des pensionnaires ce qui pourtant existe à Prémery depuis plus de soixante ans...l'importance du pays exige une école supérieure »

Celle-ci serait confiée à un instituteur à qui on verserait 200F et à qui on attribuerait un logement. Les enseignants des deux écoles primaires, un pour les garçons, l'autre pour les filles, seraient traités de la même façon. Ces traitements assez bas seraient sans doute complétés par une rétribution scolaire.

Pendant ce temps, l'école de filles a été transférée au presbytère devenu propriété communale, l'ancienne école devant être démolie pour laisser la place à la nouvelle halle. M^{elle} Neulot et sa classe occupent la partie droite du bâtiment et le curé la partie gauche d'où la commune essaie de le déloger.

Peu de temps après la mésentente règne entre l'institutrice et le Conseil :

24 mai 1838. « M^{elle} Barleuf demande à être agréée en qualité d'institutrice communale. (il est proposé) de mettre aux voix si M^{elle} Neulot qui exerce actuellement à Prémery sera conservée ou renvoyée. »

Sur 13 membres du Conseil, 9 votent pour le renvoi et 4 pour le maintien.

17 juin 1838. M^{elle} Barleuf est agréée comme institutrice communale. Elle a 48 élèves dont 7 bénéficient de l'enseignement gratuit. Son traitement est de 400F auxquels s'ajoutent 880F de rétribution scolaire. Elle perçoit au total 1 280F ce qui paraît convenable.

Si le problème de l'école de filles est résolu il n'en est pas de même pour l'école supérieure.

11 octobre 1838. Le maire donne lecture d'une lettre de préfet :

« L'obtention d'une école supérieure sera bien difficile et...la commune en faisant la demande n'établit pas qu'elle est à même de faire les premiers frais d'établissement.

... la commune de Prémery ne présente pas assez d'importance par sa population pour entretenir convenablement deux écoles.

... propose de faire choix d'un instituteur capable d'enseigner au-delà des limites fixées par le Brevet du 2^e degré mais cependant au-dessous du premier, qui serait autorisé à recevoir des pensionnaires moyennant qu'un local convenablement disposé serait fourni par la commune. »

Le conseil donne son accord et fixe le traitement de l'instituteur qui pourrait être recruté à 400F.

Le hasard faisant bien les choses, M. Moreau est appelé à d'autres fonctions. Le recrutement du nouvel enseignant est lancé.

24 novembre 1838. Trois candidatures sont examinées. Le sieur Dumas, élève distingué de l'Ecole normale, demeurant à Lormes, recommandé par M. le Préfet et M. Huillard de Montigny.

« Ce jeune homme est à peine âgé de 19 ans, à cet âge, les mœurs ne sont point encore établies, et qu'il ne peut bien avoir l'expérience pour bien diriger la jeunesse...son instruction se borne aux limites fixées par le Brevet du 2^e degré et le pays a besoin d'un instituteur capable d'enseigner au-delà des dites limites. »

Le sieur Galleau instituteur à Saint-Pierre-le-Moûtier et précédemment à Luzy, est recommandé par M. le Curé de Saint-Pierre. Modeste recommandation ! Passons.

Le sieur Paulard Antoine, professeur de langue française à Nevers est recommandé par le haut Clergé et par toutes les personnes notables de ladite ville. « Il demande un traitement de 600F et une somme de 300F pour frais de premier établissement.

...le sieur Paulard a une réputation faite, tant sous le rapport de ses capacités pour l'éducation primaire que sous celui des mœurs...le sieur Paulard réunit les qualités suffisantes pour assurer le succès de l'établissement qu'il se propose de former. »

C'est bien sûr lui qui est retenu. Le Conseil ne peut rien changer pour le traitement de 1839 qui a été fixé à 400F, les frais de déplacement seront de 200F. On lui promet 600F pour 1840.

Il est temps d'aménager les écoles qui « sont dépourvues du mobilier nécessaire et indispensable pour l'instruction ». Une somme de 400F est votée à cet effet mais la plus grosse dépense, 8 200F, sera affectée par la suite aux réparations des bâtiments, collège et école de filles.

C'est le moment que choisit M^{elle} Barleuf pour réclamer un traitement plus élevé.

2 mai 1839. Le traitement de l'institutrice, réduit à 200F pour 1839, devrait passer à 400F pour lui permettre de prendre une sous-maîtresse « afin de pouvoir donner tous ses soins aux jeunes personnes qui lui sont confiées et qu'elles puissent toutes participer aux bienfaits d'une éducation soignée »

Le Conseil, considérant que « le traitement de l'institutrice n'avait été réduit à 200F que dans le but de dégoûter M^{elle} Neulot de laquelle il avait à se plaindre et de la forcer par-là à chercher une autre place et afin de s'éviter et de lui éviter à elle-même le désagrément de prononcer son renvoi »

Et en raison du nombre d'élèves, 66, qui fréquentent son école, son traitement est porté à 400F au budget de 1840 et des années suivantes.

3 mars 1840. L'école de filles voit ses locaux agrandis par l'adjonction d'une partie de la gendarmerie.

Tout semble donc aller pour le mieux dans les affaires scolaires. M. Paulard et son école donnent entière satisfaction comme le montre le rapport de l'inspecteur primaire :

« Ecole dirigée par M. Paulard Antoine, 47 garçons dont 5 gratuits. Traitement fixe 400F, rétribution scolaire à 3F=1410, total 1810F. Moralité irréprochable, capacité distinguée, zèle ardent. Relations avec les autorités civiles et ecclésiastiques : satisfaisantes. »

L'année suivante, traitement et rétribution atteignent 2272F.

Si la majorité de la population constate l'excellence du travail fourni par M. Paulard et des résultats obtenus, certains esprits chagrins ne voient pas d'un bon œil cette satisfaction générale et entreprennent un travail de sape dont l'instituteur ne tarde pas à se rendre compte. En novembre 1840, il fait part de ses inquiétudes au Conseil : depuis la rentrée les élèves ont déserté son école. Le curé Jovet s'est répandu en propos malveillants à son égard. M. Paulard rapporte un certain nombre de faits que les Conseillers prennent en considération :

10 novembre 1840. « Monsieur le Maire met sous les yeux du Conseil un mémoire en forme de plainte adressé au Conseil par le sieur Paulard, directeur de l'école primaire supérieure de Prémery.

Lecture ayant été faite de ce mémoire, il a été reconnu qu'il signale entr'autres choses de la part de son auteur, les craintes de voir tomber l'établissement confié à ses soins, établissement dont l'état de progression dans lequel il marchait depuis son érection, devait au contraire faire présager son accroissement.

Le sieur Paulard indique les causes de discrédit dont depuis les rentrées dernières, cet établissement, se trouve frappé et annonce, par suite, la désertion des principaux élèves, quant à leur âge et à leur instruction, et, qui, à ce dernier titre, auraient pu être pour les autres plus jeunes et moins avancés, un sujet d'émulation ; il les attribue à la malveillance, résultat des basses intrigues dirigées par le sieur Jovet, curé de Prémery et de propos déplacés tenus par lui sur la manière dont il administra son établissement.

Déjà le sieur Paulard avait manifesté ses appréhensions, mais verbalement à plusieurs membres du Conseil, et ceux-ci ayant cherché à les dissiper, il attendait pour se plaindre par écrit que ses prédictions se réalisassent en effet il le dit d'une manière bien positive dans son mémoire.

Dans cette grave occurrence le Conseil a donc dû pousser ses investigations aussi loin qu'il l'a pu pour vérifier la véracité des faits allégués par le sieur Paulard ; faits dont une partie était déjà à sa connaissance. Le Conseil a effectivement reconnu que l'établissement par lui créé dans l'intérêt de la Commune, non seulement n'acquiert pas d'importance, quoiqu'il ait dû s'y attendre, puisque cet établissement, par sa situation, les avantages qu'il présente et sa bonne administration, ne laisse rien à désirer, est au contraire, et particulièrement depuis l'expiration des vacances en défaveur.

Forcé de remonter aux sources de cette fâcheuse remarque, le Conseil s'est convaincu qu'elles provenaient des préventions injustes du sieur Jovet contre cet établissement. Le Conseil conçoit que de prime abord l'autorité ne puisse croire à des charges semblables. Aussi voulant porter la conviction, le Conseil se voit-il bien à regret, forcé de mettre au grand jour la conduite de ce prêtre, depuis son arrivée à Prémery et qui ne remonte pas à plus de deux ans. Son premier soin fut de proposer une école des frères de la doctrine chrétienne, en se chargeant, conjointement avec un vicaire de la direction de l'école supérieure, et ses propositions furent considérées comme tout à fait inopportunes.

Mais le sieur Jovet ne se tint pas pour battu, il revint à la charge et ne fut pas plus heureux que la première fois. Tout devait donc le porter à croire que le pays qui l'avait accueilli comme prêtre ne souffrirait pas qu'il étendît ses fonctions au-delà de leurs justes limites. La Commune ne demandait qu'une chose à M. Jovet. C'était qu'il suivit (sic) les traces du vénérable pasteur qui l'avait précédé et qui, mourant presque octogénaire après avoir exercé pendant une période de plus de cinquante ans les fonctions du sacerdoce dans son pays emporta les regrets de tous.

M. Jovet, malheureusement ne l'entendait pas ainsi, il a le caractère remuant, l'esprit de domination, il veut tout diriger, tout conduire, de là, conflit grave entre lui et le Conseil.

Les Elections municipales arrivant, il y prend part comme Electeur : en cela, dira-t-on, il use de son droit, mais use-t-il de son droit quand il intrigue, quand il abuse de malheureux électeurs pour obtenir des nominations qui lui plaisent, qui lui présagent l'accomplissement

de tout ce qu'il médite contre la Commune. Comme par exemple, les droits d'affouage, ressource précieuse pour les malheureux, droits dont il demande l'abandon au profit de l'église, sous le prétexte de l'amélioration. L'autorité supérieure sait maintenant à quoi s'en tenir relativement aux améliorations dirigées par M. Juvet la délibération du 1^{er} octobre lui en a donné une idée.

Mais ce n'est pas tout, on ne veut pas des frères de la Doctrine à Prémery, il mine sourdement l'établissement d'instruction créé à grands frais par la commune, il enlève les principaux élèves, il les flétrit, les stigmatise, ils seraient un fléau pour leurs condisciples, il faut séparer l'ivraie du bon grain, que deviennent ces élèves sur lesquels semblent vouloir s'appesantir les malédictions : ils entrent au petit séminaire de Corbigny par l'entremise de M. Juvet.

Puis, pour porter le dernier coup à l'établissement dirigé par le sieur Paulard, il ouvre chez lui une école clandestine qui compte déjà cinq élèves.

Avant de clore cette série de faits, le Conseil pense ne pas devoir taire ce qui se passe même dans le sanctuaire de la religion, dont M. Juvet est le ministre, il y injurie les personnes qui lui déplaisent, les nommer serait chose facile.

Dans cette grave occurrence, le Conseil considérant qu'il est de la plus grande importance pour la commune de maintenir l'établissement créé par elle à grands frais :

Considérant que la conduite du sieur Juvet qui tend à l'*anihiler* (sic) est des plus coupables, et met le Conseil dans le cas de le signaler pour en obtenir la répression.

Considérant que l'école par lui ouverte porterait le plus grand préjudice à l'établissement dirigé par M. Paulard et que cet état de chose, ignoré de l'autorité, pourrait subsister plus ou moins de temps.

Le Conseil arrête à l'unanimité :

Art 1. Il sera demandé à M. le Préfet les moyens de faire cesser le conflit existant entre le Conseil municipal et le curé de la commune de Prémery, rappelant cet *éclésiastique* (sic) aux devoirs de sa mission toute de paix et de *consiliation* (sic).

Art 2. Il sera également demandé la fermeture de l'école clandestine ouverte par M. Juvet dans les plus brefs délais.

Art 3 Copie de la présente délibération sera adressée immédiatement à M. le Préfet avec le mémoire de M. Paulard avec prière d'en prendre connaissance et de communiquer le tout à Mr l'Evêque de ce Diocèse, afin que par sa coopération, s'il est possible, tout rentre dans l'ordre pour n'en plus sortir. »

Momentanément vaincu, le curé Juvet reviendra à la charge quelques années plus tard tout en continuant ses manigances, plus ou moins soutenu, selon la couleur politique du Conseil.

Le Conseil doit se pencher sur les rétributions scolaires et le traitement des maîtres.

3 mai 1841. Ne parvenant pas à fixer les rétributions, il assure un traitement annuel de 600F à l'instituteur et de 400F à l'institutrice.

21 décembre 1841. Le préfet a demandé un taux de rétribution uniforme pour « les élèves de l'école primaire communale.

Le Conseil considérant que cette mesure ne remplirait le but que se propose M. le Ministre en ce que les pères de famille seraient loin d'y voir pour eux une économie attendu que dans nos campagnes le petit nombre de ceux qui envoient leurs enfants à l'école ne les y laisse pas plus de deux ou trois ans, temps insuffisant pour apprendre à lire et à écrire même correctement.

Le Conseil dans la crainte de nuire au développement de l'instruction est d'avis de maintenir les prix qu'il a fixés les années précédentes ainsi que pour l'année courante, jusqu'à ce que la commune soit à même d'établir une école gratuite. »

Pendant ce temps, M. Paulard poursuit courageusement sa tâche, soutenu par le Conseil.

10 février 1842. « M. Paulard, instituteur primaire et supérieur présente une demande pour l'agrandissement de la salle d'étude et pour qu'il lui soit adjoint un sous-maître, attendu que celle existante est beaucoup trop petite et qu'il a un trop grand nombre d'élèves pour un seul homme.

Le maire et plusieurs membres du conseil municipal font observer que depuis longtemps ils ont reconnu que le local dans lequel l'instituteur tenait son école était beaucoup trop petit, que les élèves étaient exposés à contracter des maladies, que d'un autre côté, le maître avait un trop grand nombre d'élèves pour qu'il puisse leur donner tout le soin nécessaire, qu'ils avaient reconnu qu'un seul homme était insuffisant et qu'il était indispensable de lui donner un sous-maître.

Le Conseil voulant donner une nouvelle preuve de son dévouement et de l'intérêt qu'il porte à l'instruction de la jeunesse, jaloux de voir les progrès obtenus jusqu'ici se continuer, vote une somme annuelle de 400F pour qu'il soit adjoint un sous-maître à l'instituteur communal de Prémary ce qui porte son traitement annuel à la somme de 1 000F.

Ce sous-maître ne pourra entrer en fonction qu'après avoir été agréé par le Conseil auquel il devra justifier par certificats de sa bonne conduite et de sa capacité.

Dans le cas où la place de sous-maître serait vacante, il serait fait à l'instituteur une retenue du temps de vacance sur les 400 F alloué à cet égard.

A l'égard du local, le Conseil n'ayant aucun local à sa disposition ni aucun moyen de faire agrandir celui existant, arrête momentanément et jusqu'à ce que la commune ait avisé de se procurer un autre local, que l'instituteur séparera les élèves en deux classes et formera deux écoles distinctes, l'une supérieure et l'autre élémentaire. La première sera tenue momentanément et vu l'urgence dans le réfectoire et la seconde dans le local où se fait l'école maintenant. »

Monsieur Paulard est bientôt récompensé de son travail par les autorités académiques :

26 mai 1842. « Le Conseil a saisi l'occasion de sa réunion pour exprimer à M. Paulard, instituteur à Prémary, la satisfaction que lui fait éprouver la lettre de M. le recteur de l'académie de Bourges en date du 16 de ce mois qui lui annonce que M. le Ministre de l'instruction publique lui a décerné la première mention honorable accordée au département de la Nièvre pour l'année 40-41 et l'invite à mériter de nouveaux encouragements. »

Le Conseil, soucieux de valoriser, s'il se peut, l'éducation dans sa commune, va prendre une décision qui fera date :

4 mai 1842. « Il ne se passe pas de semaine qu'il ne lui (soit) fait deux ou trois demandes d'entrer gratuitement à l'école, que le besoin de l'instruction est généralement senti et que les familles pauvres et même celles peu aisées en sont privées, et que la dépense qu'elle occasionne est la seule cause qui empêche qu'elle ne se répande que la Commune par les ressources que présente son budget est à même de faire cette dépense et qu'il propose de nouveau de rendre l'instruction primaire élémentaire gratuite.

Le Conseil municipal considérant que c'est la plus grande amélioration qu'une commune puisse faire que de rendre l'instruction gratuite, que c'est un éminent service à rendre à la société ... est d'avis

1° que l'instruction primaire est gratuite dans la Commune et qu'il soit donné aussi gratuitement et trois fois par semaine et après les heures de travail les leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire aux ouvriers.

2° De faire un traitement fixe de 2 000 F (y compris la rétribution que la Commune lui faisait précédemment) pour le couvrir de la perte de la rétribution mensuelle qu'il touche des élèves à charge pour lui d'avoir un sous-maître à ses frais lequel devra justifier de sa capacité et de sa bonne conduite.

M. le Maire est prié de s'adresser à M. le Préfet afin d'avoir un élève de l'Ecole Normale, s'il est possible. Pendant l'hiver, il est aussi entendu qu'il sera tenu au chauffage de la salle dans laquelle se tiendra l'école primaire élémentaire.

3°. Cette école sera séparée de l'école primaire supérieure qui reste payante et sera tenue dans une salle différente. »

Comme on le voit, il ne s'agit de gratuité que pour l'école de garçons. Pour les filles, il faudra attendre un peu.

10 juin 1842. La délibération précédente est rappelée et développée.

« la Commune peut d'autant plus faire face à cette dépense dont l'urgence se fait sentir chaque jour de plus en plus, que cette année s'effacent plusieurs dépenses extraordinaires qui ne devront plus se représenter.

...le déficit du budget de 1843 sera couvert par le boni de celui de 1842 qui sera d'environ 10 000F, ce qui laissera 6 000F environ de fonds libres : et que cette somme met la Commune à même de faire profiter dès à présent du bénéfice de l'école gratuite les habitants (sic) de la commune qui, à part dix ou douze familles sont des ouvriers peu aisés ou des malheureux manœuvres pour qui le paiement du mois d'école est une charge bien lourde.

...en émettant le vœu que l'école primaire élémentaire gratuite soit ouverte le 1^{er} juillet prochain, à condition que la somme votée à cet effet pourra être touchée par l'instituteur que dans le courant de 1843.

...la presque totalité des habitants (sic) de la commune intéressés à cette mesure sont des ouvriers ou des journaliers gagnant avec peine leur vie et dont la rétribution des mois d'école affaiblit les ressources d'une manière trop sensible pour eux et que la nécessité les pousse la plupart du temps à retirer leurs enfants avant qu'ils aient une instruction suffisante pour leur être de quelque utilité réelle, que cette instruction tronquée a plus d'un inconvénient puisque devenant hommes la plupart d'entre eux savent à peine signer leur nom triste avantage qui les pousse souvent à signer sans s'en rendre compte et comme on en voit que trop d'exemples, des choses opposées à leurs intérêts, que d'un autre côté, l'instruction étant gratuite ils n'auront plus à retrancher sur leur nécessaire, à s'imposer de dures privations que l'on ne peut nier, ils ne craindront plus d'envoyer leurs enfants aux écoles le temps nécessaire pour leur instruction, lorsqu'ils en sortiront pour apprendre un état, ils pourront encore avec le secours de l'école d'adultes continuer leur instruction pour la perfectionner et s'instruire dans ce qu'ils n'auront point appris, ainsi chaque ouvrier aura la mesure d'instruction suffisante pour se rendre compte et mettre en ordre ses petites affaires, ordre qui apporte une plus grande influence qu'on ne le pense sur la prospérité publique, ainsi l'instruction deviendra populaire et le vœu de notre gouvernement sera rempli.

...Le Conseil avant de se séparer éprouve le besoin d'exprimer à l'autorité supérieure la surprise pénible de l'attitude hostile que certaines personnes isolées ont prise devant une mesure toute désintéressée toute philanthropique et contre laquelle il lui paraissait impossible qu'une ombre même d'opposition dût surgir, on ne doit attribuer celle-ci qu'à des raisons particulières et à l'esprit de parti. »

On comprend tout de suite que, parmi ces personnes, se trouve le curé Juvet, toujours en embuscade pour nuire à cette école si prospère dont les effectifs sont à nouveau en hausse.

7 août 1842. Nombre d'élèves admis gratuitement : 94. Ils sont répartis de la façon suivante : Prémery, 30 ; Cervenon, 18 ; le Fourneau, 12 ; Pourcelanges, 12 ; Nantin, 10 ;

La Chaume de l'Etang, 5 ; Le Chaillou, 5 ; Breuil, 2.

Il faut bien sûr du mobilier pour meubler l'école.

22 janvier 1843. « Il est indispensable de meubler l'école de tables, bancs et tableaux noirs en raison de la prospérité de la nouvelle école gratuite. »

Pour ces achats, le Conseil vote une somme de 250F provenant de la coupe du quart de réserve.

Si jusqu'à présent, la Commune a entretenu des écoles primaires pour les garçons et les filles, elle n'avait pas encore de salle d'asile, que nous appelons maintenant école maternelle.

29 janvier 1843. « Le pays au moyen des établissements de forges et fourneaux qu'il renferme et des massifs de bois qu'il contient *employent* (sic) non seulement des hommes

mais encore des femmes ce qui prive les enfants dans l'âge le plus tendre des soins exigés par leur état...de cette position des choses résultaient pour la commune des obligations qu'elle n'a pas pu se dissimuler ; celle d'agrandir le local composant la maison d'instruction qu'elle possède et de plus en plus le besoin impérieux de cet agrandissement se fait sentir...néanmoins la Commune ne peut subvenir à ses obligations sans qu'on lui vienne en aide ...

Le Conseil municipal arrête :

...il sera réuni aux bâtiments de cette école reconnue comme insuffisante au moyen de l'admission qui y existe déjà des enfants du plus bas âge pour les motifs donnés plus haut, une salle d'azile (sic) et un préau couvert destiné aux récréations.

Cette addition aux bâtiments qui permettra de développer encore davantage, s'il est possible, les bienfaits de l'institution philanthropique créée par la commune devant entraîner une dépense d'au moins 10 000F. »

Le Conseil demande l'aide de l'Etat pour 5 000F.

8 mai 1843. « Les bienfaits de l'instruction primaire supérieure gratuite se faisant sentir de jour en jour par le nombre immense d'élèves fréquentant cet établissement (environ 200)...la salle telle qu'elle est maintenant, pouvant contenir à peine 60 élèves, est beaucoup trop petite, pourquoi il convient d'aviser au moyen de l'agrandir soit en bâtissant soit en achetant une maison qui y touche...les enfants sont extrêmement gênés. »

La dépense est estimée à 7 000F.

Mais voici que des problèmes apparaissent du côté de l'école de filles et M^{elle} Barleuf, qui est accusée de « faux », sans plus de précision, et bénéficie, chose surprenante, de l'appui du curé, se voit sanctionnée par le Conseil.

9 mai 1843. « M^{elle} Barleuf, institutrice à Prémery, s'est toujours conduite depuis son installation en cette ville de manière à mériter l'estime et la confiance des pères de famille mais que depuis quelque temps elle a tellement changé de conduite, se croyant plus forte de l'appui du curé que de celui du Conseil, que devant le tribunal de Cosne, elle a fait un faux ce qu'il est très facile de prouver, faux qui ne pourrait que jeter du ridicule sur l'ancien maire et le Conseil, faux qui démontre qu'une telle institutrice ne peut donner ni enseigner de bons principes à ses élèves, pourquoi il demande de supprimer de suite 200F sur le traitement de cette institutrice en attendant que le Conseil prenne d'autres mesures contre cette institutrice qui ne mérite plus aujourd'hui aucune confiance. »

La sanction est sévère : le traitement fixé en 1841 à 400 F, est réduit à 200 F.

20 août 1843. Le Conseil décide de faire des réparations à l'école de filles. La question de l'agrandissement de l'école communale gratuite, abordée le 8 mai 1843 est à nouveau abordée mais il ne semble pas que la délibération ait été suivie de réalisation, comme le prouve la délibération suivante :

8 mai 1844. « La salle affectée à la classe de cette commune est d'une étendue insuffisante pour le nombre d'enfants qui fréquentent cette institution.

D'abord cette agglomération d'un trop grand nombre de personnes dans un espace trop resserré est diamétralement opposée aux principes reconnus de salubrité et peut avoir une influence nuisible sur la santé des enfants.

Ensuite la gêne qu'éprouvent les élèves entre eux doit nécessairement nuire aux études et, partant entraver ou du moins ralentir les progrès.

Enfin les instructions prévoient de réserver à chaque élève un mètre carré au moins et que dans la salle actuelle qui ne présente une superficie que de 40 m² on s'est vu obligé d'installer jusqu'à 120 élèves.

Le jardin de l'instituteur est beaucoup plus vaste que le comporteraient même les besoins d'un établissement plus vaste...il est possible sans inconvénient d'y faire la construction nécessitée par les circonstances. »

Le Conseil vote à cet effet une somme de 5 897, 60F.

Depuis un an, le sort de M^{elle} Barleuf n'a pas été évoqué et l'on peut penser que l'affaire est classée mais il faut fixer le traitement pour 1845.

11 mai 1844. La suppression totale du traitement est proposée mais les avis sont partagés. « Un membre demande qu'il soit procédé au vote par boules blanches et boules noires. »

Par 6 voix contre 5, la suppression totale est adoptée. La sanction est d'autant plus injuste que, si les projets du Conseil aboutissent, elle ne pourra même plus bénéficier de la rétribution scolaire.

8 août 1844. Des vœux ont été émis pour l'établissement d'une école gratuite pour les filles. Ceci sera fait « aussitôt que les ressources de la commune le permettront ».

Le temps passe, la nouvelle salle pose un problème « en ce qui concerne la structure du plafond. (Il faudrait) substituer un plafond voûté à celui qui primitivement devait être plat. »

Mais les inconvénients de cette solution sont vite repérés : « dans les salles plafonnées d'après ce système, il devient impossible par leur sonorité aux maîtres et aux élèves de s'entendre... ce genre de plafond interdisant toute espèce de plancher praticable dans la partie supérieure de la construction. »

La grande avancée de 1845 concerne la gratuité de l'enseignement pour les filles :

10 novembre 1845. « En fondant, il y a quelques années, une institution gratuite pour les garçons, l'administration communale avait également pour but de faire jouir les filles du même avantage, intention que la question financière n'a pas permis de réaliser jusqu'à ce jour, bien qu'elle n'ait pas un seul instant perdu de vue cet établissement devenu indispensable pour rendre égaux les avantages entre ceux qui, avec les mêmes droits supportent les mêmes charges.

(Le Conseil) propose d'allouer pour l'érection en école gratuite de l'établissement des filles, la somme de neuf cents francs pour le traitement annuel de la directrice et de fixer le 1^{er} janvier prochain pour l'ouverture de la classe gratuite. »

18 mars 1846. La délibération est confirmée. La somme nécessaire sera prélevée sur les fonds libres de la commune. Il n'empêche que les traitements respectifs de l'instituteur et de l'institutrice sont loin d'être comparables, même s'il est vrai que M. Paulard dirige l'école supérieure qui elle, n'est pas gratuite.

13 mai 1846. Le Conseil vote trois centimes additionnels pour payer le traitement de l'instituteur arrêté à 2 000F pour 1847. Quant à celui de M^{elle} Barleuf qui, malgré tout, est toujours en place, il restera le même, le budget de la commune étant déficitaire.

Pour 1848, le traitement de M. Paulard est inchangé, et on ne parle même pas de celui de M^{elle} Barleuf.

2 novembre 1848. Le sous-préfet octroie 120 F pour l'entretien de l'école de filles.

La révolution de 1848 a vu se maintenir un Conseil favorable à l'école et prêt à soutenir son instituteur. Hélas, en 1849, si le traitement de M. Paulard est maintenu, ses détracteurs maintenant au pouvoir vont s'ingénier à lui rendre la vie impossible.

31 mai 1849. Le Conseil vote 2 000F pour l'instruction gratuite des garçons mais « entend que l'instituteur se conforme à la délibération du Conseil qui dit que les élèves de l'école gratuite ne paieront pas de chauffage (qui sera donc à la charge de l'instituteur). Le conseil verrait avec plaisir M. l'instituteur suivre exactement les peines indiquées par le règlement. Le Conseil a aussi délibéré que les jeunes gens indigents auxquels il serait reconnu des capacités supérieures puissent entrer gratuitement à l'école supérieure... les jeunes gens ne pourraient user de ce bénéfice qu'autant qu'ils auraient été reconnus dignes par le comité local. »

M. Paulard ne peut qu'accepter ces conditions pourtant humiliantes.

Le même jour, le Conseil vote 200F pour des réparations à l'école de filles afin d'y créer une nouvelle salle et d'ouvrir une porte dans la cour pour y faire passer les prisonniers, il faut en effet passer par l'école pour atteindre la prison.

15 mai 1850. M. Paulard, supportant vaillamment les critiques et les humiliations demande l'autorisation d'ouvrir un pensionnat secondaire. Le Conseil, bien conscient de l'avantage qu'en tirerait Prémery, approuve le projet mais les conditions qu'il impose sont particulièrement désobligeantes pour l'instituteur puisque le Conseil exige que les cours ne soient pas dispensés par le directeur mais par un sous-maître !

L'instituteur, bien qu'insulté par une telle proposition, ulcéré par des propos calomnieux, continue sa tâche dans cette école pour laquelle il s'est tant dévoué et dans laquelle la commune est obligée de faire, bon gré mal gré, quelques travaux.

10 novembre 1850. « Le Conseil d'hygiène du département a signalé l'inconvénient pour les élèves de l'école primaire de la commune de Prémery, dirigée par M. Paulard, des lieux d'aisance placés à l'entrée de cette école et de la nécessité pour les enfants de cette école de déplacer immédiatement ces lieux d'aisance pour les replacer à une certaine distance ou bien que le système de fosse inodore leur soit appliqué.

...le déplacement ne pourrait avoir lieu que pour les placer au fond du jardin et que leur nouvelle position près de la rivière, pourrait présenter des dangers pour les enfants de l'école.

... les travaux à faire pour empêcher ces lieux d'aisance d'exhaler une odeur infecte seraient assez considérables. »

Le conseil ne prend pas position, il faut réfléchir et on reporte la discussion et peut-être la décision à la session de mai 1851... ce qui ne se fit pas.

M. Paulard, lassé par les persécutions de la clique cléricale et de certains membres influents du conseil finit par démissionner et part pour Imphy. Il faut le remplacer.

14 août 1851. Choix du remplaçant de M. Paulard. 33 candidats se sont présentés. M. Imbert, alors instituteur à Entrains est retenu.

24 septembre 1851. Sans doute pour l'accueillir on fait quelques réparations à la salle de l'école de garçons, moyennant 180 F.

Mais le Conseil exige du nouvel instituteur le respect du règlement du règlement qu'il vient d'instaurer.

« Art. 1 L'école communale publique de Prémery est primaire et l'enseignement y sera donné tel qu'il est défini par la loi du 15 mai 1850.

Art. 2 Elle sera gratuite pour tous les élèves ayant leurs ascendants et tuteurs dans la commune depuis l'âge de 6 ans révolus jusqu'à celui de 15 ans inclusivement.

Art. 3 Les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune paieront une rétribution qui sera réglée de gré à gré avec l'instituteur.

Art. 4 Les enfants de 4 à 6 ans seront jugés admissibles par le maire et l'instituteur pendant les heures de classe moyennant une rétribution mensuelle de 1 F.

Art. 5 Les parents qui voudront laisser leurs enfants de plus de 6 ans dans l'établissement pendant l'intervalle des classes ou pour y prendre leur repas, ce qu'on désigne habituellement comme demi-pension, paieront une rétribution mensuelle de 1,50F et seulement 1F pour les enfants au-dessous de 6 ans.

Art. 6 Les enfants de la commune dont les parents habitent la campagne seront reçus sans rétribution entre les classes, dans la cour de devant et dans l'ancienne salle formant préau. L'instituteur devra chauffer cette salle pendant l'hiver. Ces enfants seront comme tous les autres l'objet d'une surveillance continue.

Art.7 Les enfants de la ville qui arriveront avant l'ouverture de la classe seront reçus dans cette salle, ou par le mauvais temps.

Art. 8 Chaque élève qui fréquentera la classe du 1^{er} octobre au 30 avril paiera 1,50F pour chauffage quand bien même il n'aurait pas été en classe pendant le reste de l'année.

Seront exemptés de cette rétribution les enfants munis d'un certificat du maire constatant l'indigence de leurs parents.

Art. 9 Il y aura trois fois par semaine une classe d'adultes, les lundi, mercredi et vendredi. Cette classe durera de 6 heures à 8 heures du soir, On y enseignera la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul, le dessin linéaire et des éléments de géométrie.

Art. 10 L'instituteur recevra de chacune des personnes qui fréquenteront l'école d'adultes une rétribution de 1,50 F par mois et sera tenu de fournir l'éclairage et le chauffage. Ne paieront pas cette rétribution ceux des adultes que le Conseil jugera devoir être admis gratuitement, toutefois et dans ce cas, ils seront tenus de s'éclairer à leurs frais.

Art. 11 A l'école est annexée une classe de latin, pourquoi l'instituteur communal devra, outre les connaissances exigibles, connaître parfaitement le latin, afin de pouvoir professer au moins jusqu'à la quatrième inclusivement. La rétribution mensuelle pour les élèves apprenant le latin sera de 6F y compris la demi-pension mais non compris le chauffage qui sera le même que pour les autres élèves, non plus que l'éclairage s'ils travaillent le soir.

Art. 12 Bien qu'il y ait une classe latine, l'instituteur devra surtout consacrer son temps à l'école primaire.

Art. 13 Comme la salle sera divisée par une cloison en deux classes distinctes, l'instituteur sera tenu d'avoir pour diriger une des deux classes un sous-maître, lequel devra être muni d'un certificat de capacité et résider dans l'établissement, son traitement sera à la charge exclusive de l'instituteur.

Art. 14 L'instituteur pourra prendre également à ses frais des élèves-maîtres qui devront être agréés par l'autorité municipale.

Art. 15 Le maire s'adjoindra une commission nommée par le Conseil pour faire subir conjointement avec l'instituteur un examen aux élèves des diverses classes deux fois par an, à la rentrée des classes et à Pâques.

Art. 16 Les élèves seront présentés par leurs parents et l'instituteur ne pourra prononcer d'exclusion contre eux avant d'avoir averti le maire et de s'être concerté avec lui sur la nécessité de cette exclusion.

Art. 17 Les punitions corporelles sont sévèrement interdites.

Art. 18 Pour la durée des vacances, les heures de rentrée et de sortie des classes, l'observation des fêtes, l'ordre des études, les précautions et soins d'hygiène, la tenue intérieure de l'école, l'instituteur devra se conformer au règlement de l'académie.

Art. 19 le Conseil se réserve expressément le droit de modifier en tout ou en partie le présent règlement lorsque besoin sera. »

16 mai 1852. Le Conseil vote 150F pour l'achat d'instruments de mathématiques et d'arpentage, 144F pour réparer le mobilier et 60F pour acheter des livres de prix.

En 1853, le Conseil vit une période difficile. La gestion du maire, M. Paichereau, par ailleurs maître de forges, est sévèrement critiquée et le 7 septembre, un arrêté préfectoral suspend le Conseil remplacé par une commission présidée par le même M. Paichereau.

2 octobre 1853. La Commission efface tous les efforts faits par les précédentes municipalités pour favoriser l'enseignement dans la commune. La gratuité de l'enseignement est supprimée car elle représente « une charge onéreuse pour la Commune et qui ne produit pas l'effet que l'on pouvait s'en promettre attendu que l'instituteur et l'institutrice ayant un traitement fixe et très honorable ne sont plus stimulés par le désir de prospérité de leurs établissements »

Le Conseil vote donc la suppression de la gratuité à partir du 1^{er} janvier 1854. De plus, à partir de cette date le traitement de l'instituteur sera ramené à 600F et celui de l'institutrice à 300F.

Les élèves paieront à nouveau la rétribution scolaire :

Ceux qui commencent à apprendre à lire : 1F

Ceux qui lisent, écrivent et comptent : 1,50F

Ceux qui lisent, écrivent, comptent et apprennent la langue française : 2F

En raison du nombre d'élèves, l'instituteur et l'institutrice seront tenus d'avoir un(e) sous-maître (esse) munis du brevet de capacité.

Sans doute interrogé sur la manière dont sont évalués les traitements, le Conseil donne quelques explications lors de la séance suivante :

23 octobre 1853. Sur les 600F alloués à l'instituteur, celui-ci devra payer le sous-maître. Il lui restera donc 400F tout comme l'institutrice (la précédente délibération indiquait pourtant un traitement de 300F). Ceci afin de réparer « une erreur »

13 novembre 1853. La réaction dévoile enfin sa stratégie : le Conseil est invité à se prononcer sur la création d'une institution tenue par les sœurs de la Charité car il est temps d'en finir avec « l'instruction gratuite...véritable plaie qui rongait les ressources de la commune sans aucun avantage... »

Il faut ramener « l'éducation de la jeunesse entre les mains de personnes capables de former l'esprit et le cœur de cette jeunesse espoir de l'avenir, indépendamment d'une bonne éducation il est indispensable d'aviser aux moyens de pouvoir soulager la classe malheureuse qui souffre sans soulagement, que le seul moyen d'arriver à ce but est de confier l'éducation des jeunes demoiselles à des sœurs de la Charité

...les sœurs de la Charité peuvent seules former le cœur et l'esprit de la jeunesse dans le bien... les malades, les infirmes et la classe indigente souffrent sans soulagement...il faut parer à son infortune physique et morale en les confiant aux sœurs de la Charité »

La conclusion est claire : à partir du 1^{er} janvier 1854 « la maison actuelle d'éducation est mise à leur disposition ». La somme nécessaire (sans précision) est immédiatement votée.

4 décembre 1853. Le traitement des trois sœurs est fixé : « 1300F dans lequel sera compris le gage de la servante. » et il est prévu 1 500F « pour le mobilier de ces dames ». Comme le logement actuel a besoin de réparations on ajoute 600F.

L'école n'étant plus gratuite, la rétribution due par les élèves payantes sera perçue par le receveur municipal.

On peut se demander quel avantage la classe malheureuse pourra bien tirer de ces nouvelles mesures et si tout ceci n'est pas destiné à interdire l'accès des plus pauvres à l'éducation, la commune n'étant pas à même de financer la rétribution de ceux qui ne peuvent pas la payer.

Les sœurs de la Charité arrivent au début de 1854 et, faisant preuve d'une charité toute chrétienne elles « obligèrent M^{elle} Barleuf à sortir son mobilier sans délai et...le vieux père de cette demoiselle, âgé de 80 ans, fut placé sur un matelas et déposé dans la cour malgré une épaisse couche de neige. » (Carré. Les maîtresses et les maîtresses des écoles de Prémery).

Le curé de Prémery, plus charitable, offre à M^{elle} Barleuf de lui verser sur ses deniers, une somme égale à son traitement annuel. Elle refuse avec beaucoup de dignité, ce qui n'est pas du goût de la commission municipale.

8 janvier 1854. Le président donne lecture à la commission d'une lettre du sous-préfet de Cosne qui fait part du désir du recteur de voir la commission « accorder quelque indemnité à M^{elle} Barleuf qu'il ne peut placer ailleurs ».

Le maire justifie la création de l'école religieuse : « Ce n'est qu'après une mûre appréciation de la conduite de M^{elle} Barleuf tant sous le rapport du soin à donner à l'éducation des enfants que sous celui de ses menées et ses intrigues pour se mettre en opposition constante avec l'autorité locale qu'elle s'est décidée à demander que l'instruction des jeunes demoiselles fût confiée à des sœurs... »

...l'acharnement que met M^{elle} Barleuf à faire concurrence à l'école des sœurs cause un très grave préjudice aux intérêts de la commune ».

En conséquence, la commission refuse toute indemnité à l'institutrice qui ne se décourage pas et ouvre une école qui, immédiatement a des élèves et, malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre, y adjoint bientôt un pensionnat.

Fort de sa réussite, après la création de l'école communale religieuse pour les filles, la commission se penche alors sur le sort de l'école de garçons.

8 février 1854. M. Edouard Paichereau présente son projet :

« Afin d'achever l'œuvre si heureusement commencée de la restauration de l'esprit de la jeunesse dans ce malheureux pays où les doctrines perverses du socialisme ne pourraient que se propager de plus en plus sans une bonne éducation morale et religieuse, ... placer à l'école de garçons des Frères des Ecoles Chrétiennes, afin que l'œuvre commencée soit achevée et parfaite, car il ne suffit pas de former le cœur et l'esprit des jeunes filles, il faut aussi penser à procurer à la société des soutiens de l'ordre et de la tranquillité. M. le Préfet et M. le Sous-Préfet approuvent hautement un semblable projet. Enfin, M. Juvet, Curé de Prémery, s'engage à donner 1 500F pour l'acquisition du mobilier des Frères. »

Les dix membres appuient totalement cette initiative : « Considérant que l'éducation donnée jusqu'à ce jour n'a été qu'une vile spéculation aussi ruineuse pour l'avenir de la commune que funeste pour l'avenir de la jeunesse, que les doctrines subversives qui ont gagné un si grand nombre de jeunes gens sont le fruit de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue, qu'il est du devoir de la Commission municipale de faire droit aux justes réclamations des familles qui se plaignent amèrement de la faiblesse et de la négligence de l'instituteur actuel. »

L'accord est bien sûr acquis, tout comme le vote de 1 800F au noviciat pour frais de premier établissement et 300F pour avance sur les frais d'achat de mobilier.

L'éducation des garçons est confiée à trois frères. La maison communale des écoles est mise à la disposition des frères à partir du 1^{er} avril 1854. Traitement et logement leur sont assurés pour six ans.

Comme sa collègue, M^{elle} Barleuf, l'instituteur laïc doit laisser la place aux religieux. A titre de dédommagement pour son déménagement, il recevra 100F, « à condition que le dit M. Imbert donnera de suite sa démission d'instituteur à Prémery et ne cherche pas à faire de concurrence à l'établissement projeté ».

Comme la rétribution scolaire est fixée à 1,50F par mois elle rapporte 1 330F, pour atteindre la somme de 1 800 F promise aux Frères, la commune complète.

Mais le Conseil qui a remplacé la commission n'a pas les mêmes opinions et les frères vont connaître quelques difficultés.

6 mars 1856. Le Conseil doit se prononcer sur une proposition du curé Juvet de « s'engager à verser annuellement à la caisse municipale la somme de 900 F pour remplacer la rétribution scolaire » et ce afin d'assurer la gratuité de l'enseignement des frères. Cette somme serait recueillie par souscription et le curé n'aurait plus qu'à la compléter le cas échéant.

Les conseillers ont vite fait de découvrir les inconvénients de cette solution : le curé ne s'engage que pour la période durant laquelle il restera à Prémery ; les frères ont persuadé les familles que leur enseignement serait gratuit, or ce système est loin d'apporter une amélioration à l'état des finances communales et il existe une solution bien plus avantageuse pour la commune :

« En prenant trois Frères de la Croix (ordre qui dirige convenablement l'institution de Donzy), leur traitement total ne s'élèverait qu'à 900 F, chiffre égal à celui des rétributions scolaires et qui serait par conséquent intégralement couvert par elles, que le budget communal

se trouverait donc pour toujours allégé de la somme de 1 200 F, que la combinaison de M. le curé ne peut faire autrement que de laisser à la charge de la commune.

L'enseignement du latin qui est permis à l'ordre ci-dessus désigné, viendrait combler une lacune regrettable pour la classe aisée forcée à présent d'abandonner prématurément les jeunes enfants qu'elle destine aux études, alors qu'ils ont le plus grand besoin de la sollicitude et des soins du foyer paternel ».

La proposition du curé Jouvét est refusée.

2 avril 1856. La gratuité de l'enseignement est demandée par la sœur supérieure, directrice de l'école de filles. Elle désire garder gratuitement 30 enfants qu'elle a reçus à ce titre en dehors de la liste administrative qui, dit-elle, lui a été remise bien tardivement. Si elle n'y est pas autorisée, elle demande au maire de bien vouloir prévenir lui-même les parents dont la plupart sont dans un état précaire.

La liste administrative comprend alors 60 enfants exonérés de la rétribution et 25 qui la paient dont 15 de moins de 6 ans, appartenant à la classe aisée.

Voulant éviter au maire une démarche désagréable, le Conseil décide de maintenir jusqu'aux vacances 21 enfants admis en dehors de la liste de gratuité, les 9 autres dont les parents peuvent payer sont rétablis sur la liste des payants.

Le taux de la rétribution scolaire est fixé à 1,50F sans distinction d'âge ou de niveau, la somme recueillie doit être versée à la caisse municipale. Les suppléments pour pension et cours spéciaux restent aux religieuses.

C'est à peu près à cette époque, peut-être un peu plus tôt, que l'école de filles est installée dans les locaux du Château, acquis par la commune en 1854.

6 juin 1856. Le Frère Hyacinthe, visiteur des écoles de la doctrine chrétienne de Bourges, accompagné du frère directeur de Prémery, informe le maire qu'il est impensable que les frères demandent une quelconque rétribution aux familles et exige la gratuité.

Le conseil dont certains membres ont été « travaillés », consent à supprimer la rétribution à partir du 1^{er} janvier 1857 et à verser à chacun des frères 600F par an. En compensation, il supprime le chauffage (75F), les 300F alloués pour les novices et demande la restitution des 1 200F déjà versés.

Pensant le moment propice, le frère visiteur exprime de nouvelles exigences dès le mois suivant.

23 juillet 1856. Le Conseil adopte un certain nombre de mesures :

Dès maintenant la rétribution, y compris l'arriéré cesse d'être perçue. La commune alloue aux frères 1 200F au lieu de 600, les frais de chauffage et de noviciat sont abolis. La ville recevra, à titre de dédommagement de la rétribution scolaire une somme de 1 200F. Le traitement des frères qui, en 1856, s'élevait à 2 100F ne sera plus que de 900F, le frère visiteur versant 1 200F.

28 septembre 1856. L'état des classes du Château est tel que le curé Jouvét propose de payer 140,12F de réparations. Le conseil donne son accord à condition que le curé assume également les dépenses que ces réparations pourraient entraîner.

24 mai 1857. Le salaire fixe de « ces dames » (les religieuses de l'école de filles) sera de 500F. Elles paieront leur chauffage, leurs domestiques, la contribution personnelle de location.

La rétribution scolaire leur est abandonnée, tant celle de Prémery que celle des communes environnantes.

Les frais de chauffage seront à la charge des familles.

9 août 1857. L'école des filles est réintégrée dans ses anciens locaux, le château est momentanément abandonné « Considérant que le château par sa proximité de la halle, expose les élèves à voir constamment les jours de foire et de marché, dans l'une et l'autre cour des hommes ivres satisfaisant leurs besoins sans précaution aucune,...ce que la morale réproûve »

En outre, les classes sont en très mauvais état, il faut des réparations considérables. Comme il ne s'est présenté aucun acquéreur pour l'ancienne école et que celle-ci est proche de l'église, avec cours et jardin, le Conseil décide le transfert.

14 mai 1859. Les finances communales ne sont pas très brillantes et le traitement des sœurs est ramené au niveau de celui des Frères pour éviter toute différence.

17 mai 1860. Le traitement des sœurs enseignantes oblige la commune à « des sacrifices énormes et hors de proportion avec ses revenus ».

Il existe des obligations fixées par la loi du 27 mars 1850 et des instructions ministérielles qui prévoient qu'aucun traitement ne doit être supérieur à 200F.

Le traité passé en 1853, avec les sœurs ne peut engager les budgets à venir et il peut être résilié quatre mois à l'avance.

Le Conseil décide que, pour 1861, 400F sont accordés à l'école des filles plus 100F pour le chauffage des classes. La directrice percevra la rétribution scolaire et la commune paiera les impôts afférents à l'institution.

Lors de la même séance, le budget primitif de 1861 est modifié : le traitement global des Frères de l'école primaire supérieure est porté à 1800F, le curé Juvet refusant de verser à partir du 1^{er} octobre les 600F promis.

8 mai 1861. Le nombre des frères passant de 3 à 4, leur traitement revient désormais à 2 400F. En compensation, la commune fixe la rétribution des élèves forains à 15F par an.

Le Conseil prévoit pour la distribution des prix de l'école des filles, une somme de 50F et pour l'école de garçons 70F qui sont finalement portés à 90F.

24 novembre 1861. Malgré la circulaire ministérielle du 27 mai 1861, le Conseil s'engage à maintenir la gratuité de l'enseignement tant que cela lui sera possible.

20 juillet 1862. La gratuité à l'école de garçons est remise en question. Une liste des enfants admis est dressée de manière à ce que seules les familles aisées paient. La rétribution sera fixée par le Conseil municipal seul pour l'année scolaire à venir.



Un ex-libris de la bibliothèque montrant le Château de Prémery.

20 novembre 1862. La Commune crée une bibliothèque scolaire et vote 260F à cet effet : 60 F pour l'achat de la bibliothèque et 200 F pour des livres dont certains seront fournis aux élèves indigents. Ces livres pourront être prêtés aux familles la cotisation sera de 2,50 F par élève et par an.

8 février 1863. Alors que la liste soumise au préfet comporte 60 noms d'enfants admis à la gratuité de l'enseignement, ce sont 82 élèves qui ne peuvent payer la rétribution fixée à 1,50 F. Cette différence s'expliquerait par le fait qu'il y a beaucoup de familles nombreuses parmi les artisans.

22 octobre 1865. L'école des frères fait une demande d'ouverture d'une demi-pension. Un préau devient nécessaire pour abriter les enfants en cas de pluie. Une somme supplémentaire de 600 F est votée pour le traitement du 5^e Frère et une autre de 400 F pour son mobilier.

Le maire se montre favorable à l'ouverture de cette demi-pension qu'il réclame depuis deux ans et qui devrait satisfaire les « vœux les plus chers de la population »

14 mai 1868. La situation des frères enseignants est évoquée en réunion du Conseil car « ils sont à peu près sans linge, que le peu qui leur reste est dans le plus mauvais état et qu'ils ont en outre besoin d'une infinité d'objets mobiliers »

Une somme de 1000 F leur est accordée pour l'achat de ces objets.

Séance tenante, selon l'expression consacrée, on reparle de M^{elle} Barleuf, « ancienne institutrice communale et actuellement institutrice libre à Prémery. »

Dans une lettre adressée au Conseil, elle rappelle qu'elle a été « appelée en 1838 à remplir les fonctions d'institutrice communale... elle a exercé jusqu'en 1853 à la satisfaction de tous...

Qu'en cette même année, elle a été remplacée par des sœurs et qu'elle fut alors obligée pour vivre d'ouvrir une école libre...

Et qu'en raison des grands services qu'elle croit avoir rendus aux familles et de ses faibles émoluments, elle prie le Conseil de vouloir bien lui accorder une petite indemnité. »

Le Conseil, jugeant que « M^{elle} Barleuf a rendu comme institutrice communale et comme institutrice libre de grands services aux familles, » lui accorde une indemnité de 300 F.

20 juin 1869. La supérieure de l'école de filles rappelle que trois sœurs sur quatre sont payées par la mairie. Elle demande que la commune se charge à l'avenir du traitement de la quatrième, elle-même assurant celui d'une cinquième.

On ignore la suite donnée à cette demande mais il est certain que, pour les religieuses, le vent a tourné avec le changement de municipalité et, en 1871, commence une affaire qui connaîtra maints rebondissements juridiques opposant le Conseil municipal de Prémery, suivant son maire M. Frigolet, et les sœurs épaulées par le curé d'alors ; l'abbé Guillemenot.

14 janvier 1871. Demande de renvoi des sœurs enseignantes « dites de la Charité ».

« M. le maire expose qu'il vient réclamer la réparation d'une injustice commise il y a 18 ans. A cette époque existait à Prémery une institution communale de filles dirigée par M^{elle} Barleuf ; cette institution, au point de vue de la moralité et de l'éducation donnait pleine satisfaction aux familles ; jamais la moindre plainte ne s'était élevée contre elle, lorsqu'après le coup d'Etat, une commission de cinq membres nommée par M. le Préfet en remplacement du Conseil élu par le pays, crut devoir arbitrairement et sans raison, substituer à l'institution laïque dirigée par M^{elle} Barleuf, une institution religieuse.

M. le maire expose en outre, que pendant cette longue période de 18 ans, cette institution religieuse à qui étaient réservées toutes les tendresses et toutes les faveurs de l'administration déchue, n'a pu prospérer en face de deux institutions laïques rivales, dirigées, l'une par M^{elle} Barleuf et l'autre par M^{elle} Genty (en 1860, M^{elle} Genty, sous-maîtresse de M^{elle} Barleuf a ouvert sa propre école), que le fait ne peut être dénié et est suffisamment établi par l'état de la rétribution scolaire qui n'a jamais pu dépasser annuellement la somme de 800 F. Si l'on met cette dernière somme en regard des charges telles que loyer et traitement que la commune s'imposait vis-à-vis des sœurs et qui ne peuvent être évaluées à moins de 4 000 F par an, on reste convaincu que cette institution était non seulement sans profit mais ruineuse pour le budget municipal qui se trouvait chaque année en déficit de 3 200 F.

En conséquence, M. le Maire propose de faire, dans l'intérêt des familles et de la commune, cesser ce scandale qui n'a que trop duré, et de remplacer l'institution religieuse dirigée par M^{elle} Cécile Brun par celles de M^{elles} Barleuf et Genty, lesquelles ont pris l'engagement par écrit, de donner gratuitement et pendant trois ans, dans leurs logements respectifs et agréés, déjà, par l'administration, l'instruction primaire aux jeunes filles de la

commune, c'est-à-dire de leur apprendre à lire, écrire, le calcul, l'histoire, la géographie et les ouvrages de broderie et de tapisserie.

Elles se sont en outre engagées à avoir chacune deux sous-maîtresses dont une brevetée, dès que le nombre des élèves excédera 70, à la charge, pour la commune de leur payer une rétribution annuelle de 800 F chacune et de leur abandonner la rétribution scolaire de la classe supérieure, composée des élèves apprenant la musique, le dessin, la tenue des livres, laquelle rétribution devra être touchée directement par elles des parents.

La proposition de la commission est adoptée par 5 voix contre 2 : « L'institution actuellement dirigée par M^{elle} Cécile Brun cessera d'être communale à partir du 30 janvier 1871... à partir de la même époque, les religieuses attachées à cet établissement cesseront de toucher leur traitement ...et devront évacuer les lieux actuellement occupés par elles aussitôt que signification aura été faite administrativement. »

Le maire est chargé d'obtenir l'autorisation de l'autorité supérieure. Malgré une pétition de certaines familles, un arrêté préfectoral en date du 4 février 1871 approuve la délibération de la commission.

9 février 1871. M. Frigolet, maire, prend un arrêté d'expulsion : les sœurs auront à quitter l'école où elles vivent depuis 17 ans. Un délai de 6 jours leur est accordé.

16 février 1871. M. Frigolet procède lui-même à l'expulsion des sœurs. A sa demande, un serrurier cadenas les portes des classes.

Il souhaite expulser également quelques soldats blessés ou malades accueillis à l'ambulance aménagée dans une partie des locaux, « en présence de la réprobation publique, M. Frigolet dut céder. Les blessés purent rester dans leur ambulance, les sœurs dans leur école et le surlendemain, elles rouvraient leurs classes. » (Plaidoirie de Me de Las Cases, Tribunal de Cosne. 21 avril 1880)

14 juillet 1871. Le Conseil confirme la décision d'expulsion prise par la commission.

6 août 1871. La mère supérieure générale des sœurs de la Charité a fait assigner le maire devant le tribunal de Cosne. Le maire demande au Conseil l'autorisation de défendre les intérêts de la Commune.

Après un premier procès jugé à Cosne et condamnant la Commune, appel est fait à la cour de Bourges, le 29 juin 1872. Malgré l'arrêt obtenu, si le procès est gagné par la commune de Prémery, « l'honneur n'est pas sauf ». (Me de Las Cases)

Les sœurs ne se tiennent pas pour battues et se pourvoient devant la cour suprême qui rendra son jugement plus d'un an plus tard.

19 novembre 1872. Les frères, restés à l'abri de l'orage (ils n'ont pas de concurrents), obtiennent 300 F pour réaliser quelques aménagements : il manque des tables pour 30 élèves, des ardoises et des cartes de géographie. On fait remarquer que les lieux d'aisance sont mal placés et que la deuxième classe est trop petite.

Une relative accalmie règne en ce début de 1873 : les sœurs sont institutrices communales et M^{elles} Barleuf et Genty, institutrices laïques libres. En effet, en raison du pourvoi des sœurs, l'arrêté d'expulsion n'a pu être exécuté.

22 mai 1873. Une indemnité de 500F est votée à chacune des institutrices laïques libres qui « ont consenti à recevoir chez elles toutes les élèves indigentes qui leur seraient désignées ».

Cette générosité montre bien de quel côté penche la municipalité.

Selon Me de Las Cases, « les écoles laïques se désertaient. L'école des sœurs se remplissait chaque jour ». S'il faut l'en croire, en 1872, l'école laïque comptait 60 élèves et l'école religieuse 105 mais aucune preuve n'est apportée.

En fait ce calme apparent précède la tempête. Puisque l'arrêté d'expulsion des sœurs ne peut être appliqué, la Commune va attaquer sous un autre angle.

22 mai 1873 (donc séance tenante). Il s'agit de résilier le traité du 4 octobre 1853 et de voter un dédommagement aux sœurs.

En effet, la décision du Conseil d'Etat est claire : « La Commune de Prémery est obligée de garder comme institutrices communales les sœurs de la Charité de l'Institution chrétienne de Nevers ».

Le Conseil municipal juge que son intérêt est de « rompre le traité » qui la lie avec la congrégation, ce traité étant « source de conflits ».

La rupture devrait prendre effet 4 mois après la signification faite à la supérieure des sœurs.

La situation est très tendue. En 1874, l'adversaire politique de M. Frigolet, M. Saget, prend la direction des affaires municipales et voilà que les « pères de familles » souhaitent, voire exigent, le retour de la gratuité de l'enseignement.

7 octobre 1874. Le Conseil de Préfecture prend l'initiative et rend un arrêté accordant la décharge de la rétribution scolaire à 38 familles dont les enfants ont fréquenté l'école des sœurs de 1871 à 1873.

15 février 1875. Le Conseil municipal réagit et refuse de rembourser aux sœurs la somme qui s'élève à 850,95F.

L'un des conseillers s'étonne de constater que M. le Maire fait partie des demandeurs alors qu'il devrait défendre les intérêts communaux. Embarrassé, le maire craignant des réactions plus désagréables, considère que l'arrêt du Conseil de Préfecture ayant été pris sans l'avis du Conseil municipal, cet arrêt est nul.

Le Conseil maintient donc son refus de payer et autorise le pourvoi contre l'arrêt.

Les registres de délibération sont muets sur la suite donnée à cette délibération. Remarquons que 1876 voit le retour de M. Frigolet.

30 mai 1876. La commune abandonne au directeur de l'école de garçons la rétribution scolaire versée par l'Assistance publique pour 1875 et 1876, afin d'acheter des fournitures scolaires.

Cette même année, le Conseil envisage la construction d'un groupe scolaire sur les vastes terrains communaux situés près de l'église.

27 juin 1876. Le maire fait état d'une circulaire ministérielle : « Les communes dont les locaux scolaires ne présentent pas les conditions d'une bonne installation peuvent profiter des subventions de l'Etat et du gouvernement... »

Les locaux affectés à l'instruction étant vieux, sujets à réparations, malaisés et insuffisants pour le nombre d'élèves qui fréquentent l'école...

Le moment paraît venu pour la commune de Prémery d'approprier les vastes terrains qu'elle possède près de l'église à la construction des écoles de filles et de garçons, se réservant le bâtiment actuel de l'école de garçons pour y établir le presbytère ».

La dépense prévue pour l'ensemble des établissements serait de 75 000F et il faudrait recourir à un emprunt de 50 000F.

Comment se procurer une telle somme sans cet emprunt ? La solution proposée va déchaîner les passions : « IL y aurait lieu de décider la vente du château aujourd'hui école de filles, et de son jardin, 22 000F auxquels on ajouterait le produit des fossés du jardin de la halle, 8 000F. »

Le Conseil propose donc « la construction de deux écoles sur l'emplacement de la maison Richard et du presbytère transféré dans les bâtiments neufs » et de procéder à la vente du château et de ses dépendances, moins une place réservée pour le dépôt des voitures de la halle, à l'ouverture de la rue du Pavé.

13 août 1876. La construction de deux écoles se précise : l'une pour 280 garçons et l'autre pour 200 filles.

La décision de vendre le château est maintenue malgré une opposition acharnée.

18 novembre 1876. Les plans et devis de M. Lutz, architecte, sont approuvés.

Février 1877. Le projet n'avance pas. La vente du château ne se fera pas.

La supérieure de l'école des sœurs réclame 150F pour chauffer les classes. Elle essuie un refus et le Conseil lui fait remarquer qu'elle a perçu 250F de plus que la somme prévue en 1853 et que la commission pourrait en demander le remboursement.

17 mai 1877. Coup de théâtre : le Conseil municipal de Prémercy est dissous et remplacé par une commission administrative présidée par M. Saget qui s'empresse d'annuler tous les projets de son prédécesseur.

27 septembre 1877. La rétribution scolaire de 850,95F indûment versée par 38 familles sera remboursée ce que l'ancienne administration avait toujours refusé.

27 septembre 1877 (séance tenante). La gratuité de l'école communale de filles est rétablie à partir du 1^{er} octobre 1877 car « il est arbitraire que les garçons fréquentent gratuitement et que les filles soient astreintes à payer la rétribution scolaire. »

27 septembre 1877 (séance tenante). Renouvellement du traité de 1853 avec la communauté des sœurs de la Charité de Nevers, traité qui, depuis 1871 « a fait l'objet de nombreuses attaques de la part de l'ancienne administration ». Si la question a été « vidée par les tribunaux », il est néanmoins urgent de réviser ce contrat.

Le traité est donc maintenu sauf les dérogations suivantes :

1° les sœurs, au nombre de quatre sont chargées de l'école communale de filles et de la visite des malades pauvres. Elles peuvent accueillir les jeunes filles de plus de 13 ans et les enfants de moins de 6 ans dans une classe spéciale. Le traitement principal est de 1 700F, pour le chauffage il est prévu 150F.

2° Les sœurs percevront à leur profit la rétribution des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des enfants appartenant aux autres communes ainsi que de ceux des hospices de Paris, de ceux qui restent entre deux classes et les jours de congé ou de ceux qui prennent des leçons de piano ou d'arts d'agrément.

3° La commune prendra en charge les réparations, mais les modifications dues à un plus grand nombre de pensionnaires seront exécutées aux frais des sœurs.

4° Les classes seront pourvues du mobilier nécessaire.

5° La commune allouera chaque année à l'école 75F pour la distribution des prix.

6° « Pour pourvoir à la stabilité de l'établissement scolaire, assurer le développement d'un pensionnat dont le commerce local doit retirer les premiers bénéfices...le local, dit Vieux Château, actuellement habité par elles ainsi que les cours, jardins, fossés et toutes dépendances leur sont garantis (pour 20 ans) et une porte de sortie de 2m de largeur sera immédiatement ouverte entre le mur séparatif du jardin et de la petite cour du château... »

Les sœurs ont toutes les sympathies de la population qui leur envoie la presque totalité de leurs enfants...elles font l'objet des éloges des autorités académiques en raison des « récompenses obtenues du ministère de l'Instruction publique »

27 septembre 1877 (séance tenante). Le Conseil décide que la délibération concernant la construction de deux écoles et l'emprunt de 50 000F n'est plus d'actualité car la dépense est trop considérable.

24 octobre 1877. La rétribution scolaire relative aux années 1871-1872 soit 572,05F sera remboursée car seules 38 familles en ont bénéficié alors que d'autres n'avaient pas fait de réclamation.

25 novembre 1877. Le mobilier de l'école est insuffisant, on achètera 5 tables et 7 bancs. Coût : 250F.

1878 voit la fin de la commission et le retour de M. Frigolet et de son Conseil qui vont immédiatement annuler les décisions de leurs prédécesseurs.

19 mai 1878. Le Conseil délibère afin de rapporter les délibérations du 27 septembre 1877 qui ont été prises dans le but de retarder la réalisation des projets et demande l'approbation des délibérations des 22 juin, 13 août et 15 septembre 1876 « qu'il importe de mettre à exécution »

26 mai 1878. Le remboursement de la rétribution scolaire 1871-1872 d'un montant de 850,95F est rejeté des dépenses de l'exercice 1877 où il avait été inscrit le 27 septembre 1877 « sans nécessité, la veille des élections (ce qui) laisse supposer une manœuvre électorale ».

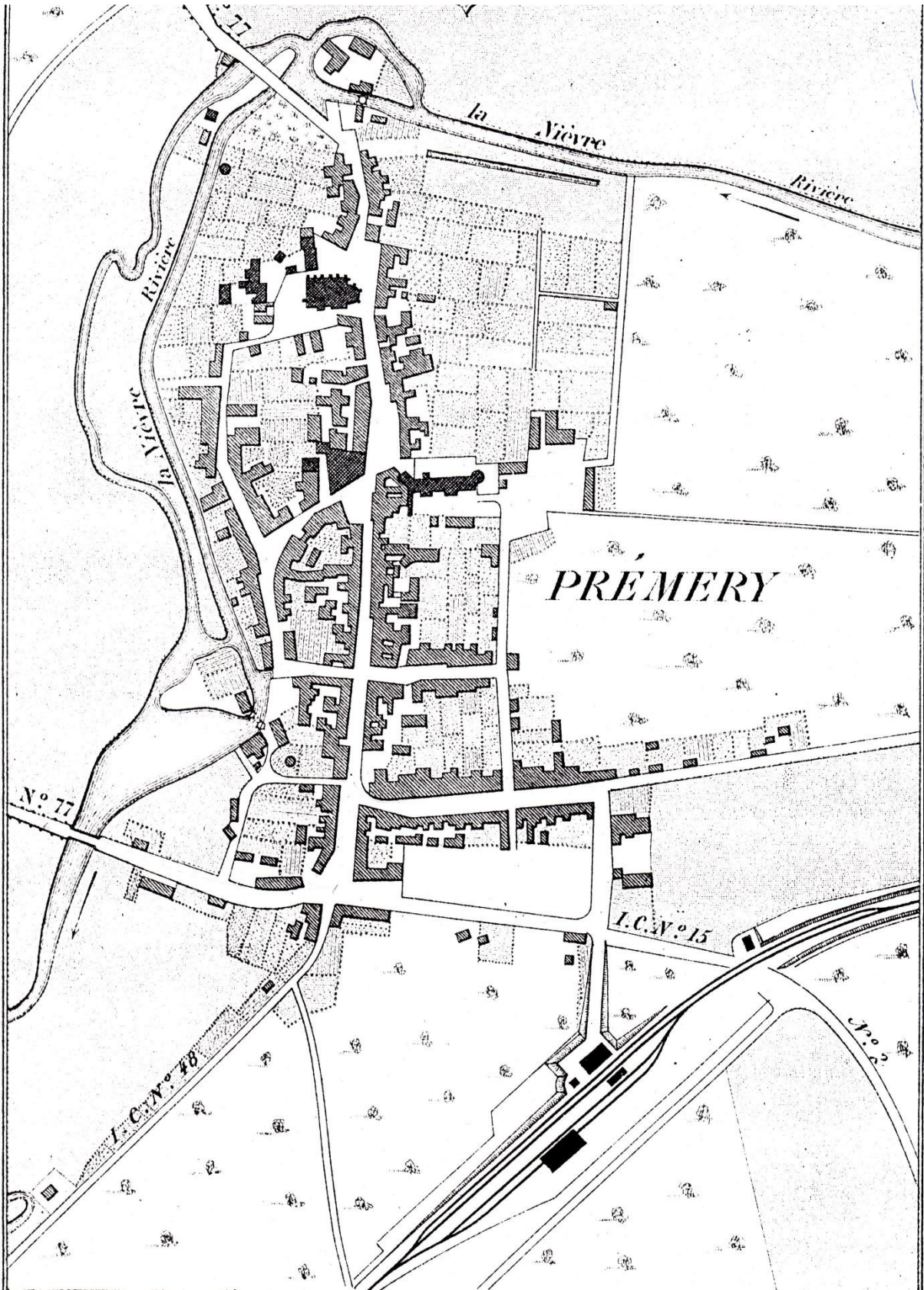
26 mai 1878 (séance tenante). Le Conseil demande la révocation du traité passé avec les sœurs, « vœux tant de fois exprimés par la population de voir substituer à l'école congréganiste de filles une école laïque avec une directrice munie du brevet supérieur afin de briser administrativement les traités ...faire rentrer dans le néant les écoles congréganistes enfantées par les coups de force du 2 décembre 1852 et du 16 mai 1877, lesquelles ne se sont maintenues jusqu'à ce jour, qu'étayées par des préfets ennemis des institutions libres et dont la mission consistait à contrarier l'opinion publique ».

Les locaux devront être vidés quatre mois après la signification.

26 mai 1878 (séance tenante). « Par sa délibération du 27 septembre 1877, la commission municipale de Prémery a violé les lois sur l'enseignement en affectant pour une durée de vingt années l'établissement de l'école communale de filles à une espèce de pensionnat confié aux sœurs de la Charité de Nevers. »

Cette décision entraînant une impossibilité de changer d'institutrice, le Conseil demande que cette décision soit rapportée.

11 août 1878. Le Conseil refuse d'accorder la somme de 150F pour le chauffage de l'école des sœurs. En effet, si le contrat de 1853 prévoyait cette somme, le traitement des religieuses était de 1 300F or il est depuis deux ans de 1 700F. La demande est rejetée.



Plan de Prémery en 1878

En 1879, rien n'est encore réglé et le bras de fer continue.

18 mai 1879. Le Conseil refuse de faire des réparations aux lieux d'aisance des sœurs : « L'école communale de filles a été bouleversée aux mois de septembre et octobre derniers par M. le curé de Prémery, cet acte de vandalisme a été signalé le 17 octobre 1878 à M. le sous-Préfet de Cosne qui a répondu de faire dresser un procès-verbal... la commune est encore à attendre la réparation des dommages causés... »

Afin de ne pas mélanger les responsabilités, la commune « croit ne devoir faire aucun travail à l'école communale »

21 juillet 1879. M. le Préfet Chapron signe l'arrêté de substitution autorisant l'expulsion des sœurs.

17 août 1879. Une commission est nommée afin de prendre possession du mobilier de l'école communale de filles dont la direction sera désormais confiée à une institutrice laïque. Les sœurs devront quitter les lieux avant le 1^{er} septembre 1879. En fait, elles sont expulsées le 5 septembre.

Leur expulsion entraîne la démission des frères.

9 septembre 1879. Lors d'une session extraordinaire, le Conseil fixe les traitements des nouveaux enseignants laïcs :

Instituteur : 2 000F par an

1^{er} adjoint : 900F par an

2^e adjoint : 700F par an

Institutrice : 1 200F par an

Adjointe : 700F par an

Comme on peut le constater, l'égalité des sexes n'était pas à l'ordre du jour.

1^{er} octobre 1879. Mme Germain, venant de Ciez, est installée au poste de directrice de l'école communale de filles de Prémery. Son adjointe est M^{elle} Lucile Chalumeau.

Ce même jour, sont installés les trois instituteurs de l'école de garçons : M. Bourgeois, venant de Lurcy-le-Bourg, directeur ; M. Jovet, de Lurcy-le-Bourg également, 1^{er} adjoint ; M. Tardivon, qui vient de Saint-Parise (sic), 2^e adjoint.

15 octobre 1879. Le sous-préfet a fait observer qu'il faudrait accorder le même traitement aux instituteurs adjoints, 800F chacun. Le Conseil maintient sa délibération car le 1^{er} adjoint est dans sa 4^e année d'exercice.

14 octobre 1879 (séance tenante). Après des années de discussions, projets de création, annulations, la salle d'asile est enfin créée : « plusieurs pères de familles ont témoigné le désir de voir s'établir à côté de l'école laïque de filles, une salle d'asile où seraient admis les enfants des deux sexes âgés de moins de 6 ans. Cette innovation entrerait dans les vues des habitants et ce serait un puissant moyen de faire triompher l'école communale ».

Il existe déjà une salle à gradins et du matériel. Cette école enfantine serait la suite de celle que dirigeaient les sœurs. Provisoirement, les enfants seraient accueillis à l'école communale et confiée à l'institutrice adjointe. Quand leur nombre dépasserait 50, une directrice serait nommée avec un traitement de 500F.

14 octobre 1879 (séance tenante). Le Conseil alloue à chacun des deux établissements 150F pour le chauffage et 200F pour l'achat de mobilier car, « dans l'intérêt des élèves, il est essentiel que le matériel ne laisse rien à désirer ».

26 octobre 1879. La supérieure générale de la Congrégation des sœurs de la Charité veut intenter un procès à la Commune, ce qu'elle fera effectivement.

Les sœurs expulsées ont bien l'intention de reprendre leurs activités à Prémery, « elles ont loué une maison qu'elles doivent faire approprier et qu'aucun jardin n'entoure. Cette

maison ne pourra contenir que huit pensionnaires et elle coûte cependant 450F par an ». (Plaidoirie de Me de Las Cases)

Le 28 octobre, le Conseil n'a pas encore donné son accord pour cette installation.

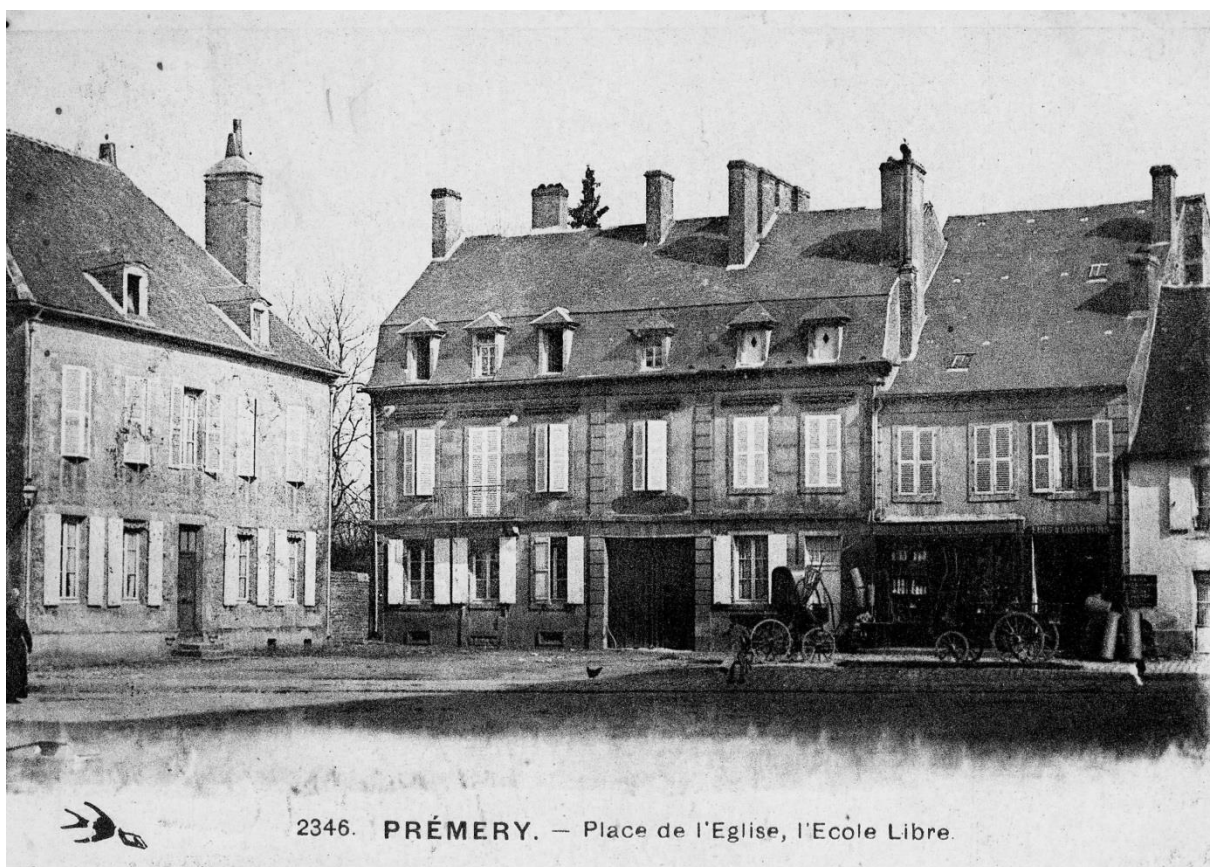
8 novembre 1879. Dans une lettre à ses paroissiens, le curé Guillemenot annonce qu'hélas, la décision n'est pas celle qu'il espérait. « Nous n'avons pas encore d'école libre et il vous faut encore subir un délai de quelques jours.

Il manque à nos plafonds 28 cm de hauteur, et bien qu'en limitant à 24 par classe le nombre des élèves, chaque enfant ait, grâce aux dimensions des salles, les 4m³ d'air exigés, l'administration s'en tient à la lettre du règlement. »

Il exprime cependant clairement l'espoir d'une réouverture : « Le tribunal des conflits va se prononcer. Si la décision était favorable, la réintégration des sœurs dans l'immeuble communal suivrait de près ; dans le cas contraire, de grosses réparations et même des constructions s'exécuteront vite. »

Pour contourner un refus dû à l'insuffisance de hauteur des salles, une solution vient de se présenter « Un homme de bien, le docteur Thomas, met à la disposition de nos enfants et de leurs maîtresses une partie de sa belle demeure avec la cour et le jardin qui en dépendent ».

L'école libre ouvre le 29 novembre dans cette maison accueillante malgré les objections plus que grossières du maire qui, sous couvert de la morale, après avoir exigé que les enfants Thomas, deux jeunes gens, soient éloignés, déclare à Mme Thomas : « Eloignez votre mari, ou pas d'autorisation. ». (Plaidoirie de Me de Las Cases).



Pendant ce temps, la commune a du mal à faire face aux dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ses écoles communales :

16 novembre 1879. « Désireuse de voir l'instruction se propager et mise à la portée du pauvre comme du riche, la commune a voté la gratuité des écoles communales ». Elle a fait de gros sacrifices : le traitement des maîtres plus nombreux, les réparations aux locaux, la création de l'asile. Elle a dû, de ce fait, ajourner l'achat de mobilier, de cartes d'Europe, de

France, mappemonde, planisphère, globe, tableaux des poids et mesures, compendium métrique, boulier compteur, tables, bancs. Le Conseil demande à percevoir des fonds ou même des objets scolaires mis à la disposition des écoles.

16 décembre 1879. Mettant son projet de salle d'asile à exécution, la commune nomme M^{elle} Rignault Claire Gabrielle directrice avec un traitement annuel de 500F. La nomination est faite à titre provisoire car M^{elle} Rignault ne possède pas le diplôme nécessaire, ce qui n'échappe pas aux adversaires de l'école laïque.

22 décembre 1879. Installation de M^{elle} Rignault.

Avant la fin du mois de décembre, le Conseil prend une décision qui n'apparaît pas dans le registre de délibérations mais que le curé Guillemenot rapporte à ses paroissiens dans une lettre datée du 2 janvier 1880 : « Défense vient de vous être signifiée d'envoyer aux écoles (religieuses) les enfants âgés de moins de six ans, parce qu'une salle d'asile est ouverte à l'école communale ».

S'appuyant sur le décret du 21 mars 1855, il conteste le droit de M^{elle} Rignault à enseigner : « la directrice nommée n'a pas vingt-quatre ans, est dépourvue du certificat d'aptitude et n'a jamais enseigné dans aucune salle d'asile. Elle ne peut donc revendiquer la dispense d'âge accordée aux sous-directrices pourvues du certificat de stage après séjour dans un asile modèle »

15 février 1880. La question des dépenses scolaires est abordée : la gratuité est maintenue, le traitement de l'instituteur est de 2 000F et de 800F pour chacun des adjoints. L'institutrice percevra 1 200F, son adjointe 700F et la directrice de l'asile 500F.

15 février 1880 (séance tenante). Abandon de la rétribution scolaire de 73,50F des enfants assistés de la Seine au profit des directeurs des deux écoles.

21 avril 1880. Ouverture au tribunal de Cosne de l'audience du procès dans « l'Affaire des sœurs de Prémery » pour rupture de contrat.

Leur avocat, Me de Las Cases, sachant très bien qu'il n'obtiendra jamais la réintégration des sœurs comme institutrices communales, demande 40 000F de dommages - intérêts qu'il n'obtient pas davantage.

20 juillet 1880. La commune décide de faire appel du jugement qui la condamne à payer 4 000F à la supérieure des sœurs à titre de dommages-intérêts.

20 juillet 1880 (séance tenante). Le Conseil ajoute 50F à la somme prévue pour la distribution des prix dans les écoles communales, la portant ainsi à 200F. Les deux écoles comptent plus de 300 élèves. « La perspective d'une récompense en fin d'année scolaire est un puissant moyen d'exciter le zèle, de conserver les enfants et d'en attirer d'autres ».

8 août 1880. M^{elle} Rignault, directrice à titre provisoire de l'asile, est partie. Elle est remplacée par Mme Pigoury « qui n'est pas agréée par le préfet bien qu'elle se prépare à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude. Elle ne peut toucher le traitement qui lui est attribué que sur production du titre de nomination ou d'une délibération revêtue de l'approbation préfectorale.

La commune lui assure un traitement de 500F par an depuis le 31 mars.

16 novembre 1880. Ayant toujours le projet de construire un groupe scolaire, le conseil refuse de procéder à la restauration des locaux affectés à l'école de garçons car il s'agit d'une « mauvaise installation ».

13 février 1881. Le Conseil prend connaissance du rapport du docteur Léopold Charpentier à propos du projet de construction d'un groupe scolaire.

Sur les trois projets présentés, un seul est digne d'intérêt :

« Installer le presbytère dans la maison d'école actuelle, construire un groupe scolaire au milieu de tout le terrain déblayé de l'ancien presbytère et de la maison qu'occupe M. Richard...

le déplacement du presbytère va créer une lutte nouvelle entre la commune et le curé qui mettra tous les empêchements possibles (on lui enlève 6 000m², on lui en laisse 1 200). Vous savez l'énergie du curé pour la lutte, il ne négligera rien pour amener des embarras, des empêchements. »

Mais, c'est un projet détestable.

Je défie tout homme de goût de ne pas trouver ridicule ce vaste bâtiment de 81 m de façade, flanqué de deux petits pavillons maigres...

Sa position sur un terrain décline, sans exhaussement du sol est un sérieux motif d'insalubrité. »

Quant au regroupement des écoles, la promiscuité entraîne « des inconvénients aux points de vue de la moralité, de l'hygiène et de la discipline... »

Il est impossible que ce projet soit accepté par le ministère. »

De plus, le nombre de classes est insuffisant, le cubage d'air et la surface par élèves ne sont pas conformes.

Il critique la situation du logement de l'instituteur adjoint dont la fenêtre donnerait directement sur les chambres des sous-maîtresses et le dortoir du pensionnat.

Pour conclure, il pense que le devis a été sous-estimé pour servir d'appât.

Rien ne change donc, les filles restent au Château, les garçons dans divers locaux près de l'église. Le personnel est relativement stable et le traitement de la directrice de l'asile passe à 700F comme celui de ses collègues adjointes de l'école primaire.

3 avril 1881. Le Conseil étudie la réclamation de sœur Nathalie Moulard, ancienne institutrice communale, concernant :

1° les frais de chauffage pour l'hiver 1878-1879

2° une partie du mobilier scolaire

3° un autel en chêne

4° la rétribution scolaire des enfants assistés de la Seine

5° divers objets dont la pompe à puits, la boîte aux lettres, les rayonnages, les portemanteaux, les anneaux de lit, les légumes.

La réponse est aussi détaillée que la demande :

1° il ne lui est rien dû, les sœurs ayant cessé leur activité communale au 1^{er} octobre 1879.

2° la commune a toujours fourni le mobilier scolaire et rien, dans les archives ne prouve qu'une partie du mobilier ait appartenu aux sœurs.

3° « quoique rien n'indique que cet autel soit leur propriété, et comme il n'est d'aucune utilité à la commune, cette dernière est prête à le rendre, si ces dames consentent à rembourser les 50F que la commune a déboursé pour l'expulsion de leur mobilier du château et 100F pour la valeur des fruits qu'elles ont cueillis avant leur maturité et qui devaient appartenir à leur successeur. »

4° l'école étant devenue gratuite, la directrice a joui d'un traitement fixe, rien n'est dû au titre de la rétribution.

5° les objets revendiqués sont fixés au mur et font partie de l'immeuble pour lequel les tribunaux ont eu à se prononcer. L'indemnité a été fixée.

6° quant aux légumes, elles en ont emporté une partie, le reste ne leur a jamais été refusé.

11 mai 1881. Le Conseil confirme le choix de l'emplacement du futur groupe scolaire : « à la majorité de 10 voix contre 4, il sera construit un groupe scolaire d'une seule

pièce sur l'emplacement de la maison Richard et de la cure, conformément à la délibération du 18 juillet 1876 (15 ans plus tôt) en ce qui concerne seulement l'emplacement du groupe ».

Mais rien ne se fait, la maison Richard est toujours debout et le curé est toujours dans son presbytère !

7 août 1881. Les sœurs ne désarment pas et le 3 août, la supérieure générale de la communauté des sœurs de la Charité de Nevers a présenté un mémoire « au sujet de divers remboursements et de la restitution d'objets mobiliers »

Le maire est autorisé à soutenir un nouveau procès que les sœurs veulent intenter.

18 février 1882. Le Conseil vote le budget des écoles communales pour 1883.

Traitements :	École de garçons,	3 600F
	École de filles,	2 000F
	Asile,	700F

Salaire des femmes de service de la salle d'asile, 300F

Entretien du matériel, 100F

Chauffage, 300F

18 février 1882 (séance tenante). Le Conseil souhaite la création d'un 3^e poste d'adjoint à l'école de garçons qui compte 217 élèves, soit 99 dans la 3^e classe, 67 dans la 2^e et 51 dans la 1^{ère}. Il devient donc urgent d'établir une 4^e classe. « Dans la maison Richard appartenant à la commune, il existe deux belles chambres séparées seulement par une cloison facile à enlever... ces deux salles réunies feraient une classe convenable. »

6 avril 1882. Le logement du 3^e adjoint pose un problème. On envisage de l'installer dans l'une des chambres de la maison Richard mais... « le local n'est pas attenant au local scolaire habituel... il serait difficile au maître titulaire (le directeur) d'exercer sur la conduite du jeune instituteur la surveillance nécessaire surtout pendant la nuit... pour éviter la critique, il vaut mieux que ce jeune fonctionnaire couche dans la maison affectée à l'école des garçons ».

Conclusion, il sera logé chez le directeur.

6 mai 1882. Le nouvel adjoint, M. Poirier est installé.

14 mai 1882. Devant le mauvais état de tous les établissements scolaires et leur exigüité qui ne permet pas d'accueillir les élèves de plus en plus nombreux, il devient urgent de construire le groupe scolaire.

Prémery a besoin de locaux pour 550 élèves : 250 à l'école de garçons, 200 à l'école de filles et 100 à la maternelle.

D'après les nouvelles normes, 77 ares de terrain suffisent. La commune peut disposer de 17 ares sur l'emplacement de l'école de garçons actuels auxquels on peut ajouter 30 ares du presbytère et 30 ares de la maison Richard ce qui donne les 77 ares nécessaires.

Le premier problème à résoudre est la dépossession du presbytère placé entre l'école de garçons et l'ancienne école de filles. Une indemnité de logement versée au curé est envisagée. Il faudra penser, dans l'avenir, à la création d'une école primaire supérieure avec un seul cours pour commencer.

14 mai 1882 (séance tenante). Le Conseil vote 100F en faveur de la Caisse des Ecoles, « une œuvre toute dans l'intérêt de l'instruction populaire appelée à porter tous ses fruits et à faciliter la fréquentation régulière de l'école par ses secours aux enfants indigents qui ne peuvent pas toujours acquérir les fournitures classiques nécessaires ».

3 juin 1882. Le Conseil se déplace pour visiter le terrain destiné au groupe scolaire.

13 août 1882. 20F sont attribués à l'école maternelle pour la distribution des récompenses.

13 août 1882 (séance tenante). Adoption des statuts de la Caisse des Ecoles. Il est prévu « des récompenses sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués et des secours aux élèves indigents ou peu aisés (livres, fournitures de classe, distribution de vêtements, de chaussures, d'aliments chauds pendant l'hiver) ».

15 août 1882. Décision d'acquérir une maison pour y établir le presbytère qui doit être utilisé pour y installer les écoles. Désignée sous le nom de « maison Genty », elle est située rue Basse de Nièvre, près de l'église, avec cour et jardin, entre la rue de Nièvre et la Nièvre. Son prix est de « 12 000F à payer dans un délai de deux ans. Il faut envisager 6 000F de réparations. Cette maison recouvrera ainsi son ancienne destination de maison curiale »

26 septembre 1882. Le Conseil renouvelle sa demande d'un 3^e poste d'adjoint à l'école de garçons car durant l'année scolaire 1881-1882 l'école comptait 222 élèves pour trois personnes. Dans ces conditions, il serait impossible de garder après le certificat d'études les élèves qui pourraient fréquenter l'école primaire supérieure dont la création est demandée.

14 novembre 1882. Installation du 3^e adjoint, M. Bricard.

8 décembre 1882. Etat de la situation scolaire à Prémery dont la population est de 2249 habitants.

1 école de garçons de 4 classes	230 élèves
1 école publique de filles de 2 classes	73 élèves
1 école libre de filles de 3 classes	97 élèves
1 école maternelle publique d'une classe	66 élèves
1 école maternelle libre d'une classe	49 élèves

L'école de garçons est dispersée entre 3 maisons différentes situées à peu de distance l'une de l'autre. L'une est trop petite et fort mal éclairée. Les cours de récréation sont exigües. Les logements des adjoints sont insuffisants.

15 élèves sont pourvus du certificat d'études primaires et un cours complémentaire d'enseignement supérieur devrait être organisé si le nombre de maîtres était suffisant c'est-à-dire avec un 4^e poste d'adjoint.

L'école communale de filles et l'école maternelle publique créée fin 1879 sont établies dans un ancien château dont les pièces se prêtent difficilement à la tenue des classes. Au 1^{er} étage, deux salles pour les filles, insuffisamment éclairées, d'une superficie de 40 m² et de 3,20 m de hauteur de plafond peuvent difficilement recevoir plus d'élèves.

Au rez-de-chaussée, l'unique salle pour l'asile est spacieuse, bien aérée, bien éclairée. Elle ne possède pas de préau couvert.

Entrée, cour et un seul cabinet d'aisance sont communs aux deux écoles.

Une école supérieure de garçons de deux années au moins rendrait de grands services pour la ville et les environs avec un pensionnat de 20 à 30 élèves.

L'école de filles et l'école maternelle sont recherchées par les familles malgré leur peu d'années d'existence, elles sont aussi importantes que les établissements privés similaires puisqu'à l'école libre congréganiste est annexé un pensionnat de 15 filles.

Le terrain dont dispose la commune est à peu près rectangulaire : longueur moyenne 100m, superficie 77 ares. Il est suffisant pour recevoir tout le groupe scolaire installé dans d'excellentes conditions.

L'emplacement est situé à 1 km et plus du cimetière, d'accès facile, isolé de toute construction, éloigné de tout voisinage malsain, bruyant ou dangereux pour la santé ou la moralité des enfants.

Les choses semblent être en bonne voie.

28 janvier 1883. Le Conseil approuve le procès-verbal d'enquête ayant trait au transfert du presbytère.

13 février 1883. Le Conseil confirme sa décision 14 mai 1882 : construction d'un groupe scolaire avec école supérieure et évalue le coût de l'opération à 75 000F pour l'emplacement et 150 000F pour la construction, soit au total 225 000F. La part communale couvrirait les 75 000F de l'emplacement et un apport de 50 000F pour l'école, au total 125 000F. Pour compléter, une subvention de 100 000F serait sollicitée.

13 février 1883 (séance tenante). A la demande de l'inspectrice générale des écoles maternelles, l'achat de meubles et objets indispensables à l'enseignement est inscrit au budget pour une somme de 320F.

13 mai 1883. Le Conseil alloue à l'école maternelle 40F pour la distribution des prix et 6F pour l'abonnement au « Journal de l'école maternelle ».

La rentrée 1883 voit quelques mouvements parmi le personnel enseignant, celle de 1884 également.

18 décembre 1884. Le conseil refuse de voter un supplément de traitement aux instituteurs adjoints : « c'est à l'Etat de se charger des suppléments »

18 décembre 1884 (séance tenante). La construction du groupe scolaire n'a pas commencé car l'achat de la maison qui doit accueillir le presbytère n'a pas eu lieu.

25 janvier 1885. Le Conseil demande une subvention de 500F à l'administration supérieure pour « l'asile communal fréquenté par plus de cent enfants » et pour lequel la commune a fait des « sacrifices et des réparations ».

15 février 1885. Le Conseil revoit son projet de construction de l'école de garçons « en raison de la situation financière...les anciens projets d'un groupe scolaire et d'une école supérieure doivent être abandonnés ».

On pourrait se contenter de construire deux classes pour 120 élèves, annexées au bâtiment existant et d'ajouter au-dessus des logements pour le directeur et les adjoints. La partie du presbytère longeant l'école pourrait être transférée au nord de la maison Richard. Un aménagement de la place de l'Eglise serait nécessaire. La commune a besoin pour réaliser ce projet de 35 000F.

En conséquence, le Conseil devra voter 9 centimes additionnels à partir du 1^{er} janvier 1886 et jusqu'au 31 décembre 1894.

24 mars 1886. Le premier projet de construction d'un groupe scolaire est définitivement abandonné tout comme le déplacement du presbytère à la maison Genty qui n'est toujours pas achetée.

Quant à l'école de filles, elle restera au château qui ne sera pas détruit comme certains le souhaitent. Ce bâtiment accueillera d'ailleurs l'école des filles et l'école maternelle jusque dans les années 1950.

En 1885, 1886, 1887 plusieurs changements sont mentionnés parmi le personnel enseignant.

17 juin 1888. Désignation d'une commission pour « visiter et examiner le terrain dépendant de la maison Richard, du presbytère et de la maison de l'école des garçons...sur

lequel on a l'intention de construire une annexe de l'école de garçons, une maison pour l'instituteur et le nouveau presbytère ».

5 août 1888. Engagement décennal de pourvoir aux dépenses d'entretien de l'école maternelle communale comprises dans le nombre de celles qui donnent lieu à une dépense obligatoire.

10 février 1889. La construction des classes de l'école de garçons est à nouveau à l'ordre du jour et les conseillers repoussent la solution des inspecteurs primaire et d'académie qui souhaitent la reconstruction totale en prenant une partie du presbytère.

9 juin 1889. Le projet d'agrandissement de l'école de garçons sans toucher au presbytère est maintenu en raison des difficultés à le désaffecter malgré l'indemnité allouée au curé.

Le logement de l'instituteur, les jardins seront transformés, la place de l'église agrandie. C'est un projet qui « paraît concilier tous les intérêts et n'engage point la commune dans une dépense considérable. »

25 août 1889. La délibération du 9 juin est maintenue, aucune subvention ne sera sollicitée. Le maire est autorisé à demander plans et devis. Mais il faut attendre plusieurs mois avant que le projet ne soit à nouveau examiné par le Conseil.

25 mai 1890. Approbation du devis, du plan et du cahier des charges. M. Lutz, architecte départemental, a fourni un devis de 38 218,20F.

Le financement pourrait être obtenu au moyen d'un emprunt de 30 000F sur 5 ans au Crédit foncier. Pour faire face au remboursement du capital et des intérêts, la commune vendra 5 coupons de la réserve.

18 mai 1891. Les travaux sont terminés et soldés pour 25 000F.

L'emprunt prévu auprès du Crédit foncier n'a pas été réalisé car la Caisse des dépôts et consignations offrait de meilleures conditions. Le remboursement se fera sur sept ans grâce à la vente de 6 coupons qui rapporteront 42 000F. La commune bénéficie de ce fait d'un excédent. Le conseil approuve.

18 mai 1891 (séance tenante). Un problème se présente dans le logement de l'instituteur : une ouverture donne, au sud, sur le jardin de M. Lérandot qui veut bien le tolérer à condition que cette ouverture soit bouchée dès qu'il le demandera et qu'elle soit fermée au moyen d'un verre fixe laissant passer la lumière du jour, « châssis à verre dormant, double, dépoli ».

16 août 1891. Le matériel scolaire est jugé « très insuffisant et dans un état de délabrement tel qu'il est urgent de le remplacer en partie » mais la commune est dans l'impossibilité de faire cette dépense après la construction de l'annexe. Elle demandera une subvention.

8 novembre 1891. La liste du matériel pour l'école est approuvée. La dépense s'élèvera à 3 025 F. La commune peut apporter 1 000F et fait une demande de subvention de 2 025F.

26 juin 1892. La commission départementale accorde 500F pour réparer le mobilier, le reste viendra après.

24 juillet 1892. Jusqu'alors les classes de l'école de filles étaient situées au premier étage du château. Le Conseil se propose de les installer au rez-de-chaussée et de faire les logements des maîtresses au premier.

Le Conseil mise sur un devis de 700F.

2 octobre 1892. Le Conseil décide de la gratuité des fournitures scolaires. Ceci ne doit pas être « un vain mot. C'est une œuvre de bon républicanisme »

Les livres sont exceptés. La commande est mise en adjudication.

Cette gratuité ne concerne pas les enfants des hospices dont les fournitures sont payées par l'Assistance publique.

En échange de ce geste de la commune, des subventions sont demandées au département et à l'Etat.

Les objets détériorés volontairement seront remplacés aux frais des familles.

La distribution des fournitures sera faite par les directeurs des écoles qui percevront pour cela une indemnité de 150F pour le directeur de l'école de garçons et de 100F pour la directrice de l'école des filles.

Un inventaire sera fait en fin d'année afin d'évaluer les quantités à commander pour l'année suivante. La somme prévue pour cet achat est de 1 500F.

2 octobre 1892 (séance tenante). Les réparations projetées à l'école des filles sont compromises car « les ouvriers qui se sont présentés pour entreprendre les travaux ont trouvé les prix de détail proposés bien inférieurs à ceux qu'il est d'usage de donner et ont refusé de soumissionner même pour le prix total du devis ».

Ce devis est alors augmenté de 140F, passant ainsi à 840F.

30 octobre 1892. La commune a établi le cahier des charges concernant les fournitures scolaires qui devront être conformes aux types déposés à la mairie.

La liste comprend ardoises, craie, compas, buvard, billets d'absence, bons points (illustrés ou ordinaires), billets de satisfaction, plumes, porte-plume, gommes, règles, 75 litres d'encre (elle devra être bien noire), encre rouge en poudre et en flacons, carton, bolduc, fusain.

9 décembre 1894. « Le nombre d'élèves s'accroît de jour en jour » à l'école de filles dont le mobilier est insuffisant. Il faudrait acheter 12 tables à 2 places. « En raison de l'embarras financier dans lequel la commune se trouve », elle recherche un fournisseur pour livraison immédiate qui accepterait d'être payé en septembre 1895.

10 mars 1895. Sur les trois menuisiers consultés, c'est l'offre de M. Gourdailler la plus avantageuse. Le Conseil vote 390F pour l'achat des tables.

25 octobre 1895. La gratuité des fournitures est reconduite pour trois ans encore. Les indemnités aux directeurs sont réduites : 75F chez les garçons au lieu de 150 et 50F chez les filles au lieu de 100.

1^{er} septembre 1896. Un couple d'enseignants refuse le logement qui leur était attribué au château et demande une indemnité de logement. Celle-ci sera fixée à 100F par le préfet (8 novembre 1896).

21 février 1897. Vote d'une indemnité aux instituteurs qui assureront des cours d'adultes pendant l'hiver : 15F par mois.

2 mai 1897. M. Gourdailler propose que l'on prenne le combustible nécessaire au chauffage des classes « dans les coupes affouagères annuelles ». Au lieu de dépenser 370F, il n'y aurait que le transport et la préparation à payer. L'avis sera rendu ultérieurement.

1^{er} mai 1898. Le chauffage sera pris sur la coupe affouagère. Dix droits sans modernes seront attribués à cet usage. Le bois coupé sera à la longueur désirée. Il faut prévoir 100F pour le transport.

6 mai 1898. L'indemnité pour les études surveillées est fixée à 50F par an, celle des cours d'adultes est maintenue à 15F par mois.



Prémery vue d'ensemble début du XXe. L'école de garçons se situe entre l'église et la rivière

Février 1900. Le bois de chauffage des écoles pourra désormais inclure des modernes inférieures ou tortillées.

12 août 1900. Les indemnités de distribution des fournitures scolaires sont revalorisées : 100F au directeur et 75F à la directrice.

11 novembre 1900. Les cours d'adultes se dérouleront du 15 novembre 1900 au 15 février 1901. L'indemnité sera de 100F pour les trois mois.

22 décembre 1901. Le Conseil donne un avis favorable pour l'école tenue par la congrégation des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne. Il est vrai que l'irascible M. Frigolet a démissionné récemment.

5 juillet 1903. Le Conseil doit envisager la création d'une 4^e classe à l'école de filles. En raison de « la fermeture momentanée de l'école libre », l'école publique verra son effectif augmenter. Il sera de 160 élèves ce qui est trop élevé pour trois maîtresses et les classes ne peuvent contenir plus de 40 élèves.

L'accord est donné. Il faut prévoir l'achat de mobilier.

20 septembre 1903. Construction de cabinets d'aisance dans la cour de l'école de filles au Château. Coût, 1 800F. « Les privés seront tournés face aux classes de façon à faciliter la surveillance. Ils comprendront 7 compartiments semblables dont 2 avec siège pour les maîtresses, 3 seront affectés aux élèves de l'école élémentaire et 2 aux élèves de l'école maternelle. »

4 février 1906. Accord pour l'achat de divers objets d'enseignement pour la création d'un cours supérieur demandé par la population.

15 avril 1906. Demande de création d'une 5^e classe à l'école de garçons. Elle serait installée dans une maison louée en attendant l'agrandissement de l'école.

19 août 1906. Même délibération : « Il y a urgence à agrandir l'école de garçons et à y installer une 5^e classe ».

1^{er} septembre 1906. Même délibération.

7 février 1909. Balayage des classes. « L'attention des pouvoirs publics a été appelée différentes fois sur les inconvénients que présente pour les enfants la pratique du balayage par eux des locaux scolaires...

Ainsi de nombreuses plaintes ont été portées par les parents, généralement dans les localités où les écoles comptent plusieurs classes »

Le Parlement, par une loi, a mis à la charge des communes les frais de balayage, de nettoyage des classes et des locaux à l'usage des élèves dans les écoles des communes dont la population agglomérée est supérieure à 500 habitants. Or la population urbaine de Prémery est de 1 400 âmes. La commune s'engage à voter les fonds nécessaires.

21 février 1909. A la suite de la délibération précédente, deux personnes sont engagées pour effectuer le travail jusqu'au 31 décembre. Coût, 308F.

15 août 1910. L'indemnité de 100F pour la distribution des fournitures aux élèves est maintenue et sera partagée entre les 5 maîtres de l'école de garçons : 20F chacun.

16 octobre 1910. Un conseiller signale que « la chambre occupée par un des maîtres de l'école de garçons n'ayant pas de cheminée, il est impossible à ce maître de travailler sans feu pendant l'hiver surtout qu'il a l'intention de préparer un examen ».

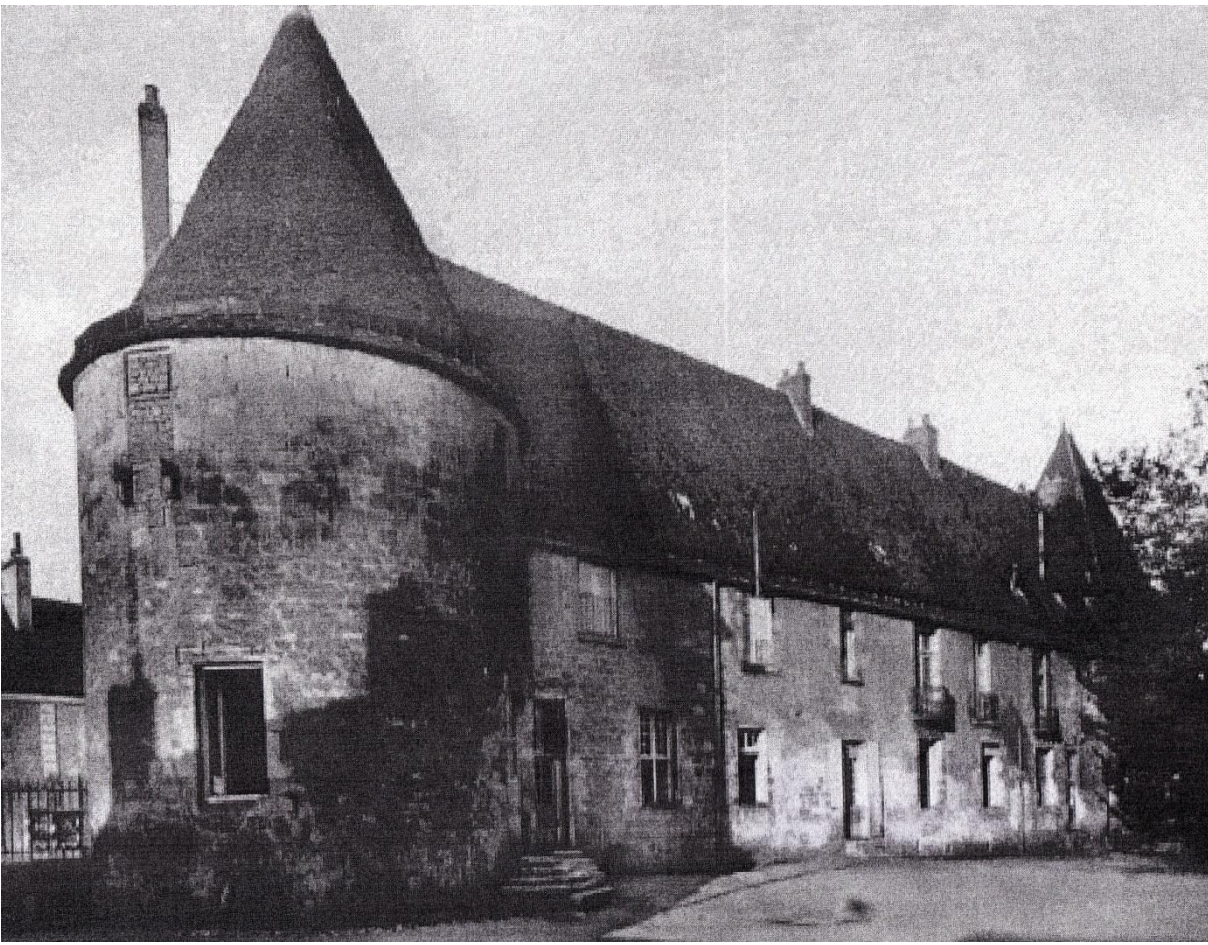
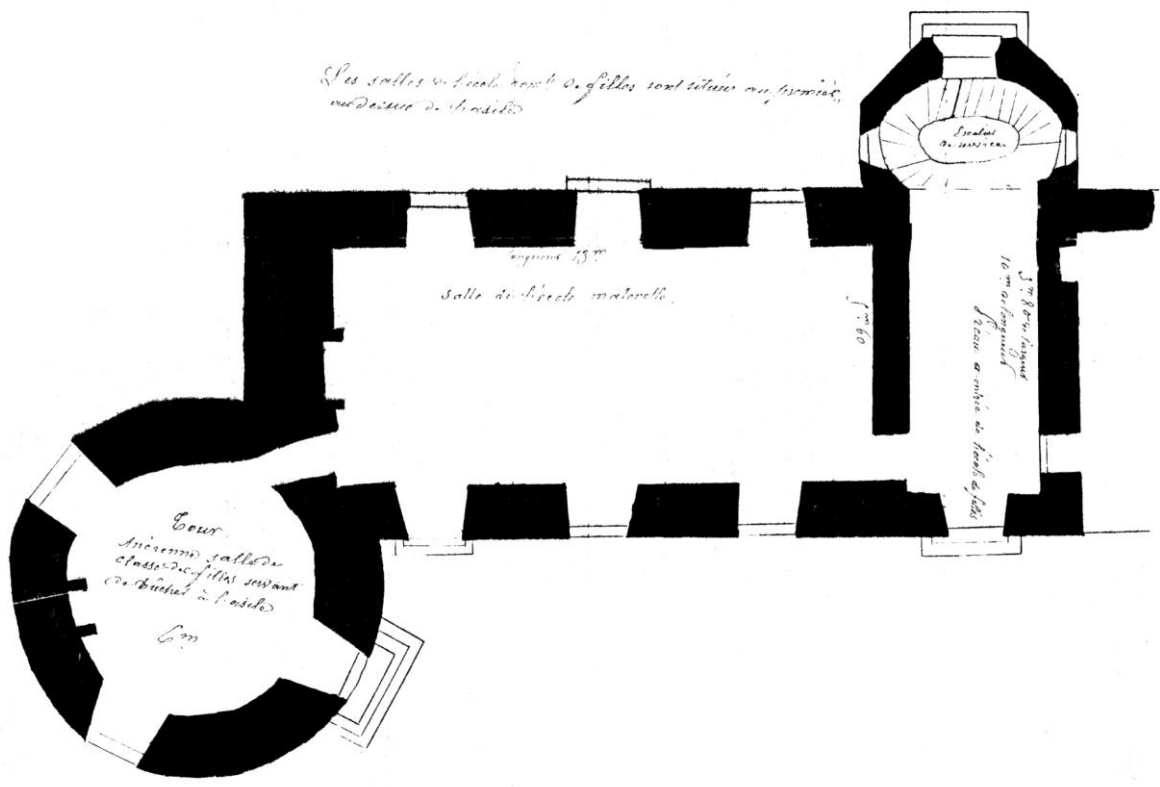
Une commission est désignée pour voir quelles sont les mesures à prendre. S'il est impossible de faire des travaux, il faudra verser à ce maître une indemnité de logement.

13 novembre 1910. La décision de faire des travaux est prise.

12 février 1911. M. Lelu, instituteur qui n'a pas pu occuper à l'école de garçons une chambre sans feu a été autorisé à louer provisoirement une chambre à l'auberge pour 4 mois. Il lui sera versé une indemnité de 4 fois 12F soit 48F.

22 février 1912. Projet de réaménagement des écoles : au Château, classes maternelle et enfantine au rez-de-chaussée ; école de filles, logements au premier étage, 4 classes et les dépendances ; école de garçons, 2 classes et 3 logements nouveaux.

Coût 107 000F.



Le Château : école de filles et maternelle jusque vers 1955

1^{er} juin 1912. Projet de suppression de la 5^e classe à l'école de garçons car elle ne compte plus que 27 élèves contre 50 il y a 100 ans, en raison de « la diminution constante de la natalité ».

5 avril 1914. Dans une lettre au préfet, l'inspecteur d'Académie explique qu'il n'y a pas lieu de supprimer cette 5^e classe. Le Conseil demande donc son maintien.

12 juillet 1914. Le nombre d'élèves inscrits dans l'unique classe de maternelle est de 97, « chiffre trop élevé pour une seule maîtresse ». Le Conseil demande la création d'un poste d'adjointe.

Les registres ne donnent plus aucune précision sur les écoles jusqu'en 1920. On ignore donc tout des effectifs et de la date de l'agrandissement de l'école de garçons. »

18 janvier 1918. Le Conseil prend une délibération stipulant : « à l'avenir, les fournitures scolaires seront déposées à la mairie et délivrées sous contrôle ».

22 février 1920. Le coût des fournitures scolaires pour 1918 a été de 4 578, 18F.

Le Conseil revient sur la délibération précédente qui « a paru à tort au personnel enseignant porter atteinte à son honnêteté »

Le Conseil explique que « son contrôle s'applique aux élèves...

La distribution ne saurait être mieux assurée que sous la surveillance des maîtres et maîtresses et que depuis qu'il en est ainsi, il y a toujours économie sur les sommes allouées pour l'achat des fournitures ».

La délibération « prise hâtivement », en raison d'un montant récent, paru exagéré, est donc annulée. La distribution sera comme par le passé à la charge des enseignants qui recevront 300F à partager entre eux.

29 mars 1922. Application de la nouvelle heure pour les écoles.

9 juillet 1922. Décision de faire des réparations à l'école de garçons.

Les grandes querelles sont désormais apaisées. On est loin des luttes assassines cléricaux-anticléricaux. Il est vrai que les deux champions de l'un et l'autre camp ont eux aussi disparu : M. Frigolet et son adversaire le curé Guillemenot.



Ecole maternelle du Château vers 1940

L'école de Mouron-sur-Yonne (1869-1966)

Jean BARJOT 

Situé sur une butte qui domine la rive droite de l'Yonne, le bourg de Mouron¹ ne compte guère, à la fin du Second Empire, qu'une centaine d'habitants. C'est la plus petite commune du canton de Corbigny dont elle est distante d'une douzaine de kilomètres. La forêt en occupe la moitié du territoire.

La population s'adonne à l'agriculture et à l'élevage, du moins ceux qui possèdent quelque bien à exploiter, ou tire sa subsistance de la forêt où l'on compte de nombreux bûcherons. Population peu aisée, donc : sur 59 habitations recensées, 44 sont toujours couvertes en chaume².

Au moment où Marlière écrit, la commune ne possède ni mairie, ni presbytère, ni école. Le Conseil Municipal se réunit au domicile du Maire qui conserve les archives ; la commune loue une maison à la famille de Neuilly pour loger le desservant ; en ce qui concerne l'école, les rares enfants scolarisés se partagent entre les écoles de Cervon et d'Epiry.

La municipalité de Mouron est conservatrice. En juillet 1852, le Préfet Petit de la Fosse nomme Louis-François Gudin Maire – qui se succède à lui-même – et Hippolyte Etignard de Neuilly, le châtelain de Coulon, Adjoint. Ce dernier devient premier magistrat en septembre 1854, secondé par Germain Boussard, son régisseur et, lorsqu'en mars 1863, le Maire Hippolyte Guillaume Etignard de la Faulotte de Neuilly meurt, c'est tout naturellement son régisseur et adjoint qui s'installe dans le fauteuil de Maire. Il le serait sans doute resté jusqu'à son décès s'il n'était devenu garde particulier du marquis Doria pour ses propriétés situées dans l'arrondissement de Château-Chinon en juillet 1880, emploi incompatible avec la fonction de Maire. Mais Boussard s'est bien gardé de signaler au Sous-préfet ce changement d'activité, d'où ce courrier adressé le 1^{er} septembre au Préfet, signalant que Boussard continue d'exercer ses fonctions de Maire ; *il s'en est prévalu au contraire pour soutenir avec plus d'autorité le candidat hostile au Gouvernement*³. Il engage un bras de fer avec le Préfet et est de nouveau élu Maire lors du renouvellement des Conseils Municipaux, en janvier 1881 mais, son élection étant annulée par le Conseil de Préfecture, son fils Jean-Baptiste le remplace en mars.

Jusqu'à la fin de 1883, la cure de Mouron est desservie par le curé Martin. Un abbé Ducrot le remplace jusqu'en juillet 1884 où l'abbé Seurat⁴ est nommé desservant.

Genèse de l'école de Mouron.

Il existait avant 1839 une école de garçons à Epiry, susceptible d'accueillir les enfants de Mouron et de Sardy. Certes, la loi du 28 juin 1833, complétée par l'ordonnance du 16 juillet suivant, imposait aux communes rurales l'ouverture d'une école pour les garçons, mais comment faire lorsqu'une commune ne possède ni bâtiment convenable, ni les moyens d'en construire un qui puisse accueillir une école ? Sans doute la solution proposée par Epiry était-elle la moins mauvaise.

C'est ainsi que, par délibération du 15 mars 1843, le Conseil Municipal de Mouron acceptait de participer pour 45 francs au traitement de l'instituteur d'Epiry, somme qui était

¹ Mouron, que l'abbé Baudiau nomme Mouron-en-Morvan, est devenu Mouron-sur-Yonne par décret du 19 août 1951.

² A. Marlière. Statistique de l'Arrondissement de Clamecy. 1860.

³ AD 58. M 621. Mouron. Elections municipales. Il s'agit de l'élection des Conseillers généraux où Boussard soutient la candidature du marquis de Certaines dans le canton de Corbigny.

⁴ AD 58. 1 V 11. Louis Pierre Seurat, né à Clamecy le 9 décembre 1854, vicaire à Saint-Saulge, est nommé curé de Mouron le 5 juillet 1884. Le 9 avril 1886, il est nommé à la cure de Billy-sur-Oisy.

inscrite au budget depuis 1840 mais qui fut assez vite bloquée dans la caisse du Trésor pour contribuer, le jour venu, à la construction ou à l'acquisition d'une maison d'école.

Mais voilà que la commune d'Epiry envisage la construction d'une nouvelle maison d'école et estime qu'il est juste de demander la participation financière des communes de Mouron et de Sardy puisque l'école accueille leurs enfants. Refus de Mouron : lors de la séance du 14 mai 1853, les élus décident à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de participer à la construction de cette maison d'école, d'autant plus que ledit bâtiment est également destiné à recevoir la Mairie. Et d'ailleurs, les quelques jeunes de Mouron concernés ne fréquentent l'école que durant les mois d'hiver.

Suite à ce refus, les relations entre les deux communes semblent s'être refroidies. Lorsque, l'année suivante, le traitement de l'instituteur primaire est évoqué, les élus de Mouron déclarent *n'avoir pas avoir à s'occuper de cet objet*, puisque la commune n'a ni maison d'école, ni instituteur. La délibération du 22 avril 1855 relative à la participation aux dépenses de l'école primaire d'Epiry est aussi explicite : la commune de Mouron n'ayant aucune ressource et un tout petit nombre d'habitants, il n'y a pas lieu de donner suite, d'autant plus qu'il n'y a peut-être que cinq ou six enfants de Mouron scolarisés à Epiry.

En 1862, un projet de réunion de Mouron à Epiry est évoqué. Le Conseil Municipal invite un nombre égal de personnes choisies parmi les plus imposées à participer à la réflexion : bien entendu, l'assemblée se prononce à l'unanimité contre cette idée. Par contre, pour ce qui est de l'instruction, le Conseil Municipal accepte une fusion : *Attendu qu'il n'y a à Mouron ni instituteur ni institutrice, que les enfants fréquentent les écoles d'Epiry ou de Cervon, (le Conseil) est d'avis, tant qu'il n'y aura à Mouron ni instituteur ni établissement de sœurs, de participer à la dépense de l'instruction primaire de la commune d'Epiry en lui allouant les centimes additionnels spéciaux pour l'instruction primaire, qui sont chaque année environ de dix.* Le Maire Hippolyte Etignard de Neuilly⁵ avait-il la volonté d'ouvrir une école à Mouron ? Il est permis d'en douter, quoique l'idée d'un *établissement de sœurs* soit évoquée pour la première fois.

C'est son successeur, Germain Boussard⁶, qui, le premier, admit la nécessité d'ouvrir une école au bourg de Mouron. La délibération municipale du 5 janvier 1865 est, en quelque sorte, l'acte de naissance de la future école, bien qu'il faille patienter encore quelques années avant l'arrivée d'une enseignante :

Attendu que la commune de Mouron désire avoir une institutrice, le Conseil Municipal, après en avoir mûrement délibéré, a pris successivement les décisions suivantes :

Il a fixé le taux de la rétribution scolaire pour l'année 1866 à 1 fr. 50. (...) Il arrête ensuite le traitement fixe de l'institutrice pour ladite année à la somme de quatre cent trente francs.

Il a examiné en outre si (...) il y a lieu d'allouer à l'institutrice un supplément de traitement afin d'élever son revenu au minimum de quatre cent trente francs.

A cet effet il s'est fait représenter les rôles de la rétribution scolaire de 1864, lesquels s'élèvent aux écoles d'Epiry et de Cervon, déduction faite de non-valeurs, à la somme de cent vingt francs, cette somme prise pour base de la rétribution scolaire de 1866 et ajoutée au montant du traitement fixe arrêté ci-dessus 120 fr.

En conséquence, le Conseil Municipal a alloué un supplément de traitement pour l'année 1866 de deux cent cinquante francs, ci 250 fr.

Ajoutant à cette prévision les frais de location de la maison d'école ou indemnité de logement à l'institutrice, à cent quatre-vingt francs, ci 180 fr.

Total des dépenses : 430 fr.

⁵ Hippolyte Guillaume Etignard de Neuilly était né à Paris le 27 messidor 13 (16 juillet 1805), de Claude Etignard-Lafaulotte et Anne Jurien (AD 58. Fichier des Familles). Il n'avait alors que 57 ans et eût sans doute pu faire preuve de davantage de modernisme.

⁶ Germain Boussard était né le 2 janvier 1819 à Mouron.

Avisant ensuite au moyen d'acquitter cette dépense, le Conseil Municipal a décidé qu'il serait prélevé pour cet objet sur les fonds de la commune provenant soit des ressources ordinaires, soit du produit de la rétribution scolaire, la somme de 120 fr., laquelle somme ajoutée au montant de l'imposition spéciale de 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, 52 fr., formant la somme de 172 fr.

En conséquence, le département et l'Etat auront à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire, une subvention de 258 fr.

Total égal aux dépenses : 430 fr.⁷

Il reste à trouver un local où installer l'école, ce qui n'est a priori pas le plus facile car la commune, comme nous l'avons constaté, ne possède ni bâtiment disponible, ni les ressources qui permettent d'envisager une construction. Les délibérations des années 1866, 1867, 1868, 1869 reprennent le même plan de financement sans que le projet se concrétise.

Ce n'est que le 14 novembre 1869 que la situation évolue favorablement : le Maire expose *que Madame de Neuilly⁸ a bien voulu proposer de louer à la commune pour y placer l'école mixte tenue par les sœurs de la Providence de Portieux, une belle maison neuve parfaitement appropriée à cette destination, avec cour, jardin et dépendances, moyennant le prix de deux cents francs par an, à la condition que si l'administration venait à enlever la tenue de l'école mixte aux sœurs de la Providence de Portieux, la jouissance de la commune cesserait immédiatement et que Madame de Neuilly rentrerait en possession de la maison.*

Le Conseil Municipal ne peut évidemment qu'accepter cette proposition et *inciter M. le Maire à faire toute diligence pour être autorisé à passer bail avec Madame de Neuilly.*

Le 12 décembre, réuni en séance extraordinaire, il prend connaissance de l'acte sous seing privé par lequel Madame de Neuilly s'engage à louer sa maison à la commune pour neuf années consécutives au prix évoqué de deux cents francs. Ladite maison est composée *d'un vestibule, d'une grande salle garnie d'un mobilier de classe séparée en deux parties par une cloison d'une hauteur de deux mètres pour l'école mixte, d'une cuisine, de quatre chambres pour le logement des sœurs.* Tout était donc préparé dans les moindres détails : une maison neuve agencée en salle de classe, le choix de la congrégation de sœurs enseignantes et son accord. Cela présume déjà l'ingérence du château dans le domaine scolaire, mais bienheureuse ingérence qui permettait à cette petite commune rurale d'avoir enfin son école !

Le 13 février 1870, le Conseil Municipal fixe le taux de la rétribution scolaire à un franc par mois et par élève pour 1871. L'institutrice bénéficiera d'un traitement fixe de cinq cents francs en plus du logement.

Le bail dont un exemplaire est annexé au registre des délibérations, est signé le 30 juin par Madame de Monti, veuve Etignard de Neuilly, propriétaire de l'immeuble, et Germain Boussard, Maire de Mouron, en vertu de la délibération du 14 novembre 1869⁹, approuvée par le Préfet de la Nièvre. Aux conditions prévues dans la proposition faite à la commune par Madame de Neuilly s'ajoute celle ci-après : *Les contributions de toute nature assises sur la maison louée restent à la charge de Madame de Neuilly.* La commune faisait ainsi une excellente affaire.

Les sœurs de la Providence de Portieux.

Fondée en 1763 par l'abbé Moye à Portieux, diocèse de Saint-Dié, la congrégation était vouée initialement à l'instruction des enfants pauvres de la campagne et au soin des malades. En 1872, elle était présente dans 683 communes rurales de France.

⁷ AD 58. E dépôt 183. 9 et 10. Registres des Délibérations du Conseil municipal de Mouron.

⁸ Madame de Neuilly, née Adèle Félicie Flavie de Monti, est la veuve de l'ancien maire, Hippolyte Etignard de Neuilly. Elle décède au château de Coulon le 26 juin 1890.

⁹ Le bail porte à tort la date du 12 novembre.

Dans la Nièvre, les sœurs de Portieux étaient, à cette même époque, avec 23 établissements, la congrégation enseignante la plus répandue après celle des sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers. Elles étaient présentes à Alligny-en-Morvan, Anlezy, Beaumont-Sardolles, Bona, Cercy-la-Tour, Cervon, Chantenay, Colméry, La Chapelle-Saint-André, Laménay, Lys, Magny-Cours, Menou, Montigny-sur-Canne, Montreuilon, Mouron, Moussy, Ouagne, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Péreuse, Saizy, Semelay et Verneuil¹⁰.

L'école mixte de Mouron.

Le courrier adressé le 3 décembre 1869 par le Sous-préfet de Clamecy au Maire de Mouron¹¹ mérite d'être cité in extenso car sa teneur suscite plusieurs interrogations :

M. de Monti de Neuilly¹², domicilié à Coulon, commune de Mouron, a adressé à M. le Préfet l'écrit ci-joint¹³ par lequel il s'engage à louer à la commune de Mouron pour une durée de 9 ans, au prix de 200 francs par an, une maison destinée à recevoir l'école mixte de votre commune, qui est dirigée par les sœurs de la Providence de Portieux¹⁴.

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette affaire à votre Conseil municipal dont j'autorise la convocation afin qu'il se prononce sur l'offre et les propositions de M. de Monti lequel demande en même temps la nomination des sœurs comme institutrices.

La lettre d'obédience¹⁵ est parvenue à M. l'Inspecteur d'Académie. Mais aux termes des règlements, ce fonctionnaire doit prendre des renseignements auprès de ses collègues des départements dans lesquels les sœurs ont exercé.

Dès que ces renseignements seront tous parvenus, la sœur qui dirige l'école de Mouron sera nommée institutrice communale. En attendant, elle peut continuer à exercer provisoirement ainsi que M. l'Inspecteur primaire l'y autorise.

Vous voudrez bien porter ces explications à la connaissance de M. de Monti.

On peut se demander, à la lecture de cette lettre, qui, en fait, administrait la commune de Mouron, la veuve Etignard de Neuilly ou Germain Boussard ? Mais cette ingérence dans les affaires communales ne déplaisait sans doute ni aux autorités départementales et à l'Inspection d'Académie qui voyait l'ouverture d'une école primaire dans une commune rurale qui en était jusqu'alors dépourvue, ni au Conseil municipal qui se trouvait ainsi délivré de la conduite d'un tel dossier, puisque quelqu'un s'en chargeait à sa place.

Les sœurs sont donc à pied d'œuvre – une sœur enseignante et peut-être une qui se charge de visiter les malades – avant décembre 1869. Quand on sait que le Conseil municipal a approuvé les propositions de Madame de Neuilly le 14 novembre, les choses ont décidément été menées tambour battant. A moins que l'école ait ouvert, en quelque sorte clandestinement, dès la rentrée scolaire 1869. Il y a beaucoup de non-dits dans cette affaire...

Madame de Neuilly avait tout prévu... ou presque. En effet, la maison d'école ne possédait pas de commodités, ce qui fit l'objet d'une plainte adressée à la Sous-préfecture : le 5 mars 1872, le Sous-préfet le faisait remarquer au Maire par courrier. *Votre maison d'école, m'assure-t-on, n'est point pourvue de lieux d'aisance. Je n'ai pas besoin d'insister sur les inconvénients que présente un état de choses si contraires à la propreté, à la salubrité et à la décence. Et d'inviter le Conseil municipal à délibérer pour aviser au moyen de faire construire dans le plus bref délai possible des lieux d'aisance à proximité de la maison*

¹⁰ Mgr Crosnier. Les congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers. Congrégations de femmes. Nevers 1881.

¹¹ AD 58. E dépôt 183. 154.

¹² Il s'agit naturellement de Mme de Monti.

¹³ Cet écrit ne semble pas avoir été conservé, mais nous en connaissons la teneur.

¹⁴ Nous soulignons ce passage.

¹⁵ L'arrêté de nomination.

d'école¹⁶. Si des commodités ont été installées dans l'immédiat, cela n'a pas fait l'objet d'une délibération municipale, mais peut-être un tel luxe était-il jugé, à cette époque, comme superflu à la campagne !

Sœur Reine Marchal.

A la rentrée du 1^{er} octobre 1874, sœur Reine Marchal est nommée à l'école publique congréganiste mixte de Mouron, qui accueille 36 élèves. Elle remplace sœur Ignace Beaudouin qui a sans doute été la première institutrice à exercer à l'école de Mouron.

Marie-Amélie Marchal¹⁷ en religion sœur Reine, est née le 26 février 1843 à La Bourgonce, près de Saint-Dié (Vosges). Elle exerçait à Belfort comme institutrice libre depuis le 29 août 1866. Elle a obtenu une croix de bronze pour sa conduite lors du siège de Belfort où elle s'est dévouée comme ambulancière.

Les Archives de la Nièvre conservent un rapport de l'Inspecteur primaire Gillet la concernant, daté du 4 février 1879 : le registre matricule et le registre d'appel sont tenus convenablement, mais il n'y a pas de journal de classe.

La tenue générale de l'école est satisfaisante ; l'ordre et la propreté sont remarquables ; la discipline est passable et les élèves se tiennent assez bien. 44 enfants fréquentent alors l'école : 26 garçons et 18 filles. Cette école est, en ce moment, assez nombreuse et assez régulièrement fréquentée. Elle est tenue avec plus (de) méthode et avec plus de zèle que les années précédentes et elle est dans une situation satisfaisante : les élèves sont assez avancés. La lecture est assez bonne, mais la lecture matérielle plus que la lecture expliquée. L'écriture est assez soignée et les cahiers sont bien tenus. Le français et le calcul sont passables : la composition d'orthographe et de calcul a été assez bien faite par plusieurs élèves. La géographie, l'histoire sainte et l'histoire de France ne sont un peu sues que par quelques élèves.

L'institutrice est zélée et assez capable ; elle tient bien sa classe et sait tenir compte des observations qu'on lui fait. Quant à sa moralité, ses rapports avec l'autorité et les familles, l'Inspecteur les juge bien, très bien sous tous les rapports¹⁸.

Situation de l'école (année scolaire 1879-1880).

Il ressort du rapport général que la maison d'école, louée 200 francs, est convenablement située.

La salle d'école, dont les dimensions sont de 9m 45 de long pour 6m de large et 3m 20 de hauteur, est salubre. Il n'y a toutefois pas de cloison séparant les garçons et les filles.

La cour est suffisante, pourvue d'un préau. Les cabinets d'aisance sont séparés pour chaque sexe et surveillés par l'institutrice. Le jardin de 8 ares n'est pas utilisé pour l'enseignement de l'horticulture.

Toutefois, l'Inspecteur primaire juge qu'il serait nécessaire que la commune fasse l'acquisition du bâtiment d'école.

Contenu de l'enseignement dispensé¹⁹.

1^{er} cours (élémentaire)

Catéchisme	Prières. Catéchisme
Histoire sainte	Abrégé de l'histoire sainte
Lecture	Alphabet. Epellation. Lecture courante dans un livre
Ecriture	Principes

¹⁶ AD 58. E dépôt 183. 154.

¹⁷ Il serait intéressant de voir s'il existe une parenté avec l'abbé J. Marchal, vicaire général de Saint-Dié et auteur d'une Vie de l'abbé Moye, fondateur des sœurs de Portieux, parue à Paris en 1872.

¹⁸ Ces renseignements sont extraits du dossier personnel de sœur Reine Marchal. (AD 58. T 826)

¹⁹ Ibidem.

Arithmétique
Langue française

Histoire géographique
Travaux de couture
Arithm. appliquée
Leçons de choses

Exercices oraux sur la numération
Exercices élémentaires d'orthographe
Analyses au tableau
Notions préliminaires
Ourlets. Tricots
Les trois premières règles
Une leçon par semaine

2^{ème} cours (moyen)

Catéchisme
Histoire sainte
Lecture
Ecriture
Arithmétique
Langue française
Histoire géographique
Travaux de couture
Arithm. appliquée

Leçons de choses
Chant

Catéchisme du Diocèse
Du commencement à Salomon
Manuscrit et Latin
Cursive grosse, moyenne et fine
Explication des 4 premières règles du système métrique
Du nom à la fin des verbes. Dictées, verbes, lettres
Principaux faits de l'histoire de France. France et Europe
Coutures. Tricot. Crochet
Les quatre premières règles
Exercices pratiques sur le système métrique
Une leçon par semaine
Une leçon chaque dimanche

3^{ème} cours (supérieur)

Catéchisme
Histoire sainte
Lecture

Ecriture
Arithmétique

Langue française

Histoire géographique
Travaux de couture
Arithm. appliquée

Leçons de choses
Chant

Catéchisme du Diocèse et Evangiles des dimanches
Du commencement jusqu'au royaume d'Israël
Manuscrit. Latin.
Explication des mots et comptes-rendus
Cursive fine et ronde (méthode Taiclet)
Etude raisonnée de l'arithmétique.
Fractions ordinaires
Du commencement à la fin. Verbes. Dictées.
Rédactions
Principaux faits des quatre races. France et Europe
Coutures. Reprises. Tricots et crochet
Problèmes compliqués sur les 4 opérations et sur le
Système métrique
Une leçon par semaine
Une leçon chaque dimanche

Livres classiques en usage

Catéchisme
Histoire sainte
Lecture

Ecriture
Arithmétique
Langue française
Histoire géographique
Arithm appliquée
Leçons de choses
Chant

Catéchisme du Diocèse. Nouveau testament
Ausart
Bible. Morale pratique par Barrau.
Manuscrit. Latin
Méthode Taiclet
Par F. P. B.
Larousse
Lavisse. Foncin
Par F. P. B. et Journal de l'Instruction primaire
Journal de l'Instruction primaire
Plain-chant

L'école de Mouron donne ainsi satisfaction. Le bail a été renouvelé par acte sous seing privé en vue de la rentrée 1878, ainsi que l'indique la délibération municipale du 14 août, approuvée par le Préfet le 23 décembre suivant.

Le 20 mai 1882, le Conseil municipal décide la création d'une Caisse des Ecoles dont les statuts sont présentés et approuvés le 15 août.

Mais, malgré la Loi du 28 mars 1882 qui impose l'obligation scolaire pour les enfants, garçons et filles, de 6 à 13 ans, on relève de nombreuses absences dès le retour des beaux jours. Ainsi, le jeune Eugène Thévenot²⁰, cet enfant qui deviendra malgré lui la vedette malheureuse d'un épisode peu glorieux de la vie à l'école de Mouron, sera porté absent quatre demi-journées en mars, ses parents ayant besoin de lui, douze en avril... pour planter les pommes de terre, et quatorze en mai sans raisons particulières. Il en est de même pour sa sœur Maria, absente huit demi-journées en avril pour garder un enfant, puis douze en juin car ses parents ont besoin d'elle²¹.

Une gifle lourde de conséquences.

Nous verrons par la suite que les parents les ont brusquement retirés de l'école de Mouron et inscrits à l'école laïque d'Epiry, mais il nous faut bousculer la chronologie pour parvenir à un récit qui soit cohérent. Disons simplement que les parents Thévenot avaient à se plaindre des sœurs... Et l'été se passe, période de repos pour les écoliers comme pour les documents officiels qui, à plus d'un siècle d'intervalle, sont désespérément muets sur ce qu'il s'est produit à l'école des sœurs... Et cependant les langues ne doivent pas manquer de s'agiter car personne ne peut ignorer que le jeune Eugène, ayant reçu une correction – à tort ou à raison – de la part de sœur Reine, est souffrant à un tel point que ses parents ont dû le faire examiner par un médecin.

Sans doute ne sera-t-il pas en état de reprendre l'école car, quelques jours avant la rentrée, le père Thévenot s'est adressé à la brigade de gendarmerie de Corbigny. A-t-il agit de son propre chef ? Nous ne le saurons jamais. Toujours est-il que le brigadier n'a pas jugé opportun de se déplacer, ni de dresser procès-verbal.

Thévenot ne peut pas compter sur le Maire de Mouron pour lui venir en aide : nous apprendrons que Boussard intervient volontiers dans la classe de sœur Reine et n'hésite pas à administrer quelques calottes... pédagogiques. D'aucuns insinuent même qu'il aurait quelques privautés avec la sœur. Sans doute n'est-ce qu'une calomnie, mais cette assertion traduit bien le climat qui régnait alors.

La poursuite de ce que l'on peut désormais appeler "l'affaire de Mouron" sera sans doute orchestrée par le Maire de Corbigny qui conseille à Thévenot de s'adresser au Procureur auquel il fait parvenir, de son côté, le courrier suivant le 1^{er} octobre :

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants qui se sont passés récemment à l'école des sœurs de Mouron.

Un jeune enfant nommé Thévenot a été saisi par les sœurs pour recevoir une punition corporelle mais, comme il se débattait et criait très fort, le Maire de Mouron, présent à ce moment, prit l'enfant par la tête et lui fit une pression telle sur le nez et la bouche qu'elle déterminait un écrasement de l'organe précité et que l'enfant fut dangereusement malade et n'est pas encore rétabli.

Le père est allé trouver le brigadier de gendarmerie qui, paraît-il, lui aurait répondu que les sœurs étaient d'honnêtes femmes, et Monsieur Boussard, le Maire, un trop honnête homme pour que l'on puisse songer à l'inquiéter.

²⁰ Eugène Thévenot est né à Mouron le 5 juin 1877, de Louis Thévenot, buraliste, et Marie Guyot.

²¹ AD 58. E dépôt 183. 154.

La mère de l'enfant revint à la charge auprès du brigadier qui refusa de l'entendre. Tels sont les faits que j'ai l'honneur de vous signaler. Je vous adresse ci-inclus un certificat de M. le docteur Billiard constatant l'état de l'enfant²² (22).

Le lendemain, le Procureur demande une enquête immédiate au capitaine de gendarmerie, à Clamecy, afin de connaître ce qu'il en est de l'accusation portée contre le brigadier. Il donne en outre au brigadier l'ordre de diligenter immédiatement une enquête.

L'enquête de gendarmerie.

Le brigadier Graillot et les gendarmes à cheval Renault et Malingre, de la brigade de Corbigny, se rendent tout d'abord à Epiry puis à Mouron afin de recueillir la déposition de l'instituteur d'Epiry, des religieuses et du Maire de Mouron :

- Armand Séguin, 25 ans, instituteur à Epiry : *J'ai eu comme élève dans ma classe, le jeune Thévenot Eugène, à dater du 12 juin dernier jusqu'à l'époque des vacances qui ont eu lieu le 20 août suivant et, pendant ce laps de temps, je n'ai rien remarqué d'anormal sur cet enfant ; il apprenait bien ses leçons et ne m'a pas paru malade.*

- Sœur Françoise Masson, 75 ans, supérieure de l'école de Mouron : *Les premiers jours de juin, je ne puis préciser la date, je me souviens que le fils Thévenot que j'avais comme élève s'est mis en colère à la suite d'une remontrance que je lui faisais pour une tache qu'il avait sur son cahier, et cet enfant étant nerveux, le sang lui était monté à la figure et je lui ai (.. ?..) avec un peu d'eau que j'avais mise dans le creux de ma main. Je ne l'ai pas frappé et ne l'ai pas mis dans la cour, j'ai donné (.. ?..) à cet enfant comme à tous les autres quand ils le méritent. Nous aurons bientôt une autre version.*

- Sœur Reine Marchal, 41 ans : *Je n'ai pas vu ma sœur supérieure battre le fils Thévenot ; quant à moi, je n'ai pas frappé cet enfant et je ne connais pas de quoi il s'agit.*

- Jean-Baptiste Boussard, 37 ans, Maire de Mouron : *Je nie énergiquement tous les faits qui me sont reprochés, c'est une vengeance qui est portée tant contre moi que contre les sœurs ; je n'ai pas vu l'enfant Thévenot en classe et je ne sais de quoi il s'agit. Certes, son collègue de Corbigny ne partage pas ses idées politiques et sans doute une partie de la population aspire-t-elle au départ des sœurs.*

D'ailleurs, un comité de soutien à sœur Reine est créé par le curé, semble-t-il. C'est du moins ce qui ressort de la déposition faite par Amable Graillot, 31 ans, facteur du télégraphe à Corbigny, qui, revenant un soir, sur les dix heures, de Montreuilon, s'est arrêté à une maison de Thaveneau : *Entendant du bruit à l'intérieur de la maison, avant d'y entrer pour demander du feu, j'ai entendu une personne qui était à l'intérieur de la maison dire probablement au propriétaire : « J'avais bien dit que nous le ferions lever s'il était couché et qu'il ne refuserait pas sa signature à la pétition » ; que la sœur était une bonne femme, qu'elle rendait bien des services à la commune pour la classe. En s'adressant au propriétaire, il a nommé par deux fois le curé de Mouron.*

L'audition des camarades d'Eugène Thévenot.

Début juin 1884, dans la classe de sœur Reine, Amélie C., 11 ans, est chargée, comme d'autres camarades, de faire lire les plus jeunes, en l'occurrence Eugène Thévenot : *J'étais à la classe un jour, je ne sais trop si c'était au mois de juin ou un autre. Je faisais lire l'enfant Thévenot Eugène. Comme il ne voulait pas lire, je l'ai mené à la sœur Reine. De mon côté, je suis allée immédiatement dans une petite salle à côté de la grande classe pour faire lire les autres enfants. Je n'ai pas dû voir si la sœur Reine avait maltraité l'enfant. Je ne puis pas me souvenir si l'enfant a crié. Je n'ai jamais vu ou du moins remarqué que Thévenot Eugène eut*

²² AD 58. 3 U 2. 1317.

les habits mouillés. La sœur Reine donne quelquefois des gifles aux enfants ; elle est sévère et méchante. La sœur Françoise, au contraire, est douce et bonne. Je n'ai vu venir le Maire à la classe qu'une fois l'an passé ; je ne l'ai pas vu gifler les enfants.

Les parents de la jeune Amélie lui ont sans doute fait la leçon, car sa déposition est empreinte de prudence : elle n'a rien vu, rien entendu... alors que l'on s'attend à davantage de curiosité de la part d'un enfant de 11 ans. Heureusement pour nous, ses camarades font preuve de moins de retenue.

Armand M., 8 ans : *Thévenot Eugène ne voulait pas lire ; alors la sœur Reine l'a mis au milieu de la classe, elle lui a donné trois gifles, puis elle l'a attaché à un banc situé à côté du bureau de la sœur, côté gauche ; elle l'a attaché avec une ficelle par le milieu du corps ; elle l'a après emmené dans la cuisine. Je ne l'ai pas vu mouillé le soir à la récréation, mais j'ai entendu dire par mon frère que la sœur Reine lui avait jeté plusieurs pots d'eau sur la tête. Le Maire vient quelquefois dans la classe, mais je ne l'ai pas vu ce jour-là. Il n'y a que quatre mois que je vais à l'école. La sœur Reine bat les enfants ; elle donne des gifles ; moi, elle ne m'a pas encore battu.*

Marie B., 10 ans, précise que la sœur Reine a tiré les cheveux à Eugène Thévenot, tout en le conduisant au milieu de la classe. La sœur frappe souvent les enfants ; elle l'a frappée aussi ; elle n'est pas gentille au contraire de sœur Françoise.

Jacques G., 10 ans, ajoute qu'à la récréation Eugène était tout mouillé et leur a dit que sœur Reine lui avait jeté des pots d'eau sur le corps.

Auguste P., 11 ans : *Je n'ai pas vu le Maire ce jour-là à la classe ; il y vient cependant très souvent ; il lui arrive de frapper les enfants, ainsi il a frappé (.. ?..) et L. ; à moi, il m'a tiré les oreilles. J'ai vu quelquefois le Maire dans la cuisine avec la sœur Reine.*

Chaque déposition des enfants est suivie d'une confrontation avec l'accusée qui déclare invariablement : *Je ne me rappelle pas l'avoir frappé ce jour-là. Je nie avoir attaché Thévenot au banc et l'avoir arrosé de pots d'eau.* Et les enfants interrogés s'ils maintiennent leur déposition, de répondre au Juge d'Instruction Gras : *Oui, Monsieur, la sœur Reine a menti.*

La déposition de Louis Boussard, 11 ans, fils de Jean-Baptiste Boussard, le Maire, est plus nuancée. On ne le questionne pas sur la présence de son père à l'école ce jour-là : *Dans les premiers jours de juin, Amélie C. faisait lire Thévenot Eugène ; il ne voulait pas, elle s'en est plainte plusieurs fois ; la sœur Reine l'a placé au milieu de la classe et lui a tiré les cheveux parce qu'il lui donnait des coups de pied dans les jambes. J'ai vu aussi la sœur Reine attacher Thévenot Eugène à un banc situé à gauche de son bureau en lui tournant le dos, seulement je ne me rappelle pas si c'est ce jour-là ou un autre. Elle l'a ensuite emmené dans la cuisine, elle est revenue de suite après. Je n'ai pas vu si Thévenot Eugène était mouillé. J'ai entendu dire par nos camarades qu'il avait été arrosé de pots d'eau à la cuisine. La sœur Reine frappe quelquefois les enfants, mais pas souvent. Elle est quelquefois bonne et quelquefois méchante. Elle est bonne quand il le faut et méchante quand il le faut.*

Qui faut-il croire ? Les enfants ne sont-ils pas le reflet de ce qu'ils entendent dire chez eux par leurs parents ? N'existe-t-il pas une cabale contre l'école congréganiste au travers de sœur Reine, alors que sœur Françoise, sans doute chargée des soins aux malades, est qualifiée unanimement de douce et gentille ?

La déposition du docteur Billiard.

Quoi qu'il en soit, le malheureux Thévenot qui, ainsi que sa sœur, a été retiré par ses parents de l'école de Mouron et inscrit à celle d'Epiry, est mal en point, peine à s'exprimer et à respirer, de telle sorte que le docteur Billiard, médecin à Corbigny, l'a examiné le 22 juin, bien tard sans doute, mais on n'avait alors guère l'habitude de consulter les médecins... Le docteur a donc été entendu, lui aussi, par le Juge d'Instruction :

Je lui ai demandé où il souffrait ; avec la main, il m'a indiqué le haut de son nez. Comme je m'apercevais qu'il parlait difficilement et que la respiration ne s'opérait pas normalement, j'ai introduit une sonde dans les fosses nasales. Dans la droite, il n'y avait rien, dans la gauche j'ai senti un obstacle : il s'était produit un affaissement du côté gauche. Avec un mouvement de ma sonde, j'ai rétabli le passage et remis l'os dans sa situation première. Je lui ai alors posé la question de savoir d'où lui provenait ce mal. Il m'a dit : « C'est à l'école qu'on m'a fait cela », sans indiquer si c'étaient les enfants ou d'autres personnes. A ce moment, j'ai pu constater qu'il n'existait aucune trace de coups sur la partie extérieure de la partie malade et aucune cicatrice, ce qui exclut toute idée de chute ou de coups portés avec un corps contendant qui explique l'écrasement que j'ai constaté et donc le résultat d'une lésion. J'ai demandé aux parents s'ils n'avaient rien remarqué à l'extérieur du nez ; ils ont dit que non et ils ont ajouté qu'il était revenu malade de l'école. A la même époque dont je viens de parler, j'ai remarqué que l'enfant avait la fièvre et il oscillait dans son lit comme quelqu'un ivre. Je l'ai fait marcher, même phénomène s'est présenté, c'est là le caractère de la congestion. J'ai prescrit des médicaments de circonstance. Je suis revenu voir l'enfant 7 ou 8 fois depuis. La maladie sous tous les aspects est allée s'aggravant ; ainsi, en ce qui concerne l'écrasement du nez, il s'est produit une inflammation respiratoire, il est vrai, mais qui a déterminé la formation d'un bourrelet gênant la respiration. En outre, la fièvre a diminué un peu, il est vrai, mais j'ai constaté l'existence de troubles nerveux sérieux qui ont amené l'amaigrissement extrême des membres inférieurs ; ces troubles nerveux sont au moins la conséquence soit d'un refroidissement ou d'une peur.

Cet enfant qui était autrefois très intelligent et très beau est en ce moment-ci dans un état d'hébétude.

A l'époque où j'ai soigné pour la première fois l'enfant, c'est-à-dire le 22 juin, j'ai pu apprécier que, vu l'état de la maladie, la cause pouvait remonter à environ 10 jours.

Sœur Reine Marchal est seule inculpée et incarcérée.

Les auditions et les confrontations se poursuivent : les camarades d'école du jeune Thévenot témoignent de la sévérité, voire de la méchanceté de la sœur enseignante, propos confirmés par d'anciens élèves comme Justin P. : *Je me souviens que, quand j'étais à l'école, la sœur Reine donnait des gifles et tirait les cheveux aux enfants, elle m'en a fait autant. J'ai vu quelques fois le Maire venir à l'école et je l'ai vu tirer les cheveux à Joseph R.*

Les parents d'Eugène sont également interrogés ; leurs dires sont confirmés par les déclarations de leurs voisins : les Thévenot ne sont pas des gens à lever la main sur leurs enfants ; ces mêmes voisins témoignent de l'aggravation de la maladie du jeune garçon. Au risque d'être trop long, nous ne pouvons retranscrire ici tous les procès-verbaux des interrogatoires.

Le 1^{er} novembre a lieu la reconstitution des faits dans la maison d'école en présence du Juge d'Instruction et de son greffier, assistés des docteurs Lantier, de Lormes, et Billiard, de Corbigny. Sans doute est-il intéressant de donner de larges extraits du procès-verbal :

L'enfant nous explique qu'il est dans la salle de lecture A du plan ²³ quand la jeune fille qui le faisait lire l'a conduit à la sœur Reine. Celle-ci l'a placé ensuite au point B en lui administrant des gifles et en lui fermant la bouche.

Ce point B figure à peu près le milieu de la classe ; à droite et à gauche sont placés différents bancs. Puis la sœur l'a attaché au banc C ; ce banc se trouve à droite du point B de la sœur si on lui fait face, et à gauche si on lui tourne le dos. L'inculpée l'a emmené à travers le corridor figuré au plan et jusqu'à la cuisine et au point D. C'est là que le Maire Boussard a exercé une pression sur la figure de l'enfant et que la sœur Reine Marchal lui a jeté plusieurs pots d'eau sur la tête et sur le corps ; le pot a été pris aux rayonnages et l'eau

²³ Ce plan ne figure pas dans le dossier.

puisée à la pompe figurée au plan. Nous présentons, arrivés à ce point, plusieurs pots jaunes à l'enfant Thévenot qui ne reconnaît dans aucun d'eux celui dont s'est servi l'inculpée ; cette pièce à conviction a sans doute disparu. C'est alors que la sœur Françoise conduit Thévenot à la cave, au point E ; ce point est en face de la porte et à côté des tonneaux. Nous constatons que cette pièce est complètement obscure et humide ; après un séjour sur ce point dont la durée n'a pas été bien précisée, l'enfant a été conduit dans la cour de récréation, au point O, près d'un arbre et en plein soleil ; ce point est tout à fait exposé au midi. C'est en cet endroit qu'il a été vu tout mouillé par un certain nombre de ses camarades à qui il a dit : « C'est la sœur Reine qui m'a jeté plusieurs pots d'eau ». (...) Nous avons posé certaines questions à la sœur Reine, inculpée. C'est à ce propos que cette dernière, avec une impudence rare (...) a déclaré qu'elle n'avait jamais fait d'aveu en chambre d'accusation et que la réponse consignée dans son interrogatoire en date du 30 octobre est absolument (véridique)...

Le juge procède ensuite à l'audition de douze témoins, aux confrontations rendues nécessaires et à l'interrogatoire du Maire Boussard qui, tel Pilate, refuse de prendre parti et se lave les mains de ce qui risque de se produire : il n'était pas à l'école ce jour-là et, en toute logique, ignore si sœur Reine est coupable des sévices qui lui sont reprochés ; il a entendu dire que le curé de Mouron fait signer une pétition, mais ne l'a pas vue ; il sait que plusieurs personnes se sont rendues chez Madame de Neuilly, mais ne répond pas à la question si cette dernière était assistée d'un avocat. Il affirme par contre que les époux Thévenot maltraitent leurs enfants et que, au mois de juillet, il a vu Thévenot père et fils dans la rivière pour y rechercher *des morceaux de bois, dits canards*, ce qui explique peut-être la fièvre dont l'enfant est atteint. Manœuvre habile : sœur Reine Marchal se retrouve seule inculpée en attente de jugement.

Et, poursuit le Juge d'Instruction, *attendu que les charges les plus graves pèsent sur l'inculpée Reine Marchal ; que de plus, elle n'a pas à Mouron de domicile proprement dit ; que par suite, il y a lieu de craindre qu'elle ne cherche à se soustraire à l'action de la justice, nous requerrons contre elle mandat de dépôt dont nous confions l'exécution à la gendarmerie de Corbigny.*

Le lendemain, 2 novembre, l'inculpée est conduite en voiture, accompagnée de trois hommes d'escorte dont un pour le Ministère de la Justice, de Corbigny à Tannay où elle passe la nuit. Elle parvient le 3, toujours dans les mêmes conditions, à la maison d'arrêt de Clamecy.

Le 5, le Procureur de la République requiert la levée du mandat de dépôt, mais le Juge d'Instruction s'y oppose car il craint que son ordre l'envoie dans une autre communauté, voire hors de France, où elle échapperait à la justice.

Le 13, le Procureur Général dépose la même réquisition près la Cour d'appel de Bourges. Par arrêt du même jour, la Cour d'appel confirme la décision du Juge d'Instruction de Clamecy.

Les témoins à décharge

Nous avons vu que la première à agir pour la défense de sœur Reine a été Madame de Neuilly, fondatrice si l'on peut dire de l'école congréganiste qu'elle a su implanter à Mouron. Elle se serait même assurée les services d'un avocat, si l'on se rapporte à la question posée par le juge au Maire de Mouron. Elle fait venir au château de Coulon les familles sur lesquelles elle sait pouvoir compter afin d'orienter leurs témoignages éventuels et de les inciter à signer une pétition en faveur de la religieuse. Toutefois elle se cantonne prudemment au second plan et il ne semble pas qu'elle ait été inquiétée par la justice, ne serait-ce qu'entendue comme témoin.

Son homme de main est le curé Pierre Louis Seurat : c'est lui qui se rend à domicile pour recueillir les signatures en faveur de sœur Reine. Est-ce d'ailleurs bien son rôle ? Lorsque les événements se sont produits, la cure de Mouron était administrée par l'abbé

Ducrot en attendant la nomination d'un curé. L'abbé Seurat reconnaît cependant devant le juge qu'il ne peut qu'être neutre : *Je suis à Mouron depuis le mois de juillet dernier seulement. Je ne puis rien donner de précis comme renseignements en ce qui concerne soit le Maire Boussard, soit la sœur Reine Marchal. Tout ce que je puis dire, c'est que depuis cette époque jusqu'à ce jour, je n'ai qu'à me louer d'eux.* Mais, ajoute-t-il, si c'était à refaire, il le referait.

Les deux inspecteurs primaires desquels sœur Reine a dépendu n'ont aucun reproche à lui faire. Elie Gillet qui a été inspecteur à Clamecy de juin 1873 à novembre 1883, déclare que *pendant le cours de cet exercice, aucune plainte écrite ou orale ne (lui) a été adressée concernant les mauvais traitements que sœur Reine Marchal aurait pu infliger aux enfants de sa classe.*

Son successeur, Hippolyte Durand, s'est rendu à Mouron pour la première fois le 10 juin précédent ; il n'a alors pas entendu parler des mauvais traitements que la sœur Reine aurait fait subir à Eugène Thévenot. Il reconnaît cependant avoir été informé par le délégué cantonal Jardet des rapports probables existant entre le Maire et l'inculpée, rapports auxquels Gillet fait d'ailleurs allusion. Le même Jardet lui a signalé les mauvais traitements dont aurait souffert le jeune Thévenot : il en a informé l'Inspecteur d'Académie qui l'a chargé de faire une enquête, laquelle s'est révélée défavorable à l'enseignante. *Lors de ma première visite à Mouron, déclare-t-il, j'ai constaté chez les élèves des deux sexes de la classe une immobilité et une tranquillité telles que mon impression a été, plus tard du moins, connaissant les faits reprochés à la sœur, que la discipline obtenue par ladite était le résultat d'une contrainte obtenue probablement par des moyens coercitifs. C'est, je le répète, en rapprochant mon observation de la première heure et les faits relevés par l'accusation, que j'ai ressenti cette impression.* Un jugement tout en nuances qui, a priori, n'est tout de même pas défavorable.

Les renseignements fournis par la gendarmerie de Saint-Dié sont également favorables à sœur Reine. A La Bourgonce, son village natal, elle n'a laissé que de bons souvenirs : elle est présentée comme *douce, soumise, patiente, d'une très bonne conduite, une fille modèle et estimée par tous ceux qui l'ont connue.*

La Supérieure générale de la Congrégation atteste que *pendant toute la durée de son séjour dans la communauté, elle s'est montrée modeste, calme, soumise et bonne ; et jamais il n'y a eu de reproches à lui adresser. Son attitude, soit vis-à-vis de ses supérieures, soit vis-à-vis de ses camarades, a été excellente sous tous rapports.*

A Belfort où elle a débuté comme enseignante, elle a laissé le même souvenir. Le Commissaire de police a rédigé le rapport suivant : *Nous avons recueilli des informations desquelles il résulte que, de 1868 à 1874, la sœur Reine née Marchal dirigeait l'école enfantine libre installée au faubourg de France. Son attitude était correcte et sa conduite envers les enfants qui lui étaient confiés était toute maternelle. En quittant Belfort, elle a été vivement regrettée par ses élèves et par les parents de ces derniers.*

Le même son de cloche parvient de l'Inspection d'Académie de Besançon : *L'Inspecteur soussigné certifie qu'il a connu sœur Reine née Marchal comme institutrice libre à l'école installée dans la maison Juteau et qu'en cette qualité, il n'a que des renseignements favorables à donner sur cette ancienne maîtresse attachée à la susdite école privée.*

L'audience publique du 29 novembre 1884

La séance est ouverte à midi sous la présidence de M. Baudouin, assisté de MM. Charneau, juge, et Michel, juge suppléant, représentant M. Gras empêché, M. Robert étant Procureur de la République.

Le Ministère Public s'est constitué demandeur et plaignant, aux termes d'un exploit de Robardey, huissier à Clamecy, en date du 22 novembre, enregistré, contre sœur Reine Marchal, défenderesse, comparant en personne, *ayant été extraite de la maison d'arrêt (de Clamecy) où elle est détenue, assistée de Me Robinet de Cléry, avocat au barreau de Paris,* lequel a bénéficié de l'aide de Me Leclerc de Fourolles, *un confrère dévoué qui avait recueilli*

avec un grand soin de précieux éléments pour la défense. Sans doute Madame de Neuilly est-elle pour quelque chose dans le choix de ces avocats.

Nous ne reprendrons pas les éléments de l'enquête que nous avons résumés ci-dessus, et nous nous bornerons à préciser que Me Robinet de Cléry qui a basé sa plaidoirie sur le passé de sœur Reine à Belfort, a conclu à l'acquittement de sa cliente ²⁴.

Nous passerons également sur les attendus pour ne retenir que la sentence rendue à onze heures du soir : *Par ces motifs, le tribunal jugeant continuellement et en premier ressort,*

Déclare que la nommée Reine Marchal convaincue de violences et voies de fait ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours et lui faisant application de l'article 309 du Code Pénal (...),

La condamne à trois jours d'emprisonnement et aux dépens taxés à 776, 89 francs ²⁵.

Cette sentence est alors, bien entendu, diversement commentée. Il y a pourtant un absent en la personne de Jean-Baptiste Boussard qui, selon les témoignages, aurait causé, involontairement sans doute, les troubles respiratoires de l'enfant en lui écrasant le nez. Qu'en est-il au juste ? Me Robinet de Cléry, dans sa plaidoirie, contestait le certificat établi par le docteur Billiard et accusait les parents Thévenot, coutumiers du fait selon certains témoignages, d'avoir battu leur fils... La Justice s'était prononcée et, d'ailleurs, le parti de sœur Reine ne fit pas appel du jugement.

Suite de l'histoire de sœur Reine

Ainsi s'intitule le texte paru dans la *Semaine Religieuse* du 6 décembre, texte que nous reproduisons in extenso et qui se passe de commentaires :

Condamnée par le tribunal de Clamecy à trois jours de prison, sœur Reine Marchal a immédiatement subi sa peine. Mardi dernier, à midi, elle a été mise en liberté. Juste retour des choses d'ici-bas : de nombreuses marques de la sympathie la plus vive et la plus touchante lui ont été prodiguées dans la ville de Clamecy, où elle avait tant souffert. Le lendemain, à son arrivée à Corbigny, nouvelle manifestation. Les familles les plus honorables des environs, les dames de la ville et un assez grand nombre de messieurs l'attendaient à la gare. Elle descend du train, accompagnée de l'assistante générale de la congrégation. Les messieurs se découvrent respectueusement sur son passage et l'accueillent par des vivats ; les dames lui serrent affectueusement les mains, tous la félicitent. Profondément émue, sœur Reine répond à toutes ces marques de sympathie par une parole de foi et prend place dans la voiture de Mme de Neuilly, qui était venue à sa rencontre. La foule lui fait un cortège d'honneur et témoigne un seul regret, celui de voir s'éloigner si promptement celle qui était l'objet d'une ovation si chaleureuse.

L'enseignante avait cependant été condamnée pour mauvais traitement infligé à un élève placé sous sa responsabilité et le Préfet se devait maintenant de prononcer une sanction administrative.

C'est ainsi que, considérant *que Madame Marchal ne saurait dans de telles circonstances être maintenue dans les fonctions que lui avait confiées l'administration*, il prit l'arrêté suivant, le 4 décembre :

- *Article 1^{er} : Madame Marchal, en religion sœur Reine, institutrice publique à Mouron, est révoquée.*

- *Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée 1^o - à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique ; 2^o - à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, chargé de le notifier à l'intéressée ; à Monsieur le Sous-préfet de Clamecy* ²⁶.

²⁴ Le texte de la plaidoirie figure dans le Supplément à la *Semaine Religieuse* du Diocèse de Nevers, du 6 décembre 1884.

²⁵ AD 58. 3 U 2. 1319.

²⁶ AD 58. E dépôt 183. 154.

Mais sœur Reine a quitté Mouron et l'Inspecteur d'Académie n'a pu lui faire parvenir son arrêté de révocation. Il s'est donc adressé à son collègue des Vosges en le priant de le transmettre à la Maison mère, à Portieux, et nous apprenons par une lettre de la Supérieure générale en accusant réception le 22 décembre, que sœur Reine Marchal séjourne dans sa famille avant de revenir à Portieux.

L'école de Mouron après le départ de sœur Reine

La commune se trouve donc de nouveau sans école. Le 11 janvier 1885, le Maire invite le Conseil municipal à délibérer *sur l'opportunité de la réouverture de cette école vivement désirée par toute la population (...) et à opter entre l'enseignement public et l'enseignement congréganiste*. Mais la commune ne possède toujours ni bâtiment ni mobilier, et les édiles se déterminent pour l'enseignement congréganiste afin de continuer à bénéficier de l'école appartenant à Madame de Neuilly, d'autant plus que la Congrégation de Portieux propose d'envoyer à Mouron une nouvelle religieuse enseignante.

Les pourparlers engagés avec Madame de Neuilly pour poursuivre la location de son école n'auraient-ils pas abouti ? Le 1^{er} mars, nouvelle réunion du Conseil municipal qui donne son accord à un nouveau projet : le sieur Jacques Pierdet possède au bourg une maison que l'Inspecteur primaire a visitée et reconnue convenable pour installer une école. Pierdet accepte de consentir un bail de trois, six ou neuf années moyennant une location annuelle de cent cinquante francs, y compris un jardin d'environ sept ares. En ce qui concerne l'achat de mobilier scolaire, la commune dont les ressources sont insuffisantes, espère une dotation de l'Etat ou du département.

Le 15 mars, le Conseil municipal est réuni de nouveau, et l'on apprend ainsi que la maison Pierdet est occupée par le sieur Jacob, chef cantonnier. Ce locataire avait, dès février et en présence de l'Inspecteur Primaire, accepté de libérer les lieux pour le 1^{er} mai, moyennant une indemnité de trente francs, mais il refuse maintenant à moins que la commune ne lui verse une indemnité de cent francs, ceci *par esprit d'entraves et dans le but d'amener un conflit entre la municipalité et l'administration*. De ce fait, le Conseil municipal, considérant que les enfants de la commune sont maintenant scolarisés à Sardy ou à Epiry et que, de plus, l'école congréganiste doit rouvrir à Mouron le 1^{er} avril, *émet le vœu que la commune de Mouron soit dispensée d'entretenir une école publique*.

Mais le 28 mars 1885, Louis Gin, instituteur titulaire à Lavault, commune de Larochemillay, est nommé titulaire à l'école mixte de Mouron²⁷. On sent que l'Inspecteur Primaire n'est pas favorable à la réouverture de l'école des sœurs et met tout en œuvre pour implanter une école publique à Mouron, alors que le Maire joue, semble-t-il, double jeu. Il serait téméraire, alors qu'il s'est écoulé plus d'un siècle, de vouloir porter un jugement objectif sur les événements de l'hiver 1884-1885, mais la délibération du 6 avril 1885 donne une idée du climat qui régnait alors. L'Administration – Préfecture et Inspection Primaire – accuse le Maire Boussard de laxisme, voire d'incompétence, alors que ce dernier reproche à l'Inspecteur de s'immiscer dans les affaires communales, donc de se mêler de ce qui ne le regarde pas. Le chef cantonnier Jacob aurait subi des pressions avec menace de perdre son emploi pour qu'il refuse de quitter, comme convenu, la maison Pierdet. Le Maire s'est entendu avec deux menuisiers pour la fourniture du mobilier scolaire indispensable, mais n'a pu obtenir, verbalement, qu'une avance de 400 francs remboursables. L'Inspecteur Primaire a entrepris des démarches, à l'insu de la municipalité, pour louer une maison au nom de la commune afin d'ouvrir l'école le plus rapidement possible, et a passé un bail de neuf ans, moyennant 220 francs de loyer annuel, sans en aviser le Maire...

²⁷ Bulletin de l'Instruction Primaire n° 79, avril-mai 1885.

Tenant compte de toutes ces considérations, le Conseil municipal revient sur sa délibération du 15 mars et maintient son intention de prendre à bail la maison Pierdet moyennant un loyer annuel de 150 francs et, en attendant que ce bâtiment soit libre, le Maire offre de loger gratuitement l'instituteur tandis que le sieur Leclerc, conseiller municipal, met gracieusement à la disposition de la commune une maison lui appartenant afin d'y accueillir provisoirement l'école.

Le nouvel instituteur a dû se demander où il mettait les pieds et peut-être regretter son école du hameau de Lavault car la commune est divisée en deux groupes, celui des partisans de l'école laïque qui a remporté la bataille, et celui des partisans des sœurs. Mais l'Administration veille. Ainsi, le registre des délibérations nous apprend que c'est sur ordre du Préfet que le Conseil décide, le 29 novembre, d'acheter un poêle pour l'école, alors que le Maire en prêtait un...

En ce qui concerne Madame de Neuilly, il semble qu'elle ne pardonne pas au Maire et à ses conseillers de ne pas avoir tenu tête aux autorités administratives en maintenant leur décision de remplacer sœur Reine Marchal par une autre religieuse de la communauté de Portieux. Mais le pouvaient-ils ? Peut-être cela explique-t-il le refus de la châtelaine de renouveler le bail du presbytère dont elle est propriétaire²⁸.

La construction d'une école est décidée

Le 3 octobre 1886, le Maire expose au Conseil *la nécessité de l'acquisition ou de la construction d'une maison d'école et d'une mairie, et fait ressortir les divers avantages de ce projet dont l'exécution réaliserait pour la commune une amélioration depuis longtemps désirée par la population.*

Le Conseil municipal estime alors que la solution la meilleure et la moins onéreuse serait d'acquérir la maison de Madame de Neuilly, affectée précédemment à l'école congréganiste, lequel bâtiment conviendrait également pour installer la Mairie... *et qu'il sera probablement facile de s'entendre avec la propriétaire pour l'acquisition de cette maison.* Il semble toutefois s'attendre à un refus et, dans ce cas, autorise le Maire *à se concerter avec cette dame pour l'acquisition d'un emplacement aux conditions les plus avantageuses pour la commune, dans la parcelle 180 de la section B, appartenant à Madame de Neuilly et à ses enfants, et à faire procéder par un architecte à l'établissement des plans et devis des travaux dont la dépense ne devra pas excéder, autant que possible, la somme de 4000 francs, chiffre approximatif que la commune pourra se créer en recevant de l'Etat et du département un secours de quatre vingt pour cent.*

Le 24 mai 1887, le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'aucun accord n'est possible avec Madame de Neuilly qui refuse toute négociation avec la commune. Il reste donc l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique, solution qui est retenue à l'unanimité des conseillers présents.

Le Maire présente alors les plans, devis et cahier des charges qui ont été établis par M. Alexandre, architecte à Corbigny, ainsi qu'un mémoire de 15.000 francs couvrant la totalité des frais d'achat, de construction et d'honoraires. Le Conseil ayant donné son accord, il est décidé d'entreprendre les démarches en vue de contracter un emprunt de ladite somme, remboursable en trente annuités, auprès du Crédit foncier.

Mais les autorisations administratives se font longuement attendre et ce n'est que le 6 avril 1888 que le Conseil municipal prend connaissance du procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo relatif à la construction et à l'emplacement de la future école. Ce document est approuvé par cinq voix contre un refus. Enfin, le 16 juin, le Conseil est avisé de l'approbation des plans par le Ministère et on peut espérer que les travaux débiteront dès que la cession du terrain sera actée.

²⁸ C'est ce qu'il ressort de la séance du Conseil municipal du 11 avril 1886.

Et l'école pendant ce temps

Tout porte à croire que la location envisagée de la maison Pierdet, en 1885, n'a pas eu lieu et que la municipalité n'a pas réussi à casser le bail conclu en son nom par l'Inspecteur Primaire avec un propriétaire non dénommé de Mouron. Sans doute est-ce ce M. Painchaux qui donne congé à la commune pour le 1^{er} avril²⁹ (29).

Le Conseil municipal doit donc trouver un nouveau local pour loger l'école. Le Maire envisage deux possibilités : la maison de Coulon appartenant à Pierdet, ou bien l'ancienne école des sœurs, si toutefois la propriétaire accepte. L'unanimité est loin de se faire puisque la première proposition n'est retenue que par cinq voix contre quatre : un bail de trois ans sera proposé à Pierdet, moyennant un loyer annuel de 150 francs, avec réserve *que le bail consenti sera résilié de plein droit du jour où la commune sera en mesure de prendre possession de l'école dont le projet est approuvé par Monsieur le Ministre.*

Le registre des délibérations municipales ne permet toutefois pas d'affirmer que l'école a emménagé dans l'immeuble Pierdet ; on ne peut que le supposer.

La commune achète en définitive l'ancienne école des sœurs

La réunion du Conseil municipal du 16 juin 1888 est encore en partie consacrée à la construction de la future école et plus spécialement au montage financier.

Le 9 juillet, la commune est autorisée à acquérir de Madame de Neuilly par expropriation une parcelle de 15 ares 91 sur laquelle l'immeuble sera implanté. Tout est donc pour le mieux ; dans un avenir maintenant très proche, l'école en aura enfin terminé avec ses déménagements.

Mais la pièce n'est pas terminée. Il se produit un nouveau coup de théâtre, le dernier avant que le rideau ne se baisse : Madame de Neuilly qui, jusqu'à ce jour, s'est montrée si mal disposée vis-à-vis de la commune, propose à cette dernière de lui vendre l'ancienne école... Que s'est-il passé ? Cette expropriation que le Préfet a autorisée expliquerait-elle son changement d'attitude ? Ou bien souhaite-t-elle terminer à l'amiable ce procès que la commune est disposée à lui intenter pour une usurpation de terrain ? Faute de documents, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

Toujours est-il que le 22 juillet, le Maire dépose sur la table du Conseil la promesse de vente consentie par Madame de Neuilly *d'une maison servant autrefois d'école, du jardin et de l'ouche y attendant*, moyennant le prix principal de 10.000 francs.

Selon les estimations, les travaux d'appropriation pour installer l'école, la mairie et le logement de l'instituteur, n'excéderaient pas 3.000 francs. Aussi le Conseil décide-t-il d'abandonner le projet de construction au profit de l'achat de l'ancienne école des sœurs.

Les réunions du Conseil municipal suivantes sont encore consacrées en partie à l'acquisition de l'ancienne école des sœurs qui deviendra enfin propriété de la commune au cours de l'année 1889

Quatre ans se sont écoulés depuis le départ de sœur Reine Marchal, trois longues années, sans doute, depuis l'arrivée à Mouron du premier instituteur public.

Ouverte en 1869, l'école de Mouron manquera de peu de fêter son centenaire, puisqu'elle fermera définitivement en 1966.

Dix enseignants s'y succéderont après le départ des sœurs de la Providence de Portieux :

1885-1887 : M. Gin Louis, venant de Larochemillay

1887-1889 : M. Lapertot, précédemment en congé

1889-1894 : M. Tardivon, venant de Saint-Agnan

²⁹ Délibération du 4 mars 1888. Le congé interviendrait ainsi à l'issue des trois premières années du bail.

1894-1898 : M. Sautereau
1898-1899 : M. Lenoir
1899-1928 : M.Joachim Charles, venant de Moux
1928-1960 : Mme Cordillot Jeanne, venant de Montreuillon
Mlle Jarreau
Mlle Grelier

Le dernier enseignant sera un instituteur remplaçant. Le 16 février 1966, le Sous-préfet rencontre le Conseil municipal afin de le préparer à la fermeture de l'école : le petit nombre d'élèves ne saurait justifier son maintien et ces derniers, manquant d'émulation, se contentent d'obtenir un niveau moyen qui les défavorise lors de leur arrivée au collège. A la rentrée de septembre, l'école de Mouron sera fermée.

Nous remercions Madame Paulette Cordillot, Maire de Mouron, pour l'aide qu'elle nous a apportée.

*
**

Le grand Meaulnes à l'école d'antan

Roger Clay



Sadi Carnot

Augustin Meaulnes survient chez les Seurel un dimanche de novembre 189.. Deux points de suspension laissent planer le doute sur la date exacte, mais qu'importe, il s'agit d'un roman et non d'une étude historique. Toutefois, le roman s'inscrit en grande partie dans une période privilégiée de l'auteur : entre 1891 et 1898, c'est l'époque où Sadi Carnot préside la République, entre l'installation de monsieur Fournier dans l'établissement scolaire où il vient d'être nommé, en octobre 1891 et la rentrée de son fils Henri au lycée Voltaire à Paris. Il s'écoule 7 ans, entre l'arrivée de l'instituteur à Epineuil-le-Fleuriel dans le Cher et la rentrée en sixième du jeune garçon au lycée parisien. C'est pendant ces années, les plus chères de sa vie, qu'il a appris à lire, écrire, compter, sous la tutelle de ses parents et selon les programmes établis après les lois de Jules Ferry. Il vit à Epineuil sept années, durant lesquelles le village et ses alentours vont nourrir sa sensibilité, sa mémoire et son imagination. *« Tout ce que j'écris, affirme-t-il dans sa correspondance à Jacques Rivière, se passe quelque part ».*



Le roman s'inspire beaucoup de son enfance à Epineuil-le-Fleuriel, village berrichon, dont il ne se détachera jamais. Ce village il le décrit par le détail et lui prête le nom d'une chapelle miraculeuse des environs : Sainte Agathe. Il évoque aussi bien l'église paroissiale que le quartier des petits coins, le glacis, la Belle étoile, la grande rue et la ferme du père Martin avec ses trois noyers, autant de sites que l'on ne peut manquer de remarquer aujourd'hui encore en se promenant dans le village.



Mais avant tout il se remémore l'école, ses camarades de classe, ses compagnons de jeux, l'ambiance qu'il a connue. Autant dire que les passages consacrés à son école s'appuient sur des souvenirs vivaces, précis, sur des émotions, des images, du vécu.

Et c'est avec talent et exactitude qu'il évoque, dans ce roman d'autrefois, comme il l'appelait, l'école d'antan, celle qu'il a fréquentée, celle que notre Musée de l'Education s'efforce de rappeler, une école qui s'estompe peu à peu dans les mémoires et que des bénévoles ici et là tentent de recréer à l'occasion d'une visite.



L'école avec son puits

L'école d'Epineuil telle que l'a connue Alain Fournier a été remplacée par l'école du Moulins vers 1960 et la municipalité en a fait un musée, religieusement entretenu depuis par des passionnés. Les guides du musée qui accueillent les visiteurs ont certainement fréquenté une école qui lui ressemblait, avec des pupitres, un poêle, des tableaux de lecture et des compendiums. Aussi la description qu'en fait Alain Fournier correspond à ce qu'on peut toujours en voir : « *L'école est une longue maison rouge avec cinq portes vitrées sous des vignes vierges, à l'extrémité du bourg, une cour immense avec préaux et buanderie qui ouvrait en avant sur le village par un grand portail* »

Le roman nous y introduit. Lorsqu'on pénètre dans l'école, on trouvait, au rez-de-chaussée, la classe de Madame Fournier, puis la « grande classe » de Monsieur Fournier. L'école accueillait alors plus d'une centaine d'élèves répartis sur ces deux classes. L'effectif était apparemment chargé ! Sur une photo de classe où figure Isabelle Fournier, sa sœur, on ne compte que 22 écoliers, dont une grande majorité de garçons. Il s'agit peut-être d'une section du cours élémentaire. Madame Fournier en gérait plusieurs.





La classe d'Henri Fournier

Sur une autre photo, celle semble-t-il de la classe d'Henri, ils sont 26 mais on ne distingue pas de grands élèves susceptibles d'entrer à l'Ecole Normale. Monsieur Fournier avait la lourde charge, de préparer à la fois le redoutable certificat d'études, (dont obtention libérait, à l'époque, les élèves de l'obligation scolaire) et le brevet d'instituteur ainsi que l'examen d'entrée à l'Ecole Normale de Bourges. Il y avait deux voies possibles pour devenir instituteur, soit on préparait l'entrée à l'Ecole Normale, soit on passait le brevet simple puis le brevet supérieur. C'est par ce dernier examen que François Seurel, le narrateur du roman, obtiendra son diplôme d'instituteur et qu'il prendra en charge une classe unique à Saint-Benoit-des-Champs. Madame Fournier qui s'occupait des plus jeunes était l'une des premières institutrices à enseigner dans des classes de garçons.



La République

On peut s'étonner aujourd'hui que des garçons de 17 ans comme Meaulnes fréquentent l'école primaire à côté d'élèves beaucoup plus jeunes et que dans la même classe on prépare simultanément le certificat d'études et l'entrée à l'Ecole Normale. Mais il était courant dans la France rurale de l'époque qu'un maître intervienne à plusieurs niveaux, et même au niveau du cours supérieur, et les classes uniques dans les villages étaient nombreuses (c'est vrai qu'il y en a encore plus de 3 000 aujourd'hui).

La république égalitaire mettait tout en œuvre pour permettre aux élèves les plus doués et méritants d'accéder aux études supérieures. Il s'agissait de former les cadres de la république, et si possible, des cadres reconnaissants et dévoués à l'Etat. Ajoutons à cela, qu'il n'y avait pas de transport scolaire, que l'habitat était dispersé et la pension coûtait. La proximité d'un cours Complémentaire favorisait la poursuite d'études, y compris dans les campagnes.

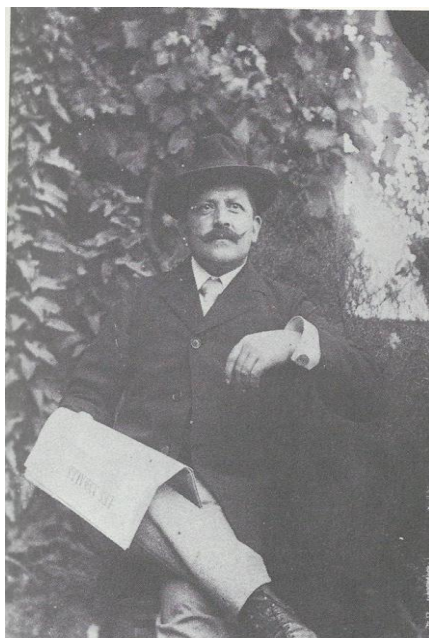
J'ai lu quelque part qu'Henri était à la première place, près de la fenêtre du jardin. Était-ce un privilège ? La place était-elle attribuée pour toute la scolarité ? Au fond de la salle des



La salle des archives de la Mairie

grands une porte conduisait au logement de fonction. Il était composé d'une cuisine étriquée, d'une salle à manger, le lieu de vie, de l'obscur « salon rouge » interdit aux enfants et réservé à l'accueil des grands parents pour Noël et enfin de la chambre des parents, qui était également celle d'Isabelle de trois ans sa cadette, L'escalier qui partait de la cuisine menait au grenier où, à côté des cartes murales, des panneaux sur les saisons de l'année et autres objets de cours, se trouvait la mansarde d'Henri, très froide l'hiver, très chaude l'été avec une seule lucarne et une porte à petits carreaux qui ne fermait pas. C'est la mansarde qu'il partagera pendant quelques mois avec Meaulnes qui a 17 ans et qui est l'unique pensionnaire de l'établissement. Henri ira pour lire se réfugier dans le cabinet des archives de la mairie, plein de mouches mortes, d'affiches battant au vent.

Tout ce qui semble aller de soi aujourd'hui, ne l'était pas, il y a peu. Les Cours Complémentaires ont disparu en 1959. C'était en particulier dans les petites communes qu'avaient été créés ces Cours Complémentaires, qui au-delà du certificat d'études primaires prolongeaient l'enseignement de deux à trois ans. A partir de 1961, le certificat est progressivement supprimé. Le congé hebdomadaire pour les écoliers a lieu le mercredi au lieu du jeudi à partir de 1962. La mixité à l'école s'impose peu à peu à partir de 1963... Il n'y a guère que 50 ans et cela est déjà à moitié effacé. Comme d'autres, je me souviens des problèmes de train ou de robinet, de dictées interminables, d'analyses grammaticales répétitives, des séances journalières d'écriture, de la cour mesurée à l'aide d'une chaîne d'arpenteur et d'expériences sur la féculé, la craie et le vinaigre. Aussi confronter mes souvenirs d'écolier avec ceux de François Seurel, du grand Meaulnes de Jasmin Delouche ne manque pas d'attrait, N'ai-je pas moi aussi rencontré autrefois des instituteurs de la même trempe que Monsieur Seurel ou Monsieur Fournier, son double ?



Monsieur Fournier

Le père du narrateur, Monsieur Seurel est non seulement l'instituteur, le directeur de l'école de Sainte Agathe mais il est aussi le secrétaire de la mairie, un homme précieux, cultivé, respecté comme le curé du village. . Il a été formé à l'École Normale de Bourges Sur un mur de l'oncle Florentin, il y a « une vieille photographie d'un groupe scolaire jaunie qui montre Monsieur Seurel en uniforme au milieu de ses camarades de l'École Normale. IL a débuté sa carrière à Marçais dans le sud du département et il vient d'être nommé par l'Inspecteur d'Académie ou par le préfet (il l'ignore) dans ce village proche mais deux fois plus peuplé. Est-ce une promotion ? Il est incontestable que ce maître est un pédagogue attentif, respecté par les élèves et dévoué. Il y a à Epineuil en 1900 environ 1500 habitants dispersés dans la campagne. La superficie de la commune est vaste, plus de 43 km carré, avec des fermes isolées et éloignées du bourg. On distingue volontiers les gens du bourg et ceux de la campagne, un peu comme on se plaît à le faire entre les parisiens et les provinciaux. L'activité du centre de Sainte Agathe- Epineuil est plutôt réduite : on y trouve un maréchal-ferrant, un café, une épicerie, un tisserand, un notaire quelques fonctionnaires et surtout de nombreux fermiers.



L'école-mairie de la Chapelle d'Angillon

Comme le prévoit la loi, l'instituteur et sa famille réside dans l'école qui abrite aussi la mairie. C'est aussi dans une école- mairie que François annonce à Meaulnes qu'il a retrouvé Yvonne de Galais. La mère de son ami a en effet acheté celle de la Ferté d'Angillon. La municipalité l'a remplacée par un bâtiment plus conforme aux règles de construction imposées par le ministère de l'Instruction publique. Les textes prévoient tout, la disposition des classes, la hauteur des plafonds, la superficie occupée par les élèves, le préau, l'urinoir, les vestiaires... Sous la Troisième République centralisatrice, les mêmes textes s'imposent à tous dans le pays. On prétend même que tous les écoliers font leur dictée au même moment de Tamanrasset à Dunkerque et que tous les maîtres sont logés à la même enseigne. Et ils auraient tort de se plaindre, car non seulement la municipalité les loge mais depuis peu, depuis 1889, c'est l'État républicain qui les rétribue. Les écoles- mairies inondent la France de la Troisième République à tel point que les tenants de l'école chrétienne crient au scandale « N'a-t-on pas construit et ouvert au détriment de la fortune publique, des palais pour enseigner l'amour de la république et la haine de la foi de nos pères » Ce à quoi Paul Bert rétorque « Il faut que l'école attire l'enfant, il faut qu'elles aient de grandes et belles salles bien aérées, bien ensoleillées. Il faut qu'elles soient ornées, ornementées, parées. Il faut que nous fassions pour elles ce que nos pères faisaient pour leur église, L'école, c'est notre église laïque à tous »

En fait, le logement qu'occupe le couple Fournier est austère et n'a rien d'un palais : une seule chambre et une mansarde froide ou surchauffée, une toute petite cuisine. Une maison mal construite selon Millie la mère. Heureusement les classes sont à côté, Millie, de même que Madame Fournier, pend parfois son linge dans la salle de classe de son mari et n'hésite pas à y cuisiner : « *Il vint à l'idée de Millie d'étendre sa lessive dans les classes, puisque c'était jeudi et de chauffer le poêle à blanc. Pour économiser les feux de la cuisine et de la salle à manger, on ferait cuire les repas sur le poêle et nous nous tiendrions toute la journée dans la grande salle du Cours* »

Le soir, on transportait le feu du poêle de la classe dans la cheminée de la salle à manger.

C'est au début de décembre que Meaulnes devient l'unique pensionnaire du Cours Supérieur. Pour les Fournier c'est un revenu supplémentaire, pour François, c'est le commencement d'une vie nouvelle. Meaulnes quittera son compagnon avant les vacances de Pâques. L'hiver est rude dans le pays berrichon : la pluie, le brouillard, la neige, le gel sont souvent évoqués dans le »Grand Meaulnes. »

L'école ouvre ses portes vers huit heures, et le grand portail de l'école est ouvert tôt le matin. Rien n'interdit aux écoliers d'entrer dans la salle de classe pour s'y réchauffer,

« Ce jour fut l'un de plus froid de cet hiver-là. Les premiers arrivés dans la cour se réchauffaient en glissant autour du puits. Ils attendaient que le poêle fut allumé pour s'y précipiter », Monsieur Fournier procédait à l'allumage.

« De temps en temps mon père traversait la cour pour remplir un seau de charbon dont il bourrait le poêle. »

S'il y avait eu une troisième classe, sans doute que le concierge – prévu par les textes dans ce cas, s'en serait chargé. Mais les municipalités limitaient autant que possible le nombre de classes par mesure d'économie,

François et Meaulnes sont aux premières loges. Ils observent les écoliers qui ont longuement marché pour rejoindre l'école. Etant donné l'étendue de la commune, certains ont parcouru plusieurs kilomètres, quelles que soit les conditions climatiques.

« Derrière le portail, nous étions plusieurs à guetter la venue des gars de la campagne. Ils avaient dans leurs blouses un goût de foin et d'écurie qui alourdissait l'air de la classe quand ils se pressaient autour du poêle rouge. Ce matin-là l'un d'eux avait apporté dans un panier un écureuil gelé ». On entre dans la classe à huit heures et demie en bon ordre et dans le silence.

« A huit heures et demi, à l'instant où Monsieur Seurel allait donner le signal d'entrée, nous arrivâmes tout essoufflés pour nous mettre sur les rangs. Comme nous étions en retard, nous nous glissâmes n'importe où, mais d'ordinaire le grand Meaulnes était le premier de la longue file d'élèves, coude à coude, chargés de livres, de cahiers et de porte-plume que Monsieur Seurel inspectait »



Les bancs de l'école d'Epineuil



Madame Fournier



Puis chacun regagnait son banc, un banc à six places en se serrant, du moins c'est ce que laisse entendre l'auteur, et on n'hésitait pas à sauter au-dessus de la table pour atteindre son siège.

« Le nouvel élève s'assit près du poteau, à la gauche du long banc dont Meaulnes occupait à droite la première place. Giraudat, Delouche et les trois autres s'étaient serrés les uns contre les autres pour lui faire place »

A noter que ce nouvel élève est un bohémien et qu'il n'a pas l'intention de rester longtemps. Cette arrivée en cours d'année n'avait rien d'exceptionnel à l'époque et n'impliquait pas une enquête et de longues démarches administratives.

« Souvent l'hiver passaient ainsi parmi nous des élèves de hasard, mariniers pris par les glaces dans le canal, apprentis, voyageurs immobilisés par la neige, bohémiens de passage. Ils restaient au cours, deux jours, un mois, rarement plus ».

Le maître ne se posait pas de question. Curieux, il s'intéressait à ces étrangers : le bohémien est particulièrement prisé par ses compagnons d'un temps et Monsieur Seurel vivement intrigué par les objets introduits surnoisement en classe par ce dernier. Il tombe même dans le piège et oublie son travail à la grande joie des élèves. Voici comment François évoque cet épisode :



Plumier chinois

« Je me rappelle encore tous les trésors étranges apportés dans le cartable que le bohémien s'accrochait au dos. Ce furent d'abord des porte-plume « à vue » qu'il tira pour écrire sa dictée. Dans un œillet du manche, en fermant un œil, on voyait apparaître trouble et grossie, la basilique de Lourdes ou quelques monuments inconnus. Puis, ce fut un plumier chinois rempli de compas et des instruments amusants qui s'en allèrent par le banc de gauche, glissant silencieusement, surnoisement, de main en

main, sous les casiers, pour que Monsieur Seurel ne pût rien voir »

Puis vient la récréation, à 10 heures et demi avec ses plaisirs, ses drames, ses jeux, ses rites enfantins. Imaginez la récréation, un jour d'hiver :

« Enfin, nous pûmes tous deux bondir dans la cour. Cour d'école où les sabots avaient enlevé la neige, cour noircie où le dégel faisait dégoutter les toits du préau, cour pleine de jeux et de cris perçants. Nous longeâmes en courant les bâtiments. Déjà deux ou trois de nos amis du bourg laissaient la partie et accourraient vers nous en criant de joie, faisant gicler la boue sous leurs sabots, les mains dans les poches, le cache-nez déroulé.»

C'est aussi l'occasion de s'éclater, de s'affirmer auprès des autres. Les filles peu nombreuses, il est vrai, regardent, admirent peut-être les gaillards qui se provoquent, *« A dix heures et demie, lorsque la cour sombre et boueuse fut envahie par les élèves, on s'aperçut bien vite qu'un nouveau maître régnait sur les jeux. C'était une espèce de tournoi où les chevaux étaient les grands élèves chargés des plus jeunes grimpés sur leurs épaules. Partagés en deux groupes qui partaient des deux bouts de la cour, ils fonçaient les uns sur les autres, cherchant à terrasser l'adversaire par la violence du choc et les cavaliers usant du cache-nez comme de lasses ou de leurs bras tendus comme des lances, s'efforçaient de désarmer et de désarçonner leurs rivaux.»*

Des jeux qui parfois se poursuivent en dehors de l'école, dans la rue, sans apparemment que cela trouble les gens du village. Et même les élèves qui se préparent au métier d'instituteur n'hésitent pas à y participer. On imagine mal aujourd'hui dans nos rues un défilé mené par de grands adolescents, Mais nous sommes dans un village où tout le monde se connaît, où les distractions sont d'une autre nature que celle des jeunes qui nous entourent, où la guerre est omniprésente, N'apprenait-t-on pas à l'école à marcher au pas et à ne jamais oublier la ligne bleu des Vosges ?



« Nous entendîmes des cris sur ma route. C'était une bande de jeunes gens et de gamins, en colonnes par quatre, au pas de gymnastique, évoluant comme une compagnie parfaitement organisée, conduits par Delouche, Tout le bourg était contre nous et l'on préparait je ne sais quel jeu guerrier dont nous étions exclus »

Ce qui surprend aussi ce sont les jeux enfantins qui réunissent petits et adolescents de 16 ou 17 ans à l'école ou au dehors. Mais nul doute qu'Alain Fournier, là encore, n'a rien inventé et qu'il assisté à ces tournois dans la cour de récréation ou à ces parades guerrières avant son entrée en 6^{ème} à Paris. Un détail amusant : les trois premiers élèves, près de la sortie, étaient chargés de pourchasser à coup de pierre les chèvres ou les porcs qui venaient brouter dans la cour les corbeilles d'argent. L'école est à la sortie du village près de la ferme du père Martin et de la Belle Etoile et les bêtes se promènent librement sans craindre les chariots. Image touchante d'une école de village.

Quand vient midi, les gars de la campagne mange autour du poêle. *« Dans la classe du cours supérieur, on n'y sent pas la saumure, ni le cambouis, comme sur un bateau de pêche, mais les harengs grillés sur le poêle et la laine roussie de ceux qui, en rentrant, se sont chauffés de trop près. »*

L'après-midi était égayée par une nouvelle récréation, *« Durant la dernière récréation du soir un va et vient incessant se produisait entre la cour et la salle de classe, les sabots claquaient. On se pourchassait de table en table, franchissant les bancs et l'estrade d'un saut. »*



Le poêle

On pourrait supposer à la lecture de ce passage que le maître manque d'autorité, mais il n'en est rien, Il suffit de citer son nom pour que l'agitation cesse. Du haut de son estrade, à deux marches, il domine son petit monde et donne de la voix s'il le faut. Même son fils l'appelle Monsieur et il n'y a aucune familiarité entre Meaulnes le pensionnaire et celui qui l'héberge. Son autorité s'impose naturellement aux gens du village qui s'adressent à lui respectueusement, tirent leur casquette, et n'hésitent pas à lui demander conseil. Il bénéficie d'une entière confiance et c'est les yeux fermés que les fermiers voisins prêtent leur cheval ou leur âne. Toutefois si les élèves le craignent, il exerce une discipline souple et compréhensive. François ne signale pas de punition et il y a une sorte d'autodiscipline Parfois il règne dans la classe un climat décontracté : *« Tous les grands élèves s'étaient assis comme Meaulnes sur la table, à revers, les pieds sur le banc ainsi que nous faisons dans les moments de grand répit et de réjouissance »*. Et il arrive au maître de se promener avec ses élèves, assis sur un âne.

« L'âne de Jasmin conduisit au Cher nos caleçons, nos bagages, la limonade et Monsieur Seurel, tandis que nous suivions à pied par derrière. Et nous marchions en chantant, sans savoir quoi ni pourquoi. »

Les cours du soir, à savoir de l'après-midi se terminent à 4 heures. Vers quatre heures moins dix, il fallait désigner les deux élèves qui devaient rester pour balayer. Une fois les élèves partis, *« dans la classe qui sentait les châtaignes et la piquette, il n'y avait que deux balayeurs qui déplaçaient les tables. »*

Avant que n'arrive Meaulnes, les enfants n'avaient qu'une hâte : rentrer à la maison ou traîner dans la rue. A noter que le préau servait de vestiaire. On y déposait son béret, sa casquette et ses vêtements de route. Sous la pèlerine, chacun avait comme Meaulnes « une blouse noire boutonnée à trois boutons en arrière et sanglée à la ceinture. »

« A quatre heures, peu à peu les derniers gamins attardés abandonnaient l'école refroidie où roulaient des tourbillons de fumée. Il y avait encore quelques jeux, des galopades dans la cour, puis la nuit venait ; les deux élèves qui avaient balayé la classe cherchaient sous le hangar leur capuchon et leur pèlerine, et partaient vite, leurs paniers au bras l en laissant le grand portail ouvert. »

Il n'en sera pas de même par la suite : « Dès qu'il fut pensionnaire chez nous l'école cessa d'être désertée le soir, après quatre heures. Malgré le froid de la porte battante, les cris des balayeurs et leurs seaux d'eau, il y avait toujours, après le cours, dans la classe une vingtaine de grands élèves, tant de la campagne que du bourg, serrés autour de Meaulnes. »

Qu'apprend-t-on dans la classe de Monsieur Seurel ? Conformément au programme, il consacre l'essentiel de son enseignement aux mathématiques, au calcul mental qui implique l'usage de l'ardoise, au français et notamment à la dictée, sans doute à la morale, un peu à l'histoire et à la géographie. Le grand Meaulnes étudie, debout sur l'estrade, les coudes sur le bureau, un petit atlas en espérant découvrir le chemin qui mène au domaine mystérieux.



Les problèmes...

Le romancier relate par ailleurs, avec humour et réalisme, une séance consacrée aux sacro-saints problèmes : « On a distribué, car la fin de l'année approche, les cahiers de composition. Et pendant que Monsieur Seurel écrit au tableau l'énoncé des problèmes, un silence imparfait s'établit, mêlé de conversations à voix basse, coupé de petits cris « étouffés et de phrases dont on ne dit que les premiers mots pour effrayer son voisin : « Monsieur un tel... ». Monsieur Seurel en copiant ses problèmes, pense à autre chose, Il se retourne de temps en temps, en regardant tout le monde d'un air à la fois sévère et absent. Et ce remue-ménage sournois cesse complètement, une seconde, comme un ronronnement. Monsieur Seurel achève de copier le deuxième problème. . Il laisse un instant tomber son bras fatigué. Puis il va à la ligne et recommence à écrire en disant « ceci, maintenant, n'est plus qu'un jeu d'enfant. »

La semaine est bien occupée. On travaille jusqu'au samedi soir. Le jeudi est la journée consacrée au culte et au repos, et l'hiver les journées paraissent interminables : « Les jeudis sillonnés de bourrasques finissaient régulièrement vers 5 heures par une morne pluie glacée. Un jeudi, Meaulnes et moi étions installés sur le bureau de l'une



des deux salles et nous lisions Rousseau et Paul Louis Courier que nous avions dénichés dans la bibliothèque. »

Le jeudi n'était pas toujours une journée de repos, Monsieur Seurel, comme beaucoup de ceux qu'on a surnommés « les hussards de la République », n'hésitait pas à sacrifier son jour de congé pour consolider les connaissances de ses élèves,

« Tous les grands élèves du cours devaient arriver vers huit heures ce jeudi-là pour préparer durant la matinée les uns le certificat d'études supérieur, les autres le concours d'entrée à l'Ecole Normale, lorsque nous arrivâmes, l'école était vide. »

Les garnements cette fois-là étaient partis pour le bois des Communaux afin de dénicher les oiseaux ! Surprenante activité pour de futurs maîtres ! Monsieur Seurel saura les déloger, un peu fâché mais somme toute compréhensif.

Quant aux dimanches, il y a pour les meubler la messe du matin avec l'attroupement à la sortie de l'église, et l'après-midi les vêpres. François, le fils de l'instituteur laïc n'y échappe pas.

D'ailleurs Madame Fournier fréquente elle aussi l'église du village. Elle la déserte parfois pour refaire un chapeau de saison ou se consacrer à la couture. Monsieur Seurel se livre lui à d'autres occupations,

« Le dimanche, mon père allait au loin, sur le bord de quelque étang couvert de brume, pêcher le brochet dans une barque. Ce matin-là, ma mère avait manqué la messe et jusqu'au sermon, assis dans le chœur avec les autres enfants, j'avais regardé anxieusement du côté des cloches, pour la voir entrer avec son chapeau neuf »

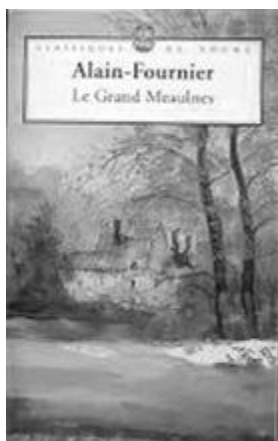
Jamais dans le roman on n'évoque les conflits entre l'école publique et l'école tenue par les frères des écoles chrétiennes. Tous les élèves de l'école publique font leur communion et assistent au catéchisme. Fournier lui-même lorsqu'il écrit ce récit est sous l'influence de Charles Péguy, de Paul Claudel ou de Francis Jammes. Il se rend à Lourdes à deux reprises. La guerre des boutons oppose plutôt les villages que les écoles, du moins avant les lois de 1905. Une seule allusion à ce propos, et encore s'agit-il des plaisanteries de jeunes drôles :

« Fumer une cigarette, se mettre de l'eau sucrée sur les cheveux pour qu'ils frisent, embrasser les filles du Cours Complémentaire dans le chemin et crier « A la cornette ! » derrière la haie pour narguer la religieuse qui passe, c'était la joie de tous les mauvais drôles du pays »

Il y a dans le roman d'autres passages qui rappellent cette école d'autrefois qu'à Nevers et ailleurs on s'efforce de préserver. Mais peu d'ouvrages, si on excepte Frapié, Pergaud et Pagnol, ont su recréer avec autant de précision et de talent cette école d'antan.

Isabelle, sa sœur, qui a vécu à ses côtés lorsqu'il demeurait à Epineuil, a écrit : *« Dans le grand Meaulnes, tout est réel et on peut visiter à pied 31 chapitres du livre, soit à l'école, soit autour de l'école »*

Incontestablement, les années d'enfance du romancier ont nourri son œuvre. Sa mémoire n'a pas trahi cette époque heureuse où, au sein d'une famille unie, dans un village traditionnel, il a su concilier le rêve et la réalité. Comme il l'affirme lui-même : son livre n'est-il pas un va-et-vient entre les deux ?



Le grand Meaulnes, un roman tissé comme un patchwork...

Roger Clay



Un Patchwork ?

Auriez-vous l'idée saugrenue de comparer « le Grand Meaulnes » avec un patchwork ? Oseriez-vous faire le moindre rapprochement entre l'un des romans les plus célèbres du vingtième siècle et ces morceaux de tissus récupérés, découpés, cousus entre eux par souci d'économie, pour en faire une couverture ? Pour ma part, par respect pour l'auteur et le peu d'attrait que m'inspiraient jusque-là ces découpes grossières, je n'aurais jamais eu une telle pensée si le hasard ne m'avait amené, l'an dernier, aux Eduens, à la journée des Ateliers du Patrimoine. C'est bien connu, les nivernaises ont du talent, mais là où elles excellent, c'est, en particulier, dans le travail du patchwork. Les compositions que j'ai découvertes ce jour-là, par leur couleurs, leur harmonie, leur unité, leur inspiration, se sont imposées à moi comme de véritables chefs d'œuvre. Comment, à partir de fragments de tissus disparates et habilement disposés, peut-on créer de telles œuvres d'art ?



En relisant le roman d'Alain Fournier, sa riche correspondance, les témoignages d'Isabelle et de Jacques Rivière et d'Isabelle, la sœur à qui il dédie son ouvrage et le beau-frère si cher à son cœur, j'ai eu le sentiment que « le Grand Meaulnes » avait bien des affinités avec mes patchworks, la même habileté dans l'ordonnance, le même sens artistique dans la composition, une cohérence tissée par des fragments de vie et de rêves. J'ai disséqué le récit et j'y ai trouvé une juxtaposition de souvenirs précis, d'émotions profondément gravées dans la mémoire, d'épisodes vécus intensément, de rêves obsédants.

En 1911 Alain Fournier affirmait qu'il n'écrirait que sur la réalité, « *tout ce que je raconte existe quelque part* ».

Beaucoup de lecteurs ont vu dans le récit de François Seurel, le narrateur, un roman sentimental, attachant certes, avec des passages réalistes mais aussi beaucoup de fiction, voire d'invraisemblances. Comment prendre pour argent comptant cet amour fou et impossible, cette fête étrange dans un domaine mystérieux, ce serment d'enfant qui tourne à la tragédie,



cette fiancée qui fuit un pierrot le jour du mariage et s'amourache par hasard à son plus fidèle ami. ? Il faut en vérité, tout l'art de Fournier pour que nous tombions dans le piège et que nous prenions pour monnaie sonnante cette aventure extravagante. Une histoire de funambule qui, passant de la réalité au rêve, finit néanmoins par nous rejoindre et justifier nos applaudissements. C'est l'histoire de « *cet incessant voyage entre le rêve et la réalité* » qu'évoquait Alain Fournier pour définir l'enfance. Une histoire semée au printemps 1905 et qui fleurira seulement huit ans plus tard.

L'apparition, au cœur de la toile

Il se passe huit ans, entre l'apparition d'Yvonne de Quiévrecourt et les retrouvailles à Rochefort, huit ans, entre l'idée d'un « roman de province » qui le titille dès 1905 et l'une des œuvres les plus célèbres du XX^{ème} siècle, publiée en 1913. Combien de fois a-t-il sur le métier remis son ouvrage ? La pièce maîtresse de notre patchwork, le cœur de l'ouvrage si l'on peut dire, c'est sans aucun doute la rencontre de l'étudiant avec la jeune fille, la bien-aimée. Cela a lieu le 1^{er} juin 1905, jour de l'ascension. Henri Fournier est alors élève en khâgne au lycée Lakanal. Il ne s'est pas présenté cette année-là au concours de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm car il ne se sent pas prêt à affronter cette épreuve. Et il profite de sa liberté pour visiter une exposition au Grand Palais.



Le Grand Palais



Alain Fournier à LAKANAL

A la sortie du Salon de la Nationale « *une fille blonde, élancée* », descendant lentement le grand escalier, en compagnie d'une vieille dame, fixe sur lui « *ce regard si pur que je me suis retourné* », « *un regard innocent et grave* ».

Le jeune homme, il a 19 ans, est fasciné. Elle est si belle, écrit-il le soir même, qu'il ne doit pas y en avoir de plus belle au monde. Et voilà, qu'en un instant, elle a pris possession de son âme et cet amour si étrangement né va commander toute la destinée d'Henri (du moins c'est ce qu'affirme, Isabelle, sa sœur).

En la croisant pour la première fois, subjugué par sa beauté, le jeune homme pense en lui-même : voilà « *Ma destinée ! Toute ma destinée* ».

C'est elle, il en est persuadé, c'est elle qu'inconsciemment

il attendait, et qui, sans aucun doute l'attend... mais le sait-elle ? Il la suit en silence jusqu'à l'embarcadère du Pont Alexandre III, prend derrière elle le bateau à roues de l'époque, l'accompagne à distance, jusqu'au Pont de la Tournelle et lui emboîte le pas jusqu'à son appartement du boulevard Saint Germain.

A-t-elle remarqué ce jeune homme qui l'observe, captivé par tant de grâce ? Rien n'est moins sûr. Longtemps il scrute la fenêtre éclairée de l'appartement, prie pour qu'elle apparaisse à nouveau, telle l'Immaculée Conception. En vain. Ce jour-là, il n'y aura pas de miracle.

Voilà l'histoire muette, insignifiante en apparence et qui pourtant servira de trame au roman. Pièce maîtresse de notre patchwork, couleur de la passion et du rêve, elle illumine cette rencontre qu'évoque le chapitre 15 du Grand Meaulnes, un chapitre intitulé tout naturellement « Rencontre ». Dans ce chapitre, on y retrouve la



Yvonne de QUIEVRECOURT



Eglise Saint Germain

vieille dame (en fait il s'agit de la tante d'Yvonne, qui a existé comme il le dit dans sa correspondance), un bateau qui file avec un bruit de machine et d'eau, comme les bateaux-mouches ou comme les embarcations qui promènent les invités de la Sablonnière dans le roman. On y retrouve bien évidemment la jeune fille au regard innocent et grave qu'il appellera dans son roman Yvonne de Galais. A ces souvenirs du jour de l'ascension, il faut ajouter les événements survenus onze jours après ce premier et fugace contact. Il s'agit là du jour de la Pentecôte. Depuis 11 jours, avec la foi du charbonnier, Fournier surveille, avec obstination, du matin jusqu'au soir, l'immeuble de l'avenue

Saint Germain. Et sa persévérance est enfin récompensée en ce jour de Pentecôte. En effet Yvonne de Quiévrecourt, franchit dans la matinée le seuil de son hôtel, et se rend à l'église de Saint Germain les Près. Il la suit, pénètre dans l'église et la distingue au milieu des fidèles, de dos, son grand chapeau de roses incliné sur deux mains jointes. A la sortie, il ose l'aborder et lui glisser à l'oreille « *vous êtes belle* ». Une première déclaration d'amour à laquelle l'élue ne prête guère attention. Confus mais poussé par une force qu'il ne contrôle pas, Henri cherche à se faire pardonner son audace et sa balourdise. Il la rejoint, s'excuse.

Dieu merci, elle lui pardonne. Se noue alors une « *belle, étrange et mystérieuse conversation* » lors de la promenade, qu'ils font entre l'église Saint-Germain-des-Près et le Pont des Invalides. Enjôleur, l'étudiant s'efforce de lui faire partager son émotion. Mais elle esquive, se retranche derrière ce « *A quoi bon, à quoi bon* » que l'auteur interprète comme un regret et une promesse. La conversation s'achève par une formule énigmatique qu'Henri s'est souvent répétée par la suite. Yvonne dit à la fin de la rencontre : « *Nous sommes deux enfants ; nous avons fait une folie* ».

Ces propos du 11 juin 1905, nous les retrouvons intégralement dans la bouche de l'autre Yvonne celle de la fête étrange. Un épisode amoureux qui chez d'autres n'aurait guère eu de suite, n'était-ce la sensibilité du futur écrivain.

Yvonne de Quiévrecourt, qu'il nomme, Anne, la femme très aimée, M^{elle} Des Champs, Taille mince ou Yvonne de Galais selon la progression du récit



a dix-neuf ans. Sous ces différentes appellations, elle a toujours le même charme, la même gravité, les mêmes traits qu'avait griffonnés sur un brouillon Henri Fournier le jour où elle lui avait ravi son âme. Ce jour qu'il n'en finissait plus de revivre, année après année. Bien plus tard vers 1909 il évoque cette rencontre à son ami Bichet comme s'il venait de la vivre...

« *Certes je n'ai jamais vu de femme aussi belle, ni même qui eût, de loin, cette grâce. C'était comme une âme visible, exprimée en un visage et vivant en une démarche. C'était une beauté que je ne puis pas dire. Cent phrases me viennent qui toutes conviennent, mais aucune ne satisfaits.* »

Comme l'écrit son futur beau-frère, Jacques Rivière, « *cette aventure si discrète fut l'aventure capitale de sa vie* ». Fournier, de son côté précise qu'il ne s'agit pas d'une petite aventure « *mais d'un amour qui a commandé toute sa destinée* ». Et c'est autour de cette rencontre singulière, intensément vécue par l'auteur, que s'organise le Grand Meaulnes, un roman somme toute moins romanesque qu'il y paraît. Ni tout à fait autobiographie, ni conte de fée ou mélodrame, mais la transposition dans une Sologne embrumée et froide, d'une aventure à la fois radieuse et douloureuse. « *Je n'aime la merveille*

que lorsqu'elle est étroitement insérée dans la réalité » précisait-il à Jacques, son futur beau-frère.

Et en effet chaque page du roman trouve un écho dans la correspondance d'Alain Fournier ou dans sa vie. Quelques jours après sa rencontre du Cours la Reine, alors qu'il fait un stage de traducteur en Angleterre, il entraîne avec lui l'image de celle qui l'a subjugué, l'imagine à ses côtés, la promène à « *travers les étés* » (c'est le titre d'un poème qu'il écrit alors). Et il la mène tout naturellement dans le pays de son enfance. Ce souvenir lancinant, qu'il associe aux lieux privilégiés de ses jeunes années, il l'entretiendra, le nourrira, l'étoffera sans cesse les années durant. Alain Fournier se crée ainsi un monde bien à lui, où le désir coexiste avec la souffrance. Le désir de lui plaire et la peur de ne pas être digne d'elle. « *Il y a autour de moi, hors de moi, au-dessus, une vie merveilleuse que je n'aurai peut-être pas la force d'atteindre* » reconnaît-il.

Les faits, les descriptions, les émotions, ont un fondement dans le monde réel entre le Paris des années folles et le Pays de Sologne inutile, taciturne et profond, entre un étudiant méconnu et un homme de lettres en quête de reconnaissance, entre le temps de l'enfance et un amour impossible. C'est bien dans ses vieux souvenirs, dans ses vieilles impressions inconscientes qu'Alain Fournier va puiser la matière de son œuvre et exhumer le monde mystérieux de son désir.

Les Souvenirs, ces morceaux d'étoffe qu'on assemble...

Voici, pour en apporter la preuve, quelques morceaux de tissus que l'auteur coud à l'entour de la pièce centrale. Souvenirs plus ou moins lointains. Souvenirs du Cours supérieur d'Epineuil le Fleuriel., de Famille, de paysages solognots, de ses amours avec Valentine, de régiment, de ses propres écrits.

Souvenirs d'Epineuil

Si l'amour d'Yvonne occupe la place centrale, le milieu et le temps dans lesquels la fait évoluer l'auteur sont effectivement complémentaires. La Sologne, ses villages, ses habitants, ses coutumes, constituent un arrière-plan impressionniste qui sied fort bien au récit. Epineuil, La Chapelle d'Angillon, Nançay y sont évoqués, sous d'autres noms mais à travers des images qui non rien d'imaginaires. Quant à la période où se déroule l'histoire, elle se situe entre l'enfance d'un écolier rêveur et les premiers pas d'un jeune instituteur, entre les bancs de l'école publique et une noce sans lendemain.



De nouvelles pièces de tissu élargissent notre ouvrage. C'est d'abord l'arrivée inattendue du grand Meaulnes qui vient bouleverser la vie réglée et tranquille de François le narrateur. François Seurel c'est aussi le double du héros et sans aucun doute aussi l'auteur. Celui-ci lui prête ses émotions, ses sentiments, et sa mémoire.

L'école c'est bien celle où Monsieur et Madame Fournier ont enseigné depuis 1891 jusqu'à la rentrée scolaire de 1902, celle où leurs deux enfants, Henri et Isabelle accomplissent leur études primaires. Pendant douze ans François connaîtra une enfance heureuse à peine troublée par une coxalgie (que l'auteur attribue à François mais dont en fait Isabelle en était la victime) et il garde précieusement au fond de lui des souvenirs emprunts de douceur, de



plaisir simple, de tendresse. Que de nostalgie dans l'évocation de cette longue maison rouge avec cinq portes vitrées, sous des vignes vierges, à l'extrémité du bourg, cette école où la maman enseigne les premiers rudiments et où le père prépare les élèves au brevet d'instituteur. François et Meaulnes ambitionnent en effet l'entrée à l'école Normale et une carrière d'enseignant. Henri (qui deviendra Alain en littérature) a fréquenté ces grands élèves, dans

cette école qui fut aussi sa demeure. Comme il lui est facile de recréer la salle de classe aménagée selon les règlements dictés par Jules Ferry, le logement de fonction dont bénéficie la famille ou cette mansarde qu'il partagera un jour avec Meaulnes ce grand garçon qui vient bouleverser son adolescence.

Sans grands efforts de mémoire il se remémore les bruits du dehors, le carillon de l'église, le claquement des sabots, le martèlement du maréchal ferrant, ou les cris les gamins du village. Il a passé six ans dans ces salles de classe de l'école d'Epineuil - Sainte Agathe. Et il n'a pas oublié ses camarades, les Delouche, Fromentin, Delage, Roy et bien d'autres qu'il fait entrer dans son roman sous d'autres noms mais avec leur caractère et leurs intrigues.



Le maréchal ferrant d'Epineuil

Ses camarades n'ont guère l'intention de quitter leur village. Dans sa mansarde, Henri, lui, rêve de rivages lointains. Parmi les traits communs entre Meaulnes et Alain Fournier, il faut souligner l'attrait de l'aventure. Le roman débute par l'évasion du Grand Meaulnes et au terme du roman, le héros part pour de nouvelles aventures. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard, le dernier mot du roman est « aventure ». Henri a souvent manifesté son souhait de partir à l'aventure. Il insiste auprès de ses parents pour entrer au lycée de Brest et préparer le concours d'entrée à l'École Navale Il rêve sans doute de parcourir le monde. Il y entre en seconde en 1901 et y renoncera un an plus tard. Plus tard, après son échec à l'École Normale Supérieure, il envisage une carrière dans les colonies. La guerre et peut-être son attachement viscéral pour sa terre natale et sa famille l'empêcheront de réaliser ce rêve d'enfant qui reste sous-jacent dans l'œuvre.

D'autres souvenirs d'Epineuil effleurent ici et là

Les deux lanternes vertes qui éclairent le chapitre 12 surgissent du souvenir de « cette maison verte (celle de madame Benoist à Epineuil), où les enfants réunis à l'endroit le plus frais organisaient le bonheur »

La femme folle qui attend derrière sa vitre son fils mort depuis longtemps habitait à la « Surprise » sur la route de Vallon à Epineuil. Il n'invente rien.

Souvenirs de famille

Monsieur et Madame Seurel sont évidemment les sosies de Monsieur et Madame Fournier avec leur humeur, leur goût, leur personnalité. Millie, la mère de François dans le roman, et d'Henri dans l'évocation, prête une grande et tendre attention à son fils, mais c'est surtout une ménagère méthodique. Le romancier se rappelle ses gestes, ses manies, son goût pour les comptines et le piano. De même il campe un Monsieur Seurel, pêcheur du dimanche

et pédagogue attentif, un homme très proche de Monsieur Fournier, un hussard de la République.

Leur fils Henri-Alban Fournier est né le 3 octobre 1886 à La Chapelle d'Angillon. C'est là que tout commence, la réalité comme l'imaginaire, puisque Augustin Meaulnes, le héros de son unique roman, vient lui aussi de "La Ferté d'Angillon" - alias La Chapelle d'Angillon. Ce n'est pas une coïncidence.

Alain Fournier évoque avec émotion sa ville natale dans une lettre du 13 août 1905 à Jacques Rivière :

« La Chapelle d'Angillon, où depuis dix-huit ans je passe vacances m'apparaît comme le pays de mes rêves, le pays dont je suis banni - mais je vois la maison de mes grands-parents, comme elle était du temps de mon grand-père : odeur de placard, grincement de porte, petit mur avec des pots de fleurs, voix de paysans, toute cette vie si particulière qu'il faudrait des pages pour l'évoquer un peu. »

C'est là qu'habitait Maman Barthe, la petite paysanne avec sa capote tricotée et le grand-père, l'ancien gendarme qui jurait volontiers. On les retrouve sous le nom de M et Mme Charpentier au début du roman. Ils empruntent d'ailleurs le nom des autres grands parents, du côté paternel. Ils passaient Noël chez leur fille chaque année et la chambre rouge leur était réservée. Alain en parle toujours avec beaucoup d'affection dans sa correspondance. Maman Barthe a même quitté sa maison et son Berry pour héberger à Paris son petit-fils.

La maison natale se trouve toujours au 35 avenue Alain-Fournier et est signalée par une plaque. Une maison modeste qui fut pourvu d'un étage supplémentaire à la naissance d'Henri. Toujours à la Chapelle dans la Rue Eudes de Sully se trouve la mairie-école où les parents Fournier vivent et enseignent de 1903 à février 1908 (leur fils est alors à Sceaux et à Paris) Curieusement c'est cette bâtisse qui est devenue, dans le roman, la maison de la mère d'Augustin Meaulnes. C'est là, dans le grenier, que François Seurel annoncera à son ami une nouvelle inespérée, Il a retrouvé Yvonne de Galais. C'est l'un des épisodes les plus importants d'un roman souvent considéré comme une simple histoire d'adolescent, avec du rêve et du mystère. Un roman dont on ne retient souvent que la première partie, celle du cours complémentaire et de la fête étrange.

Dans ce grenier de la mairie - école, Augustin, comme le fut Fournier, son double, est écartelé entre sa soif d'absolu et la réalité de notre fragilité d'homme trop aisément séduit par l'apparence. Nous sommes bien loin des bousculades dans la cour de l'école d'Epineuil. Il faut y voir la



Maison natale à La Chapelle d'Angillon



Maman Barthe



La salle du conseil municipal

tragédie de l'humaine condition, entre la soif de pureté et les mesquineries de la vie matérielle. Renoncer à son idéal, délaisser son absolu, se trahir en quelque sorte n'est-ce pas là le drame ? Un drame dont Meaulnes et Alain Fournier, devenus adultes, sont les victimes

Une quinzaine de kilomètres plus loin, à Nançay - le "Vieux Nançay" dans Le Grand-Meaulnes -, se trouve la maison de Florent Raimbault, l'oncle d'Alain-Fournier. Située dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de « Meaulnes » son magasin fait face à l'église. Cette boutique extraordinaire est devenue dans le roman la maison de "L'oncle Florentin". Elle abrite aujourd'hui non pas le "magasin universel" décrit dans le livre, mais un magasin de cadeaux. Nançais, c'est le pays du père d'Henri, de ses cousins, de ses oncles et tantes. L'oncle Florentin a dix enfants dont un garçon seulement. Dans le Grand Meaulnes, c'est dans cet énorme magasin « *divisé en rayons, comme dans une ville où de dix lieues à la ronde on vient approvisionner* », que François va retrouver Yvonne. C'est aussi dans les parages qu'à lieu la partie de plaisir au bord d'un lac et les retrouvailles inespérées de Meaulnes et de Mademoiselle de Galais.



La famille de l'Oncle Fromentin



L'auberge de Sury es Bois

A la Chapelle, en face de l'auberge « Les Meaulnes, » où se tient maintenant une bijouterie, habitait la grand-mère paternelle d'Alain-Fournier. Elle y tenait une épicerie.

La Moinelle qui se prend de bec avec une vieille paysanne n'est autre qu'Honorine, la grand-tante d'Alain. Dans le roman elle a recueilli Valentine et raconte de terrifiantes histoires de revenants : c'est le portrait le plus saisissant du roman. Elle habite Sury es Bois, là où curieusement se croisent les branches paternelles et maternelles de la famille. Elle

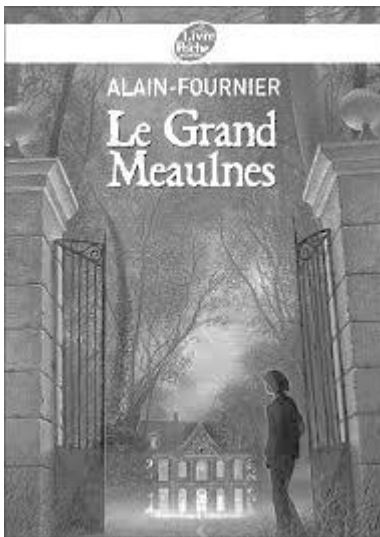
demeurait face à l'auberge communale, (là où les participants à la sortie sur les pas d'Alain Fournier ont pris le petit déjeuner) et Alain lui a rendu effectivement visite.

Souvenirs de la Sologne

Le cadre géographique du roman se situe au cœur de la France, en Berry, dans le département du Cher. Paysages très divers, de la Sologne et du Pays Fort au Nord jusqu'au Boischaut vallonné et verdoyant au Sud : landes sablonneuses couvertes de bruyère et de forêts ; à l'ouest de La Chapelle d'Angillon, montueux vignobles du Sancerrois ; à l'est du même chef-lieu de canton, villages de grès rouge au nord-ouest du Bourbonnais, grands horizons proches des puits d'Auvergne qu'on aperçoit par temps clair de la chapelle de Sainte Agathe. C'est tout cet univers que le petit Henri Fournier pouvait découvrir du train, en traversant le département pour venir en vacances chez ses grands-parents Barthe à La Chapelle d'Angillon ou chez son oncle Florent à Nançay.

C'est dans ce territoire que se cache le domaine mystérieux là où le grand Meaulnes s'est égaré et dont il





recherche obstinément la trace. Depuis plus d'un siècle combien ont tenté de retrouver « la tourelle grise » du « vieux manoir abandonné » qu'il avait aperçue « au-dessus d'un bois de sapins », la trace du « Domaine mystérieux », où avait eu lieu « la Fête étrange » et « la Rencontre » du héros avec Mademoiselle Yvonne de Galais. ?

Car ce domaine a existé « *tout ce que je raconte se passe quelque part* » affirmait-t-il à son ami André Lhote. Mais dans ce département du Cher, les châteaux sont nombreux et Alain Fournier en connaissait un grand nombre. Est-ce le château du Boischaud, de Meillant, de Boisbelle près de la Chapelle d'Angillon, ou celui de la Vallée près de Sury es Bois. ? D'aucun penche pour l'ancienne abbaye cistercienne de Loroy, près de sa ville natale. Alain Fournier connaissait cette longue maison châtelaine près des ruines de l'église abbatiale, au bord

d'un étang envahi de roseaux, avec ses bâtiments, ses dépendances à l'état de ruines. C'est en tout cas ce site que Gabriel Albicocco a choisi en 1966 pour tourner le film du Grand Meaulnes. Ce lieu insolite, ce domaine des Sablières, comme estompé dans la brume hivernale, l'auteur l'a vu. Beaucoup d'autres aussi que, par la magie du verbe, il parvient à rendre à la fois mystérieux et inaccessibles.

On cherche, on suppose, on imagine, mais de toute manière Alain Fournier aura tout fait tout pour nous égarer, et nous donner l'irrésistible envie de trouver le lieu magique, sans jamais révéler la source.

Ces châteaux sont bien ancrés dans la réalité mais dans cet environnement singulier, ils prennent des allures fantasmagoriques.

De même que les personnages du roman qui évoluent entre rêve et réalité. Yvonne de Galais, qui inspire tant d'amour et de dévotion au grand Meaulnes, apparaît comme une femme

mystérieuse et fugitive. Pourtant l'auteur ne lui épargne pas les soucis de la vie matérielle, l'angoisse, l'infortune, la maladie. Il en fait néanmoins un être quasi immatériel, d'une pureté absolue, d'une beauté indicible. Ici encore, il n'est pas un détail qui ne trouve place dans un



Château de la Vallée

souvenir enfoui au plus profond de la mémoire de l'auteur. Toujours on glisse entre l'existant et l'indicible. Exemples : le gilet de soie du chapitre 7, ce gilet qu'on voyait dans les bals d'autrefois, est la preuve tangible d'une fête étrange à laquelle il a participé comme dans un rêve. La jeune fille qui pianote, un grand manteau jeté sur ses épaules et tournant le dos au chapitre 14 rappelle à la fois celle qui priait à l'église le jour de la Pentecôte 1905 et Madame Fournier jouant très doucement des airs de ronde ou de chansonnettes pour ses enfants. Chaque page du roman trouve un écho dans la correspondance d'Alain Fournier. Meaulnes, comme Fournier est en quête d'amour absolu et de perfection et ne peut s'accommoder de la vie de tout le monde. Lui aussi est poursuivi par le sentiment de la faute et sait que la joie n'est pas de ce monde.



Il ne sent pas digne de Mademoiselle de Galais de même qu'Alain ne se sent pas digne d'Yvonne de Quièvrecourt, surtout après l'avoir en quelque sorte trahit avec Jeanne Bruneau, la Valentine du roman.

Fournier écrit en 1907 alors que son ouvrage est encore à l'état d'ébauche « Je me suis remis à mon œuvre, la suite et le développement des poèmes écrits après la rencontre. Deux amours ont rempli et façonné mon cœur, le temps de mon enfance et l'amour d'Yvonne » Sa liaison avec Valentine n'est qu'une parenthèse douloureuse qui l'éloigne davantage de l'amour absolu qu'il voue à Yvonne.

Souvenirs d'une liaison malheureuse

En février 1910, Henri rencontre à Bourges Jeanne Bruneau et sa sœur : c'est le début d'une liaison qui durera deux ans. Jeanne devient Valentine dans le roman et Alain Fournier retranscrit à travers ce personnage sa propre relation amoureuse. Dans une lettre qu'il adresse à Jeanne en 1911 il ne lui cache pas le rôle qu'elle tient dans le roman en cours d'écriture. Il écrit : « *Je*



pense terminer aujourd'hui le chapitre consacré à notre voyage d'Orgeville. Vous vous appellerez Annette. » En 1913 elle deviendra Valentine, mais c'est la même qui a séjourné à Orgeville chez le peintre André Lhote.



Jeanne a 17 ans lorsqu'il la croise assise sur un banc en compagnie de sa sœur. Comme Valentine, c'est une ouvrière modiste. Une liaison tumultueuse s'ensuit, faite de passion, de disputes, de retrouvailles, de remords, de désespoir. Ils s'aiment. Mais voilà... « *Elle avait presque toutes les qualités : la beauté, la grâce et sa jeunesse. Si elle avait su choisir sa vie, l'amour qu'elle aurait offert à un homme eût été pour celui-là comme un paradis... mais elle avait gâché tout cela* ».

Jeanne est une ouvrière, elle vit au jour le jour en fonction des commandes de ses patrons. Aussi s'est-elle fait entretenir. Jamais l'auteur ne suggère qu'elle s'est prostituée mais elle a eu des amants et parfois, avec naïveté, elle s'en

vante. Elle lui raconte même comment elle s'est perdue, selon ses termes. Ses confidences sont pour elle des preuves d'amour. Bien que lui-même, l'entretient et l'aide parfois à payer son loyer, Alain Fournier ne supporte pas cette souillure. Il a de la femme une autre conception, celle d'un être pur, chaste, immaculé. Son cœur est avide d'absolu. Et il est conscient qu'il ne saurait se satisfaire de cet amour.

« *Il y a, hors de moi, au-dessus de moi, une vie meilleure, que je n'aurai peut-être pas la force d'atteindre.* »

Au contraire de l'aristocratique Yvonne, Valentine dans le roman est la fille d'un tisserand. Rencontrée à Bourges par Frantz de Galais qui en tombe amoureux c'est elle qui le fuit le jour du mariage. Plus réaliste et peut-être plus volage que lui, elle ne croit pas possible ce mariage avec le fils d'un châtelain. et c'est alors qu'elle devient modiste à Paris.

Meaulnes qui comme Fournier la rencontre sur un banc parisien, tombe lui aussi amoureux, curieuse coïncidence, de celle qui fut la fiancée de Franz. Mais il l'ignore. Il sait qu'elle



a eu des amants et constate, résigné, lorsqu'ils se séparent avant de se retrouver une fois encore : « *Elle est retourné avec un pauvre garçon qui ne demandait qu'à la reprendre* »

Certains épisodes du roman sont la narration directe d'événements réellement vécus par le couple.

Le voyage à la ferme évoque à la fin du roman la partie de campagne de quatre jours chez des amis. Il la présente aux paysans comme sa femme mais en prononçant sourdement ce mot il a l'impression de commettre une faute. C'est sans aucun doute ce qu'il ressentait chez ses hôtes. Lorsqu'il la quitte une première fois quelques mois après l'avoir rencontrée c'est, dit-il, « *par amour pour le souvenir de sa grande aventure* » pour le souvenir de cette rencontre fugitive avec Yvonne, Yvonne de Quiévre-court.



Il y aura d'autres ruptures. « *Je l'ai quitté cinq ou six fois, pendant un jour, cinq jours, huit jours. Je parlais pour un mot qu'elle avait dit, sur un souvenir qu'elle avait eu. Puis elle me suppliait de revenir et je revenais* »

Près d'elle, il ne cesse de penser à son étrange aventure. Et il tente d'expliquer la confusion de ses sentiments. « *Ce qui m'attache, c'est son âme et non pas son corps comme elle le croit* ». Une autre scène, rapportée par sa sœur Isabelle, se retrouve, au détail près, dans le roman. C'est celle de la dispute qui met un terme à leur liaison. Comme une preuve d'amour Valentine (comprenez Jeanne) lui tend les lettres d'un homme avec lequel elle a eu des relations afin qu'il les brûle et efface en quelque sorte son passé.

Pour elle il s'agit d'un gage de fidélité et d'amour. Mais cela provoque chez Fournier, comme chez Meaulnes, la fureur. Il s'agit des lettres d'amour écrites par Frantz lorsqu'il la fréquentait. Il lui jette des pierres, l'insulte et la pauvre n'y comprend rien. Alain Fournier voit dans cette histoire un amour misérable et charnel... Lui, il n'avait pas imaginé





cette impureté. Il est incapable de supporter cette souillure chez la femme qu'il aimait. Pour Meaulnes la colère est d'autant plus vive que Valentine lui tend les lettres de Frantz, son ami, son frère d'aventure, auquel il est lié par un serment.

Du coup il a trahi son serment. Moins que la trahison, ce qui éloigne ces deux êtres, qui à leur façon s'aimaient, c'est, qu'après l'apparition de la Pentecôte à Paris, aucun amour terrestre ne saurait satisfaire l'écrivain. Il rêve d'un amour plus haut, plus pur.

Il aura beau se reprocher plus tard de l'avoir ainsi rejetée, de l'avoir renvoyée comme une fille perdue dans les rues de Paris, il aura beau la rechercher à Bourges, peut-être pour renouer, il est clair qu'après cette ultime dispute en avril 1912, la rupture avec Jeanne est définitive. Peu de temps après, il entrera comme secrétaire auprès du fils de Casimir

Perrier, député. Il achève le Grand Meaulnes dans les mois qui suivent, en évoquant la triste fin de cette liaison de deux ans. A noter que Simone, l'épouse de Casimir Perrier, dont il s'éprend follement peu après, n'aura aucun rôle dans ce roman. C'est entre la rupture avec la pauvre Jeanne et cette nouvelle liaison, partagée semble-t-il, qu'il retrouve à Rochefort pendant quatre jours la bien aimée, madame de Quiévre-court, mariée, mère de famille et fidèle à son époux. Se sent-il après ces retrouvailles sans lendemain libéré de ses obsessions et de cet amour impossible qui l'empêchait jusqu'alors d'aimer en ce monde ?

Souvenirs d'histoires qui lui ont été raconté :

La fiancée qui se dérobe le soir de ses noces n'a-t-elle pas été inspiré par l'histoire d'un marquis « vieux et laid » qui disparaît le soir de ses noces, délaissant Marie Antoinette la jeune châtelaine sa promise ? Une histoire que maman Barthe, sa grand-mère, lui a souvent racontée, une histoire qui rappelle le départ de Meaulnes au lendemain de son mariage.

La fête étrange qui réunit la communauté paysanne au domaine mystérieux, n'est-ce pas le souvenir d'une fête à laquelle avaient été conviés tous les fermiers et métayers du comte de Fadate en 1896 à l'occasion d'un baptême. Les enfants étaient de la fête. Son château, dont les fenêtres avaient été illuminées de lampions et de bougies dans des verres de couleur, se situait près d'Epineuil.



La fête étrange

A la fin du roman, lorsqu'on transporte le cercueil d'Yvonne, il est impossible de tourner dans le couloir trop étroit. L'auteur se remémore l'histoire de Marie Bureau qu'un voisin avait descendue dans ses bras, morte, parce que son cercueil n'avait pas la place de tourner.

Souvenirs de régiment ou de lycée

La chambre de Wellington rappelle un souvenir d'Alain Fournier, qui lors d'une période militaire, avait été hébergé dans la chambre occupée par Wellington la veille d'un combat contre Napoléon.

Les invités de la fête étrange eux-mêmes ne sont pas imaginaires. Ganache, le pierrot de la « Fête étrange » qui est devenu le compagnon d'errance tout dévoué de Frantz de Galais et le clown triste du cirque est la réplique d'un camarade de régiment, un certain Cousin.

François Davy, un camarade du jeune Fournier lorsqu'il est scolarisé au lycée naval de Brest, se suicide parce que la jeune fille qu'il aime se dérobe. Ce drame suggère peut être à Alain Fournier le suicide de Frantz lorsque Valentine l'abandonne le soir des noces. Désespéré, celui-ci ne trouve pas d'autre solution que de se tirer une balle dans la tête.

Emprunts à ses propres écrits

En 1924, Jacques Rivière publie un recueil de textes intitulés « *Miracles* » et parus dans différentes revues à partir de décembre 1907.

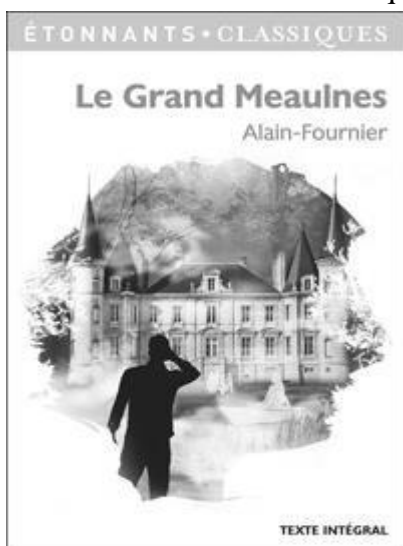
On y trouve des poèmes écrits peu de temps après sa rencontre avec Yvonne et qui évoque la « bien aimée » On y découvre des essais comme « le corps de la femme » ou la « femme empoisonnée » qui nous éclairent sur son comportement à l'égard de Valentine et de Taille mince.

Enfin plusieurs nouvelles et récits ravivent des souvenirs ou des histoires qui l'ont marqué. Dans le *Grand Meaulnes*, des phrases, des passages, des idées sont extraits de ces écrits. Ainsi la nouvelle intitulée « La dispute » raconte l'épisode où Meaulnes repousse définitivement Valentine. Il écrit peu après cette rupture une lettre à sa maîtresse et tente de se justifier.

« *J'ai beaucoup d'amitié pour vous, mais tout le mal vient de ce que votre bonheur ne serait pas le mien. Nous ne cherchons pas le même paradis* ».

Dans un texte qui a pour titre « Madeleine » il imagine déjà la fête étrange « *dans laquelle les enfants ravis d'une joie parfaite tournaient en des jeux pleins de cérémonies* ». Dans « La partie de plaisir » qui date de 1910, il décrit « *des femmes sur le lac, dans une barque doublée de soie* ». Dans ce qu'il intitule « Portrait » il s'attarde sur un cirque qu'il a vu à Brest. Et les exemples d'emprunts pourraient se multiplier.

A travers cette recherche, ne peut-on pas admettre, comme je le laissais entendre en préambule, que ce chef d'œuvre de la littérature, est à l'image du patchwork, un ouvrage constitué essentiellement de multiples souvenirs assemblés avec talent par l'artiste. Marguerite Audoux, Emile Guillaumin, Charles Louis Philippe ou Henri Bachelin que nous avons croisés lors des sorties précédentes puisent aussi dans leur vécu et leurs souvenirs, la matière de leurs œuvres. Mais, chez Alain Fournier les souvenirs enchâssés dans le *Grand Meaulnes*, ont un éclat tout particulier : celui du rêve, du mystère et de la quête d'absolu.



Le Musée Nivernais de l'Education : une fenêtre ouverte sur la Morale

" Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées".
Condorcet

En ces temps violents et troublés où les medias ne parlent pêle-mêle que de communautarisme, d'union nationale ou de guerre de civilisation, il peut être bon de se poser un peu calmement dans l'atmosphère propice à la méditation de notre Musée Nivernais de l'Education, en observant longuement les objets, les affiches, en saisissant les concepts et les messages transmis à travers ses collections, ce patrimoine éducatif qu'il préserve.

Aujourd'hui, la perte de l'assurance dans la détermination des valeurs morales peut conduire l'école à se réfugier dans une simple transmission de connaissances et à éviter toute référence à la Morale en arguant qu'elle n'est pas là pour remplacer la famille. Car chaque famille a ses propres valeurs selon sa position sociale, sa religion, ses origines... L'école doit-elle baisser les bras et abandonner toute instruction morale ? Cette relativité de la morale et de ses valeurs pose donc un gros problème à l'éducation. En effet, quelles valeurs enseigner ? Qui me dit que mes valeurs, celles que j'enseigne, sont les bonnes ?

Les trésors que renferme notre musée montrent bien qu'à partir du moment où il y a éducation, il y a morale. L'éducation est morale toute entière. Tout dans l'éducation fait référence à un choix de valeurs privilégiant certaines sans doute au détriment d'autres. Les contenus, les types d'exercices, les méthodes, les manuels, les pédagogies, les stratégies éducatives, l'agencement même de la classe et jusqu'à l'habillement impliquent des choix moraux implicites ou explicites et donc un parti pris pour telle ou telle valeur.

Notre musée raconte bien sûr, à travers les bataillons scolaires, les cartes des chemins de fer, les affiches sur les poids et mesures ou les manuels de Lavis, l'histoire de la construction de la nation française, de la République, de son unité. Mais tous ces objets que nous préservons peuvent aussi nous faire réfléchir : éduquer, ne serait-ce que manipuler, dresser, endoctriner, imposer des valeurs arbitraires ou relatives dans un conformisme total, pour être adapté aux propres valeurs de notre propre société, géographiquement, temporellement, et socialement réduite ?

Que devons-nous penser de cette couverture d'un manuel d'histoire de CM très répandu, encore en usage dans les années 1950 (Cf. couverture de ce cahier n° 27) ? A quelle société voulait-on préparer les élèves par les « méthodes nouvelles » favorisées dans les années 1970, mises au point par les militants pédagogiques de l'entre-deux-guerres, et tout particulièrement par Célestin Freinet (Cf. les écrits très érudits publiés par notre association sur la pédagogie moderne dans la Nièvre) ?

Les nombreuses recherches et la valorisation du patrimoine éducatif auxquelles travaillent les Amis du Musée Nivernais de l'Education nous permettent d'opérer des mises en perspective, d'éclairer, d'argumenter, d'enrichir tous ces questionnements.

Je regarde à gauche du tableau noir de notre classe reconstituée, et je me pose la question : est-ce en décrivant un acte juste ou honnête qu'on inspirera la justice ou l'honnêteté (Cf. les leçons de morale à la manière des mythiques hussards noirs de la République avec ses maximes en lettres d'or exposées au musée) ?

Chaque regard posé sur l'un des trésors de notre musée peut devenir une question propice au débat sur les valeurs. C'est aussi là que réside toute la richesse de notre musée et la grandeur des bénévoles qui le font vivre.

© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

Imprimé par nos soins à 100 exemplaires.

Directeur de la publication : Philippe JOLY

Prix du numéro : 12,00 € (Adhérents : 10,00 €)

ISSN 0999 – 5951